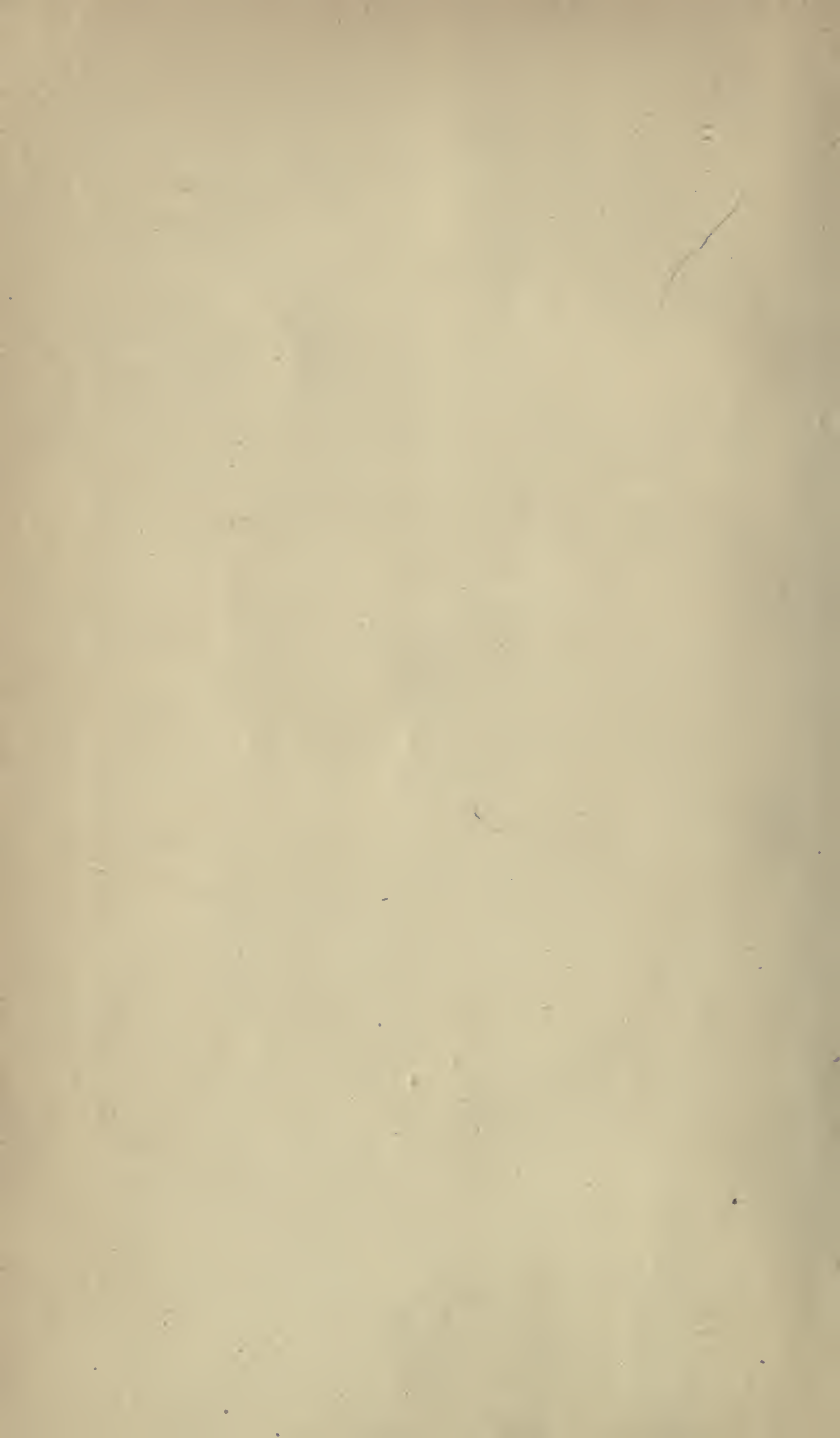
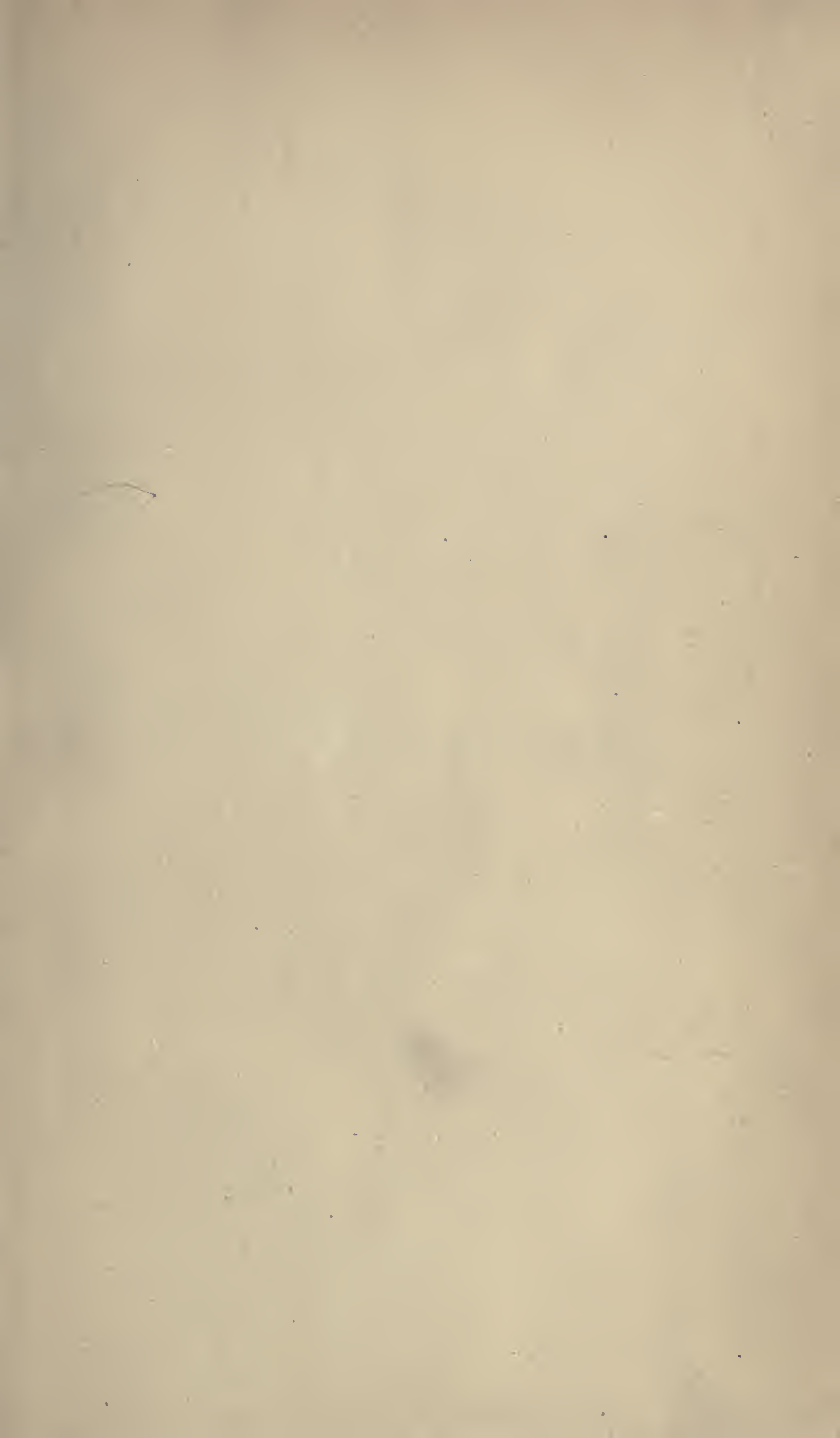

UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01494510 9











HISTOIRE

DE

MONTESQUIEU

DU MÊME AUTEUR

MONTESQUIEU

Bibliographie de ses Œuvres. Paris, Rouquette, in-8, 1874........ 6 fr.

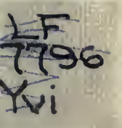
Paris. — Impr. E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.







d'après la seule Médaille originale



HISTOIRE

DE

MONTESQUIEU

SA VIE ET SES ŒUVRES

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX ET INÉDITS

PAR

LOUIS VIAN
Avocat à la Cour de Paris

PRÉCÉDÉE D'UNE PRÉFACE

PAR ÉD. LABOULAYE
DE L'INSTITUT



PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE
DIDIER ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
35, QUAI DES AUGUSTINS, 35

1878

PRÉFACE

Parmi les grands esprits du dix-huitième siècle, Montesquieu est celui dont la vie nous est le moins connue. Nous avons, il est vrai, les *Éloges* qu'on fit après sa mort. D'Alembert, Maupertuis, le chevalier de Solignac ne s'épargnèrent pas pour louer leur illustre ami; mais ces pièces d'apparât, dressées sur des mémoires fournis par M. de Secondat, ont le défaut de nous peindre l'auteur en buste et dans une attitude théâtrale. On voit l'écrivain, on ne voit pas l'homme. Ce n'est pas assez pour un âge aussi curieux et aussi sceptique que le nôtre.

Nous avons tous été à l'école de Sainte-Beuve. Pour nous satisfaire il ne suffit pas de nous mon-

*

PRÉFACE

Parmi les grands esprits du dix-huitième siècle, Montesquieu est celui dont la vie nous est le moins connue. Nous avons, il est vrai, les *Éloges* qu'on fit après sa mort. D'Alembert, Maupertuis, le chevalier de Solignac ne s'épargnèrent pas pour louer leur illustre ami ; mais ces pièces d'apparât, dressées sur des mémoires fournis par M. de Secondat, ont le défaut de nous peindre l'auteur en buste et dans une attitude théâtrale. On voit l'écrivain, on ne voit pas l'homme. Ce n'est pas assez pour un âge aussi curieux et aussi sceptique que le nôtre.

Nous avons tous été à l'école de Sainte-Beuve. Pour nous satisfaire il ne suffit pas de nous mon-

trer les vertus du héros qu'on offre à nos regards; nous voulons le voir en déshabillé, avec ses habitudes et ses faiblesses. Il semble que nous le comprenons mieux quand on le fait descendre à notre niveau. Ce qu'il nous faut, ce sont des Mémoires, une Biographie, des Confessions.

Après quinze ans de recherches, M. Louis Vian nous apporte un Montesquieu tout nouveau. Dans ce travail, fait avec un soin qu'on ne saurait trop louer, dans ces pages où l'on sent à chaque ligne l'admirateur d'un grand homme, il y a de véritables découvertes qui feront la joie des érudits; il y a en même temps une infinité de détails faits pour amuser les curieux. Les premiers liront avec intérêt le projet de censure dressé par la Sorbonne, et toute la procédure qui précéda la mise de l'*Esprit des Lois* à l'*Index*. Rarement diplomate a dépensé plus de ressources, que ne fit le Président, pour lutter contre la cour de Rome, et pour échapper à une condamnation, dont le moindre défaut était l'inutilité. Quant aux curieux qui sont surtout friands d'indiscrétions, ils n'apprendront pas sans un certain plaisir que Montesquieu tenait à la Régence par ses faiblesses, tout autant que par la hardiesse de ses idées. Je ne dis

rien des critiques auxquels on révèle que Montesquieu épousa une protestante. Une pareille tolérance en fait de religion suffit pour expliquer des livres entiers de l'*Esprit des Lois*, et non pas les moins importants.

Ces Mémoires (c'est le vrai nom qu'il faut donner au livre de M. Louis Vian) changeront-ils les idées généralement reçues sur Montesquieu? je ne le crois pas, et ce n'est pas l'intention du biographe.

L'auteur des *Lettres persanes*, de l'*Esprit des Lois*, de la *Grandeur et de la Décadence des Romains*, a toujours passé pour un homme d'esprit : on n'en a jamais fait un saint. On n'en a pas fait davantage un bénédictin enfermé dans sa cellule et tout entier à une œuvre d'érudition, encore bien qu'il aimât avec passion les Sciences et les Lettres. Voyageur, en un temps où on ne sortait guère de France, grand propriétaire, vigneron fanatique, ami du grand monde et des salons, fort disposé même à fréquenter les cours, Montesquieu a toujours été regardé comme une espèce de lord anglais, instruit, libéral, et non moins curieux d'étudier les hommes que les livres. M. Louis Vian ne fait qu'accuser plus nettement ces traits

déjà connus, et il leur donne un plus grand air de vérité.

En parcourant ces pages si pleines de détails nouveaux, on sent mieux combien Voltaire et Helvétius avaient raison de rapprocher Montesquieu de Montaigne.

Ils sont de même famille et de même esprit. Tous deux ont gardé le goût du terroir; et, au travers de l'originalité et de la hardiesse de leurs idées, on sent le Gascon à je ne sais quelle vivacité qui donne à leur langage plus de piquant et de saveur. Tous deux ont également ce mérite que, sous l'apparence de l'ironie, ils ont au plus haut degré le goût de la justice, l'amour de la patrie. M. Louis Vian a mis en plein relief ce beau côté de Montesquieu. L'homme qu'il nous peint est bien celui qui disait de lui-même : « J'ai eu naturellement de l'amour pour le bien et l'honneur de la patrie, et peu pour ce qu'on appelle la gloire. J'ai toujours senti une joie secrète lorsqu'on a fait quelque règlement qui alloit au bien commun. »

Ce qui ressort également des recherches de M. Louis Vian, c'est la bonté de Montesquieu. Il n'est pas seulement prêt à obliger ceux qui ont besoin de lui, comme Piron, La Baumelle, l'hor-

loger Henri Sully, le batelier de Marseille et tant d'autres; il n'a ni la jalousie, ni la vanité des gens de lettres du dix-huitième siècle, et, par ce côté, il est infiniment supérieur à Voltaire, toujours prêt à mordre même ceux qu'il admire dans ses bons moments.

Il faut également remercier M. Louis Vian d'avoir fait revivre ces aimables salons où se plaisait Montesquieu. On connaît madame du Deffand, cette méchante langue qui disait de si bonnes vérités; on sait ce qu'était madame Geoffrin, si heureuse et si fière de recevoir des gens de lettres et des princes à sa table : mais madame de Rochefort, madame d'Aiguillon sont moins connues, et cependant il semblerait qu'il y avait là des esprits plus solides et des cœurs plus dévoués. On ne peut oublier que Montesquieu, seul à Paris avec Darcet, son secrétaire, est mort entre les bras de ses deux amies, la duchesse d'Aiguillon et madame Dupré de Saint-Maur. C'est à cette dernière que M. Louis Vian a emprunté le récit le plus touchant et le plus vrai des derniers instants de Montesquieu.

Tout ce que peut révéler une biographie se trouve dans le livre de M. Louis Vian; la seule chose

que ne puisse y mettre le disciple le plus dévoué, l'admirateur le plus sincère, c'est le génie du maître, c'est cette flamme, qui d'un homme semblable aux autres par ses misères fait un esprit supérieur, qui animera de sa pensée une longue suite de générations.

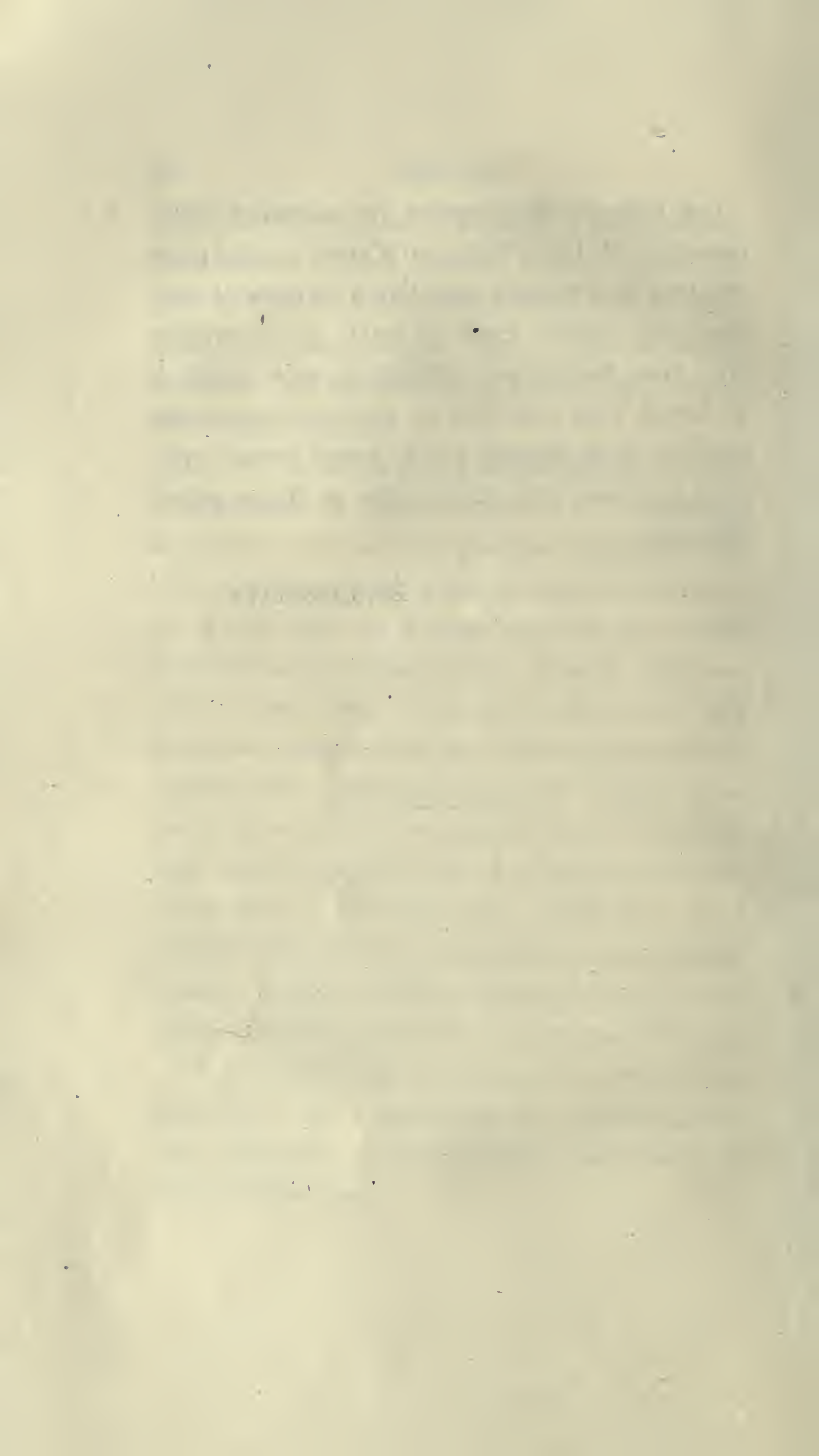
Plus on étudie les écrits de Montesquieu, plus on est frappé de la profondeur et de la justesse de ses vues. Je ne crois pas que depuis Aristote le monde ait connu un politique de cette trempe; il y a telle page de l'*Esprit des Lois* qui semble écrite d'hier, pour donner une leçon à l'Europe, ne fut-ce que celle où l'auteur s'élève avec tant de raison contre la folie des armées permanentes.

Mais plus on apprécie l'écrivain de génie, plus s'accroît le désir d'en connaître la vie; c'est un goût naturel qui nous porte à nous faire les contemporains de ceux que nous admirons; nous voudrions les entendre, leur parler, et souvent nous sommes de leur famille beaucoup plus que ceux que le hasard du sang leur a donné pour héritiers.

On ne saurait trop encourager ces études biographiques qui rajeunissent de grandes figures trop délaissées, et qui réveillent l'admiration et la reconnaissance.

Les amis de Montesquieu ne sauraient assez remercier M. Louis Vian, qui n'a rien négligé pour restituer sa fraîcheur première à ce portrait trop longtemps oublié. Pour ma part, je ne saurais dire trop hautement combien je suis obligé à M. Louis Vian pour tout ce qu'il m'a appris de nouveau et de piquant sur le grand homme que nous honorons d'un même culte et d'une même affection.

ÉD. LABOULAYE.



marins qui ont tenté de découvrir le passage du pôle nord; les Allemands ont fait une *Vie de Jésus* pour établir que Jésus-Christ n'a jamais existé; la mode en Italie est de s'occuper des musiciens célèbres, et chez les Espagnols de peindre les grands ascètes. Nous, nous préférons nous occuper des militaires, depuis la chanson de Roland jusqu'à l'histoire de Napoléon.

Quelques écrivains prennent pour sujets des inventeurs, ceux-ci des poëtes, ceux-là des princes, beaucoup des actrices.

Nulle part, même en France, il n'y a personne, ni magistrat, ni publiciste, ni docteur ès lettres ou en droit, qui ait entrepris un travail biographique sur Montesquieu [1]. Depuis longtemps des maîtres de la critique s'en sont plaints.

D'après l'un [2], le mal vient de ce qu'il vécut alternativement trop dans la solitude ou dans la société, tantôt avec les gens du monde, tantôt avec les paysans, peu avec les écrivains : prudence fréquente chez les moralistes, qui aiment mieux être observateurs

1. Pendant que j'achève d'imprimer ce volume, on me signale, dans l'*Université catholique*, une « Étude sur un grand homme du dix-huitième siècle, » qui n'est autre que Montesquieu, par M. Algar Griveau. Les huit articles parus de 1839 à 1842, dans cette revue, sont pleins de recherches, mais ils ressemblent plutôt à une réfutation théologique qu'à une histoire de notre auteur.

2. Auger, *Vie de Montesquieu*, dans les *Œuvres complètes de Montesquieu*. Paris, Lefebvre, 1820.

qu'observés. L'autre[1] allègue que Montesquieu est un de ces hommes qu'on n'aborde qu'avec crainte, à cause de la considération qu'ils inspirent et de l'espèce de culte dont ils sont l'objet. Peu s'en faut qu'il ne soutienne que c'est une religion reconnue en France[2].

Mauvaises raisons, indignes de notre temps! Sous le prétexte donné par Saint-Simon que « il faut tout dire, parce que cela sert à l'histoire[3], » de savants indiscrets ont publié les mémoires les plus intimes et les lettres les plus familières du dix-huitième siècle. Pourquoi ne pas y fouiller? Nous avons fait nos humanités dans les *Causeries* d'un vieil étudiant en médecine. Pourquoi ne pas chercher à regagner en précision ce que nous avons perdu en respect?

A mon avis, formé par quinze ans d'études et de réflexions, ce qui paralyse les biographes de Montesquieu, c'est qu'ils ont devant eux une légende et des erreurs dont Gœthe[4] lui-même ne s'est pas douté.

Loin de moi de médire des traditions; le meilleur de notre histoire en est composé, et elles sont presque toujours le récit fabuleux d'un fait réel; mais la

1. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*. Garnier, 1852.
2. « La gloire de Montesquieu, comme celle de Bossuet et de Racine, est une de ces religions françaises. » M. de Bonald.
3. *Mémoires*, 1719, ch. IX.
4. *Des hommes célèbres de France au dix-huitième siècle*, traduit de l'allemand par de Saur et de Saint-Geniès. Paris, Renouard, 1823.

Le maître existe depuis cent vingt-cinq ans. Ses livres ont déjà formé quelques élèves ; ils peuvent en instruire davantage. La science gouvernementale, avec ses principes et ses faits, se trouve sans parti pris chez lui ; et nul n'est plus capable, en dehors de tout régime, de faire connaître ce qui est vrai et ce qui est possible en politique.

C'est la France qui possède ce grand professeur de droit constitutionnel, et son nom est Montesquieu.

Malheureusement, comme il l'avait prévu lui même[1], il est dans une position à part : on l'approuve ou on le critique beaucoup, on le cite davantage, mais on le lit peu, et on l'étudie encore moins, sauf à se vanter de le connaître, car sa connaissance honore.

Le mot de cette énigme m'a longtemps préoccupé. Certes Montesquieu n'a aucune des qualités qui mettent toujours à la mode chez nous, ni la raillerie des choses saintes, ni la passion de l'égalité ; pourtant ses œuvres sont incontestablement immortelles. J'attribuai la manière dont il est traité, d'abord à la légèreté prétentieuse du public énervé par la bourse, le théâtre et le journal. Ensuite les gens sérieux ne sont-ils pas fatigués de lui comme les paysans grecs l'étaient

1. « Il (l'*Esprit des lois*) sera plus approuvé que lu. » *Pensées diverses.*

d'Aristide ou comme les Romains de Juvénal l'étaient de la probité : *laudatur et alget*. L'expérience m'apprit enfin toute la vérité. Il n'est très-intéressant et très-instructif que quand il est devenu très-clair, c'est-à-dire à mesure qu'on possède mieux sa vie et son siècle.

Alors j'ai eu l'idée d'écrire sa biographie pour encourager le public à ouvrir ses livres, l'aider à s'y plaire et lui permettre de les comprendre ou du moins pour en fournir quelques citations précises et en donner une idée exacte aux gens qui veulent en parler quand même.

Une hésitation m'est venue. Nous ne sommes plus au temps[1] où Montesquieu passionnait les esprits, où Marat concourait pour son éloge, où les Conseils des *Anciens* et des *Cinq Cents* proposaient de lui rendre les honneurs du Panthéon, où un employé des douanes faisait un poëme de vingt-six chants à sa gloire, et où ses œuvres se vendaient à une ou deux éditions par année. Un libraire m'a dit récemment : « La moitié de Montesquieu est morte « avec l'ancien régime, et l'autre est entrée dans « nos institutions, en sorte qu'il n'y a plus lieu de le « réimprimer. »

Je persiste dans mon projet, par reconnaissance

1. Voir, *infra*, Écrits sur Montesquieu par ordre de date.

pour cet écrivain qui a été le Descartes de la politique et de la législation :

Nous courons, mais sans lui nous ne marcherions pas.

Il faut bien, d'ailleurs, que mon dessein ait quelque utilité, si j'en juge par les encouragements qu'il a reçus des hommes les plus distingués : des publicistes comme MM. Alloury, Hervé, Laugel, Douhaire, Lavedan et Francisque Sarcey; Mgr Darboy et M. l'abbé Trouilh; MM. Ortolan, Bonnier, Gide, Guyot et Barkhausen, professeurs de droit; des sénateurs tels que MM. de Meaux, de La Sicotière et Sacase; des conseillers d'État, des députés, des avocats et surtout le ministre d'État d'Italie, associé de notre Académie des sciences morales et politiques, M. le comte Sclopis, qui me précède dans la même carrière, où il a laissé des traces lumineuses[1]. L'Académie de Bordeaux a couronné mon premier essai. M. Éd. Laboulaye, sénateur, membre de l'Institut, professeur de législation comparée au Collége de France, dans l'édition définitive qu'il donne de son auteur favori[2], veut bien m'appeler « l'homme qui « mieux que personne au monde connaît Montes-

1. Recherches historiques et critiques sur l'*Esprit des lois*
2. *Œuvres complètes de Montesquieu*, avec les variantes des premières éditions, etc. Paris, Garnier, 7 vol. in-8.

« quieu et ses ouvrages. » Enfin M. Guizot m'a écrit, le 11 septembre 1871 :

..... Vous avez bien raison d'étudier à fond et minutieusement tout ce qui se rapporte à Montesquieu.

De tous les grands esprits du dix-huitième siècle, il est, je crois, celui qui restera le plus grand dans tous les siècles, et duquel notre siècle en particulier a le plus à apprendre et le moins à désapprendre.

*
* *

Caton l'Ancien avait composé des *Annales*, pleines de faits, de lois et de batailles, sans y mettre le nom d'aucun citoyen, rapportant à Dieu et à la patrie tous les services rendus.

Peu à peu, à mesure qu'on a cru moins aux principes, on a cru davantage aux hommes, et le progrès a changé le style des auteurs. Aujourd'hui, dans notre société cosmopolite et athée, l'égoïsme a fait naître la biographie qui est la glorification de l'individu.

Une nouvelle cause a développé ce genre de littérature. Depuis que l'histoire a cessé d'être un art pour devenir une science, l'érudition nous a montré que les détails ont leur importance, et que la vie des grands hommes est le commentaire le plus pathétique de leur temps et du genre qu'ils ont illustré.

Les Anglais ont consacré deux volumes à un des

INTRODUCTION

> Pour juger les hommes, il faut leur passer les préjugés de leur temps.
>
> MONTESQUIEU.

MOTIFS POLITIQUES DE CE TRAVAIL. — HÉSITATIONS ET ENCOURAGEMENTS. — RÉFLEXIONS SUR LA BIOGRAPHIE. — CELLE DE MONTESQUIEU N'EST QU'UNE LÉGENDE : PREUVES. — ERREURS ET PRÉJUGÉS QU'ELLE CONTIENT ET QUI LA FAUSSENT. — PLAN D'UNE VÉRITABLE VIE DE MONTESQUIEU.

Il est une nation favorisée entre toutes, aussi habile à manier les armes que la plume et la parole, excellant dans les Arts, les Lettres et les Sciences, pleine de bravoure, de gaieté et de gloire, douée d'un bon sens presque égal à son esprit, jetant ses idées aux quatre coins du ciel et les reprenant lorqu'elles ont réussi chez les autres, prête comme un enfant gâté à se révolter ou à se laisser conduire, divisée pendant la paix et unie pendant la guerre. Mais ses qualités sont compromises par un défaut, l'ignorance politique.

Durant les quatorze siècles qu'a duré son ancienne monarchie, le trait fut peu sensible, parce que la

royauté assumait la responsabilité du gouvernement et que l'État c'était elle.

Peu à peu quelques familles nobles, instruites par l'exemple et désirant occuper leurs loisirs d'une façon élevée, prirent part au maniement des affaires; le mal ne parut pas trop encore.

Dans la troisième période, le pouvoir tomba entre les mains des classes riches qui, faute de traditions, eurent pour se guider l'étude de l'histoire, l'expérience des choses, des hommes et de l'argent.

Aujourd'hui, grâce à la suppression du cens, chacun est électeur et veut être député, sénateur, ministre, voire président de la République. Jamais la nécessité de connaître les questions sociales n'a été plus urgente; car le suffrage universel, sous peine d'être une force numérique, a pour condition préalable l'instruction primaire.

Cette étude nous permet d'avoir un jugement sur les institutions nationales, nous apprend l'importance de nos devoirs et de nos droits, nous empêche d'être le jouet des tyrans qui sont des sophistes et des sophistes qui seraient des tyrans, nous commande le dévouement à la patrie et nous enseigne l'amour intelligent de l'humanité.

Allons donc à cette école, et appliquons-nous à qui saura le plus vite le nouveau métier, le métier de citoyen.

Je me suis donné le luxe d'aller voir tous les portraits, médailles, médaillons, bustes et statues qui ornent ses œuvres, ses biographies, les musées, les bibliothèques, les Académies, les tribunaux, les parlements, les places publiques et les cabinets d'amateurs. Puissé-je avoir emprunté quelques traits à Dassier, à Grateloup, à Clodion, à Eisen, à de Sève, à Marillier ou à Lemoine.

Il m'a été permis de visiter le château où il est né et la maison où il est mort, ses habitations de ville et de campagne. Dans ces lieux divers, j'ai recueilli les traces de son séjour et des renseignements précieux. Tantôt les êtres m'ont expliqué ses théories, tantôt un usage particulier ses critiques générales.

On sait sur son compte bien des détails, mais ils sont disséminés un peu partout. Des érudits tels que MM. Édouard et Hippolyte Fournier, Borel d'Hauterive, Ravenel, Gustave Brunet, Maurice Tourneux, Tamisey de la Roque, Félix Frank, Judicis, Challamel, Vatel, d'Auriac, Schwab, Lorédan Larchey, Vaillant, Malassis, Desnoiresterres, Gaullieur, Edmond Cougny, Charles Strauss et Thézard, m'ont signalé tout ce qu'ils ont rencontré. Mes meilleurs aides ont été un avocat distingué de la Cour de cassation M. Fliniaux, M. le docteur Guérard, un des plus savants médecins de Paris, M. Céleste, l'ingénieux, laborieux et consciencieux employé de la bibliothèque de Bor-

deaux, enfin les manuscrits d'un avocat au Parlement de Guyenne, nommé Bernadau, qui avait gardé note de toutes ses conversations avec les contemporains de Montesquieu.

Mon cabinet contient ses éditions originales, parues soit en France, soit à l'étranger, dans lesquelles se trouve sa première pensée. L'amour de mon sujet m'a fait acheter aussi toutes celles qui ont suivi, de son vivant ou d'après sa dernière volonté, afin de me rendre compte des exigences de la censure à son égard et des progrès de son génie.

De plus, beaucoup de ses productions sont égarées dans des recueils avec lesquels elles n'ont aucun rapport. Une grande quantité de pièces et de lettres non imprimées sont dans des dépôts publics ou entre les mains de MM. Étienne et Gabriel Charavay, Boutron, Prosper Faugère, Victor Cousin, Boilly, Feuillet de Conches, Dambry, Philippe de Saint-Albin, Truelle Saint-Évron, Stozzi et le comte Sclopis. Je les ai réunies, et j'ai appelé inédits non-seulement tous les morceaux non imprimés, mais tous ceux qui, émanant de Montesquieu, n'ont pas encore été publiés dans ses œuvres.

Ce long travail de recherches, de promenades, de collation, de méditation, n'a été qu'un plaisir pour moi; car il me paraît qu'ainsi j'ai obtenu un Montesquieu véritable.

Aussi l'homme y est-il effacé par le publiciste. Voilà encore la légende prise, cette fois, par le côté politique.

Excepté le talent il n'y a rien à remarquer dans les notices sur Montesquieu faites depuis sa mort jusqu'à ces derniers temps. Les auteurs[1] se sont plus ou moins copiés les uns les autres, sans se citer ni se contredire. Quant à Walckenaër, auteur de l'article publié dans la *Biographie universelle de Michaud*, je m'étonne que cet érudit, qui avait contribué à faire lever le séquestre mis sur les biens du petit-fils de Montesquieu émigré, se soit contenté de faire un mélange des trois légendes.

Un dernier embarras encombre cette biographie, car les préjugés ne vont pas sans erreurs. Je pourrais satisfaire la malignité du lecteur, en lui racontant mes courses et mes luttes à la recherche de la vérité. Pour montrer l'utilité du pyrrhonisme en histoire, il me suffira de raconter la découverte de deux inexactitudes, dont la plus sérieuse vient des étrangers.

Une généalogie des Secondat, publiée, en 1858, dans le *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne* par O' Gilvy, allègue que Montesquieu « avait épousé « en 1715, à Clérac, le 22 mars, noble dame de Lar-

1. Voir, *infra*, Écrits sur Montesquieu par ordre de date.

« tigue. » Je demandai, sans malice, au maire du pays indiqué cet acte de mariage; il me répondit qu'il ne l'avait pas. Un de mes amis, qui est expert en héraldique, se piqua de retrouver l'acte et y parvint. Cette pièce, inconnue jusqu'ici, prouve que « Montesquieu « avait, en 1715, le 30 mars, épousé à Bordeaux, Jane « Lartigue. » Ainsi, le renseignement exact sur l'année, était faux sur le mois, sur le lieu, sur l'orthographe du nom et sur la particule.

L'autre exemple est plus important. Tous ceux qui se sont occupé de l'*Esprit des Lois*, savent qu'il a passé devant la Congrégation de l'*Index*. Mais a-t-il été condamné? Les uns le croient, jugeant d'après leur conscience et se rappelant que Montesquieu n'a pas fait intervenir Dieu dans la formation des sociétés et a expliqué l'histoire de tous les peuples par l'influence des climats. Selon les autres, le duc de Nivernais, ambassadeur près du pape, était parvenu à épargner à Montesquieu une condamnation; Sainte-Beuve le tenait de Dupin, qui le tenait de François de Neuchâteau, qui le tenait des parents du duc de Nivernais. Pour savoir la vérité, il suffisait de consulter une publication périodique du Saint-Siége : *Index librorum prohibitorum*.

Ah ! les moutons de Dindenault, comme ils suivent toujours celui de Panurge ? Encore s'ils avaient quelque autre qualité; mais ils sont durs

comme la routine et paresseux comme la sottise humaine !

Telles sont la légende et les erreurs répandues sur Montesquieu. Ce n'est, en conscience, pas assez pour le faire connaître maintenant surtout. Mais, avant de semer le blé il faut arracher du champ l'ivraie qui en occupe la place.

Autrefois la critique littéraire demandait à un écrivain ses livres et un peu son temps ; elle les étudiait en détail, y cherchant l'écrivain, l'historien, le philosophe, l'économiste, le législateur, et en faisait une analyse aussi ingénieuse qu'éloquente. Le dernier mot sous cette forme a été dit, en 1839, sur notre auteur par le ministre actuel de l'Intérieur en Hollande, M. Heemskerk, dont le coup d'essai fut un coup de maître. Son ouvrage est une thèse de doctorat de trois cents pages, écrite en latin, sous le titre de *Specimen inaugurale de Montesquivio ;* elle m'aurait découragé, si elle eût été complète sur la biographie.

Aujourd'hui on prend moins d'intérêt aux œuvres qu'à l'homme ; on veut savoir où, comment, pourquoi il a écrit, et les petites circonstances de sa vie, celles où nous agissons plus naturellement que dans les grandes. Abélard nous intéresse plus par ses amours que par ses livres. Aussi les professeurs de rhétorique sont-ils obligés d'être moralistes.

Pour combler une lacune, j'ai donc voulu essayer

de faire cette notice, et je m'y suis préparé par tous les moyens.

Il existe chez un descendant très-éloigné de Montesquieu des correspondances et des manuscrits inédits, qu'il a refusés à Walckenaër, à Laîné, même à Cousin. Je suis allé d'abord me faire traiter de même par ce gardien des Hespérides. Une *pensée diverse* de son ancêtre aurait dû me détourner de cette démarche : « J'avoue, dit Montesquieu, que j'ai trop de vanité « pour souhaiter que mes enfants fassent une grande « fortune ; ils regarderaient mon tombeau comme le « monument de leur honte. Je puis croire qu'ils « ne le détruiraient pas de leurs propres mains, « mais ils ne le relèveraient pas, s'il était à terre. »

Ma seconde préoccupation a été de travailler sérieusement pour apprendre l'histoire de son siècle dans les mémoires, les journaux politiques et littéraires, dans les chroniques, dans les romans, les pièces de théâtre, les almanachs, les tableaux et les vignettes, afin de bien apprécier les événements où il a vécu et les allusions qu'il a pu y faire.

Dans tous les pays civilisés, on a écrit des volumes sur, pour et contre lui ; ils m'ont passé sous les yeux ; car on ne connaît un génie de cette trempe que quand on a entendu parler de lui ses amis et ses critiques, les disciples qu'il a faits et les institutions élevées sur ses plans.

légende de Montesquieu s'est formée d'une façon qui a besoin d'être expliquée.

Il était d'usage, sous l'ancien régime, dans les grandes familles de robe, que le fils aîné composât la vie de son père. C'était une espèce de discours qui servait moins à faire connaître un personnage qu'à présenter à ses enfants et à ses collègues un modèle des vertus domestiques et parlementaires.

Le hasard protége toujours les chercheurs ; M. Lefèvre, marchand d'autographes, qui le tenait sans doute de Villenave, rédacteur des *Annales politiques*, m'a vendu un manuscrit[1] de vingt pages in-8° intitulé : *Mémoire pour servir à l'éloge historique de M. de Montesquieu par M. de Secondat son fils*, et daté du 4 avril 1755. Ce document réunit les conditions du programme ; Sem et Japhet n'en ont pas usé autrement vis-à-vis de leur père ; chacun doit en faire cas. Ma seule peine est qu'il ait servi de base à tout ce qui a été écrit sur Montesquieu.

Je n'ose pas dire que M. de Secondat, homme soigneux de la gloire de sa maison, ait envoyé des copies de sa notice à tous les auteurs qui lui en demandèrent Pourtant Dreux du Radier s'en prévaut dans la table du *Journal de Verdun ;* d'autres le firent croire

1. Voir, sur ce manuscrit, l'*Année littéraire*, 1776, t. VI, et la Notice qui précède les *Œuvres de Montesquieu* éditées par Belin, 2 vol. Paris, 1817. — Il est imprimé *infra* pour la première fois.

comme Maupertuis et Solignac, lorsque, en 1755, à l'Académie de Berlin et à celle de Stanislas, ils prononcèrent un éloge de Montesquieu rempli de renseignements semblables et faux. C'était la légende familière qui se faisait, comme le premier pas, sans qu'on y pense.

Vous trouverez partout le morceau que madame d'Aiguillon elle-même appelait « l'apothéose de Montesquieu [1]. » D'Alembert le publia deux fois. En tête du cinquième volume de l'*Encyclopédie*, au mois de novembre 1755, il l'accompagna de cette note : « La « famille a eu la bonté de nous fournir les mémoires « dont nous avions besoin. » Dans ses œuvres posthumes revenant sur une anecdote, il ajouta : « Ce « détail n'est pas exact, quoique nous l'ayons rap- « porté d'après un Mémoire que la famille nous avait « fourni. » Je ne vois dans cet éloge qu'une légende philosophique, écrite par un sectaire qui veut absolument se faire un complice de plus.

Le morceau oratoire de Villemain sur Montesquieu est un des chefs-d'œuvre de l'éloquence appliquée à la critique littéraire, et l'apologie du gouvernement constitutionnel. Mais le genre ne comportait pas les particularités qui nous charment tant aujourd'hui et qui peignent mieux que l'art le plus consommé.

1. *Correspondance de madame du Deffand*, édit. M. de Lescure. Paris, Plon; Lettre de Paris, 3 octobre 1755.

Les écrivains ne l'ont jamais représenté qu'en buste, comme madame de Staal, et drapé à l'antique, comme Sylla ou comme Eucrate. Je l'ai montré de la tête aux pieds avec ses habits, ses mœurs, ses livres et son temps. Les accessoires, sans jouer un rôle inopportun dans sa vie, y auront place : la ressemblance tient autant aux petits détails qu'aux lignes d'ensemble. Ce sera peut-être moins grand, mais sans doute plus réel et plus animé. Socrate nous est connu par deux de ses disciples : Platon l'a idéalisé; Xénophon l'a peint au naturel. Je préfère les *Mémorables* aux *Dialogues*, comme on préfère le fruit à la fleur, et la vérité à la vraisemblance. Plutarque, en digne prêtre d'Apollon, a composé des *Vies* pour porter les hommes au bien par des narrations édifiantes; les biographes d'aujourd'hui, sans sacrifier aux préoccupations morales, ne s'appliquent qu'à l'exactitude des détails historiques.

Un tel procédé, plus exact qu'aimable, n'aura pas l'assentiment de tous les lecteurs. Les uns m'accuseront de porter atteinte à la magistrature, en confessant les faiblesses d'un magistrat, comme si une exception du dix-huitième siècle infirmait une règle du dix-neuvième[1]. Les autres me reprocheront d'avoir

1. Transporter dans des siècles reculés toutes les idées du siècle où l'on vit, c'est des sources de l'erreur celle qui est la plus féconde. A des gens qui veulent rendre modernes tous les siècles anciens, je dirai

manqué de respect à un grand homme, parce que j'ai parlé de ses bonnes et de ses moindres actions : Henri IV, en pareil cas, répondit à l'ambassadeur d'Espagne que son maître avait assez de vertu pour avoir des défauts. La majorité se plaint déjà qu'on lui ait changé Montesquieu. Pardon, Messieurs ! vous ne l'aviez pas lu ; sans quoi, vous auriez trouvé que mes recherches n'ont fait que préciser ce que les lettrés soupçonnaient depuis longtemps.

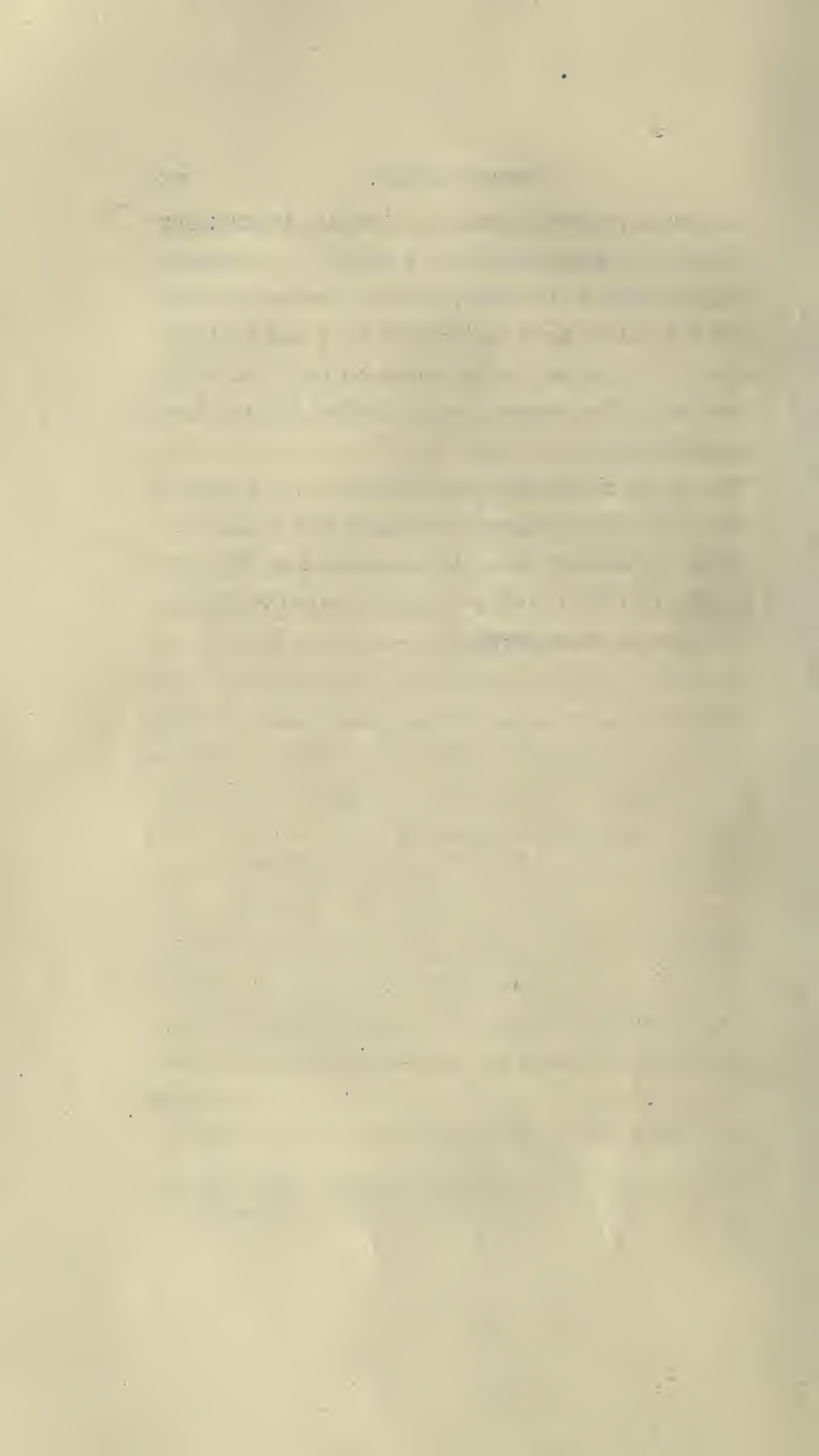
Mais je m'emporte peut-être contre des critiques imaginaires, au lieu de donner, avant de finir, des explications utiles. En Allemagne et en Angleterre, les biographies ressemblent un peu à des bureaux de renseignements ; chez nous on les prendrait pour des mémoires apocryphes. Quelques écrivains remplissent leur texte de documents et mettent des notes au bas de toutes les pages : c'est comme si les directeurs de théâtre promenaient dans les coulisses le public qui vient au spectacle. D'autres ne donnent pas leurs sources et rectifient leurs prédécesseurs sans les citer, dans la crainte d'interrompre la narration, de passer pour pédants ou d'être pillés sans être cités. Mon souci a été de garder le milieu entre ces deux méthodes.

D'ailleurs, pour faire cette notice, j'ai été guidé par

ce que les prêtres d'Égypte dirent à Solon : « O Athéniens, vous n'êtes que des enfants. *Esprit des lois*, l. XXX, ch. XIV. »

les succès qu'ont obtenus les derniers travaux sur Labruyère, Beaumarchais, Voltaire et Cromwell. MM. Fournier, de Loménie, Desnoiresterres et Carlyle sont des maîtres pour qui l'histoire universelle est une suite de biographies, et qui savent retrouver un siècle dans la vie d'un homme ou la vie d'un homme dans un siècle.

Je ne les ai pas pris pour modèles avec l'espoir, mais avec le désir de les égaler; car il faut sans cesse, auteur ou lecteur, suivre le conseil de don Diègue à son fils, Le Cid : « *Arda para salir*, en toutes choses, « tâchons de nous élever. »



HISTOIRE

DE

MONTESQUIEU

I

La Gascogne et les Gascons. — Bordeaux et les Bordelais. — Le patois gascon. — Le château de La Brède. — La famille de Montesquieu. — Ses parents : son père, seigneur d'un fief; son oncle, membre d'un Parlement. — Son portrait.

Avant que l'Assemblée constituante eût morcelé la France en départements et que la facilité des communications, à force de multiplier les voyages, eût rendu semblables les pays et les habitants, nos provinces avaient toutes un caractère différent. Mais il n'en existait pas de plus singulière que le Bordelais en Gascogne.

Cette contrée[1], qui est également éloignée du Nord et du Sud, abritée du siroco par les contre-forts des Pyrénées, garantie de la sécheresse par le voisinage de l'Océan, a toujours eu un climat tempéré, où il ne

1. Ducourneau, *la Guyenne historique et monumentale*. Bordeaux, Coudert, 1842. Préliminaires.

fait ni chaud ni froid, et où il n'y a ni pluie ni vents excessifs.

Le sol est fort varié. Çà et là s'étendent des vallées riantes, étroites, sinueuses, encaissées, à pentes douces, couvertes de céréales et de prairies arrosées par de petites rivières frétillantes et desservies par un grand fleuve navigable. Ici sont les *landes*, champs plats, sablonneux et arides où poussent des sapins dans des touffes de bruyère. Ailleurs se groupent de nombreux et pauvres mamelons nommés *dunes*, qui ressemblent aux vagues d'une mer pétrifiée. Enfin sur les côteaux, les collines et les hauteurs, voici les *graves*, cette couche de graviers, qui absorbe la chaleur pendant l'été et qui garantit de la gelée pendant l'hiver; terre sacrée qui produit la vigne et donne au vin de Bordeaux « quelque chose de fin et d'exquis, de net et de dépouillé, et un peu de tannin[1]. »

Ce bel et bon pays, parsemé de villes coquettes, de pittoresques bourgades, de jolis châteaux, coupé de bois, de culture, de prairies, de terres labourables, de céréales, de chanvre et d'oseraies, offre l'idée de la véritable aisance : de tout un peu.

L'originalité de cette région est d'avoir subi un grand nombre d'invasions et de conquêtes. Les Romains y apportèrent le goût des arts les plus raffinés; les Goths y ont semé les erreurs d'Arius; les Arabes

1. E. Deschanel, *Physiologie des écrivains*, in-12. Paris, 1864, p. 40.

d'Espagne lui ont montré le mahométisme; Charlemagne et ses successeurs y ont fait prêcher l'Évangile; les Anglais, pendant trois cents ans, lui ont donné des habitudes d'indépendance municipale et même féodale; les Vaudois et les Albigeois l'ont dégoûtée de la Réforme, et Henri II l'a découragée de faire de l'opposition. Après quoi il ne faut pas s'étonner si les Gascons, depuis les *Politiques* du seizième siècle jusqu'aux *Girondins* de la Révolution, ont été mobiles, spirituels, éloquents, hardis, ingénieux, fins, fanfarons, actifs, moins pratiques que positifs, peu pudiques comme les méridionaux, et surtout hâbleurs, comme le renard de La Fontaine, c'est-à-dire doués de ce scepticisme qui procède d'un caractère heureux et d'une imagination vive, égaye les affaires avec un bon mot, excuse les fautes par des sophismes, ne recule pas devant un paradoxe, aime l'hyperbole, discute sans conclure et se plaît à embellir la vérité. Nos pères appelaient « tour de gascon » une action habile, et « gasconnade » un jeu d'esprit.

La capitale de ce pays mérite aussi une mention. Bordeaux, située ni trop loin ni trop près de la mer est desservie par un fleuve qui fait d'elle un port. Autrefois une muraille, percée de douze portes et défendue par trois forteresses, l'enveloppait de tous les côtés. Les monuments publics y étaient rares, mais les maisons y étaient bien aménagées dans des rues larges et autour de places nombreuses : on s'y sentait à l'aise et à l'abri pour aller et venir, y faire le com-

merce et l'industrie. Des priviléges municipaux, conservés à travers les siècles, ajoutaient à ces avantages. Les habitants, faciles sur les principes, se proposant pour but la fortune et ne comptant que sur le travail, n'étaient soucieux que de la liberté individuelle. Le despotisme qui menace les intérêts, et la démocratie qui subordonne les affaires à la politique, leur étaient également odieux; leur idéal était ce gouvernement qui protége chacun et ne gêne personne, enfin « qui « va à son but à moins de frais, celui qui conduit les « hommes de la façon qui convient le mieux à leur « penchant et à leur inclination[1]. » D'ailleurs les gens aisés ont des goûts modérés : ils ne sont ni dévots, ni athées, ni rêveurs, ni passionnés; ils aiment l'ordre, l'économie, le bon sens, l'esprit et même les arts[2]. Tels étaient les Bordelais.

Ces paysans et ces citadins avaient, comme on le voit, un caractère très-particulier : pour comble, ce qui en devait être ou un des effets, ou une des causes, il existait un patois gascon. Sans doute le français était leur idiome, mais, dans la campagne, ils y substituaient un dialecte de la langue d'oc que Montaigne[3] trouvait « singulièrement beau, sec, bref, signifiant,

1. *Lettres persanes*, l. LXXX.

2. E. Bersot, *Études sur la philosophie du dix-huitième siècle : Montesquieu*. Paris, Ladrange, in-12, 1852, p. 65-69; — Brissaud, *les Anglais en Guyenne*, 1875, Paris; — et les articles de M. Lud. Drapeyron, *XIXe Siècle*, novembre et décembre 1876.

3. *Essais*, liv. II, ch. XVII.

« mâle, militaire, nerveux, puissant et pertinent. » Les habitants des villes lui empruntaient des tournures de phrases et s'en servaient pour donner des acceptions inusitées aux mots ou même pour en forger. Tous les auteurs méridionaux font des gasconismes.

A quinze kilomètres sud-est de la capitale de ce pays, au milieu de ces choses, de ces hommes et de ce langage, mais un peu à l'écart, dominant la vallée, au centre de vastes prairies et enveloppée d'arbres qui la cachent au soleil du Midi, se dressait comme un grand sphinx une immense masse noire.

C'est un donjon gothique, polygone presque rond offrant dix-sept pans droits et soixante-quatorze mètres de circonférence, flanqué à l'ouest d'une grosse tour fendue du haut en bas, ornée de tourelles à machicoulis, couronné de créneaux, éclairé de fenêtres irrégulières, baigné tout au tour par des fossés d'eau vive qui varient de quatorze à trente-cinq mètres de large, du reste inaccessible excepté au moyen de trois ponts-levis successifs qui sont défendus par des barbacanes à meurtrières. Comment ne pas être orgueilleux, quand on est le maître d'une semblable citadelle d'où l'on peut braver le pouvoir et protéger ou opprimer ses voisins?

Sur le fronton ogival de la porte d'entrée se présentait un écu, timbré d'un tortil de baron, supporté par deux griffons, entouré du cordon de Saint-Michel et portant : « d'azur, à deux coquilles d'or, accompa-« gnées en pointe d'un croissant d'argent, » avec la

devise : *Virtutem fortuna secundat.* Voilà le fief de La Brède[1].

Ce château, moins fort par sa position que par l'épaisseur et la forme de ses murailles et par ses moyens de défense, avait été bâti au treizième siècle, par un seigneur gascon, féal du roi d'Angleterre, qui, sur l'ordre de son maître, l'avait armé contre les soldats français. Il fut l'un des derniers boulevards de l'indépendance anglo-gasconne sous Charles VII, puis de l'opposition parlementaire contre Louis XIV. Un de ses possesseurs devait commencer, au dix-huitième siècle, les premières attaques contre la monarchie et la religion.

Alors cette terre baroniale de La Brède était tombée en quenouille, ou plutôt, le 25 septembre 1686, une fille unique l'avait avec son titre apportée en dot à son mari. Ce furent le père et la mère de notre Montesquieu[2].

Les deux époux étaient d'assez bonne noblesse; les ancêtres de Jacques de Secondat avaient occupé des emplois à la cour lettrée, amoureuse et protes-

1. Léo Drouyn, *la Guyenne militaire*, in-4. Bordeaux, 1865; — Labat, *le Château de La Brède*, dans le *Recueil de l'Académie d'Agen*, 1834; — Grouet, *La Brède*, in-8. Bordeaux, 1839; — O'gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*. Bordeaux, 1858, in-4; — Fréd. Thomas, *Vieilles lunes d'un avocat* (*Premier quartier*), in-18, Hachette. Paris, 1863. *Le château de Montesquieu*.

2. Voir *infra*, comment il reçut ce dernier nom en héritage de son oncle; — O'gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, v° Secondat, in-4. Bordeaux, 1858; — Grouet, *La Brède*, in-8. Bordeaux, 1839; — Beaurein, *Variétés bordelaises*. Bordeaux, 1784, t. IV et V.

tante de Navarre et s'étaient convertis en même temps qu'Henri IV. Une famille anglaise, venue en France lors de la domination et restée après le départ de ses compatriotes, s'éteignait dans Marie-Françoise de Penel. Leurs enfants devaient avoir dans les veines des principes réformés et des idées constitutionnelles.

Le baron, ancien garde du corps du roi, jurat de Bordeaux, né en 1654, était éclairé et pieux; la baronne, née en 1665, fut le modèle des vertus chrétiennes, et a laissé une réputation de sainte.

Il est bon de se rappeler ici en quoi consistaient alors les droits féodaux, que les services rendus, pendant le moyen âge et la renaissance, par la noblesse, avaient fait accorder à ses descendants[1].

Le seigneur, dans son domaine, avait à l'église une place où, de son vivant, il recevait du curé l'eau bénite et l'encens, et, à sa mort, la sépulture. La taille, le guet, les prises, les douanes, les péages, les corvées personnelles, réservées aux autres, étaient pour lui remplacées par le service militaire à vie. Son fief, exempt du cens, lui permettait de percevoir tous les impôts qu'aujourd'hui l'État lève comme contributions directes ou indirectes, avec cette différence qu'alors les roturiers pouvaient toujours les acquitter

1. Senac de Meilhan, *le Gouvernement, les mœurs et les conditions en France avant la Révolution*. Édit. M. Lescure. Paris, P. Malassis, in-18; — Taine, *les Origines de la France contemporaine*. Paris, Hachette, 1876, in-8; — Borel d'Hauterive, *Annuaire de la noblesse*. Paris, 1843-1877, in-18; — L.-R. Vian, *Histoire du village de Saint-Chéron*. Saint-Chéron, in-8, 1873, 5 vol. le Ier.

en nature. Ajoutez le privilége paternel et onéreux de faire rendre la justice en son nom; enfin en échange de la renonciation au commerce et à l'industrie, le droit de chasse, si important à cause des forêts giboyeuses qui existaient et des habitudes guerrières qu'il entretenait.

Aussi, pour conserver de telles propriétés dans les familles, et pour les rendre indivisibles et inaliénables, avait-on trouvé le droit d'aînesse.

Hors de chez lui, les attributs du noble étaient de prendre le nom de sa terre, d'en porter le titre, de mettre partout ses armoiries timbrées et d'avoir le pas sur les bourgeois et les vilains. Il pouvait, sans se soumettre aux juridictions inférieures, porter ses procès aux baillages, sénéchaussées et présidiaux, comme aujourd'hui les grand'croix de la Légion d'honneur au correctionnel et au criminel. Surtout il était admissible à tous les emplois civils, militaires et adminitratifs, à l'exclusion des roturiers.

Après ces détails, on comprend que cette classe, n'ayant pas besoin de s'enrichir, considérât qu'il y avait dérogeance à s'adonner à toute profession manuelle.

On comprend encore mieux qu'un grand homme, mais un homme enfin, pourvu par sa naissance de tous ces avantages, en ait joui et même fait l'éloge. C'est en prison que Mirabeau a écrit contre les lettres de cachet, et Frédéric n'était pas roi quand il a réfuté Machiavel.

Le membre important de la maison qui nous occupe, veuf et sans enfants, était l'aîné, frère de celui dont nous venons de parler, « un des plus beaux génies, « selon sa famille [1], et peut-être l'homme le plus « libre et le plus juste de son temps, » messire Jean-Baptiste Secondat, baron de Montesquieu, président à mortier au parlement de Guyenne.

A la fin du dix-septième siècle, il y avait deux sortes de noblesse, celle qui s'acquérait à l'armée, et celle qui s'obtenait dans la magistrature. La principale différence entre elles était que l'une avait ses entrées à la cour, tandis que l'autre ne les avait, pour ainsi dire, pas : d'où naquirent des dédains et des jalousies dont tous les écrivains se sont fait les échos, et qui expliquent quelques contradictions apparentes de l'*Esprit des Lois;* car l'auteur y exalte les nobles de robe [2], et y critique les nobles d'épée.

Les nobles de robe se composaient surtout des fils de riches financiers à qui leurs pères avaient acheté un hôtel et une charge près d'un parlement.

Les parlements étaient moins nombreux et par conséquent plus importants que nos Cours d'appel d'aujourd'hui.

Leur juridiction consistait notamment à enregistrer les lettres de grâce, à juger les appels comme d'abus sur requête civile et autres causes majeures, à statuer

1. V. à la fin du volume, l'*Eloge historique de M. de Montesquieu.*
2. *Esprit des Lois*, liv. XX, ch. XXII; liv. V, IV; liv. III, V.

sur les procès criminels intentés aux ecclésiastiques, aux nobles et aux magistrats, à décider en première instance les causes civiles personnelles, possessoires ou mixtes des privilégiés ayant droit de *committimus* au grand et au petit sceau.

Ces corps avaient aussi leur côté politique. Les actes législatifs du roi devaient être soumis aux parlements, dont l'examen pouvait avoir l'un de ces deux résultats suivants. Ils les enregistraient et les promulgaient, après avoir résolu leurs difficultés pratiques, trouvé le moyen de les concilier avec les anciennes ordonnances et consulté les besoins des populations. Dans le cas contraire, pour lui représenter les inconvénients de la mesure prescrite, ils adressaient au roi une supplique. On connaît l'origine, l'empiètement et l'annulation politique de ces cours souveraines [1]. C'était le temps où le régent, par reconnaissance et par conviction, leur avait rendu le droit de remontrances. Le parlement de Paris venait de se faire exiler pour son opposition au système de Law et à l'enregistrement de la bulle *Unigenitus*. Il fut la seule partie de la nation qui eut l'idée, sinon l'amour de la liberté civile, et l'horreur de l'agiotage. La grande préoccupation des parlements était la défense et le maintien de ce qu'ils regardaient comme les lois du royaume. Au milieu des Guise et des Espagnols, on les vit se déclarer pour la France et,

1. *Revue des Cours littéraires*, juillet 1867. Alf. Maury, *les Parlements au dix-huitième siècle.*

avant les états généraux, élever seuls la voix en faveur du peuple contre le despotisme des bureaux; mais, juges de tous les conflits entre la monarchie et le Saint-Siége, ils firent constamment, contre les prétendus empiètements de la cour de Rome, prévaloir l'indépendance de l'autorité civile qu'ils appelaient les libertés de l'Église gallicane. Un de mes amis s'occupe à écrire une histoire des démêlés du parlement avec le clergé, sous le nom de guerre des deux robes.

Les parlementaires discrets, circonspects, hautains et cérémonieux, formaient une société à part dans les immenses vestibules, sur les vastes escaliers de pierre, au milieu des salons solennels, au fond des nombreuses bibliothèques de leurs grands hôtels, décorés du luxe le plus austère.

Certain président au Parlement de Paris vit, un jour, arriver chez lui, un de ses collègues de Pau, qui venait, pour la première fois, juger la capitale. Ils sortent ensemble à pied; les voilà sur le quai des Théatins. Le magistrat de province regarde avec admiration cette suite de palais et, les comparant en secret au sien, il en désigne un des plus beaux à son guide et lui dit :
« A un président? — Non. — Diable ! A un conseiller?
« — Non. »

Montesquieu n'ajoutait jamais un mot de plus à ce court dialogue qu'il se plaisait à raconter [1]. Du reste, les hôtels de ces magistrats n'abritaient en général

1. Jay, *Œuvres complètes*, t. VIII (*les Hermites en province*).

aucune fête, aucune comédie, sauf quelquefois un riche dîner, le plus souvent une conversation sur les matières de jurisprudence et de philosophie.

Les parlementaires, levés dès l'aube, se rendaient au Palais, montés sur leur mule, une lanterne à la main, à travers la ville. Tout dormait, la justice veillait déjà et passait sa journée à l'audience, en robe écarlate, en perruque longue, les yeux demi-clos et la main sur la bouche, entourée de la puissance publique : image de la méditation, du droit, de la science et de la force.

Il faut qu'on m'excuse de m'être ainsi étendu sur la Gascogne, sur la noblesse et sur la magistrature au dix-huitième siècle. Ce sont les trois clés du caractère et des ouvrages de l'homme dont je vais écrire la vie et dont voici le portrait.

Il était d'une taille moyenne, et d'une corpulence très-maigre et très-nerveuse. Un de ses contemporains[1] dit qu'il ressemblait beaucoup aux bustes des philosophes anciens et notamment à Cicéron. Le burin et le pinceau qui, d'après nature, nous l'ont représenté dans la force de l'âge, donnent quelques détails plus précis.

Le caractère dominant de cette physionomie très-mobile est la finesse : chaque trait est aiguisé et dénote un esprit pénétrant, délié et même un peu subtil.

1. Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, in-12. Bordeaux, 1810; — C.-J.-B. Bonnin, *Pensées*, *etc.* Paris, 1824, p. 142.

Ses cheveux, qui étaient blonds, sont groupés sur sa tête avec le talent et le désir de plaire. Le front respire un grand penchant à l'analyse et une sérénité superbe. Le nez fort et long est orné de narines dégagées qui trahissent la délicatesse et la sensualité. La circonspection est empreinte sur sa lèvre d'en haut, et sur l'autre, l'enjouement porté à la raillerie. Le menton avancé montre de l'énergie. Enfin, quoique ce soit celui d'un myope, ce qui frappe le plus dans cette tête extraordinaire, c'est l'œil; il exprime tant de supériorité, et la paupière qui surplombe est si large, qu'on sent l'homme de génie dans ce regard qui lance des éclairs.

II

Naissance de La Brède. — Enfance; collége. — Premier ouvrage. — Vie d'étudiant. — *Esprit des Lois.* — Entrée dans le monde. — Mœurs. — Nomination dans la magistrature. — Mariage.

Le premier fruit [1] du mariage de M. et madame de Secondat, née le 11 septembre 1687, se nommait Marie; elle épousa M. Trousset d'Héricourt, et mourut à Marseille, où son mari était gouverneur du fort d'If. Après le second enfant, qui fait le sujet de cette étude, il leur naquit encore, le 31 août 1691, une fille, appelée Thérèse, qui fut religieuse à Agen, où elle est morte en 1772. En 1693, ce fut un fils du nom de Joseph qui vécut à peine quelques années. Le 9 novembre 1694, Charles-Louis-Joseph vint au monde à Bordeaux; nous le retrouvons devenu abbé, selon l'usage pour les cadets de famille. En 1696 eut lieu la naissance de Marie-Anne, morte à quatre ans.

Si l'on passe vite sur ces enfants, parce que leur existence a laissé peu de traces, il faudra cependant se

1. O'gilvy, *Nobiliaire de Guyenne et Gascogne*, in-4. Bordeaux. 1858, v° Secondat.

les rappeler, à cause des relations qu'ils eurent avec le suivant.

Je vais parler maintenant du plus illustre.

On se figure mal, dans notre France actuelle, les circonstances qui, chez les nobles d'autrefois, accompagnaient la naissance d'un fils aîné. Les historiens de l'école de Michelet racontent volontiers qu'alors les parents obligeaient leurs vassaux à venir saluer l'enfant dans ses langes, sous peine d'être pendus haut et court au bois de Justice. Voici la vérité.

Le lendemain de la Révolution d'Angleterre et un siècle avant celle de France, messire Jacques de Secondat, baron de la Brède, seigneur de Baron-en-Entre-Deux-Mers, de Martillac, du fief d'Olivier, de Léogan et autres lieux, eut son fils aîné. Je n'ai pu retrouver son acte de naissance, mais on [1] a relevé cette note sur le livre de messe d'une femme du pays : « Ce « jourd'hui, 18 janvier 1689, a été baptisé dans notre « église paroissiale, le fils de M. de Secondat, notre « seigneur. Il a été tenu sur les fonds par un pauvre « mendiant de cette paroisse, nommé *Charles*, à celle « fin que son parrain lui rappelle toute sa vie que les « pauvres sont ses frères. Que le bon Dieu nous con- « serve cet enfant ! »

Au surplus, ce n'est pas une exception, le seigneur de Montaigne [2] agit de même en 1553, ainsi que le ba-

1. Beaurein, *Variétés bordelaises*, t. IV et V. Bordeaux, in-12, 1785.

2. *Essais*, liv. III, chap. XIII.

ron de Beauvais en 1641, et le comte de Buffon en 1742.

Les curieux [1] soupçonnaient, d'après une médaille conservée à l'Académie de Bordeaux, que cet enfant s'appelait encore *Louis*. J'en ai acquis la preuve en lisant une assignation [2], donnée par lui, en date du 26 janvier 1736, où il se désigne ainsi.

Un dernier détail mérite d'être rappelé. Les nobles, surtout dans les provinces méridionales, avaient alors une autre habitude plus connue, parce qu'elle était, j'en conviens, plus fréquente : le chef de famille portait, avec le titre, le nom patronymique, tandis que les enfants prenaient celui du domaine qui devait leur appartenir dans l'héritage paternel. Celui-ci devint donc *Charles-Louis de la Brède.*

Aussitôt [3] après sa naissance, ses parents le mirent entre les mains d'une nourrice, mais sous leurs yeux, dans un des cinq moulins du village, celui du Bourg. Ils l'y laissèrent pendant trois années, pour qu'une alimentation simple fortifiât sa santé et que la fréquentation de ses vassaux le rendît moins fier. Le résultat est qu'il eut une bonne constitution, qu'il aimait les paysans et qu'il était aimé d'eux. Son frère de lait, Jean Demarennes [4], brave berger de la *lande*, ne pou-

1. Bernadau, *Courrier de la Gironde*, 17 août 1849.

2. Archives départementales de la Gironde.

3. Beaurein, *ubi suprà*, et Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, in-18, Bordeaux, 1810.

4. Fréd. Thomas, *Vieilles lunes d'un avocat* (*Le château de Montesquieu*). Paris, Hachette, 1863, in-18.

vait jamais être six mois sans venir le voir avec ses échasses, fût-il à Paris.

Pendant cette période, l'enfant ne parla que le patois : à quoi des hommes compétents attribuent les solécismes, les idiotismes et même les barbarismes qui se remarquent dans tous ses ouvrages [1].

Le marquis de Mirabeau raconte : « Je disputai « même Montesquieu, et un jour que nous criions en « vrais méridionaux, il me dit, avec son accent gascon : « Qué dé génie dans cette tété-là ! et quel dommagé « qu'on n'en puissé tirer qué dé la fougué [2]. » Telle était sa prononciation. « Et, dit d'Argenson [3], il trouve « en quelque façon au-dessous de lui de s'en corri- « ger. » Il écrivit toujours *Bourdeaux* [4], et prononçait son nom *Montesquiou;* aussi beaucoup [5] de ses contemporains le désignent-ils ainsi.

Ensuite ses parents le retirèrent au château et lui firent l'honneur de le prendre pour parrain de son frère, Charles-Louis-Joseph, le futur abbé.

1. Walckenaer, *Archives littér. de l'Europe*, t. II, 1804 ; — M. Meyer, *Etudes de critique*. Paris, Didot, 1850, p. 221 ; — Sainte-Beuve, *ibid.*; — Voltaire-Beuchot, *Lettre du 28 novembre 1768 à Marmontel;* — J.-J. Rousseau, *Lettre à Moulton*, 1762; — *Lettre persane* 72.

2. Loménie, *Correspondant* du 25 décembre 1871, les Mirabeau.

3. *Loisirs d'un ministre*. Liége, in-8, 1787, t. II, p. 63.

4. Voir toutes ses lettres à Guasco.

5. Holberg, voir *infrà*, chap. XIX; — *Bibliothèque raisonnée des savants de l'Europe*. Amsterdam, 1747 ; — *Roi de Sardaigne*, chap. X, *infrà;* — *Lettres juives*, in-12. La Haye, P. Paupier, 1766, p. 323.

Madame de Secondat[1] mourut en 1696, quand son fils aîné n'avait que sept ans; mais elle avait eu le temps de lui apprendre à dire sa prière. Heureux privilége! Les grands incrédules du dix-huitième siècle, Gibbon et Volney, ont peut-être manqué du sentiment de la religion parce que leur enfance, cette fleur de l'âme, ne s'était pas ouverte sous les douces caresses d'une mère.

M. de Secondat était un père aussi tendre qu'instruit; il avait donné les meilleurs soins à préparer l'éducation de son fils dont il avait, dit-on[2], deviné l'avenir. La perte de sa femme, en présence de six enfants, le décida à mettre au collége l'aîné, qui y était propre à tous les points de vue.

La maison qui passait alors dans la noblesse pour offrir les plus sérieuses garanties d'éducation, d'instruction et d'hygiène, était celle des oratoriens de Juilly, près Meaux, avec son antique manoir, son grand parc, ses belles eaux et son air pur. Sa réputation est encore méritée aujourd'hui, comme son dernier chroniqueur le prouve[3], en citant les élèves qui l'ont illustrée, tels que Berryer et le P. Gratry.

La Brède y fut instruit du 11 août 1700 au 4 février 1711. On connaît quelques-unes des lettres adressées par le frère Andrieu, pourvoyeur du collége, à M. de Secondat. Elles ont été publiées avec beaucoup d'in-

1. O'gilvy, *ubi suprà*.
2. *Eloge historique de M. de Montesquieu*, infrà.
3. Hamel, *Histoire de Juilly*. Paris, Douniol, 1870.

telligence par un écrivain[1] qui a laissé de côté les dépenses du pensionnaire et qui s'en est tenu aux renseignements relatifs à l'écolier.

« J'écris toujours avec plaisir lorsqu'il s'agit de parler de notre cher élève, qui est, à son ordinaire, le plus joli enfant du monde. S'il ne grandit pas beaucoup, il a une tenue et des manières qui le font aimer de tous ceux qui le voient. Je l'ai fait habiller de drap gris de fer, couleur assez à la mode et qui lui sied on ne peut pas mieux. Je ne vous dirai rien de ses études, sinon qu'il est allé à rhétorique tout comme il a fait dans les basses classes. (3 décembre 1709.)

« Notre cher disciple est en bonne santé. Je lui ai donné les neuf livres de son oncle. J'ai donné ordre à la corde pour qu'il puisse s'y brandiller. S'il ne tient qu'à cela pour le faire grandir, je vous réponds d'une belle taille. (10 février 1710.)

« J'ai donné les cent sols à notre disciple pour se réjouir un peu, ces vavances. Le révérend père supérieur doit vous écrire pour ses études. Tout le monde croit qu'il doit doubler sa rhétorique, n'ayant point le jugement assez formé pour la philosophie; on croit même qu'il y aurait du danger, aimant l'étude autant qu'il le fait. Il se roidirait contre une science qu'il ne comprenait point, ce qui le mettrait hors d'état de rien faire le reste de ses jours. Il n'est point de lui comme du reste des écoliers : au lieu de le pousser, il faut l'arrêter; il ne quitterait jamais les livres, si on le laissait faire. On en a vu un exemple, cet été, dans le temps où il se préparait à soutenir ses auteurs. (13 décembre 1710.) »

La Brède quitta Juilly peu après.

1. G. Brunet, *Bulletin de l'Alliance des Arts*, t. II, p. 190.
Un savant père de l'Oratoire croit que ces lettres s'appliquent non à Montesquieu, mais à son frère cadet. « En décembre 1710, de La Brède aîné, dit-il, était sur le point d'entrer dans sa vingt-deuxième année; ce serait lui faire injure que de supposer qu'à cette époque il n'était pas capable de suivre la classe de philosophie. »

En 1723, « il sentait, raconte le P. Castel[1], qu'on « ne lui avait pas assez fait connaître le vrai précis « de la religion purement catholique dans sa première éducation. » Mais ses études littéraires avaient été très-solides[2]; ce qui lui donna d'être le plus instruit des écrivains de son temps, malgré les erreurs qu'ont pu relever dans ses ouvrages Crevier, Heyne et Ernesti.

D'ailleurs les grands génies d'Athènes et de Rome apprennent en général aux élèves passionnés l'admiration des républiques ou la haine des monarchies, et le mépris de l'humanité par l'orgueil de soi. Dans son commerce assidu avec eux, l'esprit de La Brède s'imprégna de théories démocratiques et de philosophie stoïcienne : double trace visible dans tous ses livres et dans toute sa vie.

Son amour pour les auteurs s'était offensé surtout d'entendre les oratoriens lui dire que l'idolâtrie de la plupart des païens méritait la damnation éternelle. Aussi composa-t-il, à vingt-deux ans, sous forme épistolaire, un petit écrit où il entreprenait de réfuter cette opinion, en appelant à son aide non-seulement quelques Pères de l'Église, comme saint Justin, mais encore Casaubon, Lamothe le Vayer et d'autres pyrrhoniens. Il paraît depuis l'avoir résumé dans la *XXXVe Lettre persane*, qui proclame la tolérance religieuse et pré-

1. *L'homme moral opposé à l'homme physique*, in-12. S. E. Toulouse, 1756. Lettre XVI ; — Trublet, *Mémoires sur Fontenelle.*
2. Bernadau, *Tableau de Bordeaux.*

tend que Dieu confondra un jour tous les cultes dans sa souveraine impartialité. « Le temps, dit-il, qui « consume tout, détruira les erreurs mêmes. »

Je suis porté à croire que le père du jeune La Brède lut cet opuscule; et peut-être que, voyant poindre dans son fils un libre penseur et un écrivain, il le détermina à ne jamais publier ce travail qui, selon sa famille[1] « brille d'esprit et de traits d'une imagination « vive et lumineuse. »

Au surplus, La Brède était destiné à la magistrature. Ses deux grands-pères[2] avaient été présidents au Parlement de Guyenne, et son oncle l'était encore. Le choix d'une autre carrière n'était pas possible. Il s'agit de faire son droit.

Cette étude comprenait les lois romaines, les canons de l'Église et toutes les coutumes de France qui étaient en vigueur selon les lieux; à quoi il fallait ajouter les commentaires en grec, en latin, en patois et en français. Ces textes n'avaient pas encore été codifiés, en sorte que chacun était forcé d'approfondir la science des principes. Un de ses amis nous apprend que[3] : « Montesquieu était obligé par son père de « passer toute la journée sur le Code. » Lui-même « ajoute[4] « Au sortir du collége, on me mit dans les

1. Éloge historique de M. de Montesquieu, *infra*.
2. O'gilvy, *Nobiliaire*, ubi supra.
3. Note de Guasco sur une lettre de Montesquieu, du 11 octobre 1752.
4. Lettre du 7 mars 1749.

« mains des livres de droit. J'en cherchai l'esprit. » Il devait trouver celui des lois, comme Newton trouva la gravitation, grâce à ce pressentiment et à cette ténacité qui font les découvertes et les œuvres de génie.

Une idée, d'une pratique plus immédiate, du jeune étudiant, fut de se créer un plan de travail, dont l'esquisse existe dans ses manuscrits sous le titre de *Manière d'apprendre ou d'étudier la jurisprudence*[1]. Il recueillait aussi des chansons [2] qui formaient une histoire satirique de Louis XIV. On prétend que cette collection était destinée au roi d'Angleterre. Elle a dû lui fournir quelques traits des *Lettres persanes*.

La Brède allait également dans le monde. La position de sa famille lui permit d'être présenté et admis dans les premiers salons de Bordeaux : véritable faveur pour un esprit élevé qui, en lui créant de grandes relations, le met à la portée de bien voir les hommes et les choses, afin d'étudier les uns et de profiter des autres. On l'annonça[3] comme un homme d'esprit et il fut accueilli avec empressement par les gens en place, surtout par le plus illustre des gouverneurs de la province, le maréchal de Berwick, fils naturel de Jacques II. Leur amitié a laissé des traces précieuses : le cruel persécuteur des protestants fut

1. Labat, *Sur La Brède*. Académie d'Agen, 1834.
2. Bernadau, *mss.*
3. Montesquieu, *Pensées*.

plus humain depuis son passage en Guyenne (1716-1719), et le froid président a ébauché sur Berwick, un éloge [1] qui est de l'éloquence la plus émue.

La Brède se fit distinguer dans la société par une grande amabilité de caractère [2]. La chronique croit savoir les personnes qu'il fréquenta le plus : milady Black [3], aussi charmante que respectable ; la comtesse de Pontac [4], qui brillait par sa beauté avant de le faire par son esprit et ses amitiés littéraires ; madame Duplessis [5], qui rassemblait une collection d'histoire naturelle ; mesdames de Bouran et Dangeart, « qui arrangeaient et dérangeaient tout ce qu'elles voulaient ; » enfin madame Duvergier, la femme du procureur général à laquelle il écrivait [6] : « Pendant que « nous fûmes dans le petit chemin, quoique entre « deux ruisseaux, nous ne formâmes pas une seule « pensée galante ; nous avons bien réparé cela depuis « le retour. »

La nécessité m'oblige à toucher un point délicat de cette existence, parce qu'il peut servir à faire connaître certains côtés de l'homme et à comprendre quelques passages de l'auteur.

On disait autrefois « libertin comme un robin, »

1. Voir chap. XIV.
2. Bernadau, *Tableau de Bordeaux*.
3. Villemain, *Choix d'études*, p. 389. Didier.
4. Note de Guasco sur la lettre de Montesquieu du 10 février, 1745.
5. *Ibid.*
6. Lettre inédite. Cabinet d'Étienne Charavay.

on dit aujourd'hui « galant comme un homme de lettres, » on dira toujours « roué comme la régence. » Ces trois proverbes expliquent peut-être pourquoi Montesquieu s'est adonné à « l'amour que, selon « un éditeur[1] bien informé de 1783, il ressentait « tantôt impétueux, rarement sombre, souvent ba- « din. » Il avoue lui-même qu'il a eu des maîtresses jusqu'à trente-cinq ans[2], et ses papiers[3] conservent la trace qu'il en eut au delà. Quelqu'un[4] assure en outre qu'il préférait les femmes laides, c'est-à-dire celles que leur infériorité rend plus faciles à séduire et plus affectueuses. « J'ai été assez heureux, écrit-il « quelque part[5], pour m'attacher à des femmes que « j'ai cru qui m'aimaient; dès que j'ai cessé de le « croire, je me suis détaché soudain. » Et plus loin : « J'ai assez aimé à dire aux femmes des fadeurs, et « à leur rendre des services qui coûtent si peu. »

Du reste la galanterie n'était que l'accessoire de son existence; le principal était l'étude et la méditation : *ante omnia, Musæ*[6].

Sur ces entrefaites, le 15 novembre 1713, M. de Secondat mourut. Son fils aîné le fit enterrer[7] dans

1. Préface d'*Arsace et Isménie*, écrite par son fils.
2. *Pensées.*
3. Labat, *ubi supra.*
4. Isid. Bourdon, *Dictionnaire de la Conversation*, v° Goût. Ed. 1836.
5. *Pensées.*
6. Virgile, *Georg.*
7. Beaurain, *Variétés bordelaises*, 1785, t. IV.

l'église paroissiale du village dont il avait été seigneur.

Ensuite il passa sans transition sous la surveillance de son oncle, le président à mortier, baron de Montesquieu, dont j'ai parlé plus haut. Ce brave homme prit ses devoirs à la romaine, c'est-à-dire qu'il n'eut pas de cesse qu'il n'eût donné à son pupille une profession et une femme.

Deux mois après que La Brède eut atteint les vingt-cinq ans d'âge, qui permettaient d'entrer dans la magistrature, le 24 février 1714, il fut nommé conseiller laïc au parlement de Guyenne. Nous étudierons cette carrière dans un autre chapitre.

Pour remplir son deuxième mandat, le tuteur officieux éprouva vraisemblablement plus de difficultés. Le pupille se rendit, mais sans doute après avoir fait les deux objections suivantes, qu'il a mises depuis dans l'*Esprit des Lois :* « Les filles, que l'on ne con-
« duit que par le mariage aux plaisirs et à la liberté,
« qui ont un esprit qui n'ose penser, un cœur qui
« n'ose sentir, des yeux qui n'osent voir, des oreilles
« qui n'osent entendre ; qui ne se présentent que
« pour se montrer stupides, condamnées sans relâche
« à des bagatelles et à des préceptes, sont assez por-
« tées au mariage ; ce sont les garçons qu'il faut en-
« courager[1]. — Le luxe d'une monarchie rendant le

1. *Esprit des Lois*, l. XXIII, ch. IX.
Quæritur argentum, puerisque beata creandis
Uxor.... (HOR. *Epist.* l. I, ep. 2).

« mariage à charge et coûteux, il faut y être invité et
« par les richesses que les femmes peuvent donner et
« par l'espérance des successions qu'elles peuvent
« procurer[1]. »

Près de la baronnie de Montesquieu, à Clairac, il y avait une jeune fille candide[2] et bonne, pas jolie[3] et boîtant même[4] un peu lorsqu'on la regardait, mais riche[5] puisqu'elle avait cent mille livres de dot. L'oncle de La Brède la demanda à son père, ancien lieutenant-colonel[6], chevalier de Saint-Louis, qui dût tout d'abord avouer que sa fille était calviniste très-zélée[7].

La Brède descendait, comme on l'a vu, de protestants convertis[8], néanmoins la réponse était grave. Depuis la révocation[9] de l'édit de Nantes, la pratique de la religion réformée était un crime puni au moins de mort civile : les protestants et même les catholiques qui se mariaient devant le ministre ne pouvaient contracter qu'un concubinage et n'avoir que des bâtards ; enfin à leur décès, ils étaient jetés à la voirie. Non-seulement Louis XIV avait, en 1685, prescrit ces

1. *Esprit des Lois*, liv. XXIX, ch. v.
2. Hérault de Séchelles, *Voyage à Montbard*.
3. F. Hardy, *Memoirs of Charlemont*, 1812.
4. Collé, *Mémoires*. Extrait d'une lettre de Crébillon fils au baron de Besenval ; — *Lettres persanes*, Préface.
5. O'gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, ubi supra.
6. État de la France, 1712.
7. Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, in-18, 1810 ; — Hardy, *Memoirs of Charlemont*, 1812.
8. O'gilvy, *Nobiliaire*, ubi supra.
9. Anquez, *De l'état civil des réformés en France*, in-8°, 1868 ; — Coquerel, *Histoire des Eglises du désert*.

rigueurs, mais il les avait rappelées par des ordonnances dont la dernière datait du 8 mars 1715. Du reste, en 1749, le parlement de Bordeaux devait encore annuler trente-deux unions protestantes ou mixtes, envoyant les épouses à l'hôpital et les époux aux galères.

La Brède persista dans sa demande, toutefois à la condition que le mariage aurait lieu de la seule manière reconnue par l'État : c'était ainsi qu'on tournait la loi.

La fiancée vint habiter Bordeaux, et, après les deux publications indispensables, le 30 avril 1715, les futurs se présentèrent à l'église Saint-Michel.

Une ordonnance récente posait en principe qu'il n'y avait plus de protestants. Donc, n'admettant pas que l'un des époux le pût être, le curé maria catholiquement « messire Charles Secondat de Montesquieu, sei- « gneur de La Brède, conseiller au Parlement, habi- « tant de la paroisse de Saint-Maixent, et demoiselle « Jeanne Lartigue de cette paroisse, en présence de « deux témoins, » dont l'un ne savait même pas signer. Ni l'oncle de l'époux, ni le père de l'épouse ne paraissent avoir assisté à cette cérémonie[1].

Je me suis étendu sur cet acte ignoré, auquel cha-

1. Voici les bans et l'acte de ce mariage :

N° 234. — *Paroisse de Saint-Maixent.*

« Aujourd'hui, trentième du mois d'avril 1715, j'ai donné mon certificat de la publication des deux bans de mariage à M. de Secondat, baron de la Brède, qui doit se marier le même jour avec Made-

cun va vouloir donner un motif différent. On peut simplement l'imputer à l'avarice. Si on l'attribue au scepticisme, M. Coquerel[1] regrettera d'avoir accusé d'amitié pour les persécuteurs de la religion réformée le seul philosophe du dix-huitième siècle qui se soit allié avec une de ses coreligionnaires. D'ailleurs les catholiques auront une explication nouvelle de l'influence protestante qui règne dans les *Lettres Persanes*, dans l'*Esprit des Lois*, et même dans la *Grandeur des Romains*.

Mais on peut exercer de l'influence sur quelqu'un sans en avoir le cœur : la tradition rapporte que Mon-

moiselle Lartigue, à Saint-Michel, Mgr l'archevêque ayant dispensé du troisième. En foi de quoi j'ai signé.

« *Signé :* RINGUENEAU, curé de Saint-Maixent. »

N° 312. — *Paroisse Saint-Michel.*

« Le 30 avril 1715, après la cérémonie des fiançailles, et la publication de deux bans, faite par deux diversions de dimanches ou fêtes commandés, sans avoir découvert aucun empêchement civil ou canonique reconnu, vu la dispense du troisième, en date du trentième avril, signé Bensemont, vicaire-général, ont reçu la bénédiction nuptiale : Messire Charles Secondat de Montesquieu, chevalier, seigneur baron de La Brède, conseiller au parlement, habitant de la paroisse de Saint-Maixent, d'une part, et demoiselle Jeanne Lartigue, de cette paroisse, de l'autre.

« Ledit mariage fait en présence de sieur Antoine Brocad, écuyer, colonel général des costes, maître Étienne Brossier, maître tailleur, habitant de la paroisse Sainte-Eulalie, témoins à ce requis, qui ont signé, excepté ledit Brossier.

Signé : SECONDAT DE MONTESQUIEU, époux ; JANNE LARTIGUE, épouse ; MOREAU ; A. BROCAD, et GRIMAUD, curé de Seause.

1. *Histoire des Eglises du désert ;* table.

tesquieu n'aimait pas sa femme. Du reste, impropre au mariage, « qui n'a, dit-il[1], que des peines pour « ceux qui n'ont plus de sens pour les plaisirs de l'in- « nocence, » il regrettait, dans une *Lettre persane* de 1718[2], l'abolition du divorce, et s'arrangeait de façon à pouvoir écrire vers la fin de sa vie : « J'ai aimé « ma famille pour faire ce qui allait au bien dans les « choses essentielles, mais je me suis affranchi des « menus détails[3]. »

Néanmoins, pour la généalogie, un an après ce mariage, il en naquit un fils[4].

Sa descendance assurée, M. de La Brède se remit à rendre des arrêts, à étudier les sciences, à améliorer ses terres, à fréquenter les salons, à préparer ses ouvrages, sans négliger la coquetterie, tantôt à Paris, souvent à Bordeaux, quelquefois dans sa seigneurie. Car le plaisir, l'histoire naturelle, le monde, l'administration, les voyages, les devoirs et l'étude se partagèrent sa vie d'une façon égale et tempérée, comme nous allons le voir.

1. *Esprit des lois*, l. XXIII, ch. XXII.
2. 19 chahbam.
3. *Pensées*.
4. Voir chap. XV.

III

Mort du président de Montesquieu. — La Brède change de nom. — Il devient président à mortier. — Vénalité des charges. — Les Parlements : celui de Bordeaux. — Abolition de la torture. — Unité de législation. — Montesquieu : sa mercuriale au Parlement et ses remontrances au Régent. — Montesquieu et d'Aguesseau. — Montesquieu et ses successeurs.

Le baron de Montesquieu, président à mortier au parlement de Guyenne, qui avait perdu son fils unique au berceau, mourut dans les premiers mois de 1716, après avoir institué comme légataire universel son neveu, à condition qu'il porterait son nom. Celui-ci l'avait déjà pris le jour de son mariage ; depuis cette époque, en effet, La Brède signa « Montesquieu, » et ne fut plus connu que sous cette appellation qu'il devait illustrer. C'est sans doute faute de savoir ou de se rappeler ce détail, que les biographes n'ont rien pu recueillir sur ses années de jeunesse.

En même temps il prit possession des autres biens de son oncle.

L'hôtel était situé à Bordeaux, rue Margaux, près de la chapelle des jésuites, et les terres dans l'Agénois. Mais la partie la plus brillante de la succession

était la charge de judicature qui avait été achetée comptant par son bisaïeul et qu'il devait transmettre à son fils.

A ce sujet, on se souvient volontiers que l'*Esprit des Lois*[1], parlant de cette vénalité, dit qu'elle est contraire au principe du gouvernement, qu'il soit despotique ou républicain, et conforme au monarque. Les lecteurs, un peu à la légère, ont accusé Montesquieu de s'en être fait l'apologiste. Voltaire, entre autres, qui savait comment son contemporain était devenu président à mortier, a même ajouté : « On retrouve l'homme « partout; nul de nous n'est sans faiblesse[2]. » La vérité est que notre auteur a tout simplement écrit que ce mode de transmission est une conséquence de la monarchie. Les termes permettent de croire qu'il ne le désapprouvait pas; d'ailleurs cette opinion eût été excusable le lendemain du jour où Law et Dubois, désespérant de vaincre l'influence des parlements qui s'opposaient à l'application du *système*, avaient songé à rembourser les charges pour les rendre amovibles[3].

Du reste, cette vénalité, depuis l'ordonnance de Moulins, rendue par le chancelier de l'Hôpital, était soumise à des conditions de moralité et de capacité qui la rendaient aussi respectable que celle des officiers ministériels d'aujourd'hui.

1. Livre V, ch. XIX.
2. Voltaire-Beuchot, *Dictionnaire philosophique*, vº *Esprit des lois*. t. XXXI, p. 90.
3. Duclos, *Mémoires secrets*.

Je rappelle, au besoin, que rien ne contribua plus que cet usage à former ces familles où la science, la probité et le patriotisme étaient héréditaires.

Pour se rendre compte de la charge de Montesquieu, il importe de savoir la composition d'un parlement.

Ces cours souveraines se divisaient en cinq chambres : la grand'chambre, la tournelle, les deux chambres des enquêtes et la chambre des requêtes. Ses membres étaient un procureur général et deux avocats généraux, quatre-vingt quatorze conseillers, deux présidents à mortier et un premier président. Les présidents à mortier ne faisaient qu'un avec celui-ci et le remplaçaient le plus souvent. On les nommait ainsi du bonnet de velours noir, bordé d'un galon d'or qu'ils portaient comme signe de leur dignité.

Le ressort du parlement de Bordeaux comprenait la Guyenne, la Saintonge et le Limousin qui avaient à leur tour vingt-neuf sénéchaussées. C'était le troisième de France pour l'étendue, et le premier pour la rigueur de ses prisons [1]. Je fais cette remarque parce que le spectacle du mal excite la pitié : celui-ci a sans doute inspiré à Montesquieu ses beaux chapitres [2] sur les peines, qui ont décidé Louis XVI à corriger nos lois criminelles et à abolir la torture [3].

« J'allais dire, s'écrie-t-il [4], que cette pratique pour-

1. Michelet, *Histoire de France*, la Régence.
2. *Esprit des lois*, livre VI, ch. IX et suiv.
3. Question préparatoire abolie sous Necker, disciple de Montesquieu, le 24 août 1780.
4. *Ibid.*, livre VI, ch. XVII.

« rait convenir dans les gouvernements despotiques,
« où tout ce qui inspire la crainte entre plus dans les
« ressorts du gouvernement; j'allais dire que les es-
« claves chez les Grecs et chez les Romains... mais
« j'entends la voix de la nature qui crie contre moi. »

Sa nomination comme président à mortier est du 29 juin 1716, et son installation du 23 juillet suivant. Mais il était entré dans la magistrature le 24 février 1714 et il y resta jusqu'en 1728. Ce sont donc quatorze ans de fonctions judiciaires.

Montesquieu se mit au courant de ses devoirs, qui exigeaient des études sérieuses; car si le parlement de Bordeaux suivait le droit romain et les lois françaises dans l'usage ordinaire, il avait à appliquer dix coutumes particulières qui formaient autant de jurisprudences spéciales.

Cette multiplicité de textes ne déplaisait pas à notre publiciste; au contraire [1]. Il y était favorable, un peu sans doute parce qu'il était seigneur d'un fief ayant sa coutume [2], mais surtout parce qu'il était partisan de la méthode historique. Savigny et M. Laboulaye, ses meilleurs disciples, en ont donné une excellente explication [3] que j'abrége à regret. Certainement en théorie, rien n'est plus beau et plus utile que l'unité de législation. Cependant, à toutes les époques, le droit se maintient dans un rapport essentiel avec la nature

1. *Esprit des lois*, liv. XXVIII, ch. xxxvii.
2. *Coutumes de Montesquieu*, in-8, 1843. Bordeaux.
3. Éd. Laboulaye, *Eloge de Savigny*, 1842.

du peuple qu'il régit; il en est la manifestation, loin d'être une règle absolue. D'après Montesquieu, « les « lois ont suivi et doivent toujours faire les mœurs [1] » et « il ne faut pas faire par les lois ce qu'on peut faire « par les mœurs [2]. » En un mot, au nom de la liberté, notre auteur ne voulait pas qu'un code modifiât le caractère d'une population; il prétendait que le génie national agît peu à peu sur le développement de la législation : chez nous on n'en a demandé l'unité, que lorsqu'elle a existé dans les mœurs.

Quoi qu'il en soit, l'histoire d'un membre de la magistrature assise et celle de sa compagnie, se confondent ensemble. Montaigne et La Boëtie, qui ont fait aussi partie de ce même parlement pendant une dizaine d'années chacun, n'ont pas laissé de traces de leurs fonctions judiciaires.

La tradition [3] dit que la carrière de Montesquieu fut pleine de dévouement aux intérêts publics, de travail et d'équité. Il s'est expliqué sans détour sur ses aptitudes : « Quant à mon métier de président, j'ai le « cœur très-droit, je comprenais assez les questions « en elles-mêmes; mais quant à la procédure, je n'y « entendais rien [4]. » Son génie donnait à ses pensées un essor trop élevé pour l'assujettir à cette attention détaillée que nécessitent l'étude des dossiers, l'audi-

1. *Esprit des lois*, l. XIX, ch. XXI.
2. *Pensées.*
3. Bernadau, *Tableau de Bordeaux.*
4. *Pensées.*

tion des plaidoiries et la minutie des formes si utiles aux intérêts des particuliers et si fastidieuses pour les juges. Montaigne avait dit : « Jurisprudence est « science de sa nature génératrice d'altercation et di- « vision. » La pensée de Montesquieu était que : « On « pourrait, par des changements imperceptibles dans « la jurisprudence, retrancher beaucoup de procès[1]. » Enfin, comme ses collègues d'aujourd'hui, il était opposé aux appels et en donnait les raisons dans des termes presque inédits[2] : « Quand on a appelé d'un « juge à un autre et que celui-ci a prononcé, c'est un « grand abus de permettre de recourir à un troisième ; « parce que l'esprit de l'homme est fait de manière « qu'il n'aime pas à suivre les idées des autres, qu'il « se porte naturellement à réformer ce qui a été fait « par ceux à qui il croit des lumières inférieures. Mul- « tipliez les degrés des tribunaux, vous les verrez « moins occupés à rendre la justice aux citoyens qu'à « se corriger les uns les autres. »

Deux faits doivent être signalés dans la carrière de Montesquieu.

En 1725, il fut chargé de faire le discours de rentrée du parlement de Guyenne. Sa mercuriale, éloquente, émue, abondante, s'adressant plus à l'âme qu'à la raison, fait voir de quoi il était capable dans ce genre. On y retrouve d'abord ses plaintes habituelles contre la complication des lois et contre les formes ju-

1. *Pensées.*
2. Labat, *Le Château de La Brède*; recueil de l'Académie d'Agen, 1834.

diciaires, « qui, selon lui, ruinent les plaideurs et em-
« barrassent les juges. » La transition était facile de la justice à ses collaborateurs. Il loua le talent et le désintéressement des avocats, tout en blâmant la vivacité dont ils usaient entre eux, et engagea les procureurs à moins employer « les artifices et les piéges de « la chicane. » Le point principal fut le portrait suivant, qui montre quelle haute idée il se faisait de sa profession. « Pour lors, il n'a plus suffi que le magis-
« trat examinât la pureté de ses intentions, ce n'a plus
« été assez qu'il pût dire à Dieu : *proba me*, *Deus*, *et*
« *scito cor meum ;* il a fallu qu'il examinât son esprit,
« ses connaissances et ses talents. Il a fallu qu'il se
« rendît compte de ses études, qu'il portât toute sa vie
« le poids d'une application sans relâche, et qu'il vît si
« cette application pouvait donner à son esprit la me-
« sure des connaissances et le degré de lumière que
« son état exigeait. »

Ce discours eut un tel succès que, jusqu'à la Révolution, on le réimprima tous les ans à la rentrée du Parlement de Bordeaux ; et on le vendait ce jour-là à la porte du palais de Justice [1].

Je veux parler d'un fait plus important. En 1722 [2], le gouvernement avait imposé de quarante sols chaque tonneau de vin sortant de la Guyenne. Tous les négociants s'émurent de voir surtaxer la richesse princi-

1. Bernadau, *mss.;* — Grimm, *Correspondance*, 16 juillet 1772.

2. Voir *Registres secrets du parlement de Bordeaux*, aux Archives de la cour d'appel de Bordeaux.

pale du pays. Le parlement de Bordeaux, à l'exemple peut-être de celui de Paris, pensa aussi à présenter au roi des remontrances. Il en chargea Montesquieu, comme le plus capable de ses membres, et qui sait? comme le plus riche propriétaire de vignobles.

Le président à mortier du parlement de Guyenne, fut reçu par le chancelier de France qui était alors, je crois, d'Aguesseau.

On a souvent, dans les palais de Justice, mis côte à côte ces deux hommes[1] qui ne s'appréciaient pas; du moins Montesquieu n'a jamais parlé de d'Aguesseau, et d'Aguesseau n'admirait[2] pas Montesquieu. Sans doute, ils ont quelques points de ressemblance, tels que l'horreur des nouveautés, le respect du pouvoir et l'amour de la patrie; mais leurs différences sont plus grandes encore.

D'Aguesseau était un catholique pratiquant, un disciple de Malebranche, un jurisconsulte doublé d'un moraliste, un politique inspiré de l'Écriture sainte, un père de famille patriarcal. Sa vie fut entièrement consacrée à servir l'État et le roi, et ses loisirs à composer, dans une forme oratoire et savante, de nombreux et substantiels traités en règle sur des points de droit, qui font honneur à sa profession.

Montesquieu suivait sa religion en homme du

1. Fr. Sclopis, *Recherches historiques et critiques sur l'Esprit des lois*. Turin, 1857, in-8, p. 87.

2. *OEuvres complètes de Montesquieu*. Paris, Garnier, 7 vol. in-8, 1877. Édition donnée par Éd. Laboulaye, t. III, p. 56.

monde, étudiait la philosophie en historien, ne prenait dans la jurisprudence que le côté politique, cherchait la raison de tous les gouvernements et ne donnait à son intérieur que les restes de la société. Son passage dans la magistrature, ses voyages hors de son pays, ses études, ses méditations, lui permirent de publier un chef-d'œuvre qui illustre la France et qui a contribué à la civilisation.

Au sortir de cette audience officielle, d'Aguesseau dut présenter Montesquieu à la cour. C'était pendant la vogue des *Lettres persanes*. Le duc d'Orléans n'ignorait pas que l'auteur, dans son ouvrage [1], regrettait l'ancien rôle des parlements et l'exil de celui de Paris, et qu'il l'avait un peu molesté lui-même. Néanmoins, la tradition de son aïeul Louis XII l'emporta. « Monsieur le président, lui dit-il, votre livre est plein « de bonnes choses. Que vous a-t-il coûté à compo- « ser ? — Le papier, Monseigneur, » répondit le Gascon [2]. Et l'entretien continua.

Personne n'était plus fait pour séduire le duc d'Orléans, que l'historien de son règne ; car rien ne peint mieux la régence que les *Lettres persanes*. Aussi, bientôt après cette visite, les Bordelais obtinrent tout ce que permettaient les finances de l'État : l'impôt, réduit à trois sols par livre, fut reporté sur toutes les marchandises [3].

1. *Lettres persanes*, 92 et 140.
2. Bernadau, *mss.*
3. Éloge historique de M. de Montesquieu, *infra.*

On a remarqué[1] que, depuis 1749, les cours portèrent dans leurs remontrances une théorie de droit public plus élevée que celle dont jusque-là elles s'étaient prévalues. Le fait a été attribué à la lecture de l'*Esprit des lois*. Ce livre dit en effet :

« Que serait devenue la plus belle monarchie du « monde, si les magistrats, par leurs lenteurs, par leurs « plaintes, par leurs prières, n'avaient arrêté le cours « des vertus mêmes de ses rois, lorsque ces monar- « chies, ne consultant que leur grande âme, auraient « voulu récompenser sans mesure des services rendus « avec un courage et une fidélité aussi sans mesure[2]. »

Mais il n'a pas un mot en faveur des prétentions politiques de ces corps.

Quelques historiens ont supposé que Montesquieu aurait suivi ses anciens collègues dans leur opposition contre le chancelier Maupeou et même dans la demande des États-généraux, parce qu'il a écrit : « Comme dans tout État libre, tout homme qui est « censé avoir une âme libre, doit être gouverné par « lui-même... il faut que le peuple fasse par ses re- « présentants tout ce qu'il ne peut pas faire par lui- « même[3]. » En 1771 et en 1788, les parlements étaient bien changés. D'abord, ils avaient secondé

1. Camoin de Vence, *Magistrature française*, in-8. Paris, 1862 ; — Alf. Maury, *les Parlements au dix-huitième siècle* (Revue des cours publics, 1867) ; — Lacretelle, *Histoire du dix-huitième siècle*, 1812, 3e édit., t. III, p. 128.

2. *Esprit des lois*, l. V, ch. x.

3. *Ibid.*, liv. XI, ch. VI.

la royauté et s'étaient montrés ennemis de la féodalité par amour de la liberté des peuples et avaient protégé le clergé contre les entraînements d'une foi mal éclairée. Alors ils se prenaient pour la justice elle-même, contrariant les actes de l'autorité, voulant connaître des affaires ecclésiastiques et faisant les tribuns vis-à-vis des nobles. J'ose le dire, soit à dessein, soit par le fait, ils ont été plus contraires que favorables à l'établissement des Chambres législatives[1].

Une anecdote certaine répondra mieux que tous les arguments. C'était en 1751, pendant la plus grande opposition du parlement à la bulle *Unigenitus*, une discussion s'éleva entre l'auteur de l'*Esprit des lois* et le garde des sceaux. « Je me souviens, raconta Montesquieu, que, causant un jour sur le même sujet, « avec mylord Chesterfield, il me dit : « Vos parlements pourront bien faire encore des barricades, « mais ils ne feront jamais de barrières[2]. »

Toutes ces fonctions, ces devoirs de société et ces plaisirs occupaient Montesquieu sans l'absorber. Il lui restait encore du temps pour l'étude.

1. Académie des sciences morales et politiques. Séance du 21 avril 1876.

2. Michaud, *Biographie universelle*, v° Chesterfield, par Suard.

IV

Montesquieu à l'Académie des sciences, lettres et arts de Bordeaux[1]. — Ses actes et ses travaux. — *Esprit des Lois.*

Dans cette ville riche, tout entière au commerce et à l'industrie, mais illustrée par Ausone, saint Paulin, Venet, Montaigne et la Boëtie, quelques personnes de la magistrature et du barreau se réunissaient et et s'occupaient ensemble de musique, de littérature et de science. Le membre le plus actif de la société était un avocat, nommé Melon[2], qui plus tard fut inspecteur des fermes, contrôleur des finances et secrétaire de Law. Ce fut le même qui, après Vauban et Boisguilbert, mais avant les physiocrates, résuma le premier les questions d'économie politique et fit apercevoir les rapports qu'elles ont entre elles, c'est-à-dire montra la nécessité de soustraire à l'empirisme le gouvernement des intérêts matériels[3]. D'ailleurs il

1. Actes de l'Académie de Bordeaux, *passim*, surtout l'année 1828 ; — Archives historiques du département de la Gironde, Bordeaux, Lefebvre, in-4°, 1868-1877.

2. Actes de l'Académie de Bordeaux, 1828 ; — Voltaire, *Observations sur Law, Melon et Dutot.*

3. *Essai politique sur le commerce*, 1734. « Montesquieu faisait

était, dans ses écrits, partisan en matière de commerce du système protecteur. Je crois qu'on n'a pas encore assez remarqué l'influence de ce novateur du dix-huitième siècle sur Montesquieu, dont il était l'ami.

L'avantage de mettre en commun les faits ou les résultats acquis isolément, et l'utilité de répandre et d'encourager l'instruction et les arts frappa bientôt Melon. Ses relations lui firent obtenir l'autorisation de constituer à Bordeaux une société « pour polir et « perfectionner les talents admirables que la nature « donne si libéralement aux hommes nés sous ce cli- « mat. » Les lettres-patentes qui l'instituaient, datées de 1712, furent enregistrées en 1713. Montesquieu disait d'elle au président Barbeau, dans une lettre inédite du 3 septembre 1743 : « Je vous assure qu'avec « de la bonne volonté et de la bonne conduite, on fera quelque chose de cette Académie. » C'est après celles de Caen et de Paris, la plus ancienne de France et l'une des plus savantes.

Le premier soin des membres de ce corps fut de prendre pour protecteur le plus fameux de leurs compatriotes, le duc de la Force, et pour secrétaire perpétuel son promoteur, Melon.

A peine constituée, elle s'occupa de donner des exemples et des récompenses. Grâce à elle, on sentit dans la province se développer la poésie, l'histoire,

beaucoup de cas de cet ouvrage et de son auteur. » Bernadau, *mss.* — *Eloge de Montesquieu*, par Maupertuis, dans l'édition de Montesquieu donnée par M. Éd. Laboulaye.

l'anatomie, l'agriculture, l'astronomie, la météorologie; on vit surtout se multiplier les herbiers, les collections d'insectes, d'oiseaux, de minéraux et les cabinets de physique.

C'était à la fin de 1715, le dix-septième siècle venait de disparaître et le dix-huitième de se lever. Louis XIV avait encouragé les lettres et les arts de l'imagination; selon l'usage, la protection de son successeur fut acquise aux sciences et aux essais de la raison. Le duc d'Orléans était un prince fort intelligent et d'un esprit très-développé, que l'ennui de la vieille cour avait jeté dans les curiosités de l'alchimie[1] et que la révocation de l'Édit de Nantes avait rendu irréligieux. Aussi, comme les savants de son temps, aspirait-il à deviner les causes plutôt qu'à observer les faits, et son désir de connaître les phénomènes de la nature n'était-il que l'espoir piquant de démentir la Bible.

Bientôt les connaissances pratiques ne tardèrent pas à l'emporter dans l'Académie de Bordeaux. C'est alors que Labrède, qui devait bientôt s'appeler Montesquieu demanda à y entrer. Ses titres étaient sa réputation de travailleur et son désir d'embrasser l'histoire naturelle, civile et politique.

Admis le 3 avril 1716, et reçu le 1er mai, il fut installé le 18 du même mois. Peu de membres furent aussi dévoués, aussi assidus[2]; aucun ne fut plus distingué. Il

1. Il avait, tant qu'il avait pu, cherché à voir le diable, dit Saint-Simon, *Mémoires*, 1707.

2. Actes de l'Académie de Bordeaux, 1828.— Archives de la Gironde.

fonda d'abord pour sa bien venue, un prix d'anatomie, accompagné d'une médaille qui porte d'un côté ses armes, avec ces mots : *C. L. Secondat de Montesquieu, senatus Burdigalensis, præses infulatus a secretis officiarius.* Plus tard c'est une collection d'objets de physique qu'il donne, et en 1723, une action de la Compagnie des Indes. Les intérêts de l'Académie le préoccupaient sans cesse. Vous le verrez y pensant à Bordeaux, à Paris, à Versailles, en voyage, présentant de nouveaux membres, attirant des érudits étrangers par une place de bibliothécaire, comme l'abbé Venuti[1], lui cherchant un protecteur, comme le cardinal de Polignac[2], soutenant ses procès contre tous, forçant enfin ses collègues à s'épargner le plus possible les uns les autres. Une lettre inédite[3] du 17 décembre 1754 nous donne son programme à ce sujet : « ... Dans le fond, les Académies sont instituées « comme une alliance entre les gens de lettres et « peut-être comme le temple de la paix. Il n'y en a « jamais eu aucune qui ait permis que, dans ses mé- « moires, quelque chose pût offenser quelqu'un de « ses membres. En effet, dans ce cas l'Académie se « déchirerait elle-même et serait continuellement juge « et partie dans mille procès, et il serait absolument « impossible qu'un tel corps pût subsister. On ne peut « pas dire que cela décourage la critique; si un cri-

1. En 1739.
2. En 1736.
3. Bibliothèque Cousin, à la Sorbonne.

« tique n'a pas ce champ de bataille, il en peut
« prendre mille autres, parce que toutes les impri-
« meries sont ouvertes... »

Ces titres, ces services et ces qualités valurent à Montesquieu d'être nommé plusieurs fois président.

Mais ce qui nous attire le plus est ce qu'il a écrit pour cette société, à des dates diverses. Le malheur est que la moitié est inconnue, grâce à la négligence des uns et à la jalousie des autres. J'en ai trouvé des fragments un peu partout.

On peut diviser ce qui reste en plusieurs genres.

Les pièces les moins importantes [1] sont une dissertation *sur le système des idées* (1716), où Montesquieu prouvait que celui de Malebranche est très-ancien, et une seconde *sur la différence des génies*, dont je ne connais que le titre (1717).

La politique des Romains dans la Religion fut, à mon avis, le seul ouvrage remarquable qu'il présenta. Le fond, inspiré du traité de *la divination* de Cicéron [2], était faible, les recherches insuffisantes; le panthéisme et le christianisme y étaient confondus d'une manière fâcheuse, et le style contenait trop d'antithèses; mais on y trouvait des aperçus brillants, une curiosité sagace et déjà des considérations générales. Montesquieu lut cette dissertation en deux séances particulières et eut un très-grand succès [2] : l'acadé-

1. Voir les registres *mss.* de l'Académie de Bordeaux.
2. Voir la traduction de J.-V. Leclerc, Préface.

mie décida qu'il la relirait dans une séance publique, le 18 juin 1716. L'oubli dans lequel il l'a toujours laissée fait croire qu'il l'avait condamnée ou qu'il ne se doutait pas alors que sa voie fût dans la philosophie de l'histoire.

Les travaux scientifiques furent ceux qui le captivèrent davantage; j'ai la preuve, dans une lettre inédite citée plus loin[1], qu'en 1737 son ambition était d'en publier un recueil.

Malgré une vue faible et basse, il faisait des observations à la loupe; il avait disséqué une grenouille et étudié les qualités nutritives de divers végétaux. Son herbier était fort précieux : en 1793, les agents de la Convention le détruisirent comme suspect[2].

La médecine, la physique, l'histoire naturelle, tout le sollicitait. C'étaient, à ce propos, des discours, des observations, des réponses aux correspondants et des *résomptions* [3] ou résumés de lectures faites à l'Académie.

Le 17 novembre 1717, la folle *Recherche de l'essence des maladies en général* et des fièvres en particulier n'obtint que son blâme; mais la doctrine hasardée des esprits animaux le séduisit.

En 1718, il prouva d'une manière fort sensée à un médecin que les taches des enfants, appelées *envies* ne sont qu'un préjugé. On le voit, en août suivant,

1. *Infrà* chapitre XIV.
2. *Le Républicain françois*, fructidor an III, p. 4173.
3. Jouannet, *Statistique de la Gironde*, 1837.

discuter très-pertinemment les différentes hypothèses qui s'étaient produites sur l'usage des *glandes rénales:* problème non résolu, même aujourd'hui qu'on a des données plus exactes sur ce point de physiologie. La statistique des maladies de l'année à Bordeaux ne lui donna l'occasion que de faire des réponses aimables et ingénieuses.

Avec la médecine, il s'occupait aussi de physique. Son discours de 1718, *sur la cause de l'écho*, peut être considéré comme un exposé sommaire et sans doute incomplet des idées de son temps sur ce sujet; il est plus littéraire que scientifique.

Le mémoire sur la *transparence des corps* (1er mai 1720) admet que les corps sont d'autant plus transparents qu'ils opposent le moins de petites surfaces solides aux rayons de la lumière traversée par eux, et suppose qu'il existe apparemment des animaux pour lesquels les murailles les plus épaisses sont transparentes.

Le rapport sur la *pesanteur des corps* garde l'empreinte plus ou moins défigurée de la philosophie cartésienne avec ses tourbillons et sa matière subtile. Newton était depuis longtemps membre associé de l'Académie des sciences de Paris; ses travaux sur l'attraction devaient donc être connus en France. On se demande si Montesquieu les a ignorés ou s'il ne les admettait pas.

En 1720, il résume un mémoire sur le *flux* et le *reflux de la mer* et semble approuver une hypothèse

fondée sur un système des pressions qui est parfaitement inconnu aujourd'hui. Au reste, cette question ne lui a jamais porté bonheur[1]. On se rappelle surtout qu'il a dit, dans l'*Esprit des lois*[2] : « La mer, qui « semble vouloir couvrir toute la terre, est arrêtée par « les herbes et les moindres graviers qui se trouvent « sur le rivage. » Comme si la théorie de la gravitation n'était pas découverte depuis plus d'un quart de siècle !

En 1723, Montesquieu, dans une dissertation sur le *mouvement relatif*, réfuta le mouvement absolu : chimère si appréciée alors.

Les observations sur l'histoire naturelle nous font assister au travail d'un esprit qui cherche à se rendre compte des phénomènes.

Il s'abstint de porter un jugement prématuré sur les *huîtres fossiles*.

La fleur de la Vigne était un sujet inconnu pour lui ; la manière dont il s'en tira était fort spirituelle.

Tantôt un correspondant obtint de lui des encouragements pour avoïr observé un insecte qui avait vécu plusieurs jours sans nourriture. Tantôt un médecin du crù mérita de sa part de gaies félicitations pour avoir trouvé le FRETILLARIA AQUITANIA.

Son *projet d'histoire physique de la terre ancienne*

1. *Grandeur des Romains*, ch. XV, *in fine* : « Il est admirable qu'après tant de guerres, les Romains n'eussent perdu que ce qu'ils avaient voulu quitter, comme la mer qui n'est moins étendue que lorsqu'elle se retire d'elle-même.

2. Liv. II, ch. VI.

et moderne, ne paraît pas avoir eu de suite; on sait seulement qu'en 1719, il pria, dans les journaux [1], tous les savants « d'adresser des mémoires à Bor-« deaux, à M. de Montesquieu, président au parlement « de Guyenne, qui en payera le port. » Le sujet est digne de Humbold; le génie lui faisait pressentir les rapports de l'histoire naturelle avec la richesse des nations, les révolutions des empires, les besoins et les jouissances de l'homme en société; mais ses aptitudes, sa vue basse et l'état des connaissances en faisaient une entreprise vaine.

Tels sont les premiers et nombreux travaux de Montesquieu à l'Académie de Bordeaux. Le style se sert déjà des allusions anciennes pour parler des objets modernes, mais il est trop plein de mythologie, de réflexions recherchées et inconvenantes. Ainsi les deux phrases suivantes sont tirées de ses dissertations scientifiques : « La vérité semble quelquefois courir au-de-« vant de celui qui la cherche; souvent il n'y a point « d'intervalle entre le désir, l'espoir et la jouissance... « On dirait que la nature a fait comme ces vierges qui « conservent longtemps ce qu'elles ont de plus pré-« cieux et se laissent ravir en un moment ce même « trésor qu'elles ont conservé avec tant de soin et dé-« fendu avec tant de constance. » Je me figure que le galant auteur de la *Pluralité des mondes* a dû bien rougir d'un élève aussi grivois.

1. Notamment *le Mercure de France*.

J'aime mieux remarquer le sentiment qui domine ces études. Certes on avait dit, avant Montesquieu, les motifs qui doivent nous encourager à cultiver les sciences. Personne n'a indiqué d'une façon aussi paradoxale et aussi originale qu'une connaissance acquise est souvent la cause indirecte du salut de la société. « Si un Descartes, dit-il, était venu au Mexique ou au « Pérou cent ans avant Cortez et Pizarre, et qu'il eût « appris aux Américains que les hommes, composés « comme il sont, ne peuvent pas être immortels, que « les ressorts de leur machine s'usent comme ceux de « toutes les machines ; que les effets de la nature ne sont « qu'une suite de lois et des communications du mou- « vement ; Cortez, avec une poignée de gens, n'aurait « jamais détruit l'empire du Mexique, ni Pizarre celui « du Pérou. »

Enfin Montesquieu a écrit[1] alors ces lignes admirables : « Le commerce, la navigation, l'astronomie, la « géographie, la médecine, la physique, ont reçu mille « avantages des travaux qui nous ont précédés. N'est- « ce pas un beau dessein que de travailler à laisser « après nous les hommes plus heureux que nous ne « l'avons été ? »

Il importe de ne pas oublier l'influence qu'eurent sur lui ces premières études. Elles lui apprirent à ob-

1. Discours à l'Académie de Bordeaux. — Il a dit plus tard : « Les connaissances rendent les hommes doux : la raison porte à l'humanité ; il n'y a que les préjugés qui y fassent renoncer. » *Esprit des lois*, l. XV, ch. III.

server les faits, à les réunir, à les comparer avec d'autres, à les analyser, à les classer, à en tirer des conséquences et à les subordonner à des idées. Mais je ne sais si la faute en est ou à lui-même ou à la méthode scientifique du temps ; ses écrits en ce genre dénotent un esprit plus ingénieux que logique et très-habile à se tromper lui-même, un goût pour les questions inopportunes ou prématurées, telle que la génération spontanée et une propension extrême à faire des conjectures avant de s'assurer de la réalité du fait, qu'il admet comme point de départ.

M. Sclopis [1] a fort bien démontré que les principales définitions de l'*Esprit des Lois* ne sont ni d'un jurisconsulte, ni d'un métaphysicien, mais d'un géomètre et d'un naturaliste. Ainsi vous trouverez dans son chef-d'œuvre : « Avant qu'il y eût des lois faites, il y avait « des rapports de justice possibles. Dire qu'il n'y a « rien de juste ni d'injuste que ce qu'ordonnent ou « défendent les lois positives, c'est dire qu'avant qu'on « eût tracé un cercle, tous les rayons n'étaient pas « égaux. — Les lois sont les rapports nécessaires qui « dérivent de la nature des choses. » On lit enfin dans une lettre à moitié inédite [2], adressée par lui à Ch. Bonnet, de Genève, en 1754 : « Je garde la première « définition que je donne des lois, où je parle de la si- « gnification la plus étendue qu'elles puissent avoir,

1. Études sur Montesquieu. *Revue de législation*, 1870. Thorin, Paris, p. 50 et suiv.

2. Bibliothèque de Genève, *mss.*

« parce qu'il me semble que les lois de l'universalité
« des êtres ne sont la conséquence de rien, mais pro-
« duisent des conséquences sans nombre. »

> ... Magnisque agitant sub legibus ævum [1]

Tels étaient les travaux ostensibles de Montesquieu. Il en préparait d'autres dans le fond de son cabinet.

1. Virgile, *Géorg.*, l. IV, v. 154.

V

1721. — *Lettres persanes.* — Publication. — Succès. — Interdiction.

Montesquieu avait trente ans lorsqu'il acheva les *Lettres persanes.* Quelques-uns prétendent que, par respect pour le château de la Brède, il les écrivit dans son domaine de Ramon, commune de Ramonet, près Bordeaux. Un autre [1] assure qu'elles coulèrent de sa plume comme un délassement de ses cours de droit. Des Italiens [2] affirment qu'elles ont été faites en collaboration.

Voici la vraisemblance, sinon la vérité.

La plus ancienne *Lettre persane* est datée du 21 de la lune de Maharran, ou 21 janvier 1711, et la plus récente du 1er de la lune de Zeled, ou 1er novembre 1720. Aussi j'estime que Montesquieu a conçu l'idée de son livre au sortir du collége, quelques mois avant la mort de son père, et qu'il l'a composé peu à peu, dans les neuf années suivantes, pendant les loisirs que lui laissèrent ses devoirs d'étudiant, de magistrat, de mé-

1. Guasco, Note sur la lettre de Montesquieu du 4 octobre 1752.
2. Denina, *Prusse littéraire.* Berlin, 1790, t. I, p. 377.

tayer, de mari, de père et d'académicien, à Bordeaux, où tant de motifs le retenaient.

Cette supposition expliquerait bien le long temps qu'il a consacré à cet ouvrage. « J'ai [1] vu le premier « jet de la composition qui avait été complétement « changé. Montesquieu corrigeait beaucoup, refaisait « souvent. Il y a des passages raturés jusqu'à quatre « ou cinq fois. » Preuves d'un travail très-difficile ou d'un très-grand souci de la perfection.

Des étrangers peu perspicaces ont pu seuls avoir l'idée de prêter des collaborateurs à Montesquieu : c'est en vain qu'il a voulu faire parler un langage différent à ses personnages : on n'entend jamais que sa voix.

On a prétendu aussi que Montesquieu avait emprunté l'idée des *Lettres persanes* aux *Amusements sérieux et comiques*, à l'*Espion turc*, au *Spectateur* [2] ou même au *Décaméron* [3]. Je ne sais s'il a pris quelque part le cadre de son tableau, mais la peinture lui appartient en propre. Les petits détails que Dufreny recueille, les longues anecdotes que Morana rassemble, les contrastes que découvrit Addisson et l'intrigue du conte de Boccace, Montesquieu a pu les imiter, et prendre même quelque chose à Tabboureau, à Noël du Fail ou à Érasme; mais il l'a fait en maître, comme

1. Labat, *Le Château de la Brède*, Recueil de l'Académie d'Agen, 1834.
2. Mayer, *Etudes de critique*. Paris, Didot, in-8, p. 173.
3. Ed. Géraud, *Annales de la littérature*, t. VIII, 1822.

Molière s'est inspiré de Cyrano de Bergerac. Le succès des *Voyages en Perse* et surtout des *Contes arabes*, qui paraissaient dans ce temps-là et qui furent toujours sa lecture de prédilection [1], eurent sur lui plus d'influence sans doute. Mon avis ne s'oppose pas à la remarque de Walter Scott [2]. « La couleur orientale est « ce qui a le plus fait défaut à l'auteur des *Lettres per-* « *sanes.* »

Lorsque son livre fut terminé, Montesquieu n'avait plus, pour les consulter, ni son père, ni son oncle ; il alla trouver un de ses anciens maîtres de Juilly, le P. Desmolets, bibliothécaire de l'Oratoire à la maison de Saint-Honoré, à Paris, critique influent qui rédigeait des feuilles littéraires. Le prêtre engagea le magistrat, par égard pour la religion, pour sa haute position et pour sa tranquillité, à ne pas faire paraître son ouvrage ; mais le journaliste, dans le cas évident où l'auteur ne suivrait pas son conseil, ajouta : « Cela se « vendra comme du pain [3]. »

L'influence de son père avait été capable de lui faire condamner à l'oubli un essai dont il n'était pas content. Cette fois, rien ne put le décider à sacrifier un chef-d'œuvre qu'il sentait appelé à réussir. Cependant, comme il était timide [4] par caractère et circonspect par

1. Madame Necker, *Nouveaux mélanges.*
2. Mézières, *Jugements, sentences et réminiscences*, 1857.
3. Note de Guasco sur une lettre de Montesquieu, de 1746.
4. Grouvelle, *Autorité de Montesquieu dans la Révolution*, in-8, 1789, p. 42.

profession, la prudence lui suggéra de publier les *Lettres persanes* sous l'anonyme et à l'étranger.

La révocation de l'édit de Nantes et la révolution d'Angleterre avaient causé une grande émigration en Suisse et en Hollande, où les réfugiés enveloppaient dans une égale haine l'Église et la royauté, et attaquaient leur origine historique et leur personnalité. La Hollande surtout excellait dans cette double lutte ; ses libraires se distinguaient dans l'art d'imprimer et de glisser en France les livres d'érudition de Van Dale et le dictionnaire de Bayle, ainsi que les journaux de Basnage et de Leclerc [1].

L'anonyme a toujours servi à cacher les talents incertains qui s'essayent, les esprits indépendants qui veulent jouir sans responsabilité de la liberté de la presse, les nobles et les fonctionnaires qui croient déroger en écrivant. On en usait surtout dans ce temps-là pour piquer la curiosité du public, pour éviter les caprices de la censure et donner au pouvoir la faculté d'interdire un ouvrage sans en poursuivre l'auteur.

Montesquieu a fait paraître tous ses chefs-d'œuvre à l'étranger et tous ses livres sous l'anonyme.

Pour être plus sûr que le secret fût bien gardé et que l'impression fût bien faite, il confia son manuscrit à son secrétaire, qu'il envoya à Amsterdam. Celui-ci y séjourna jusqu'à la fin de sa mission, qu'il couronna en mettant sur la première page du livre un nom

1. Sayous. *Dix-huitième siècle à l'étranger*. 2 vol. Didier.

de libraire supposé et un lieu d'impression inexact.

On dit [1] que cette manière de publier coûta fort cher à Montesquieu. Une chose étonne davantage, c'est que l'homme qui se chargeait de ces soins était justement un abbé nommé Duval, qui plus tard obtint un bénéfice en Bretagne. Était-ce comme récompense?

Les *Lettres persanes* parurent [2] donc sans nom d'auteur, en deux volumes in-12, chez Marteau, sous la rubrique de Cologne, en 1721. Le titre rouge et noir du premier volume porte un monogramme; celui du deuxième, qui est aussi rouge et noir, est orné de deux enfants se tenant par la main. Le premier volume a des *cartons* pages 11 et 12, 103 et 104, 217 et 218, 223 et 224. Le deuxième volume en a un pages 85 et 86.

Un coup de théâtre venait de se produire en France : à Louis XIV avait succédé Philippe d'Orléans.

Quiconque perd son indépendance chez lui aime d'autant plus à l'affirmer au dehors. Le grand roi, en 1685, après avoir épousé madame de Maintenon, révoqua l'édit de Nantes et déclara la guerre aux peuples de la religion réformée. L'austérité de ses mœurs jeta les courtisans dans l'hypocrisie, ses croisades portèrent les exilés vers les questions théologiques; ses armements accrurent le déficit du trésor, et ses défaites lui firent perdre son prestige. A quoi il faut ajouter la famine

1. Note de Guasco sur la lettre de Montesquieu, du 1er mars 1730.
2. Voir le *Conseiller du Bibliophile*, par M. Grellet, avril 1876 et février 1877.

qui appela l'attention sur les moyens de la combattre. Ces malheurs, en portant à la réflexion, engendrèrent en France un esprit nouveau qui n'attendait que l'occasion pour se faire jour et s'aiguisa provisoirement.

Tout le monde alla à l'enterrement de Louis XIV rire, boire et chanter. Voilà bien le dix-huitième siècle; il commençait par des critiques; il devait continuer par des théories et finir par des actes. C'est toujours la même marche : des chansons, des constitutions et des révolutions.

Philippe d'Orléans prit naturellement le contre-pied de tout ce qu'avait fait son prédécesseur. La majesté d'un roi convaincu fut abandonnée pour le laisser-aller d'un régent sceptique. Dubois l'exempta du souci d'entretenir les relations avec les puissances étrangères. A l'intérieur, ses autres ministres devaient assumer la responsabilité de leurs actes. Toute sa religion était le culte du plaisir qu'il poussait peut-être jusqu'à vivre avec sa fille; aussi, dit Michelet[1], l'inceste, mis à la mode par lui, fut-il pratiqué par M. de Wurtemberg et les enfants du prince de Montbelliard, célébré par Voltaire dans *Œdipe* et glorifié bientôt par Montesquieu dans *Aphéridon* et *Astarté*, des *Lettres persanes*.

Les autres se contentaient de l'adultère et du concubinage. L'athéisme, cette dévotion de ceux qui ont intérêt à rejeter la véritable, fut l'assaisonnement de toutes les conversations et de tous les écrits.

1. *Histoire de France*, la Régence.

Alors aux œuvres du grand art qui s'adresse à l'âme succédaient les mignardises qui flattent l'esprit et les sens ; Coypel énervait l'histoire ; Watteau enjolivait le paysage, et les Coustou ne respectaient plus le marbre. Ce n'étaient que scènes allégoriques, froides, recherchées, libertines, que les architectes utilisaient à décorer de petits appartements, juste assez grands pour servir de cabinets particuliers.

Les écrivains s'apprêtaient à entrer en lice. On publiait sur la Fronde des mémoires « qui agitaient les faibles et augmentaient l'inquiétude des inquiets[1]. »

Le plus à la mode, en littérature, était l'Orient vers lequel s'était tournée l'érudition, empêchée de s'occuper des origines nationales. Des voyageurs venaient de révéler ce pays mystérieux. Des romanciers avaient eu du succès en lui empruntant des couleurs et des contrastes ; enfin un ambassadeur turc était à Paris.

Deux points surtout occupaient les esprits.

On comprend qu'après la destruction de Port-Royal et la révocation de l'Édit de Nantes, les commencements du dix-huitième siècle attribuassent de l'importance aux questions religieuses. Louis XIV avait, en 1713, obtenu de Rome une bulle sur le libre arbitre, que le Parlement avait enregistrée par intimidation, et la Sorbonne acceptée malgré elle. Aussi dès le règne suivant, docteurs et conseillers rétractèrent leur adhé-

1. Madame de la Tour de Balleroy, *Mémoires*, *mss.* cités par Desnoiresterres, dans ses études sur *Voltaire*, Paris, Didier, 8 vol.

sion ; l'exemple gagna même les communautés : et on en appela de l'autorité du pape au futur concile. Dubois, prévoyant un schisme[1], s'occupait de composer un corps de doctrine qui donnât satisfaction aux esprits en révolte : mauvais spectacle pour les laïques, pour le clergé et pour les indifférents.

Le second point important était le *système*. Law, pour payer les dettes de l'État, avait été autorisé à créer des billets hypothéqués sur les impôts du royaume. Les avantages de cette invention furent vite saisis et exagérés. Law en profita pour dépasser son droit d'émission, mais les actionnaires, en demandant à être remboursés, lui firent faire banqueroute. Des princes furent ruinés et des valets devinrent millionnaires. Il résulta de ce changement soudain un goût du luxe, un amour du plaisir, une dépravation et une démoralisation, « pires qu'à Sodome et Gomorrhe, » comme disait la mère du Régent.

Jamais, à tous ces titres, la France n'avait été dans une pareille confusion. S'il est vrai qu'il faille des romans aux cœurs corrompus et aux esprits légers, surtout que le succès appartienne aux livres dont les auteurs s'inspirent des circonstances et prennent le public pour complice, comme les *Provinciales*, en 1656, et le *Génie du Christianisme* en 1801, aucun ouvrage ne répondit mieux aux temps que les *Lettres persanes*.

1. Francis Monnier, *le Chancelier d'Aguesseau*. Paris, Didier, 1863.

Les *Lettres persanes* sont la correspondance de deux Persans de qualité, l'un sérieux et l'autre gai, qui voyagent en Europe, adressant des observations à leurs amis restés en Asie et recevant par leurs eunuques des nouvelles de leur sérail. Ils ont à peine achevé de connaître notre pays, nos caractères, nos mœurs et nos institutions, que leur absence diminue l'amour de leurs femmes et nécessite leur retour.

Pas un livre n'avait réuni autant de séductions. Celui-ci avait une intrigue pour entraîner l'imagination du lecteur, des ornements érotiques et des quiproquo irréligieux pour éveiller nos mauvais instincts, et, pour plaire à la paresse, des divisions très-multipliées.

L'auteur, grâce à la forme épistolaire, qui comporte tous les tons, y abordait sans respect tous les sujets, même (pour comble de nouveauté) les plus graves, et les faisait succéder les uns aux autres avec un talent consommé qui délasse l'attention et un air superficiel qui les met à la portée de tout le monde.

Ce sont le pape, « magicien qui veut faire croire que « trois ne font qu'un, » et le roi, « autre magicien, « qui guérit tous les maux en les touchant; » la noblesse et la magistrature, la galanterie francaise et le sensualisme oriental, les mœurs des eunuques et celles des moines, les problèmes de philosophie et de morale, la bulle *Unigenitus* et le *système* de Law, les questions de politique et de littérature, l'apologie et la critique du suicide, les sciences accusées avec force et défendues avec faiblesse, la supériorité des ma-

riages incestueux; un peuple las du vice qui le ruine et de la vertu qui fait son bonheur, chargeant un roi de le gouverner; les objets de la conscience ou de la vénération sociale ridiculisés; la notion de la justice établie au-dessus de l'idée de Dieu; le christianisme immolé à la Réforme, enfin la puissance paternelle et l'amour de l'humanité réclamés. Toutes ces questions et tous ces tableaux ainsi réunis, Montesquieu en approche la lumière, la chaleur et le feu. Alors éclatent des épigrammes sifflantes, des portraits pittoresques, des aperçus saisissants, des réflexions frivoles, des pensées profondes, des apologues admirables et des sophismes odieux, tantôt armés d'habiles réticences et d'oppositions insolentes, plus souvent d'une ironie hautaine et d'une expression nette et vigoureuse; ici d'une éloquence acérée et rapide, là d'une image qui éclaire l'idée, surtout satirique, elliptique, antithétique, vivant, brillant, étincelant, éblouissant, crépitant : un incendie sur un vaisseau cuirassé et gréé en guerre.

Le succès du livre fut immense.

En 1721, il en parut au moins quatre éditions, dont une se dit *Revue, corrigée, diminuée et augmentée par l'auteur*, sans compter quatre contrefaçons. Les libraire mettaient tout en œuvre pour en avoir des imitations ou des suites; ils allaient, raconte Montesquieu[1] lui-même, tirer par la manche tous ceux qu'ils

1. Avertissement de l'édition des *Lettres persanes* avec supplément, Cologne. Marteau, 1744.

rencontraient : « Monsieur, disaient-ils, faites-moi des *Lettres persanes*. »

Le public ne les prit que pour un ouvrage d'agrément, un chapitre des *Mille et une nuits* habillé à la mode par un philosophe libertin. Car il ne faut pas oublier le caractère particulier aux premières années du dix-huitième siècle. On était sérieux comme un enfant élevé par un père rigide, mais on était charmé de voir traiter légèrement les choses graves et badiner autour. L'opinion se sentait un faible pour le talent et pour l'esprit, dès qu'ils étaient relevés de scepticisme et de gravelure.

Tel peuple, tel gouvernement. Les critiques des *Lettres persanes* contre Louis XIV flattaient le Régent, qui faisait un peu ce que Montesquieu écrivait. Défendre ce roman lui aurait donné l'air d'être susceptible ou de mettre une limite au plaisir[1]. En outre, le livre était habile : comment reprocher à des Asiatiques de rire des usages européens ? comment ne pas pardonner les allusions aux fautes du cabinet de Versailles transportées dans le conseil d'Ispahan, dans ce lointain favorable à la vérité et surtout à ceux qui la disent ?

Le clergé[2] remarqua bien que Montesquieu faisait le monde éternel, niait la prescience de Dieu à l'égard des volontés libres, mettait des impiétés sur le compte

1. Lacretelle, *Histoire de France pendant le dix-huitième siècle.*

2. L'abbé Gauthier, *Lettres persanes convaincues d'impiété*, in-12. Paris, 1751. Préface.

des livres saints et commettait des blasphèmes sous le masque d'un mahométan. Par malheur, les théologiens n'étaient occupés que de la bulle *Unigenitus*.

Les hommes de lettres furent plus sévères. Marivaux, le futur auteur comique, alors journaliste, d'ailleurs fils de magistrat, dans la huitième feuille de son *Spectateur français*[1], écrivit à propos des *Lettres persanes* : « ... Dans tout cela, je ne vois « qu'un homme de beaucoup d'esprit qui badine, mais « qui ne songe pas assez qu'en se jouant, il engage un « peu trop la gravité respectable de ces matières (la « religion, les mœurs et le gouvernement). Il faut « là-dessus ménager l'esprit de l'homme, qui tient « faiblement à ses devoirs et ne les croit presque « plus nécessaires dès qu'on les lui présente d'une « façon peu sérieuse... »

Le jugement de Montesquieu sur son œuvre est bon à connaître. Le duc de Luynes, qui paraît ne l'avoir connu que vers la fin de sa vie, raconte : « Quand on lui en parlait, à peine convenait-il de l'avoir faite et disait qu'il n'y en avait pas un seul exemplaire chez lui[2]. » Enfin voici qui est plus décisif. Un jour, sa fille, ayant ouvert les *Lettres persanes*, Montesquieu lui dit : « Laissez cela, mon enfant ; c'est un livre de ma jeunesse qui n'est pas fait pour la vôtre.[3] »

Cependant, tout à coup, après un an d'un succès

1. Huitième feuille.
2. De Luynes, *Mémoires*.
3. Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, 1810.

extraordinaire, les *Lettres persanes* cessèrent de paraître, et il devait se passer huit années sans qu'on en vît une nouvelle édition, du moins aucun catalogue n'en mentionne de 1722 à 1728 : lacune fort importante pour les bibliothèques et pour les lettrés.

On admettrait que Montesquieu, par déférence pour la magistrature dont il était revêtu, eût renoncé à les réimprimer, quoiqu'il ne les eût pas signées, et que personne ne trouvât alors mauvais que le président Hénault et le conseiller Cideville fissent des couplets qu'ils chantaient eux-mêmes au dessert. Peut-être littéralement ou moralement regrettait-il de les avoir écrites; car il disait[1] : « A quoi bon faire des livres « pour cette petite terre qui n'est guère qu'un point. » Il ajoutait même[2] : « J'ai la maladie de faire des « livres et d'en être honteux quand je les ai faits. »

Mais le public, qui n'est tenu que par son plaisir, pourquoi aurait-il cessé de demander un ouvrage dont il avait acheté huit éditions en moins d'un an?

Bien plus : les libraires ne s'occupent que de leurs intérêts. Pourquoi sur leurs catalogues[3] ajoutaient-ils au titre des *Lettres persanes*, « dans le goût de l'*Espion dans les cours*, » livre d'un pensionnaire de Louis XIV. Comment n'en donnaient-ils plus de réimpression ni de contrefaçon?

Reportons-nous au temps et, s'il le faut, rappelons-

1. *Pensées.*
2. *Pensées.*
3. Georgi.

nous que le pouvoir et le sacerdoce ont des exigences auxquels nul n'est capable de se dérober. Je m'imagine que Dubois, nommé cardinal le 16 juillet 1721 et surtout premier ministre le 21 août 1722, dut à sa noble dignité d'interdire[1] un ouvrage qui, en somme, insultait la monarchie et la religion; et ses succeseurs ne révoquèrent pas son ordre. En outre, on a trouvé dans les *Pensées* de Montesquieu ce souvenir : « Lors-
« que par le succès des *Lettres persanes* j'eus peut-
« être prouvé que j'avais de l'esprit, et que j'eus ob-
« tenu quelque estime de la part du public, celle des
« gens en place se refroidit; j'essuyai mille dé-
« goûts.

Il vint, pour se consoler, passer quelque temps à Paris, rue de la Verrerie, au Marais, le quartier alors à la mode.

1. Lamoignon de Malesherbes, *Mémoires sur la liberté de la presse*, in-8, Paris, 1823, nous apprend qu'elles furent défendues en effet.

VI

Montesquieu à l'hôtel de Soubise : Le P. Tournemine; au club de l'Entre-sol : *Le Dialogue de Sylla et Eucrate;* chez mademoiselle de Clermont : *Le Temple de Gnide.* — Il est nommé et non reçu à l'Académie française.

Le premier soin de Montesquieu fut de rechercher les sociétés savantes, afin de se lier avec des hommes instruits parlant de sujets élevés. Il avait plusieurs titres pour être admis parmi eux : il était membre de l'académie de Bordeaux et il venait de publier les *Lettres persanes*.

L'abbé Oliva[1], bibliothécaire du cardinal de Rohan, réunissait, une fois par semaine, à l'hôtel de Soubise, des gens de lettres. Montesquieu fréquenta d'abord cette société, mais trouvant que le père Tournemine y voulait dominer, il s'abstint d'y revenir et n'en cacha pas la raison. Dès lors le directeur du *Journal de Trévoux* commença à lui faire des tracasseries, peut-être à mal parler des *Lettres persanes*. Aussi Montesquieu dit-il à tout le monde : « N'écoutez ni le père Tourne-« mine ni moi parlant l'un de l'autre, nous avons

1. Guasco, Note sur une lettre de Montesquieu, du 5 décembre 1750.

« cessé d'être amis[1]. » Cette rupture devait avoir des conséquences.

A défaut de ce cercle, on l'introduisit dans un autre, qui paraissait lui convenir mieux.

La pensée de fonder une académie des sciences morales et politiques n'a pas été trouvée par la Convention[2]. Car il y a toujours eu des tentatives avant le succès. L'abbé Alary, membre de l'Académie française et précepteur des enfants de France, rassemblait une vingtaine de diplomates, de magistrats et de lettrés, chaque samedi (c'est-à-dire le jour actuel des séances de l'académie des sciences morales et politiques), place Vendôme, dans l'hôtel du président Hénault, à l'entre-sol. On trouvait dans ce salon, en hiver, de bons siéges, un feu doux et du thé ; en été, des fenêtres ouvertes sur un joli jardin et des liqueurs rafraîchissantes ; en tout temps les gazettes de France, de Hollande et d'Angleterre. Les séances duraient trois heures : dans la première on recueillait les nouvelles politiques du moment, dans la seconde on raisonnait sur les événements, et dans la dernière on lisait des mémoires sur le droit public, l'histoire ou l'économie sociale.

Cette société, qui ressemblait autant à un café qu'à une réunion publique, s'appelait, à cause de l'étage

1. J.-J. Rousseau, *Confessions*, partie II, liv. x.

2. P. Janet, *Une Académie politique sous le cardinal de Fleury* (*Revue des cours publics*), 16 septembre 1865 ; — D'Argenson, *Mémoires*, collect. Janet.

qu'elle occupait et de son origine britannique « le club de l'Entre-sol. »

En vérité, au commencement du dix-huitième siècle, l'influence de l'Angleterre sur la France et sur Montesquieu se révèle sous tant de formes que l'on peut en retrouver la marque dans l'institution même de ce cercle. Il paraît avoir eu non-seulement pour parrain, mais pour créateur, un exilé anglais. Milord Bolingbroke avait apporté chez nous la théorie des idées indépendantes, qu'il avait puisée dans le cataclysme politique et religieux de 1688 ; car les révolutions sont les écoles de l'histoire. Il était célèbre par l'influence qu'il avait exercée à la tribune de son pays, et était capable de rendre les Français envieux d'un gouvernement où l'on pouvait s'élever par la parole et par les écrits.

Après lui, les membres principaux étaient l'abbé de Saint-Pierre, qui a laissé aux hommes pratiques un arsenal de projets utiles; d'Argenson, dit le secrétaire d'État de la République de Platon, à cause des utopies généreuses qu'il a répandues dans ses ouvages; Ramsai, disciple de Fénelon ou de Télémaque; Plelo, depuis ambassadeur, qui lut une dissertation « sur les diverses formes de gouvernement » et d'autres esprits aussi distingués que théoriques.

Montesquieu fut admis dans cette société qui, pour son entrée, lui demanda un morceau[1].

1. *Vie de Montesquieu*, Œuvres complètes. Belin, Paris, 1817, 1er vol., p. XX.

Fontenelle, Fénelon et le président Hénault avaient mis à la mode les dialogues, renouvelés des Grecs, qui peignent et développent les caractères. Montesquieu apporta donc celui de *Sylla et d'Eucrate*, qu'il avait, si je ne me trompe, déjà essayé sur ses collègues de l'académie de Bordeaux[1].

Chacun connaît le sujet. Le lendemain de son abdication, Sylla éprouve le besoin d'en expliquer la cause et de justifier sa vie auprès d'un philosophe. Car tout criminel est doublé d'un sophiste, qui l'a démoralisé et qui voudrait démoraliser les autres[2].

Jamais dictateur en retraite n'a fait un éloge plus insolent de la conduite de ces ambitieux qui se prétendent esclaves tant qu'ils ne sont pas tyrans; aucun n'a expliqué plus effrontément l'art de s'emparer du pouvoir par l'audace sanguinaire; nul enfin n'a vanté avec plus de cynisme ces hommes violents qui aiment à remuer le monde et ne savent pas le gouverner. La rhétorique s'est rarement montrée aussi subtile et et aussi étonnante, et armée de pensées aussi fortes, exprimées avec autant de grandeur. Car Sylla représente la puissance du génie et la domination sur les hommes.

En présence d'un pareil pénitent, le confesseur d'abord fait quelques objections flatteuses, au milieu desquelles on sent des regrets pour cette vieille répu-

1. Registres *mss.* de l'Académie de Bordeaux.

2. Le comble de la malice est de la couvrir si artificieusement qu'elle paraisse juste. Platon, *République*, l. II.

blique romaine, qui ne devait plus durer trois jours. Cependant son rôle de moraliste l'oblige à lui dire : « En prenant la dictature, vous avez donné l'exemple « du crime que vous avez puni. Voilà l'exemple qui « sera suivi, et non pas celui d'une modération qu'on « ne fera qu'admirer. »

L'épilogue est très-dramatique. Sylla, inaccessible au remords et confiant dans sa cruauté, se rappelle tout à coup qu'il a épargné César ; mais il se rassure en jurant de le faire tuer au besoin : suprême fanfaronnade d'un tigre mourant.

La scène est splendide, d'une conception heureuse, remplie d'imagination, de politique et d'éloquence. La langue en est mâle et le souffle grandiose. Presque tous les littérateurs sont d'accord.

Il me paraît utile de faire connaître le jugement des gens d'action. Napoléon disait à M. de Narbonne[1] : « Maintenant allons au fait... de quelles lumières, de « quelles idées justes cela peut-il remplir de jeunes « esprits de notre temps et de mon règne?... quelle « est la morale de ce parlage magnifique? Aucune. « Rien de cette pompeuse analyse de Sylla n'est vrai ; « et la faire admirer, c'est fausser de jeunes esprits. »

On ignore le succès qu'obtint, au club de l'Entresol, cette œuvre factice.

Montesquieu aimait les sociétés de savants ; il re-

1. Villemain, *Souvenirs contemporains*, *M. de Narbonne*. 1 vol. Paris, Didier.

cherchait peut-être encore plus celles où ne se trouvaient pas seulement des hommes : « Il est heureux, « dit-il[1], de vivre dans ces climats qui permettent « qu'on se communique, où le sexe qui a le plus d'a-« gréments semble parer la société, et où les femmes, « se réservant aux plaisirs d'un seul, servent encore « à l'amusement de tous. » C'est bien le dix-huitième siècle, ce siècle de contrastes, plein de systèmes et d'anecdotes, de l'esprit de Voltaire et de l'éloquence de Rousseau, qui prêcha l'humanité et qui finit par la Terreur.

Philippe d'Orléans était mort en 1723. Le duc de Bourbon, qui lui succéda, était seul capable de le faire regretter. C'était un homme dans la force de l'âge, partagé entre l'amour du pouvoir, la dévotion et les plaisirs. Il rétablit l'impôt de joyeux avénement et leva une contribution de cinquante pour cent sur le revenu. Quant à la religion, il renouvela contre les jansénistes et contre les protestants les édits les plus rigoureux de Louis XIV. Mais le reste l'occupait davantage : son château de Chantilly, des salons aux écuries, des jardins à la forêt, fut aménagé avec une magnificence réglée sur la mythologie. Ce n'étaient qu'emblèmes, qu'allégories, que symboles, qu'incarnations d'idées abstraites ou métaphysiques. Les décors représentaient, sous les traits de sa famille et de ses commensaux, le triomphe d'Amphion, l'étude,

1. *Esprit des lois*, l. XVI, ch. XI.

Diane, les saisons, Hébé, Bacchus, des faunes et des chasseresses. Dans ces galeries, le duc de Bourbon, moitié dévot et moitié libertin, réunissait une société de femmes, de savants, d'artistes et de courtisans, à laquelle il faisait pratiquer la religion et inventer des tableaux vivants.

L'esprit, la physique, la théologie, la volupté, les lettres et les arts y étaient célébrés alternativement, quoiqu'il y eût plus de fêtes que de gaieté.

La marquise de Prie régnait dans les affaires, mais la surintendante des plaisirs était une de ses sœurs, mademoiselle de Clermont. Madame de Genlis en a fait, après coup, l'héroïne d'un roman pudique et sentimental[1], tandis que Voltaire lui a dédié une de ses rares pièces[2] où il ait employé des mots malpropres.

Marie-Anne de Bourbon[3], princesse du sang, née en 1697, descendait, au deuxième degré, du grand Condé et d'une fille légitime de madame de Montespan. Comme sa mère Louise-Françoise de Bourbon, dite madame de Nantes, elle mangeait beaucoup, buvait trop, et tournait volontiers des couplets tels, que Louis XIV l'avait appelée « la muse merdeuse du temps[4]. » Aux talents qu'elle avait hérités de sa mère, s'ajouta celui de divertir le roi à souper. Les chan-

1. *Mademoiselle de Clermont*, in-18. Paris, Maradan, 1811.

2. *La Fête de Belébat*, Voltaire-Beuchot ; — Desnoiresterres, *La Jeunesse de Voltaire*, Paris, Didier.

3. Marais, *Mémoires*, édit. Lescure ; — D'Argenson, *Mémoires*, édit. Rathery, t. II, pp. 167, 173 ; t. III, pp. 15, 265 et 382.

4. Saint-Simon, *Mémoires*.

sonniers, pour ses audaces, la nommaient : « Écoute s'il pleut[1], » et les courtisans, par déférence, « Son Altesse Sérénissime.

A cette époque, mademoiselle de Clermont était dans l'éclat de ses vingt-sept ans, en pleine possession de sa beauté, de son esprit et de son expérience. C'est alors que Natier[2] l'a peinte sous un ciel chaud, dans un paysage frais et couronné de bois. Elle est vêtue à la grecque avec les traits d'une jolie naïade, assise sur un tertre de roseaux, un bras accoudé contre une urne penchante, et la main ouverte comme pour inviter à venir près d'elle; deux attributs l'accompagnent, la jeunesse, qui lui verse le nectar, et l'amour, qui gouverne le cours de ses eaux : c'est l'allégorie de la volupté provocante.

Montesquieu fréquentait Chantilly. La politesse l'obligeait, paraît-il[3], à dire au duc qu'il faisait maigre, et à composer des madrigaux[4] en vers pour madame de Prie. Cependant il préférait la conversation de mademoiselle de Clermont. Celle-ci[5] vivait alors en intrigue réglée avec le comte de Melun qui, selon l'expression de Voltaire[6], « avait peu d'agrément, mais beaucoup

1. *Recueil Maurepas*, Bibliothèque Nationale. Cabinet des titres.

2. Galeries du duc d'Aumale et galeries de Versailles. — Vatout, *Notice des tableaux de la galerie du duc d'Orléans*, 3 vol. in-8, 1826.

3. « Je disais à Chantilly que je faisais maigre, par politesse : M. le duc était dévot. » Montesquieu, *Pensées*.

4. Voir ch. XIV, *infra*.

5. Soulavie, *Mémoires de Maurepas*; — d'Argenson, *Mémoires*; — Marais, *Mémoires*, édit. Lescure.

6. Lettre à madame de Bernières, août 1724.

de vertu. » Rien ne favorise plus la naissance d'une nouvelle passion que la fatigue d'une ancienne; la naïade de Natier semble avoir fait la galante avec Montesquieu.

L'amour[1] est le même dans tous les temps, mais les moyens de plaire changent avec les époques. La mode en ce genre venait alors de la petite cour de Sceaux, avec ses fêtes galantes, pastorales et mythologiques, inspirées par Fontenelle, Saint-Aulaire et Lamotte. Chose remarquable : les littératures en décadence se plaisent aux idylles, comme les palais blasés recherchent les fruits verts. Le livre qui avait eu le plus de succès[2] dans la haute société, était *Daphnis et Chloé*, enrichi par le Régent, de vignettes dignes de son règne.

Montesquieu fit donc le *Temple de Gnide* pour mademoiselle de Clermont[3], et le lut à sa société.

« Le dessein du poëme, dit la préface, est de faire « voir que nous sommes heureux par les sentiments « du cœur et non pas par les plaisirs des sens. » L'ouvrage représente l'amour des champs opposé à celui des villes. Aristée et sa bergère, Antiloque et son amante, après être partis du temple de Vénus, avoir traversé l'antre de Jalousie et s'être calmés à l'autel de Bacchus, arrivent à des buts différents. Chez le premier couple, le penchant de la nature l'emporte;

1. *Esprit des lois*, l. XXVIIII, ch. XXII.
2. En 1718.
3. Note de Guasco sur la lettre de Montesquieu, de Paris, 1742.

le roman des autres finit par le triomphe de la vertu et le désespoir de la passion.

Si mademoiselle de Clermont fut sensible à cette galanterie, rien ne prouve mieux que les femmes sont aisément touchées par les ouvrages qu'elles inspirent; car la seule chose remarquable du *Temple de Gnide* est la peinture des courtisans du prince de Condé, sous le nom de Sybarites.

Le lecteur préférera lire trois lettres inédites[1] de Montesquieu, qui sont vraisemblablement adressées à mademoiselle de Clermont. Elles ont été trouvées, après sa mort, dans les tiroirs où il les avait conservées pendant vingt ans, comme un trophée de jeunesse, et déchiffrées par moi sous les ratures qui attestent le travail d'un amant non moins épris que coquet.

*
* *

« Je ne sais si je vous aurai assez dit, hier, combien je vous aime, combien je me donne et combien je me sens à vous, toutes les fois que je vous vois. Toutes les fois que vous m'écrivez, il me semble que je vous aime davantage.

« Je vous remercie de ce que vous voulez bien travailler à me procurer les moyens de vous voir plus aisément, comme je vous remercie de mon bonheur.

« J'ai mille choses à vous dire. Je ne vous ai rien dit; vous ne me connaissez pas [je ne vous connais pas][2]; d'où vient que je vous aime?

1. Cabinet de M. Demetz, fondateur de Mettray; — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, v° Montesquieu; — Labat, *Recueil de la Société d'Agen*, 1834.

2. Les mots mis entre crochets étaient surchargés dans l'original.

« J'approuve infiniment ce que vous me mandâtes, hier, que vous ne vouliez pas de confidente. On n'en a que les inconvénients, on n'en aime que moins. Nous n'en aurions besoin que pour nous raccommoder et nous ne nous brouillerons jamais. »

*
* *

« Cet air absolu ne m'intimide point.

« Pourquoi ne vivrais-je point sous les lois de ce que j'aime?

« Je suivrai vos ordres de point en point.

« Je suis fâché que vos gens n'aillent point à Versailles, et que je sois obligé de vivre si près de vous sans vous voir.

« Vous m'occupez entièrement. Vous faites le tourment de mon esprit, comme vous faites les délices de mon cœur.

« Adieu, Madame. Je serais heureux si cette [jour] nuit... mais [je ne veux point parler ny ny] je parle inutilement de mes désirs [ny] et de mes regrets. »

*
* *

« [J'ai été cent pieds sous terre]. Je suis dans le dernier désespoir depuis que je vous ai quittée.

« J'ai [eu peur et j'ai peur encore] craint et je crains encore, que la personne que vous savez [ne se soit aperçu de ce que] n'aye [vu ou] deviné [et la peine que cela vous] et je me reproche toute la peine que cela vous peut faire.

« Pardonnez-moi jusques à mon amour.

« J'ai mille choses à vous dire. Avouez que j'ai été bien sot. Je n'ai jamais été si embarrassé de mon désordre et du votre; [adieu je vous embrasse]. Mais vous aviez encore de l'esprit et moi je n'en avais plus.

« [Adieu, je vous donne.] Je ne compte pas dans ma vie et je ne daigne pas vous offrir les moments qui jusques à samedi ne sont rien, puisque je ne les passerai pas avec vous. »

Une intrigue entre une princesse galante et un ma-

gistrat en fonction ne pouvait être éternelle. Cette relation, que la présence du comte de Melun rendait piquante, s'éteignit sans doute le 31 juillet 1724, à sa mort, par une de ces inconséquences qui datent du fruit défendu.

Le *Temple de Gnide* courut, je crois, quelque temps en manuscrit. Bientôt un périodique [1] qui s'imprimait en Hollande l'inséra dans le second semestre de l'année 1724 avec cette note : « Cette pièce a été « trop bien reçue du public pour refuser de la mettre « au rang des pièces fugitives qui méritent d'être « conservées. On assure qu'elle est de la façon de « celui qui nous donna, il y a trois ans, les *Lettres* « *persanes.* »

Montesquieu le publia en volume, à Paris, sous le pseudonyme [2] d'un évêque grec, à la fin de mars 1725, pendant la semaine sainte et avec approbation.

Un contemporain [3] nous apprend qu'on fut scandalisé de l'époque où il paraissait, et du privilége du roi. Il ajoute : « On veut faire croire ce petit livret traduit « du grec, et trouvé dans la bibliothèque d'un évêque, « mais cela sort de la tête de quelque libertin qui a « voulu envelopper des ordures sous des allégories. « L'addition de la fin, où l'Amour fait revenir ses « ailes sur le sein de Vénus n'est pas mal friponne ; et

1. *Bibliothèque française.* Amsterdam, p. 82, article VI.

2. Villemain, *Etudes de littérature* (*Essai sur les romans grecs*). Paris, Didier ; — J.-J. Rousseau, v *Promenade.*

3. Mathieu Marais, *Journal et Mémoires*, t. III, p. 174 et 312, édit. Lescure.

« les femmes disent qu'elles veulent apprendre le « grec, puisqu'on y trouve de si jolies cures :... Les « allusions y couvrent des obscénités à demi nues. »

En voyant des pensées au lieu de sentiments et plus d'observation que d'imagination, le tout présenté dans un style[1] précieux et d'une grande naïveté, le public, par la voix de madame du Deffand,[2] qui avait plusieurs raisons de ne pas goûter un tel ouvrage, si peu en rapport avec son art d'aimer et son art d'écrire l'appela de suite : « l'Apocalypse de la galanterie. »

On en fit une parodie intitulée : *Le temple de Gnide, le muet babillard et la sympathie forcée*[3].

Du reste, l'opinion hésitait à le donner à Fontenelle, à Hénault ou à son véritable auteur. Montesquieu a désavoué le livre pendant fort longtemps, et, bien que contraint par l'évidence, en faisait encore un secret en 1742[4]. Le mot le plus compromettant qu'il ait dit à ce sujet est dans une de ses lettres datée de 1738, à Moncrif : « Je suis, à l'égard des ouvrages qu'on m'attribue, « comme la Fontaine-Martel, pour les ridicules; on « me les donne, mais je ne les prends pas. » Cependant des indiscrets révélèrent son nom et comparèrent son livre avec Télémaque, auquel il ressemble

1. Le baron de Marescot, *Temple de Gnide*. Paris, Jouaust, 1875, p. 12, dit : « Il y a certaines phrases qui feraient croire que l'ouvrage a d'abord été écrit en vers. »

2. Dalembert, *Œuvres*. Supplément à l'Éloge de Montesquieu.

3. In-8. Paris, 1726. (*Catalogue Georgi*.)

4. Lettre de Montesquieu à Cuasco. Paris, 1742.

comme le Poussin à Lancret, ou l'*Illiade* à la *Henriade* qui paraissait alors.

Un abbé[1], qui malheureusement s'y connaissait, nous assure que ce Décaméron du dix-huitième siècle, « valut à Montesquieu beaucoup de bonnes « fortunes, à condition qu'il les cacherait. »

Il y a mieux. Ces dames par reconnaissance, et ses amis par erreur de goût, le firent nommer de l'Académie française cette année même. Il prépara son discours de réception. Fontenelle devait lui répondre, comme directeur, et lui remit la harangue qu'il se proposait de lire à cette occasion. Je donnerais presque la tirade de Voltaire sur l'abbé Trublet[2], de qui nous savons ces détails, pour trouver le chef-d'œuvre de sagacité et de finesse que ce devait être ; car il est perdu et n'a pas été prononcé. En effet quelques envieux[3] invoquèrent le statut qui défendait de recevoir des membres non résidents à Paris ; et l'élection de Montesquieu fut invalidée.

Cette déconvenue le piqua au vif : le désir de prendre sa revanche devint chez lui une affaire d'amour-propre.

1. Voisenon, *Anecdotes littéraires*, 1781. Paris.

2. *Mémoires sur Fontenelle*, 2e édit. Amsterdam, Rey., 1759, in-12, p. 289.

3. *Les loisirs d'un ministre*. Liége, 1787, in-8, t. II, p. 64. « M. le président a quitté sa charge pour que sa non-résidence à Paris ne fût point un obstacle à ce qu'il fût reçu à l'Académie. »

VII

Montesquieu à Bordeaux. — A l'Académie, il lit un *Traité des devoirs* et un discours sur la *Considération;* ses relations avec l'horloger Sully; il demande un congé. — Au Parlement, il installe un premier président; sa *Mercuriale;* il vend sa charge.

Après cet échec, la grande occupation de Montesquieu fut de chercher les moyens d'habiter Paris. Au contraire, ses amis de Bordeaux, surtout ses collègues de l'Académie et ceux du parlement luttèrent pour le décider à rester en province. Les magistrats le nommèrent président, après avoir obtenu de lui deux opuscules inédits dont la découverte est toute récente : un *Traité général des devoirs de l'homme*, lu le 1er mai 1725, et *un Discours sur la différence entre la considération et la réputation*[1], prononcé le 25 août de la même année.

M. Despois[2] a trouvé dans un journal du temps[3] un compte rendu de ces ouvrages, rempli de citations.

1. Lettre de Montesquieu du 4 octobre 1752 et la note première de Guasco.

2. *Revue politique et littéraire*, 14 novembre 1874.

3. *Bibliothèque française* ou *Histoire littéraire de la France*. Amsterdam, Bernard, in-12, 1726, janvier et février 1726.

J'extrais du premier les pensées suivantes de Montesquieu.

« Il est utile que la morale soit traitée en même temps par les chrétiens et par les philosophes, afin que les esprits attentifs voient dans le rapport de ce que les uns et les autres enseignent combien peu de chemin il y a à faire pour aller de la philosophie au christianisme.

« Ceux qui ont dit qu'une fatalité aveugle a produit tous les effets que nous voyons dans le monde, ont dit une grande absurdité; car quelle plus grande absurdité qu'une fatalité aveugle qui produit des êtres qui ne le sont pas. Si Dieu est plus puissant que nous, il faut le craindre; s'il est un être bienfaisant, il faut l'aimer; et, comme il ne s'est pas rendu visible, l'aimer c'est le servir avec cette satisfaction intérieure que l'on sent, lorsque l'on donne à quelqu'un des marques de reconnaissance.

« Enfin nos devoirs envers Dieu sont d'autant plus indispensables qu'ils ne sont pas réciproques, comme ceux que les hommes nous rendent, car nous devons tout à Dieu et Dieu ne nous doit rien.....

« Nos devoirs envers les hommes sont de deux espèces : ceux qui se rapportent plus aux autres hommes qu'à nous et ceux qui se rapportent plus à nous qu'aux autres hommes.....

« Si je pouvais un moment cesser de penser que je suis chrétien, je ne pourrais m'empêcher de mettre la destruction de la secte de Zénon au nombre des malheurs du genre humain; elle n'outrait que les choses dans lesquelles il n'y a que de la grandeur : le mépris des plaisirs et de la douleur... Les stoïciens, nés pour la société, croyaient tous que leur destin était de travailler pour elle; d'autant moins à charge que les récompenses étaient toutes dans eux-mêmes et qu'heureux par leur philosophie seule, il semblait qu'ils crussent que le seul bonheur des autres pût augmenter le leur.

« ... La plupart des vertus ne sont que des rapports particuliers, mais la justice est un rapport général; elle concerne

l'homme en lui-même; elle le concerne par rapport à tous les hommes.

« ... Tous les devoirs particuliers cessent, lorsqu'on ne peut les remplir sans choquer les devoirs de l'homme. Doit-on penser, par exemple, au bien de la patrie, lorsqu'il est question de celui du genre humain? non, le devoir du citoyen est un crime, lorsqu'il fait oublier le devoir de l'homme. L'impossibilité de ranger l'univers sous une même société a rendu les hommes étrangers à des hommes, mais cet arrangement n'a point prescrit contre les premiers devoirs, et l'homme, partout raisonnable, n'est ni romain ni barbare.

« ... Qui aurait dit aux huguenots, qui venaient avec une armée conduire Henri IV sur le trône, que leur secte serait abattue par son fils et anéantie par son petit-fils? Leur ruine totale était liée à des accidents qu'ils ne pouvaient pas prévoir; ce qui fait que la politique a si peu de succès, c'est que ses sectateurs ne connaissent jamais les hommes : comme ils ont des vues fines et adroites, ils croient que tous les hommes les ont de même; mais il s'en faut bien que tous les hommes soient fins; ils agissent au contraire presque toujours par caprice ou par passion, ou agissent seulement pour agir ou pour qu'on ne dise pas qu'ils ne font rien. Mais ce qui ruine les plus grands politiques, c'est que la réputation qu'ils ont d'exceller dans leur art, dégoûte presque tout le monde de traiter avec eux et qu'ils se trouvent par là privés de tous les avantages des conventions... »

Ce traité des devoirs n'est qu'une ébauche, mais on y voit que Montesquieu songeait à étudier les législations dans leurs rapports avec la morale [1]. L'*Esprit des Lois* ne rappelle pas nettement cette pensée première, sans doute parce que le rôle du moraliste n'est pas celui du politique.

1. *Revue politique* du 30 juin 1877. Ed. Cougny sur Montesquieu.

L'analyse du second opuscule de Montesquieu sur la *considération* et la *réputation*, me fournit les passages suivants :

« ... Un honnête homme, qui est considéré dans le monde, est dans l'état le plus heureux où l'on puisse être. Il jouit à tous les instants des égards de tous ceux qui l'entourent; il trouve dans les moindres gestes des marques de l'estime publique. Son âme est délicieusement entretenue dans cette satisfaction qui fait sentir les satisfactions et ce plaisir qui égaie les plaisirs mêmes.

« La considération contribue bien plus à notre bonheur que la naissance, les richesses, les emplois, les honneurs. Je ne sache pas dans le monde de rôle plus triste que celui d'un grand seigneur sans mérite, qui n'est jamais traité qu'avec des expressions frappées de respect, au lieu de ces traits naïfs et délicats qui font sentir la considération.

« ... Quoique la politesse semble être faite pour mettre au même niveau, pour le bien de la paix, le mérite de tout le monde; cependant il est impossible que les hommes veuillent ou puissent se déguiser si fort, qu'ils ne fassent sentir de grandes différences entre ceux à qui leur politesse n'a besoin de rien accorder et ceux à qui il faut qu'elle accorde tout. Il est si facile de se mettre au fait de cette espèce de tromperie, le jeu est si fort à découvert, les coups reviennent si souvent, qu'il est rare qu'il y ait beaucoup de dupes.

« ... Nous voulons nous distinguer; mais il ne nous suffit pas de le faire en général, nous voulons encore nous distinguer à chaque moment, et pour ainsi dire en détail : et c'est ce que les qualités réelles, la probité, la bonne foi, la modestie ne donnent pas; elles font seulement un mérite général, mais il nous faut une distinction pour le moment présent. Voilà d'où vient que nous disons souvent un bon mot qui nous déshonorera demain; que, pour réussir dans une société, nous nous perdons dans quatre, et que nous copions sans cesse des originaux que nous méprisons.

« Une chose qui nous ôte plus la considération que les vices

ce sont les ridicules. Un certain air gauche déshonore bien plus une femme qu'une galanterie. Comme les vices sont presque généraux, on est convenu de se faire bonne guerre, mais chaque ridicule étant personnel, on les traite sans quartier.

« ... La considération est le résultat de toute une vie, au lieu qu'il ne faut souvent qu'une sottise pour nous donner de la réputation.

« ... De toutes les vertus, celle qui contribue le plus à nous donner une réputation invariable, c'est l'amour de nos concitoyens. Le peuple, qui croit toujours qu'on l'aime peu et qu'on le méprise beaucoup, n'est jamais ingrat de l'amour et de l'estime qu'on lui accorde. Dans les républiques où chaque citoyen partage l'empire, l'esprit populaire le rend odieux; mais dans les monarchies où l'on ne va à l'ambition que par l'obéissance, et où par rapport au pouvoir, la faveur du peuple n'accorde rien lorsqu'elle n'accorde pas tout, elle donne une réputation sûre, parce qu'elle ne peut être soupçonnée d'aucun motif qui ne soit vertueux.

« ... Pour acquérir la réputation, il ne faut qu'un grand jour, et le hasard peut donner ce jour; mais pour la conserver, il faut payer de sa personne à tous les instants. Quelquefois on y réussit par sa modestie; d'autrefois on se soutient par son audace. Souvent l'envie s'élève contre un audacieux et souvent elle s'irrite de voir un homme modeste couvert de gloire.

« Cependant le meilleur de tous les moyens que l'on puisse employer pour conserver la réputation, c'est celui de la modestie, qui empêche les hommes de se repentir de leurs suffrages, en leur faisant voir que l'on ne s'en sert pas contre eux.

« Il n'y a rien qui conserve et qui fixe mieux la réputation que la disgrâce. Il n'y a point de vertus que le peuple n'imagine en faveur de celui qu'il plaint ou qu'il regrette; mais comme la plupart des hommes ne sont pas dans un état assez élevé pour être outragés de la fortune, ils ont la retraite, qui souvent fait en eux l'effet de la disgrâce.

« ... Il y a eu des fautes faites par d'illustres personnages

qui faisaient bien voir qu'ils ne savaient avec quels hommes ils vivaient et qu'ils ignoraient les Français comme les Japonais. Dans chaque siècle, il y a de certains préjugés dominants dans lesquels la vanité se trouve mêlée avec la politique ou la superstition, et ces préjugés sont toujours embrassés par des gens qui veulent avoir de la réputation par des voies plus faciles que celle de la vertu.

« On s'impatiente, dans la recherche des causes morales, de trouver toujours l'amour-propre sur son chemin et d'avoir toujours la même chose à redire.

« Cet orgueil qui entre dans tous nos jugements met une certaine compensation dans les choses d'ici-bas, et venge bien des gens des injures de la fortune.

« Un homme est d'une noblesse distinguée : s'il n'a pas de bien, on lui laissera sa noblesse, on se plaira même à le relever; mais si la fortune donne de l'envie, on examinera sa naissance avec les yeux de l'envie; non-seulement on lui disputera la chimère, mais on lui ôtera du réel.

« ... Les richesses contribuent aussi quelquefois à nous ôter l'estime publique, à moins que l'on n'ait acquis auparavant tant d'honneur et tant de gloire, que les richesses soient, pour ainsi dire, venues d'elles-mêmes, comme un accessoire qui est presque inséparable. Pour lors, on jouit de ces richesses comme d'un vil prix de sa vertu. Qui est-ce qui a jamais été choqué des grands biens du prince Eugène. Ils ne sont pas plus enviés que l'or que l'on voit dans les temples des dieux... »

Tels sont les principaux passages de ce Mémoire du 1er mai 1725.

Le discours que, comme président de l'Académie de Bordeaux, Montesquieu prononça le 25 août 1726, contient l'éloge du protecteur de cette société, le duc de la Force. Il se montra habile et même ému dans la tâche de panégyriste de ce grand concussion-

naire, devenu son ami depuis qu'il était rendu à la vie privée.

Un autre motif prolongea son séjour en province. Henri Sully, Anglais qui s'était fait estimer de Newton, dans son pays, pour ses recherches astronomiques, et que le duc d'Orléans avait chargé de créer la manufacture d'horlogerie de Versailles, venait d'arriver avec une nouvelle invention scientifique. Il s'agissait d'une pendule à levier pour mesurer le temps en mer[1], ce qui permettait de parvenir à la connaissance exacte des longitudes. Le seul moyen de vérifier cet instrument était de faire des expériences sur un navire. Sully avait choisi Bordeaux à cause de son port et surtout de son Académie, où les sciences étaient mieux connues et appréciées qu'en aucune ville de province. La compagnie l'admit en séance, délégua des membres pour assister à ses essais et lui en rendre compte. Montesquieu qui, comme on l'a vu, était président, traita Sully avec la plus cordiale affabilité. Aussi, un jour, ce grand « horlogeur[2], » venant d'éprouver des pertes considérables, comme il en arrive à tous les inventeurs, écrivit à Montesquieu cette lettre qui est bien anglaise et bien naïve[3] : « J'ai envie de me pendre, mais je crois que je ne me pendrais pas si j'avais cent écus. » — « Je vous envoie

1. *Méthode pour régler les montres.* Paris, Dupuis, 1728, in-12.

2. *Mercure de France*, septembre 1726.

3. *Œuvres de Montesquieu.* Paris, Plassan, 1796, 5 vol. in-4°, 4e vol. *Anecdotes.*

cent écus, répondit aussitôt le correspondant. Ne vous pendez pas, mon cher Sully, et venez me voir. »

Cette bonne action, qui honore tant son auteur, n'a été révélée qu'après sa mort, par sa fille. Vous demandez d'où vient une telle discrétion de la part de Montesquieu? La réponse est peut-être dans cette observation de lui : « La timidité a été le fléau de ma vie.[1] »

On aimerait à savoir que cette générosité a sauvé Sully, mais rien ne préserve un inventeur de son sort ; celui-là mourut, deux ans après, dans la misère, selon l'usage.

Cependant Montesquieu demanda et obtint un congé de l'Académie. Les difficultés furent plus grandes au Parlement. Ses collègues, pour le retenir sans doute, le chargèrent, comme on l'a vu, du discours de rentrée ; ils le prièrent de plus de remplir momentanément la place du premier président, vacante par la mort du titulaire. A quoi il obtempéra. Mais l'intérim ne pouvait être long. Voici la mercuriale inédite qu'il prononça en installant son successeur définitif. Elle fait partie de la bibliothèque Cousin et m'est donnée par M. Barthélemy Saint-Hilaire, qui malgré son talent, a peut-être un peu exagéré les emprunts que Montesquieu a faits à Aristote, son auteur favori[2].

1. *Pensées.*

2. Politique d'Aristote, traduct. de J. Barthélemy Saint-Hilaire; in-8. Paris, 1874.

« Monsieur, le choix que le roi vient de faire de votre personne pour remplir la première place de ce parlement, nous est d'autant plus agréable qu'il répond fidèlement à tous les sentiments d'estime que nous avons toujours eus pour vous.

« Nous sommes persuadés que cette estime ne fera qu'augmenter par votre attachement inviolable à tous les intérêts de la Compagnie qui sont, Monsieur, présentement les vôtres. Toute sa gloire devant être à l'avenir l'unique objet de vos réflexions les plus sérieuses, votre nouvelle dignité vous fournira de plus grandes occasions à faire briller avec plus d'éclat le zèle que vous avez toujours marqué pour l'honneur de la magistrature. Ces occasions serviront aussi à mettre dans un plus grand jour votre fidélité à toute épreuve pour le service du souverain qui nous gouverne, votre amour sans relâche pour la pureté de la justice, votre attention aussi vive que constante à maintenir ou à rétablir le bon ordre, votre fermeté à soutenir l'ancienne et naturelle dignité de ce parlement, et cette autorité supérieure qui ne doit jamais reconnaître d'autre modérateur que le monarque qui nous l'a confiée, ni d'autre grandeur que celle de nos charges.

« Nous savons, Monsieur, que les lumières et les meilleures intentions d'un chef de compagnie deviennent souvent inutiles si l'union et la subordination ne règnent pas parmi les officiers qui la composent. Je puis être garant de ces heureuses dispositions par l'expérience que j'en ai fait durant le peu de temps que j'ai eu l'honneur d'exercer par ordre du roi les fonctions de cette première place. Je n'aurai plus rien à désirer si cette illustre Compagnie paraissait aussi satisfaite de mon ministère, que le public a raison de se louer de son application continuelle à remplir exactement tous ses devoirs.

« Vos paroles, Monsieur, et votre exemple nous y confirment davantage. C'est à présent que nous allons voir refleurir cet éclat solide, cet ordre constant et cette sage dignité qui doivent rendre un parlement aussi auguste que celui-ci : digne dans tous les temps de la vénération des peuples, de la plus haute estime des grands et de l'entière confiance de son roi. »

Alors rien ne put empêcher Montesquieu de se retirer, ni les traditions de sa famille, ni son opinion sur la faiblesse de « ceux qui, se trouvant au-dessous de leur état, le quittent par une espèce de désertion[1]. » Il céda, pour la vie de l'acquéreur[2], sa charge de président à mortier, afin qu'elle retournât plus tard à son fils, qui n'avait encore que dix ans.

Le motif qu'il allégua au ministère fut qu'il voulait consacrer son temps à un ouvrage sur la législation[3]. Ses amis rappelèrent que « quand Lycurgue voulut donner des lois à sa patrie, il commença par abdiquer la royauté. » Ses ennemis dirent de lui et du président Hénault qui venait de l'imiter : « Ces messieurs quittent leur métier pour aller l'apprendre. »

La vérité est que Montesquieu s'occupait depuis longtemps de son grand ouvrage. Dès sa sortie du collége, il avait cherché l'esprit des livres de droit qu'on mit entre ses mains[4], depuis il écrivit à ce sujet toutes ses pensées; il faisait des extraits de ses lectures et accumulait ses réflexions et ses idées à cet égard, cherchant un lien qui les rattachât[5].

Les dix premiers livres de *l'Esprit des Lois* étaient en train, sinon achevés. M. Paul Janet[6], de l'Institut,

1. *Lettre persane* 139.
2. Voir *infra*, *Eloge historique de M. de Montesquieu.*
3. D'Argenson, *Loisirs d'un ministre.* Liége, 1787, in-8, t. II, p. 64.
4. Lettre de Montesquieu au grand prieur de Solar.
5. Helvétius, Lettre à Saurin dans les *OEuvres complètes de Montesquieu*, édit. Laboulaye. Paris, Garnier, in-8, 1877, t. VI.
6. *Revue politique et littéraire*, 9 décembre 1871, p. 558 ; Théories de Montesquieu et de J.-J. Rousseau.

l'a fort bien remarqué, on les dirait contemporains des *Lettres persanes :* même idéal, même doctrine, même ignorance du gouvernement parlementaire, même médisance de la monarchie. Montesquieu les a nécessairement écrits avant son voyage en Angleterre, puisqu'il y parle vaguement des libertés de ce pays et qu'il n'a pas l'air d'y comprendre le mécanisme de sa constitution, dont il devait faire une analyse si admirablement précise dans les onzième et douzième livres. Du reste l'auteur dit deux fois dans sa préface : « C'est un livre de vingt ans... » « C'est le résultat de vingt ans d'études... » Ce qui indique bien que *l'Esprit des Lois*, publié en 1748, a été commencé avant 1730, date du passage de Montesquieu en Angleterre, où il devait trouver son chemin de Damas.

J'oubliais de dire que vers cette époque, le 23 février 1727, un dernier enfant, son benjamin, nommée Denise[1], lui était né.

Donc, après avoir, pour quelques temps, dénoué les liens (son Académie, son Parlement et sa femme) qui le retenaient à Bordeaux, il s'en alla à Paris, qu'il habita dès lors alternativement avec la Brède : moitié de l'année dans un petit appartement de la rue Saint-Dominique-Saint-Germain, et moitié dans son château.

1. Marie-Joseph-Denise, à Bordeaux.

VIII

Mademoiselle de Clermont : *Voyage à Paphos.* — Entre-sol : *Richesses de l'Espagne.* — Madame de Lambert : *Pensées sur le bonheur.*

Les sociétés galantes et les salons littéraires avaient toujours attiré Montesquieu. Son but me fait croire qu'il les fréquenta davantage encore, comme on recherche des protecteurs.

Mademoiselle de Clermont[1], son ancienne amie, logée au petit Luxembourg avec la princesse sa grand'mère, depuis l'exil de son frère, en 1726, et la mort du comte de Melun, en 1724, vivait aussi retirée que le lui permettait sa charge de surintendante de la reine. Montesquieu voyant que la perte de cet amant paraissait l'avoir fait renoncer à plaire, résolut de faire revivre un moment le cher défunt.

Un souvenir heureux est peut-être sur terre
Plus vrai que le bonheur[2].

Le nouveau poëme qu'il écrivit à cette occasion,

1. Soulavie, *Mémoires de Maurepas.* Paris, 1791, t. I, p. 259.
2. Alfred de Musset, *Poésies nouvelles : Souvenir.*

s'appelle le *Voyage à Paphos*[1]. Je l'attribue à Montesquieu d'après sa famille[2], et d'après la *France littéraire* de 1778 : quelques extraits convaincront les plus hésitants.

« Les dieux, ainsi que les mortels, ne flattent que pour obtenir ce qu'ils désirent...

« Pour réussir dans ce qu'on projette, il faut aller par degrés au bonheur qu'on attend...

« Que de belles seraient aimables, si elles savaient ignorer que la beauté sert à se faire aimer!...

« Chaque dieu a ses autels, et chaque autel a ses faux prêtres; la politique, l'ignorance et la corruption en forment tous les jours; peut-être ne connaîtrait-on point de vices, sans le pernicieux exemple de ceux que les dieux choisissent pour les bannir...

« Mais j'oublie un disciple de Thémis, qui n'a jamais aimé que la parure? — Ah! s'écria Vénus, qu'on le frise tous les quarts d'heure du jour; et dès qu'il paraîtra content de son ajustement on le fera promener au grand vent. Le supplice est cruel, mais l'offense est trop forte...

« Souvenez-vous que les précautions qu'on prend pour cacher ses feux ne servent qu'à les faire plus tôt paraître...

« Ceux qui affectent des dehors sévères s'offensent aisément et ne pardonnent jamais...

« Chez les mortels, sa distraction passerait aisément pour fierté; car souvent ceux qu'on en accuse y sont les moins sujets. Ne vous y trompez pas, tel ne vous paraît méprisant que parce qu'il ne comprend pas qu'on puisse l'être; il s'abandonne à sa pensée, ou à sa nonchalance naturelle; et s'il croyait qu'on pût soupçonner quelqu'un de fierté, il s'appliquerait à détromper ceux qui l'en soupçonnent...

« L'amour-propre fait souvent naître des sentiments de

1. *Mercure de France* de décembre 1727.

2. O'gilvy, *Nobiliaire de Guienne.* Bordeaux, 1858, v° Secondat, p. 13.

jalousie qu'on attribue à l'amour... Ainsi l'on croit aimer et l'on n'est que jaloux...

« On aime aussi quelquefois sans croire aimer...

« Nous arrivâmes dans un bois de lauriers, où le soleil donne un jour si tendre, qu'on dirait qu'il reconnaît encore Daphné sous l'écorce de cet arbre...

« Quand il s'agit de soutenir ses droits, la plus forte amitié n'est pas exempte de froideur.

Ce *Voyage à Paphos* célèbre le cynisme de l'amour et du vin, et raille l'hypocrisie du plaisir, représentée par Diane courant après Endymion dans les bois. La principale scène montre Vénus avec Adonis, et Bacchus avec Ariane à table, unissant la volupté à l'ivresse. Montesquieu paraît s'appliquer surtout à faire voir que les dieux viennent quelquefois sur la terre goûter les plaisirs des mortels et qu'Adonis, tué à la chasse par une bête fauve, comme M. de Melun, a été changé à la demande de sa maîtresse, en une fleur qui reprend sa première forme à Paphos : telle l'image d'une personne se ravive quand on y pense de tout cœur.

Ce poëme, d'une exécution supérieure au *Temple de Gnide*, parut dans *le Mercure de France* de décembre 1727, et dut concilier à l'auteur les amis puissants dont disposait mademoiselle de Clermont.

Le club de l'*Entre-sol* durait encore en 1728, mais il commençait à s'occuper de politique active. Il n'en était encore qu'aux allusions, et le cardinal de Fleury le surveillait avant de l'interdire en 1730. Je suppose que Montesquieu écrivit pour cette société un mémoire d'une quarantaine de pages « sur les finances

de l'Espagne, » qu'il a fondu dans l'*Esprit des Lois*[1] comme il le dit lui-même dans une édition de 1749[2]. Le manuscrit est entre les mains d'un amateur inconnu. En voici le commencement et la fin[3] :

« Il existe deux espèces de richesses, la richesse réelle et la richesse de fiction. La première tient à la terre, à l'industrie, à la production; elle se détruit et se renouvelle sans cesse; la seconde, celle de l'argent, ne se détruit pas; et comme chaque jour elle augmente dans sa représentation, elle va sans cesse en se détériorant dans sa valeur réelle. Lors de la découverte des Indes occidentales, l'Espagne... se trouvant tout à coup en possession d'une plus grande quantité d'or et d'argent, a été un moment riche; mais la multiplication du numéraire a fait hausser le prix des objets d'échange, et la production d'argent a suivi à peine ce renchérissement. Mais la main d'œuvre a augmenté dans la même proportion; le prix des métaux précieux a doublé, triplé, quadruplé, et pareille quantité d'or et d'argent a bientôt coûté, pour l'extraction et le transport, deux, trois, quatre fois plus qu'au début de la possession, et a représenté dans les échanges une valeur graduellement décroissante, à mesure que le numéraire métallique se multipliait...

« Il n'est pas bon que la richesse d'un prince lui vienne immédiatement et par voie accidentelle; elle doit lui arriver par la voie des impôts qui doivent toujours être l'expression de l'aisance des sujets...

« Jouissons donc de notre terre et de notre soleil, nos richesses en seront plus solides, parce qu'une abondance toujours nouvelle viendra satisfaire des besoins toujours nouveaux.

1. Livre XXI, ch. XVIII.
2. *Genève*, chez Barillot et fils, 2 vol. in-4, 1749.
3. Gustave Brunet, Discours du 2 décembre 1847, à l'Académie de Bordeaux, dans les *Actes* de cette Académie.

Montesquieu avait trouvé une de ses voies : l'économie politique. Ce morceau le fit sans doute remarquer du club de l'*Entre-sol*, et lui attira l'estime de beaucoup de ses membres qui étaient de l'Académie française.

Comme on le voit, c'était un siége en règle. Il avait déjà les gens de lettres par le moyen que je viens de dire, et la cour par mademoiselle de Clermont ; il ne lui restait plus qu'à faire partie du salon où se faisaient les élections de l'Académie, car il y en a toujours un.

La marquise de Lambert[1] était la fille d'un maître en la Cour des Comptes de Paris, la bru du joli voyageur Bachaumont, la correspondante de Fénelon, l'auteur anonyme des *Avis d'une mère*, et la veuve d'un lieutenant général des armées du roi, gouverneur du Luxembourg. A la mort de son mari, après avoir bien élevé ses enfants, l'idée lui vint, pendant les austérités de Louis XIV et les orgies du Régent, pour lutter contre l'introduction du café et la passion du jeu, d'offrir l'hospitalité à la causerie bienséante, vive, juste, fine, ingénieuse, délicate, un peu cherchée, moraliste et littéraire. Elle était noble, riche, âgée, instruite. Son salon fut composé de gens de condition, meublé avec un luxe qui ne préjudiciait pas aux malheureux, gouverné avec le tact le plus expérimenté,

1. Née en 1647, morte en 1733. *Mercure de France*, 1733, Article de Fontenelle ; — *Journal de Barbier*. Paris, Charpentier, 1860, t. III, sur le lambertinage.

enfin ouvert à quelques lettrés de marque, tels que Fontenelle, Mairan, les abbés de Mongault, de Choisy et de Bragelonne, le père Buffier, le président Hénaut, l'avocat Sacy, le marquis de Saint-Aulaire et la duchesse du Maine. Peu à peu on ne fut guère reçu à l'Académie que l'on ait été présenté chez elle, et par elle. « Il est certain, dit d'Argenson[1], « qu'elle a bien fait la moitié des académiciens actuels. » Aussi était-il très-honorable, très-recherché, très-difficile et très-précieux d'être admis dans cette maison.

Montesquieu y parvint sans doute sur la présentation de Fontenelle, et y conquit tous les suffrages, surtout celui de la marquise de Lambert elle-même ; car cette aimable douairière avait fait de sa propre main un extrait du discours de son hôte sur la *Différence de la considération et la réputation ;* à preuve que ses éditeurs l'ont inséré dans ses œuvres, où il est resté.

Je soupçonne que le Gascon, après avoir pris l'air de cette société, y lut un morceau *sur le bonheur*, dont voici quelques passages[2] :

« Le bonheur ou le malheur consistent dans une certaine disposition d'organes favorables ou défavorables.

« Les uns ont une certaine défaillance d'âme qui fait que rien ne les remue; elle n'a la force de rien désirer, et tout ce qui la touche n'excite que des sentiments sourds. Le pro-

1. D'Argenson, *Mémoires*, édit. Janet, t. I, p. 127.

2. Labat, *le Château de la Brède*, Recueil des travaux de la société d'Agen, 1834, t. III, p. 185.

priétaire de cette âme est toujours dans la langueur, la vie lui est à charge, tous ses moments lui pèsent; il n'aime pas la vie, mais il craint la mort.

« L'autre espèce de gens malheureux opposés à ceux-ci est de ceux qui désirent impatiemment tout ce qu'ils ne peuvent pas avoir, et qui sèchent sur l'espérance d'un bien qui recule toujours... Je ne parle ici que d'une frénésie de l'âme et non pas d'un simple mouvement. Ainsi un homme n'est pas malheureux parce qu'il a de l'ambition, mais parce qu'il en est dévoré...

« Il y a aussi deux sortes de gens heureux : les uns sont vivement excités par les objets accessibles à leur âme et qu'ils peuvent facilement acquérir. Ils désirent vivement, ils espèrent, ils jouissent et bientôt ils recommencent à désirer. Les autres ont leur machine tellement construite qu'elle est doucement et continuellement ébranlée. Elle est entretenue et non pas agitée : une lecture, une conversation leur suffit.

« Il me semble que la nature a travaillé pour des ingrats. Nous sommes heureux...

« Quand nous parlons du bonheur ou du malheur, nous nous trompons toujours, parce que nous jugeons des conditions et non pas des personnes.

« Qui sont les gens heureux? Les dieux le savent, car ils voient le cœur des philosophes, celui des rois et celui des bergers...[1] »

Ces mesures ainsi prises, Montesquieu attendit impatiemment l'occasion.

1. Ces deux derniers paragraphes me sont communiqués par le docteur de Saint-Germain.

IX

Réception de Montesquieu à l'Académie française[1]. — *L'Esprit des Lois.* — Départ pour ses voyages.

L'Académie française se composait alors de trois cardinaux, six évêques, neuf abbés, deux maréchaux, six ducs et pairs, cinq fonctionnaires, trois magistrats et quelques gens de lettres. L'un de ces derniers, hôte de prédilection de la marquise de Lambert, avocat distingué au parlement de Paris, élégant traducteur de Pline, Louis de Sacy, mourut le 26 octobre 1727.

L'abbé Dubos, secrétaire perpétuel de l'Académie, en prévint immédiatement le premier ministre de Louis XV. C'était alors le cardinal de Fleury, homme facile à séduire comme parvenu, économe comme successeur de Law, et comme prêtre, doux[2], modéré,

1. Voir dans *la Critique française*, 1862, des articles intitulés : *Montesquieu à l'Académie*, par le regretté rédacteur de la *Gazette des Tribunaux*, M. Gallien. Ils m'ont fourni de précieux renseignements.
2. « Discret, doux, liant. » *Mémoires de Saint-Simon.*

prudent même, « d'humeur si pacifique, qu'il aimait « mieux feindre d'ignorer les torts que d'en pour« suivre la réparation[1]. » Il répondit :

Fontainebleau, le 27 octobre 1727.

« Je n'ai, Monsieur, aucune vue particulière pour remplir la place de M. de Sacy, dont vous m'apprenez la mort; je me rangerai au plus grand nombre de voix de l'Académie, et tout ce que j'ai à désirer est que la compagnie s'arrête à faire le meilleur choix.

« Je crois que M. le président de Montesquieu s'est déjà présenté, mais je n'ai pris aucun engagement avec lui, et n'en prendrai pour personne en cette occasion...

Cardinal DE FLEURY.[2] »

En effet, comme nous l'avons vu, Montesquieu avait déjà posé sa candidature en 1725, et se mettait encore sur les rangs. On sait que ses titres étaient ses dissertations à l'Académie de Bordeaux, le *Temple de Gnide*, l'ébauche du *Traité des devoirs*, le *Discours sur la Considération*, le *Voyage à Paphos*, le *Mémoire sur les richesses de l'Espagne* et le *Dialogue de Sylla et d'Eucrate*, sans compter les *Lettres persanes :* le tout, il est vrai, sous l'anonyme, mais c'était l'usage.

La candidature de Montesquieu était patronée au

1. *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de Perse*. Berlin, 1759, in-12.
2. Cabinet de M. Moulin, avocat général.

dehors par la marquise de Lambert et au dedans par un de ses hôtes, l'abbé de Mongault, ancien précepteur du duc d'Orléans. Elle avait même si fort prévalu qu'il n'y avait qu'elle. Du moins ses seuls concurrents étaient le garde des sceaux Chauvelin[1] et surtout un avocat distingué, bon humaniste, nommé Mathieu Marais. Ce dernier s'était déjà présenté plusieurs fois et avait repoussé, faute d'être connu des académiciens ou de faire partie d'un salon ou même d'en être digne.

Le succès de Montesquieu paraissait assuré[2] lorsqu'un accident survint tout à coup. On se rappelle qu'il avait cessé de fréquenter la société de l'hôtel de Soubise, à cause du père Tournemine[3]. Le directeur du *Journal de Trévoux* avait une revanche à prendre. L'occasion était belle : Fleury n'avait peut-être jamais parcouru les *Lettres persanes*, ni à leur apparition, ni depuis six ans qu'il ne s'en publiait plus. On peut penser si notre jésuite lui en fit rapidement un extrait, heureux de satisfaire ensemble un sentiment person-

1. Marais, *Journal et Mémoires*, édit. M. de Lescure, t. III, p. 505.

2. La marquise de Lambert écrivait cette lettre inédite, tirée de la collection Cousin.

« Paris, ce 17 novembre 1727.

Après avoir remercié un académicien de ses amis des condoléances qu'il lui avait adressées à l'occasion de M. de Sacy, elle ajoute : « M. le président de Montesquieu va le remplacer. Cela se passe très-agréablement pour lui. Je voudrais bien, Monsieur, que vous fussiez à portée de lui donner vos suffrages. Nous aurons au moins la consolation que notre ami sera bien loué par lui... »

3. *Correspondance de Montesquieu*, 5 décembre 1850, note.

nel, un devoir de conscience et l'opinion publique, il faut bien le dire.

Aussi le jeudi 11 décembre, jour de réunion pour la proposition, les membres apprirent que les *Lettres persanes* déplaisaient au cardinal-ministre et qu'il avait dit la veille en propres termes à l'un d'eux, l'abbé Bignon : « le choix que l'Académie veut faire « sera désapprouvé de tous les honnêtes gens. » Il paraît que ce qui avait indigné son éminence c'était la lettre XXII, sur « le Pape et le roi, » qui y sont nommés les deux magiciens. Quelques membres étaient encore plus mécontents des traits dirigés contre leur corps.

Dans une telle conjoncture, le maréchal d'Estrées, grand bibliophile, alors directeur de l'Académie et ami de Montesquieu, obtint qu'on rédigeât le procès-verbal dans les termes suivants :

« La compagnie, convoquée par billets pour la proposition d'un académicien, à la place de M. de Sacy, ne s'étant trouvée qu'au nombre de dix-huit, et un des académiciens ayant demandé que le statut qui concerne les élections fût observé suivant sa teneur, la proposition a été remise au samedi, vingtième de ce mois.

Nous tenons presque tous ces renseignements de l'abbé d'Olivet [1] qui accepta d'être du dîner de condo-

1. Livet, *Histoire de l'Académie*; — Bibliothèque nationale, t. IX, de la *Correspondance littéraire* du président Bouhier, *Mss*. 165.

léance donné par la marquise de Lambert à Montesquieu et qui le raconta, le même soir, dans une lettre où il appelle l'une « la Vieille » et l'autre « le Gascon. »

Le maréchal d'Estrées entreprit de raccomoder tout. Montesquieu lui déclara[1] d'abord qu'après l'outrage qu'on lui faisait, il irait chercher à l'étranger les récompenses qu'il ne pouvait espérer dans son pays. Le prince Eugène, comblé d'honneurs en Autriche pour des talents militaires que Louis XIV, en les dédaignant, avait malheureusement tournés contre la France, était un exemple vivant, capable de faire réfléchir. Le négociateur s'effraya, et crut pouvoir s'adresser aux sentiments d'économie bien connus du candidat. Voici comment Montesquieu a noté le fait dans ses papiers : « N[2]..., qui avait de certaines fins, me fit entendre « qu'on me donnerait une pension. Je dis que n'ayant « pas fait de bassesses, je n'avais pas besoin d'être « consolé par des grâces. » Il restait un dernier moyen à tenter : une entrevue entre le cardinal ministre et le gentilhomme-lettré. Elle eut lieu. Que s'y passa-t-il?

M. de Secondat écrit[3] : « M. de Montesquieu dé« clara qu'il ne se disait point auteur des *Lettres per« sanes*, mais qu'il ne donnerait pas de désaveu qu'il « les eût faites, qu'il renonçait à la place d'académi-

1. D'Alembert, *Eloge de Montesquieu*.
2. *Pensées diverses*.
3. Éloge historique de M. de Montesquieu, *infra*.

« cien, s'il fallait l'acheter à ce prix. M. le cardinal de « Fleury fut content de ce procédé ; il lut les *Lettres* « *persanes*, et la paix fut faite. » Cette version est d'un bon fils ; elle a eu trois échos. Selon le premier [1], Fleury parcourut le livre et le trouva plus agréable que dangereux. Le deuxième [2] raconte que Montesquieu le lut lui-même au ministre et le séduisit par son talent de lecteur : recueillez ce tour de Gascon. D'Alembert [3] raisonne d'une façon encore plus compromettante : « Parmi les véritables lettres, l'impri-« meur étranger en avait inséré quelques-unes d'une « autre main, et il eût fallu du moins, avant que de « condamner l'auteur, démêler ce qui lui appartenait « en propre. »

Le récit de Voltaire [4] est plus vraisemblable : « M. de « Montesquieu fit faire en peu de jours une nouvelle « édition de son livre, dans lequel on retrancha ou « on adoucit tout ce qui pouvait être condamné par « un cardinal ou par un ministre. »

Des critiques fort compétents [5], ont récemment,

1. Solignac, *Eloge de Montesquieu* à l'Académie de Nancy, 1755.
2. Maupertuis, *Eloge de Montesquieu* à l'Académie de Berlin, in-8, 1755.
3. *Eloge de Montesquieu.*
4. *Siècle de Louis XIV* (*Liste des écrivains.*)
5. Auger, *Vie de Montesquieu ;* — Meyer, *Etudes antiques*, in-8, 1864 ; — Gallien, *Critique française*, ubi supra ; — Landrin, *Conseiller du Bibliophile*, par C. Grellet, 1er juin 1878 ; — Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, 1852 ; — Lefebvre, *Lettres persanes*, 2 vol. Paris, Lemerre, in-12, 1873, Préface, p. 8 ; — Laboulaye, *Œuvres complètes de Montesquieu*, Garnier, 1875, t. Ier, p. 38 et suiv.

par des raisons très-habiles, nié cette version. Mais si elle n'eût pas été exacte, La Beaumelle, Fréron, Richer et Secondat lorsqu'elle parut en 1764, l'eussent démentie : qui ne dit mot, consent.

Du reste Voltaire n'avait qu'un souvenir vague. La vérité me semble être dans le fumier[1] de Soulavie : « Montesquieu fit imprimer furtivement des cartons, « et présenta son livre à Fleury pour le lire... Le mi- « nistre n'ignora pas la ruse, » mais il devina l'homme de génie, et eut l'habileté de conserver à la France le futur auteur de l'*Esprit des Lois*. A l'issue de cette audience, il écrivit au maréchal d'Estrées, que : « Après les éclaircissements que le président « lui avait donnés, il n'empêcherait pas l'Académie de l'élire[2]. »

Cependant le surlendemain, 20 décembre, la lutte fut très-vive, quoique ce fût le premier scrutin et qu'il en fallût deux : l'un pour la proposition au roi, l'autre pour l'élection du candidat. Le registre de l'Académie dit notamment à cette date, « la pluralité des « suffrages ayant été pour M. de Montesquieu, ci-de- « vant président à mortier au parlement de Guyenne, « on a fait le scrutin qui lui fut favorable. » Mais il y eut des boules noires, entre autres, celles de d'Olivet et de Bouhier, qui, naturellement[3], votèrent pour ce pauvre Mathieu Marais.

1. *Mémoires de Richelieu*, 1792, t. VII, p. 312.
2. Bouhier, *Correspondance littéraire*, ubi supra.
3. Marais, *Journal et Mémoires*, ubi supra.

Les vaincus se consolèrent en disant que quelques-uns de leurs collègues s'étaient laissé toucher par la crainte de ruiner la réputation du candidat, trouvant plus doux d'exposer l'honneur de la compagnie que de consentir à la flétrissure de ce fou[1].

Cette opposition eut du retentissement au dehors. Les adversaires de Montesquieu ne désespérèrent pas jusqu'au dernier moment de faire revenir le ministre sur l'agrément qu'il avait donné. Ils y travaillaient encore la veille du scrutin définitif, fixé au 5 janvier 1728. On se figure avec plaisir leur dépit lorsqu'arriva, le matin même, au secrétaire perpétuel la lettre suivante, qui est un chef-d'œuvre du genre.

Marly, 5 janvier 1728.

« Il me paraît, Monsieur, que la manière dont vous aviez dressé le registre, le 11 décembre, est très-sage et très-mesurée. Il y a de certaines choses qu'il vaut mieux ne pas approfondir par les suites qu'elles pourraient avoir, et, si on voulait aller plus loin, ou on n'en dirait pas assez ou on en dirait trop. La soumission de M. le président de Montesquieu a été *si entière*, qu'il ne mérite pas qu'on laisse aucun vestige de ce qui pourrait porter quelque préjudice à sa réputation, et tout le monde est si instruit de ce qui s'est passé, qu'il n'y a aucun inconvénient à craindre du silence que gardera l'Académie.

« Voilà mon sentiment, et je ne prétends pourtant point le donner comme une décision. Je serais bien fâché de vouloir jamais m'ériger en juge de ce que pourra faire la Compagnie. En général, je ne puis m'empêcher de penser que le

1. Livet, *Histoire de l'Académie;* — Lettre de l'abbé d'Olivet au président Bouhier, 11 décembre 1727.

parti de prévenir les tracasseries est toujours le plus prudent.

Cardinal DE FLEURY[1]. »

Après avoir lu cette lettre, « l'Académie, assem-
« blée au nombre de seize, a procédé au second tour
« de scrutin pour l'élection d'un académicien à la
« place de M. de Sacy, et M. de Montesquieu y a eu
« la pluralité des suffrages. » Je donne le texte de ce procès-verbal, parce que le premier ministre écrivit à son sujet, à l'abbé Dubos.

Marly, 8 janvier 1728.

« ... Puisque l'Académie a trouvé, Monsieur, que le registre disait tout ce qu'il fallait pour l'élection de M. de Montesquieu, j'approuve que vous n'ayez point fait usage de ce que je vous ai marqué à cette occasion.

« Je vous prie de croire, etc.

Card. DE FLEURY[2]. »

Enfin Montesquieu était de l'Académie; il ne s'en fallait plus que de la séance de réception qui fut fixée au 24 janvier, tambour battant.

Son discours fut un véritable panégyrique de M. de Sacy, de Richelieu « qui tira du chaos les règles de la
« monarchie, qui apprit à la France le secret de ses
« forces, à l'Espagne celui de sa faiblesse, ôta à l'Alle-
« magne ses chaînes, lui en donna de nouvelles,
« brisa tour à tour toutes les puissances... du cardinal

1. Dupont White, *Mélanges historiques, littéraires et archéologiques*. Beauvais, in-18, 1847, pp. 61 et 62.

2. Dupont White, *ibid*.

« de Fleury toujours prêt à faire le bien qu'on lui « propose ou à réparer le mal qu'il n'a point fait et « que le temps a produit. » Mais bien entendu, l'éloge de Louis XIV fut ce qui frappa le plus chez l'auteur de la XXII[e] *Lettre persane.*

Le discours du directeur Mallet, qui avait succédé au maréchal d'Estrées, fut plein de sous-entendus incisifs. Oubliant de quelle façon le récipiendaire avait traité la Compagnie, il le loua du talent « de faire « des portraits ressemblants[1] ; » il lui dit en outre :

« Né dans une province où l'esprit, l'éloquence et la politesse sont des talents naturels; connu par plusieurs dissertations savantes que vous avez prononcées dans l'Académie de Bordeaux, vous serez prévenu par le public si vous ne le prévenez. Le génie qu'il remarquera en vous le déterminera à vous attribuer les ouvrages anonymes où il trouvera de l'imagination, de la vivacité et des traits hardis; et pour faire honneur à votre esprit, il vous les donnera malgré les précautions que vous suggérera votre prudence...

« Rendez donc au plus tôt vos ouvrages publics...

« Notre ambition est d'écrire des choses dignes d'être lues. Pour être académicien, ne craignez point d'être obligé de louer ce qui ne sera pas digne de l'être; assidu à nos exercices, vous travaillerez avec nous à faire connaître l'utilité de l'établissement de l'Académie. Venez nous aider à célébrer la mémoire du plus grand des rois, et... ce cardinal également judicieux et actif qui pénètre avec facilité le fond des affaires les plus importantes, en démêle toutes les circonstances, en prévoit toutes les suites, et prend les moyens les plus sages et les plus doux pour les concilier[2]. »

1. Voltaire-Beuchot, *Dictionnaire philosophique*, v° Contradictions.
2. Recueil de pièces d'éloquence, etc., données par l'Académie française. Paris, 1730, in-12.

La première phrase de Mallet ne se trouve pas dans le texte imprimé ; elle avait été si remarquée à la lecture publique qu'il l'a supprimée[1]. Il en adoucit quelques autres qui étaient vives et à bout portant, mais le fond y resta toujours, comme on le voit. Aussi Montesquieu donna-t-il son discours à part, ne voulant pas le joindre à celui du directeur, selon l'usage[2].

Du reste, il ne vint que trois fois à l'Académie, où l'abbé d'Olivet lisait des morceaux de son histoire, et il n'ouvrit pas la bouche. Ses amis mêmes ne lui firent pas grand accueil et d'Argenson[3] a écrit : « On a « justement reproché à M. le cardinal de Fleury, si « sage d'ailleurs, d'avoir montré, en cette occasion, « une mollesse qui pourra avoir de grandes consé- « quences. »

Le lecteur qui aime les dénoûments moraux, du moins chez les autres, s'étonne sans doute que Montesquieu n'ait pas fait expier à quelqu'un les ennuis qu'il venait d'éprouver. Je vais le satisfaire[4] : La vengeance fut aussi fine que cruelle, et la victime fut le dénonciateur des *Lettres persanes*. Tout le monde savait que le P. Tournemine aimait passionnément la célébrité. Dès lors, chaque fois que l'on prononça devant Montesquieu le nom de ce jésuite, il prit soin de

1. Voltaire-Beuchot, *Dictionnaire philosophique*, v° *Contradictions*, t. XXVIII, p. 201, note.

2. Bouhier, *Correspondance littéraire*, ubi supra.

3. *Loisirs d'un ministre*. Liége, 1787, in-8, t. II, p. 64.

4. *Correspondance de Montesquieu*. Lettre du 5 décembre 1750. Notes.

dire : « Le P. Tournemine! Qu'est-ce que le P. Tour-
« nemine? Je n'en ai jamais entendu parler. »

Tous ces dégoûts, ajoutés à son projet de voyager pour son grand ouvrage, le décidèrent à accepter la chaise de poste d'un de ses amis, qui s'en allait à Vienne.

X

Voyages en Allemagne, en Hongrie, en Italie, en Hollande et en Angleterre : leur influence. — Retour.

Montesquieu aimait infiniment les voyages et parlait avec éloquence de leur agrément et de leur utilité [1]. Aussi son dernier mot était-il toujours : « Il y a beau-« coup de personnes qui payent les chevaux de poste, mais il y a peu de voyageurs. [2] » Les seuls pour lui, avaient été Platon, Démocrite, Aristote ou Cicéron, s'expatriant afin d'étudier un pays étranger, le physique et le moral des habitants, leurs mœurs et leurs lois, les causes de leur grandeur ou de leur décadence, et de visiter les célébrités dont l'entretien vaut des années d'observation. C'est que son but, comme le leur, était de rectifier, par la pratique des hommes et par l'évidence des choses, les préjugés nationaux et les systèmes préconçus, enfin de tirer de la comparaison entre les peuples et leurs institutions des idées

1. Fr. Hardy, *Memoirs of Charlmont*, 1812.
2. *Correspondance*, 16 juin 1745.

générales, capables de servir d'instruction aux diplomates et de méditation aux législateurs.

Une si haute théorie, mise en œuvre par un si grand génie, fait bien regretter la non-publication de son journal de voyage[1].

Montesquieu se mettait en route dans des conditions exceptionnelles.

Son compagnon était le comte de Waldegrave[2], neveu du maréchal de Berwick, homme fort distingué, ministre plénipotentiaire qui avait été envoyé d'Angleterre en France en 1725, et qui allait de là à Vienne, d'où il devait revenir à Versailles en 1730.

Le titre d'académicien assurait alors la considération et les avantages d'un ambassadeur; la gloire des *Lettres persanes* le précédait et la bienveillance de son caractère l'accompagnait. « Quand j'ai voyagé dans « les pays étrangers, disait-il[3], je m'y suis attaché « comme au mien propre ; j'ai pris part à leur fortune, « et j'aurais souhaité qu'ils fussent dans un état plus « florissant. »

Il ne faut pas oublier qu'il emportait beaucoup d'argent; du moins il s'est plaint[4] d'en avoir beaucoup dépensé ainsi ; mais c'est partout le meilleur moyen de bien voir et d'être bien vu.

Les deux amis partirent de Paris, le 5 avril 1728.

1. Voir chap. XXIII, *infra*.
2. *Correspondance littéraire* de Bouhier, 20 avril 1728, *ubi supra*.
3. *Pensées diverses*.
4. *Ibid*.

Le trajet avait lieu à petites étapes. Les voyages, moins rapides, étaient plus instructifs : on observait et on causait le long du chemin.

Un jour, Montesquieu, découragé par les déboires qu'il avait éprouvés en France, écrivit au cardinal de Fleury et au ministre des affaires étrangères, son ancien concurrent à l'Académie, afin d'être nommé à quelque poste diplomatique[1]. Il fit même renouveler sa demande par l'abbé d'Olivet, auquel il mandait : « Les « raisons pour qu'on jette les yeux sur moi sont « que je ne suis pas plus bête qu'un autre ; que j'ai « ma fortune faite, et que je travaille pour l'honneur, « et non pas pour vivre ; que je suis assez socia- « ble, que j'ai beaucoup travaillé pour m'en rendre « capable... » On lui répondit d'une façon qui ne le satisfit pas[2]. Tant mieux ! Le plus habile traité diplomatique vaut-il le moindre chapitre de l'*Esprit des Lois*[3] ?

Le 10 mai 1728, Montesquieu fut à Vienne. La cour

1. Le 10 mai 1728. Voir sa *Correspondance*.

2. M. Faugère, directeur des archives au ministère des affaires étrangères me fournit complaisamment cette indication :

« *Le chargé d'affaires au ministre*, 12 juin 1728, à Vienne.

« J'ai reçu la lettre dont il a plu à Votre Grandeur de m'honorer le 30 du mois passé, avec... une lettre pour M. le baron de Montesquieu que je lui ai envoyée sur-le-champ à Presbourg, en Hongrie, où il est depuis quinze jours... »

3. Quos estimo, etiamsi qui ipsi rempublicam non gesserint, tamen quoniam de republica multa quœsierint ac scripserint, functos esse aliquo reipublicæ munere. *Cicero*, de Republica, § VII.

de Charles VI était alors la seule de l'Allemagne qui eût des goûts artistiques et littéraires. Le nouvel arrivant y fut reçu comme il le méritait et s'y plut comme il le devait. Ses principales relations furent les marquis de Breil et de Prie, les comtes d'Harrach, de Staremberg et Kinski, le prince de Lichtenstein, le duc Charles-Emmanuel, héritier présomptif du trône de Savoie, qui trouva peut-être dans ses entretiens avec notre voyageur l'idée de ses constitutions, et le médecin belge Van Swieten, censeur des livres de l'Autriche, qui devait empêcher l'*Esprit des Lois* d'être défendu à Vienne[1]. L'oracle du pays était le prince Eugène, ancien français, aussi grand capitaine que grand politique. Montesquieu lui était recommandé par le duc de Bouillon[2] et avait écrit autrefois de lui dans un journal important[3] : « Il y a des mérites qui « portent à l'émulation et qui ne sont pas au-dessus « de l'exemple... Le prince Eugène a fait des généraux « en Europe... »

Les entrevues de ces deux hommes supérieurs furent fréquentes. Le Coriolan sans pitié demanda, une fois, à son interlocuteur, en quel état étaient les affaires de la *Constitution* en France. « Le ministère prend « des mesures pour éteindre peu à peu le Jansénisme. « — Vous n'en sortirez jamais. Le feu roi s'est laissé

1. Lettre de Montesquieu au marquis de Stainville, notes.
2. Maupertuis, *Éloge de Montesquieu*.
3. *Bibliothèque ou France littéraire*, janvier 1726. Voir chap. VII, *supra*; — Voir la Lettre de Montesquieu du 4 octobre 1752. Note.

« engager dans une affaire dont son arrière petit-fils « ne verra pas la fin[1]. »

De Vienne, Montesquieu passa en Hongrie, contrée riche et fertile, habitée par une noblesse « qui, dit-il[2], « s'indigna contre l'Autriche, oublia tout pour la dé- « fendre et crut qu'il était de son devoir de périr et de « pardonner, » et par des peuples semblables aux esclaves chez les Germains. D'après Montesquieu[3], « ils n'avaient point d'office dans la maison ; ils ren- « daient à leur maître une certaine quantité de blé, de « bétail ou d'étoffe : l'objet de leur esclavage n'allait « pas plus loin. » C'était la vie féodale du moyen âge avec son dévouement au souverain et sa langue latine. Il a écrit avec soin cette partie de ses voyages[4].

Les événements politiques l'obligèrent de s'arrêter à Belgrade, en route pour la Turquie. Il rebroussa chemin et traversa l'Illyrie[5].

A peine en Italie, le hasard mit sur ses pas un homme qu'il avait peut-être connu au club de l'*Entresol*, Mylord Chesterfield. Ces messieurs convinrent de voyager ensemble. Quoi de plus naturel ? Ils étaient nobles, riches, à peine mariés, d'une érudition étendue, d'une conversation agréable, d'une politesse charmante, d'un caractère solide, plaisant et curieux.

1. Éloge historique de M. de Montesquieu, *infra*.
2. *Esprit des lois*, liv. VIII, ch. IX.
3. *Ibid.*, liv. XV, ch. X.
4. Éloge historique de M. de Montesquieu, *infra*.
5. Bezenval, *Mémoires*. Paris, Buisson, 1805, in-8, 3 vol., p. 187.

Leur différence était dans leur nationalité, dont ils parlaient sans cesse, l'un vantant avec vivacité l'esprit de ses compatriotes; l'autre, avec flegme, le bon sens des siens[1].

On arrive à Venise, le lundi 16 août 1728.

Des notes bien intéressantes devaient lui avoir été fournies par les deux hôtes les plus originaux de cette ville, les hommes[2] qui connaissaient tous les secrets économiques et militaires de l'Europe.

On sait que Law a créé le crédit dans le monde et qu'il a été ministre des finances dans notre pays. Il n'avait conservé de ce passé que le goût des spéculations et un diamant assez beau. Sa vie se passait à faire des combinaisons aux jeux de hasard, à engager son bijou en cas de perte, et à le retirer en cas de gain. Il accueillit, avec l'indulgence d'un inventeur, l'auteur des *Lettres persanes*, qui avait été sévère pour lui[3], mais il ne convainquit pas le futur écrivain de l'*Esprit des Lois*, qui devait le traiter encore plus sévèrement[4]. Montesquieu lui demanda un jour « pourquoi il n'avait pas agi comme le ministère an-« glais à l'égard des Chambres, songé à séduire les

1. Diderot, *Œuvres complètes*, Ed. Tourneux. Paris, Garnier, 1876, in-8. Lettre à Mademoiselle Voland, du 5 septembre 1762, t. XIX, p. 127; — Bezenval, *Mémoires;* — (Grosley), *Nouveaux mémoires* ou *Observations sur l'Italie*. Londres, 1764, in-12, t. II, p. 67. — Lettre inédite de Grosley à Desmarest, datée de Venise, 4 août 1758. (Cabinet de M. Truelle Saint-Évron).

2. Éloge historique de M de Montesquieu, *infra*.

3. Lettres 138 et 142.

4. L. II, ch. IV; l. XXII, ch. VI.

« membres du Parlement de Paris. » Law lui répondit :
« Ce ne sont pas de si grands génies, mais ils sont
« beaucoup plus incorruptibles[1]. »

Le voyageur vit davantage Bonneval, ce gentilhomme français qui fut aide-de-camp d'un maréchal dans sa patrie, qui l'abandonna pour devenir général en Autriche, et qui devait combattre son pays d'adoption et mourir pacha turc : espèce mal équilibrée, qui à la plus folle conduite mêlait les talents les plus distingués et les plus séduisants. Le comte de Bonneval, heureux de trouver un auditeur choisi et de tromper son repos momentané, lui raconta, à cœur ouvert, son histoire héroïque et aventureuse, lui parla de toutes les bataillles auxquelles il avait pris part et lui fit le portrait de tous les officiers et de tous les ministres qu'il avait connus.

Montesquieu avait visité dès le matin, pour tout voir et tout approfondir, les monuments, les bibliothèques, les cabinets, les cafés et les galeries, avait lié conversation avec chacun, s'était informé des moindres détails de la politique et de la société ; et le soir, rentré chez lui, il avait écrit ses remarques et ses réflexions. Après sa provision faite, rien ne le retint de partir. Tout à coup, vers le milieu de la traversée de Venise à Fucina, des gondoles qui lui paraissaient suspectes, vinrent rôder autour de la sienne. La peur le prit ; il tira de son sac de nuit toutes ses notes sur le pays, et les jeta à la mer.

1. Éloge historique de M. de Montesquieu, *infra*.

Chesterfield a raconté que le tour était de lui, et que Montesquieu n'aurait pas dû anéantir son ouvrage sur une crainte aussi chimérique : « Ce que, dit-il, un Anglais n'aurait pas fait. » Chesterfield s'est vanté d'avoir joué un rôle dont il est innocent : ce qu'un Français n'aurait pas fait non plus. Depuis lors, « on « a assuré qu'on ne voulait que tâter Montesquieu, et « qu'il aurait passé, s'il eût osé attendre l'abordage, « pour lequel il n'y avait point d'ordre[1]. » Notre homme s'est-il vengé, dans l'*Esprit des Lois*[2], notamment lorsqu'il dit : « Une bouche de pierre s'ouvre « à tout délateur à Venise : vous diriez que c'est celle « de la tyrannie. »

Deux monuments ont survécu à cette aventure. C'est d'abord une lettre, adressée à lord Waldegrave, et remplie de plaisanteries grivoises qui ne pourraient passer que dans des *Œuvres complètes*. Cette réflexion n'a pas le même caractère : « J'ai « vu les galères de Venise; je n'y ai pas vu un « seul homme triste. Cherchez à présent à vous « mettre au cou un morceau de ruban bleu pour « être heureux[3]. »

De Venise, Montesquieu se rendit à Rome pour passer les quatre derniers mois de l'année, dans un hôtel garni, où il rencontra le pasteur protestant Ja-

1. *Nouveaux mémoires* ou *Observations sur l'Italie*, ubi supra.
2. L. V, ch. VIII; liv. VII, chap. III et liv. XI, chap. VI.
3. *Pensées diverses*.

cob Vernet[1], qui devait être l'éditeur de l'*Esprit des Lois*. Ils assistèrent ensemble à la canonisation d'un saint. Le centre de sa vie fut le salon du cardinal de Polignac, un des plus fins ambassadeurs que la France ait eus, et auteur inédit de l'*Anti-Lucrèce*. Il connut, chez cette Éminence, le cardinal Corsini qui devint le pape Clément XII; le père Fouquet, qui avait été missionnaire en Chine, et le père Vitry, qui « faisait, dit« il, des médailles antiques et des articles de foi[2]. »

La Rome ancienne, celle des rois, de la République et des empereurs, avec ses monuments, frappèrent vivement son imagination et lui donnèrent l'idée des *Considérations*.

La Rome moderne le fixa aussi. Il en disait plus tard à Duclos[3] « que Rome est une des villes où il se « serait retiré le plus volontiers. » Il ajoutait[4] : » Si « j'avais des yeux, j'aimerais autant habiter Rome « que Paris. Mais comme Rome est toute extérieure, « on sent continuellement des privations, lorsqu'on « n'a pas des yeux. »

Avant de la quitter[5], il alla faire ses adieux au Saint-Père. Benoît XIII lui dit : « Mon cher président, « je veux que vous emportiez quelque souvenir de

1. (Saladin ?) *Mémoire historique sur la vie et les ouvrages de M. J. Vernet*. Paris, Genève, 1790, p. 11.
2. *Lettres familières*, note sur la lettre du 9 avril 1754.
3. *Voyages en Italie*.
4. Lettre à M. le grand prieur Solar, 7 mars 1749.
5. *Œuvres*, édit. 1796. 4 vol. Anecdotes; — Auger, *Vie de Montesquieu*.

« mon amitié. Je vous donne, à vous et à toute votre « famille, la permission de faire gras pour toute votre « vie. » Montesquieu remercie le pontife et prend congé. Le lendemain on lui apporta les bulles de dispense et le chiffre des droits de daterie. Le Gascon toujours économe rendit le brevet et ajouta : « Le « pape est un très-honnête homme ; sa parole me « suffit, et j'espère que Dieu en fera autant. »

Après Rome, Naples et Pise furent les objets de ses visites, sans laisser de traces connues.

On trouve dans une lettre inédite[1] du 26 octobre 1728, des détails intéressants sur la suite de son séjour dans la péninsule : « J'ai oublié de vous dire « que j'ai été huit jours à Gênes et je m'y suis ennuyé « à la mort : c'est la Narbonne de l'Italie. Il n'y a rien « à y voir qu'un très-mauvais port, des maisons « bâties de marbre parce que la pierre est trop chère, « et des juifs qui vont à la messe... » L'humeur qu'il en conçut s'exhala dans une pièce de vers médiocres et cyniques[2].

Voici, tirée de la même lettre inédite, son opinion sur Florence :

« C'est une belle ville. On n'y parle du prince ni en blanc ni en noir. Les ministres vont à pied, et quand il pleut ils ont un parapluie bien ciré ; il n'y a que les dames qui ont un bon carrosse, parce que tout honneur leur est dû...

« Nous allons dans des maisons où nous trouvons deux

1. Louis Paris, *Cabinet historique*, t. III, p. 28.

2. *Œuvres complètes de Montesquieu.*

lampes d'argent sur la table et tout autour des dames très-jolies, très-gaies et qui ont beaucoup d'esprit...

« Les femmes y sont aussi libres qu'en France, mais il ne paraît pas qu'elles le soient tant, et elles n'ont point acquis cet air de mépris pour leur état, qui n'est bon à rien. »

On sait[1] que Montesquieu fut fort attaché pendant son séjour à Florence à la marquise de Ferroni, spirituelle et belle personne qui recevait la meilleure société.

« Il y a bien ici de la politesse, de l'esprit et même du savoir. »

Ces mots s'appliquent au marquis de Nicolini et surtout au chevalier Venuti, qui le présenta à l'Académie de Cortone, où il fut reçu le 17 mars 1729.

« ... Les mœurs y sont très-simples. On a peine à distinguer un homme d'un autre qui a cinquante mille livres de rente de plus. Une perruque mal mise ne met personne mal avec le public; on fait grâce des petits ridicules et on n'est puni que des grands...

« Tout le monde vit dans l'aisance : comme la misère est peu de chose, le superflu est beaucoup; cela met dans la maison une paix et une joie continuelles.

« On ne peut lever les yeux sans voir quelque chef-d'œuvre de peinture, sculpture ou architecture : il y a eu ici en même temps de grands ouvriers et des princes qui aimaient les arts. On voit partout le grand goût de Michel-Ange naître peu à peu dans ceux qui l'ont précédé et se soutenir dans ceux qui l'ont suivi. La galerie du grand-duc est non-seulement une belle chose mais une chose unique. Depuis un mois j'y vais

1. Note de Guasco sur la lettre de Montesquieu à Nicolini, 6 mars 1740.

tous les matins et je n'en ai vu qu'une partie; là et au palais Pitti est un amas immense de tableaux des plus grands maîtres et de statues antiques et modernes; et dans cette quantité il n'y a rien que d'exquis : il y a une chambre qui contient tous les portraits des peintres qui ont quelque réputation, faits par eux-mêmes. Outre le plaisir de voir une chose qui ne se trouve que là, on a encore celui de comparer les manières.

« Depuis que je suis en Italie, j'ai ouvert les yeux sur les arts, dont je n'avais absolument aucune idée... »

Cette dernière phrase fait croire que c'est à Florence que Montesquieu conçut son *Essai sur le goût*.

Sa réputation l'avait devancé à Turin. Mais sa bienveillance ordinaire contribua autant à le lier avec le marquis de Breil[1], qui a été depuis gouverneur du prince de Piémont, avec son frère le commandeur de Solar et avec le marquis de Saint-Germain, qui ont été ambassadeurs de Sardaigne en France et qui le présentèrent à la cour. Le roi Victor lui dit[2] : « Monsieur, « vous êtes parent de M. l'abbé de Montesquiou, que « j'ai vu ici avec M. l'abbé d'Estrades. — Sire, ré- « pliqua-t-il, Sa Majesté est comme César, qui n'avait « jamais oublié aucun nom. »

Les contrées qui s'étendent des deux côtés du Rhin attirèrent vivement son attention. A Luxembourg[3], dans la salle où dinait l'empereur, le prince Kinski lui dit : « Vous, Monsieur, qui venez de France, vous

1. Note de Guasco sur la lettre de Montesquieu du 5 mars 1753.
2. *Pensées diverses.*
3. *Ibid.*

« êtes bien étonné de voir l'empereur si mal logé. »
« — Monsieur, répondit-il, je ne suis pas fâché de voir
« un pays où les sujets sont mieux logés que le
« maître. »

Dans le Hanovre, le ministre Michel et M. d'Ayrolles accueillirent Montesquieu avec distinction.

Il arriva en Hollande, cette admirable conquête du travail sur les éléments, où le commerce a donné au peuple la liberté, mais « la liberté de la canaille : » c'est son expression[1]. Chesterfield y était alors ambassadeur d'Angleterre.

Ils partirent ensemble de la Haye, le 31 octobre 1729, sur le yacht du noble lord qui le logea chez lui, à Londres, tout le temps de son séjour en Angleterre, « le pays le plus utile à visiter » selon Montesquieu.

La réforme de Henri VIII et la révolution de 1688 y avaient déchaîné les passions, les intérêts et les appétits, ébranlé les âmes faibles, encouragé les esprits faux et donné le pouvoir à la force. Ces crises avaient laissé derrière elles le rationalisme religieux et le scepticisme politique, ou plutôt un doute universel, comme la cendre du double incendie qui avait embrasé la nation. C'était un spectacle curieux et nouveau. Le peuple[2] ne croyait plus qu'au *gin*, qu'on venait de découvrir, et les grands étaient traîtres ou concussionnaires. Les savants renouvelaient les sciences,

1. Notes sur l'Angleterre.
2. Taine. *Littérature anglaise.*

les philosophes ouvraient des carrières inconnues à la métaphysique et aux connaissances gouvernementales : Londres était alors comme Athènes au temps de Cicéron, une libre école de philosophie.

Montesquieu, selon son habitude, s'appliqua à fréquenter les personnages de marque, qui sont comme les résumés des autres. Son hôte, qu'on nommait le bel esprit des lords ou le lord des beaux esprits, voyait une société fort variée. Le plus singulier était un gendre[1] du fameux Malborough. A première vue, le duc de Montaigu invita le baron de La Brède à visiter son château, et là, sous prétexte de le recevoir comme un ambassadeur, il le plongea jusque par-dessus la tête dans un baquet d'eau froide. Trente ans plus tard, Montesquieu ajoutait, en racontant l'aventure :

« Sans doute elle est étrange, mais les voyageurs « doivent prendre le monde comme il va ; d'ailleurs

1. Fr. Hardy, *Memoirs of Charlemont*, 2 vol. in-8, 1812. Il arriva encore une autre histoire à Montesquieu dans ce même château :

Il était à la campagne avec des dames, parmi lesquelles il y avait une anglaise à qui il adressa quelques mots dans sa langue, mais si défigurés par une prononciation vicieuse, qu'elle ne put s'empêcher de rire. Sur quoi, le président lui dit : J'ai bien eu une autre mortification dans ma vie. J'allais voir à Blenheim le fameux Malborough. Avant que de lui rendre ma visite, je m'étais rappelé toutes les phrases obligeantes que je pouvais savoir en anglais, et à mesure que nous parcourions les appartements de son château, je les lui disais. Il y avait bientôt une heure que je lui parlais anglais, lorsqu'il me dit : « Monsieur, je vous prie de me parler en anglais, car je n'entends pas le français. » — Diderot, *Œuvres complètes*, Paris, Garnier, 1876, édit. Tourneux, t. XIX, p. 134. Lettre à mademoiselle Volland, 23 septembre 1762.

« l'excessive bonté et l'intelligence inouïe de mon « hôte me dédommagèrent bien de mon plongeon. Et « puis la liberté ! Voilà la grande affaire ! Il n'y a « qu'elle qui permette à chaque individualité de se « produire, et qui, en échange de quelques excentri- « cités, donne de nombreux et utiles résultats. » Le salon de Chesterfield lui facilita de voir encore les ministres Walpole, les poëtes Swift et Pope, sans compter Folkes [1], savant professeur d'Édimbourg, qui l'entretint d'instruction publique, et le naturaliste génevois Tremblay qu'il invita à venir le voir à La Brède. Il forma des relations avec tous les savants, tous les politiques, tous les hommes enfin que l'étude et les événements avaient fait réfléchir.

La Société royale le reçut, le 26 février 1730, sur la réputation des Mémoires qu'il avait lus à l'Académie de Bordeaux, sur son goût pour les sciences et son aptitude pour les questions sociales. Nous verrons qu'il lui envoya des relations scientifiques à son retour à La Brède.

Les ressorts de la constitution attirèrent surtout son attention et lui dévoilèrent leurs secrets dans les discussions parlementaires. Le 28 janvier 1730, il assistait [2] à la séance de la Chambre des communes, où lord Bolingbroke reprocha au ministère Walpole d'avoir négligé, conformément au traité d'Utrecht, de

1. *Journal des savants*, 1877, p. 252.
2. Rémusat, *Le Dix-huitième siècle en Angleterre*. Paris, Didier.

faire démolir le port de Dunkerque et où, après quatorze heures de discussion, le gouvernement obtint la majorité. Une de ses notes[1] mentionne que les membres criaient « aux voix! » pour empêcher le débat d'une question délicate et que « les ministres ne « songeaient qu'à triompher de leurs adversaires, et, « pourvu qu'ils y réussissent, vendraient leur pays. » Il approfondit les hommes et les institutions et les jugea, sans se préoccuper de la corruption des mœurs politiques, de la vénalité des consciences, de l'égoïsme des grands et du mercantilisme du peuple.

Enfin le désir lui vint d'être présenté à la cour. Il le fut le 5 octobre 1730, à Kensington, pour la première fois. La reine, Charlotte de Brandebourg, qui avait conversé avec Locke et Newton, voulut jouir souvent de son entretien[2]. A défaut du fameux chapitre de l'*Esprit des Lois*, on connaîtrait son admiration pour l'Angleterre par une anecdote qu'il a racontée lui-même.

« Je dînais chez le duc de Richemond, gentilhomme ordinaire. La Boine, qui était un fat, quoique envoyé de France, soutint que l'Angleterre n'était pas plus grande que la Guienne. Je tançai mon envoyé. Le soir la reine me dit : « Je sais que vous m'avez défendue contre votre M. de La Boine. — Madame, je n'ai pu m'imaginer qu'un pays où vous régnez ne fût pas un grand pays[3]. »

1. Notes sur l'Angleterre.
2. Éloge de M. de Montesquieu, *infra*.
3. *Pensées diverses*.

Sa dernière remarque, celle qui le frappa par-dessus les autres, c'est que l'avénement de Guillaume d'Orange était l'ère de la liberté constitutionnelle, c'est-à-dire l'union complète du prince et de la nation.

Ensuite il partit satisfait d'avoir trouvé la conclusion de son livre. C'était dans les premiers mois de 1731 ; la date précise en est inconnue, je vois seulement qu'il venait de partir, quand une actrice, exilée de l'Opéra, apporta pour lui chez Chesterfield, une lettre de Fontenelle[1].

« ... On dit que vous êtes fort bien auprès de la reine, et je l'eusse presque deviné, car il y a longtemps que je sais combien elle a de goût pour les gens d'esprit et combien elle est accoutumée à ceux du premier ordre... Si la reine voulait faire apprendre à danser aux princesses ses filles... elle serait trop heureuse que la fortune lui eût envoyé mademoiselle Sallé. Enfin je vous demande votre protection pour elle en toute occasion, ou plutôt je ne vous demande que de la voir un peu, après quoi le reste viendra tout seul.. »

Montesquieu était resté environ dix-huit mois, de novembre 1729 à avril 1731, dans ce pays où les idées que les Anglais ont proposées en religion, en politique et en science, attendaient, selon l'usage[2], des Français pour les vulgariser. Un tel séjour eut une influence considérable sur lui, comme il avait fait sur Voltaire[3] et comme il devait faire sur Buffon.

1. Fontenelle, *Œuvres complètes*. Paris, 1758, 11 vol. in-12.
2. Taine, sur *Carlyle*, ch. v.
3. Desnoiresterres, *Voltaire et la société au dix-huitième siècle*. Paris, Didier, 8 vol. in-8, 1870-1877.

Le futur auteur de l'*Esprit des Lois* en rapporta l'intelligence du régime aristocratique, le respect du pouvoir héréditaire et la déférence pour le culte établi.

Pareil voyage avait jeté l'écrivain des *Lettres philosophiques* dans un scepticisme universel ou dans la négation railleuse des institutions et des problèmes les plus intimes de la destinée humaine.

Buffon[1], avant 1738, époque de son passage en Angleterre, n'avait donné que des Mémoires sur la géométrie, la physique et l'agriculture. Depuis il porta le premier dans son *Histoire naturelle*, la critique qui édifie et non celle qui renverse.

En un mot, celui-ci fut frappé de la liberté scientique, celui-là de la liberté religieuse et Montesquieu de la liberté politique.

Rien ne prouve que Montesquieu ait visité l'Irlande, toutefois il en parlait volontiers, il en disait même[2] : « Si j'étais Irlandais, je désirerais l'union de mon pays avec l'Angleterre; et comme ami partout de la liberté, je le souhaite sincèrement par cette simple raison qu'un peuple faible uni à un peuple beaucoup plus fort ne peut jamais être certain de goûter toujours les avantages de la liberté constitutionnelle, à moins qu'il n'ait par ses représentants une part proportionnelle dans la législature du royaume le plus fort. »

1. Nadaud de Buffon, *Correspondance inédite de Buffon*, 2 vol. in-8. Paris, Hachette, 1860.

2. Fr. Hardy, *Mémoirs of Charlemont*, 2 vol. in-8, 1812.

Les voyages lui avaient beaucoup profité, parce qu'il s'était plié aux mœurs de chaque pays. C'était son principe : « Quand je suis en France, disait-il, je « fais amitié avec tout le monde ; en Angleterre, je « n'en fais à personne ; en Italie, je fais des compli- « ments à tout le monde ; en Allemagne, je bois avec « tout le monde[1]. »

Le résumé de ces observations fut, suivant d'Alembert[2], « que l'Allemagne était faite pour y voya- « ger, l'Italie pour y séjourner, l'Angleterre pour y « penser et la France pour y vivre. » Le mot est sans doute un badinage, mais il a de l'importance, parce qu'il est sensible dans la conduite et dans les jugements de Montesquieu.

Il alla se reposer à La Brède.

1. *Notes sur l'Angleterre.*
2. *Éloge de Montesquieu.*

XI

Montesquieu distribue le parc de La Brède à l'anglaise, fait dresser sa généalogie, crée une substitution, sollicite l'érection de sa terre en marquisat et exerce les droits féodaux.

Il y avait trois ans que notre voyageur avait quitté sa femme, ses enfants, ses affaires et son château. Ses enfants avaient grandi ; l'aîné avait quinze ans ; ses deux filles en avaient l'une onze, l'autre quatre. Ses affaires n'avaient point dépéri, et de Rome il avait, par lettre, disposé de l'arbre qu'il voulait faire placer à tel ou tel endroit de sa terre [1]. Pour la baronne, elle avait bien pris soin de tous.

Mais l'attention de Montesquieu fut attirée ailleurs.

J'ai rappelé que Buffon [2] visita l'Angleterre en 1738 et qu'il emprunta aux savants de ce pays la méthode de critique scientifique. La fréquentation de l'aristocratie insulaire lui donna cette dignité dans la dé-

1. Vauvenargues, *Œuvres*, édit. Gilbert, Furne. Paris, in-8. Lettre du marquis de Mirabeau à Vauvenargues, 7 février, 1739.

2. Nadaud de Buffon, *Correspondance inédite de Buffon*, 2 vol. in-8. Paris, Hachette, 1860.

marche, cette recherche dans les vêtements, ces grandes manières qu'il posséda à un si haut degré par la suite.

Montesquieu ne prit pas seulement à cette nation le système parlementaire. Quand il y arriva, une révolution [1] spéciale venait d'avoir lieu. La mode des parterres en arabesques, des grottes et des fontaines de rocailles, des cabinets de verdure, des arbres découpés, avait bientôt atteint les dernières limites de la puérilité. L'excès, qui corrompt les meilleures choses, ne s'était pas fait attendre; la tyrannie de la règle et du compas avait poussé à la révolte. Le style de Le Nôtre avait été détrôné par celui de Kent; l'architecte français par le paysagiste anglais. Montesquieu parcourut les parcs de Carlton house, de Roustham, de Claremont, d'Esher et de Kensington. « Là, dit Walpole, « on repoussait l'exactitude des formes carrées de « l'âge précédent. On étendait les places; on dédai- « gnait la symétrie et ses compartiments. Ce n'étaient « que grandes lignes. Le surplus était varié par des « sites agrestes, par des petites futaies de chênes « plantés sans ordre, mais entourés de palissades. »

La vue de ces parcs et de ces paysages frappa beaucoup Montesquieu. Aussi, de retour en France, trouva-t-il monotones la majestueuse simplicité de La Brède et la régularité de son domaine. Il le fit bouleverser par l'*Eveillé*, le chef de ses manœuvres, qui le

1. A. Mangin, *Les Jardins*, gr. in-4°, Tours, Mame, 1867.

mit, d'après les souvenirs de son maître, dans l'état où on l'a conservé depuis.

Le château seul, sévère comme un cloître et fortifié comme une citadelle, ne put être modifié. Des arbres noirs l'enveloppent au sud et à l'ouest; au nord et au levant, il est environné de pelouses vertes. De ses fossés sortent des eaux qui, soit en cascades, soit en pièces, soit en ruisseaux, serpentent dans la propriété, en y recueillant les sources sur leur passage. A travers des accidents de terrain poussent des prairies grasses et des massifs touffus, coupés par des allées à ciel ouvert ou en berceau, à lignes courbes, qui sont bordées par des rideaux de jeunes peupliers ou par de vieux chênes. L'horizon est fermé par une forêt de sapins séculaires, percée de routes aux bords desquelles gisent des roches contemporaines du déluge.

Le premier aspect de ce parc est un peu mêlé, mais, lorsque, passant d'un détail à un autre, le regard voit toute l'étendue, peu à peu la confusion se dissipe; on éprouve un plaisir intime qui, loin de troubler l'intelligence, l'agrandit en y classant les objets, et l'élève en lui permettant de les embrasser d'un seul coup d'œil. La variété, l'élégance, la profondeur, l'imprévu, la netteté, la vigueur, toutes les qualités de Montesquieu sont là[1]. C'est qu'il les y a placées avant de les mettre dans ses grands ouvrages.

1. Fréd. Thomas, *Vieilles lunes d'un avocat*, 2 vol. in-18, Hachette, 1863; — Labat, *Recueil de l'Académie d'Agen*, Le Château de La

Il a, du reste, écrit à un de ses amis, le 1er août 1744 :

Je me fais une fête de vous mener à ma campagne de La Brède, où vous trouverez un château orné de dehors charmants, dont j'ai pris l'idée en Angleterre.

Et au même, le 16 mars 1752 :

Mon cher abbé, à votre retour d'Italie, pourquoi ne passeriez-vous pas par Bordeaux et ne voudriez-vous pas voir vos amis et le château de La Brède, que j'ai si fort embelli depuis que vous ne l'avez vu. C'est le plus beau lieu champêtre que je connaisse :

Sunt mihi cœlicolæ, sunt cætera numina Fauni.

Enfin, ce n'était pas tout ce que Montesquieu avait rapporté de ce pays. Là, comme chacun peut, par ses services publics, aspirer à la noblesse, non-seulement les membres de l'aristocratie, mais tous ceux qui exercent des professions libérales, connaissent les grandes familles, leurs armoiries, et leurs alliances. C'est chez cette nation que les questions nobiliaires sont discutées avec le plus de compétence. Elle a des colléges héraldiques, des *peerages* annuels et des rois d'armes nommés par le gouvernement. Les majorats y maintiennent la stabilité des familles et de l'État; grâce à eux, le foyer paternel n'est ni abandonné, ni vendu, ni partagé. Les enfants trouvent dans ce sanc-

Brède, 1834 ; — Drouyn (Léo) *La Guyenne militaire*, in-4°. Bordeaux, 1865. — Grouet, *La Brède*, in-8. Bordeaux, 1839.

tuaire perpétuel, sous les arbres plantés par les ancêtres, des traditions de vertu, de respect et d'indépendance. Les cadets, ne comptant point sur une part d'héritage, ont plus d'émulation au travail, et, au lieu de végéter avec leur frère dans une égale médiocrité, s'enrichissent dans l'industrie ou dans le commerce, aidés par l'aîné qui a succédé à son père dans sa fortune et dans ses devoirs, *country gentleman*.

On se rappelle ces deux passages des *Lettres persanes :*

C'est un esprit de vanité qui a établi chez les Européens l'injuste droit d'aînesse, si défavorable à la propagation, en ce qu'il porte l'attention d'un père sur un seul de ses enfants et détourne ses yeux de tous les autres; en ce qu'il l'oblige, pour rendre solide la fortune d'un seul, de s'opposer à l'établissement de plusieurs; enfin en ce qu'il détruit l'égalité des citoyens, qui en fait toute l'opulence[1]...

Tout près de là était un homme très-mal vêtu qui élevant les yeux au ciel, disait : « Dieu bénisse les projets de nos ministres! Puissé-je voir les actions à deux mille et tous les laquais de Paris plus riches que leurs maîtres. » J'eus la curiosité de demander son nom. « C'est un homme extrêmement pauvre, me dit-on; aussi a-t-il un pauvre métier : il est généalogiste; et il espère que son art rendra, si les fortunes continuent, et que tous ces nouveaux riches auront besoin de lui pour réformer leur nom, décrasser leurs ancêtres et orner leurs carrosses; il s'imagine qu'il va faire autant de gens de qualité qu'il voudra, et il tressaille de joie de voir se multiplier ses pratiques[2]. »

Nous allons voir comment, après son retour de

1. Lettre CXIX.
2. Lettre CXXXII.

Londres, Montesquieu mit sa conduite d'accord avec avec ses anciennes opinions. D'abord, il commanda l'histoire de ses aïeux, tant en ligne directe que collatérale. Mais le jour même, pour s'excuser, il écrivit sur ses tablettes : « Je fais une assez sotte chose, « c'est ma généalogie ! [1]. »

Secondat était son nom patronymique et Montesquieu son nom féodal.

On trouve [2] pour la première fois ses ancêtres dans le *Registre des finances des rois et reines de Navarre*, où Jehan Secondat, panetier de la maison de Marguerite d'Angoulême, est porté pour une gratification de de deux cents livres, en 1542.

Son fils Jacob obtint en février 1606, de Henri IV, « voulant reconnaître les bons, fidèles et signalés ser- « vices qui ont été faits par lui et les siens, » l'érection en baronnie de la terre de Montesquieu [3].

Cette désignation venait d'un ancien château féodal, situé entre l'Agenais et le Condomois, dans un petit pays appelé le Bruhlois. Aucune forteresse n'avait été si bien placée : au sommet de la colline escarpée, où elle était bâtie, sur la rive gauche de la Garonne, elle dominait, à égale distance à peu près d'Agen et de Nérac, une pleine magnifique. Tout porte à croire

1. *Pensées diverses.*

2. Comte de La Ferrière-Percy, *Marguerite d'Angoulême*, Son livre de dépense, in-8. Caen, Hardel, 1862.

3. O'Gilvy, *Nobiliaire de Guyenne*, v° Secondat ; — Tamizey de la Roque, *mss.*

qu'elle a été détruite pendant les guerres de religion, qui furent si ardentes dans ces contrées au seizième siècle.

Le fils de Jacob Secondat, né en 1652, s'appelait Jean-Baptiste Gaston. On croit qu'il vint d'Agen à Bordeaux avec le bureau des finances dont il était titulaire. Il acheta une charge de conseiller du roi en ses conseils, et mourut, en 1678, président à mortier au parlement de Guyenne.

De ses neuf enfants, l'aîné messire Jean-Baptiste, baron de Montesquieu, qui succéda à son père dans son office de magistrat, s'éteignit sans postérité, en 1716, laissant pour héritier, comme nous l'avons dit, son neveu Charles-Louis, le sujet de ce livre.

Le cadet de Jean-Baptiste, né en 1654, baron de La Brède du chef de sa femme, élu jurat-gentilhomme de Bordeaux en 1689, mourut en 1713, laissant six enfants, dont l'aîné est le même Charles-Louis, écuyer, baron de La Brède et de Montesquieu et seigneur de Baron dans l'Entre-deux-Mers.

L'arbre généalogique dressé par lui s'arrêtait à la naissance de ses enfants : Jean-Baptiste, venu au monde en 1716, à Martillac ; Marie, en 1720 et Marie-Josèphe-Denise, en 1727, à Bordeaux. C'est sans doute après cette lecture qu'il écrivit sur son portefeuille[1] :
« Quoique mon nom ne soit ni bon ni mauvais,
« n'ayant guère que deux cent cinquante ans de no-

1. *Pensées diverses.*

« blesse prouvée, cependant j'y suis attaché et je « serais homme à faire des substitutions. »

Ensuite sa résolution fut d'augmenter ses titres nobiliaires. Une lettre à son adresse, gardée aux archives départementales de la Gironde, prouve qu'il avait fait des démarches à ce sujet.

Du 15 décembre 1731.

... J'ai appris, Monsieur, avec bien du plaisir que vous faisiez ériger Montesquieu en marquisat. Je souhaite que ce soit bientôt et que vous puissiez faire ce que vous souhaitez, et que je puisse vous rendre mon hommage en cette qualité...

REDON DE SAINT-FORT.

Mes recherches ne m'ont pas permis de savoir si son instance fut couronnée de succès; toutefois dans un inventaire de production, le syndic de Bordeaux, l'appelle, à la date du 9 juin 1733 : « Messire Charles-« Louis de Secondat, chevalier, seigneur, marquis de « Montesquieu. »

Le grand soin des familles nobles doit être surtout de faire des alliances aussi pures qu'elles et aussi longuement formées à la vertu, afin que les enfants qui en naîtront, puisant à cette double source des principes élevés, se portent d'abord vers le beau et pratiquent le bien. Le seigneur de La Brède maria donc son fils aîné « à dame Marie-Catherine-Thérèse de la Tour de Mons, baronne de Soussans ; » Marie, sa première fille, épousa « messire Joseph-Vincent de Guichanère d'Armajan, conseiller du roi, chevalier d'honneur à la

cour des aydes de Guyenne. » Enfin ce fut à messire Godefroy de Secondat qu'il donna sa seconde fille, Denise, avec les baronnies de Montesquieu et de Montagnac. Cette dernière union paraît avoir fort excité sa sollicitude, si on en juge par plusieurs lettres inédites, où il dit entre autres choses : « Il y a furieuse-« ment de la baronnie dans notre famille[1]. »

Pour faire voir jusqu'où allaient ses idées nobiliaires, il faut lire les lignes suivantes[2].

Je soussigné, étant en mon bon sens, j'ai fait mon testament tout écrit de ma main, ainsi que suit...

Je déclare avoir été marié avec dame Jeanne de Lartigue, et que de notre mariage il est provenu trois enfants qui sont actuellement vivants, savoir : Jean-Baptiste de Secondat, Marie de Secondat, ma fille aînée, et Denise de Secondat, ma fille cadette;

Que j'ai marié mon fils avec..., ma fille aînée avec..., et ma fille cadette avec..., et que dans ces mariages, outre mon devoir, j'ai eu principalement en vue d'avoir des héritiers de mon nom. C'est dans ce même objet que j'ai fait mon testament.

Je déclare que, dans le contrat de mariage de mon fils, je lui ai constitué la somme de 210,000 livres.

J'institue mon dit fils mon héritier général et universel. Je substitue ma terre de La Brède à son fils, mon petit-fils, et à ses autres enfants mâles, s'il venait à en avoir, suivant l'ordre de primogéniture. Et, en cas que mon fils mourût sans enfants mâles, je substitue ladite terre aux enfants mâles de ma fille puînée, Denise de Secondat, suivant l'ordre de primogéniture, ma quelle fille puînée est mariée avec

1. Labat, *Recueil de l'Académie d'Agen*, 1834.

2. *Archives départementales de la Gironde*, série *B*. Registre contenant l'insinuation des substitutions apposées dans les testaments.

M. de Secondat, mon cousin. Et je veux que cette substitution soit graduelle de mâle en mâle. Et comme il y a, dans ma dite terre de La Brède une maison appelée de Lartigue qui doit revenir à mes enfants comme appartenant à M. de Montesquieu, et n'est ni ne peut être comprise dans ladite substitution, je ne veux pas que mon héritier puisse la vendre noble ni l'anoblir au préjudice de la substitution, mais la vendre comme roturière et relevante de ladite terre.

Je veux que le contrat de mariage de ma fille aînée, mariée avec M. Darmajan, soit exécuté suivant sa forme et teneur. Je lui donne en outre vingt mille livres, et en cas que les dix mille livres que je lui ai données par son contrat de mariage, les vingt que je lui donne présentement et qu'elle pourrait prendre peut-être en vertu du testament de M. et madame de Lartigue n'allassent pas jusqu'au total de la légitime paternelle, je lui donne encore le surplus, en sorte qu'outre la légitime maternelle, elle ait encore autant que se pourrait monter la légitime paternelle, comme aussi si lesdites sommes excéderaient le montant de la légitime paternelle, je veux qu'il en soit autant retranché sur la somme de vingt mille livres que je lui donne aujourd'hui et en laquelle je l'institue mon héritière particulière, la rappelant pour l'effet susdit seulement, voulant qu'au surplus son contrat de mariage sorte son plein et entier effet. Je donne et lègue à ma fille puînée de Secondat, sa légitime telle que de droit et de coutume, et en ce je l'institue mon héritière particulière, dans laquelle elle imputera ce que je lui ai constitué de mon chef par son contrat de mariage.

C'est la disposition de ma dernière volonté, que j'ai toute écrite de ma main dans une feuille de papier que j'ai signée au bas de chaque page et à la fin d'icelle, après l'avoir lue et relue, voulant que la présente disposition vaille comme testament, codicille, donation à cause de mort, et en la meilleure forme qu'elle pourra valoir.

Fait à Paris, le 26 novembre 1750.

Signé : SECONDAT, *baron de Montesquieu et de La Brède.*

C'est alors, je le soupçonne, que fut composé un morceau inédit *sur les successions*[1], où il propose d'établir l'égalité des partages, de conserver dans la classe noble seulement les droits d'aînesse et de transmettre dans cette classe tout l'héritage à l'aîné des mâles, à l'exclusion des autres enfants.

Ces détails de généalogie et de noblesse paraissaient déplacés à d'Alembert[2], enfant naturel non reconnu de ses père et mère, mais fils adoptif de M. Josse, l'orfèvre de Molière ! D'ailleurs, puisque les ouvrages et la conduite de Montesquieu ont montré qu'il tenait aux priviléges de la naissance, j'ai traité sa mémoire, comme il voulait qu'on fît sa personne [3].

Cependant je dois me joindre aux observations que M. de Raynal, procureur-général de la Cour de cassation, a faites[4] sur l'*Esprit des Lois* : « Montesquieu, dit-il, passe sous silence les institutions municipales. Il semble ignorer la place qu'elles tenaient dans le monde romain et celle qu'elles ont eue dans notre histoire. Il ne parle qu'en passant des affranchissements des communes, pour indiquer que les chartes qui les consacraient formèrent une partie de nos coutumes. Le caractère et la portée de la grande révolution communale des douzième et treizième siècles lui

1. Labat, *ubi supra.*
2. Éloge de Montesquieu.
3. Audibert, *Plutarque français*, in-8, 1842, v° Montesquieu.
4. Cour de cassation. Audience de rentrée, 3 novembre 1865. Paris, Cosse, in-8.

échappent; il ne tient pas compte des garanties que les citoyens peuvent trouver dans une forte organisation de la commune. »

De tels oublis s'expliquent par la position féodale de l'auteur. Qui est-ce qui n'a pas les opinions de sa profession? Quelques mauvaises langues de son temps ont raconté à Chamfort[1], qui l'a écrit, que Montesquieu était un seigneur fort jaloux de ses droits. Elles auraient pu citer ce passage féroce d'une de ses lettres inédites du 8 mars 1752[2] :

Les braconniers chassent sur nos terres. Ces vagabonds sont sans respect pour les propriétés. Ils font cent fois plus de mal à nos moissons que les renards et les blaireaux. On sera obligé de tendre des piéges pour diminuer l'espèce de ces animaux bipèdes...

Je suis heureux de pouvoir répondre à ces accusations vagues et à ces gasconnades, par la manière dont il jouissait de ses priviléges principaux, le droit de justice et celui de chasse : l'un de mes documents émane d'un Bordelais[3], qui l'avait presque connu.

Le président de Péchard, son voisin de campagne, allait à La Brède. Il trouva une pauvre femme qui, ne le connaissant pas, lui proposa d'acheter une paire de perdrix. Il la fit mettre derrière sa voiture et la força de le suivre jusqu'au château. Il la présente à Montesquieu : « Vous voyez, lui dit-il, à quoi aboutit votre indulgence : les braconniers dévas-

1. *Œuvres complètes*, Anecdotes.
2. Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, in-12. Bordeaux, 1810.
3. Bernadau, *mss.* Bibliothèque de Bordeaux.

tent votre terre. — Point du tout, répondit Montesquieu. Je suis moins rigoureux que vous pour la chasse, et j'ai plus de gibier. » Alors se tournant vers la pauvre femme, il lui dit : « Voilà six francs pour vos perdrix. Allez boire à la cuisine. »

L'autre citation, venant d'un de ses contemporains, Latapie, est plus instructive encore :

Il chérit toujours ses tenanciers, et (je lui ai ouï dire quelquefois) une de ses jouissances les plus pures était de les revoir. On le devinait aisément à l'air de satisfaction qui se peignait sur son visage chaque fois qu'il revenait de Paris[1]... Il n'allait jamais dans ses terres sans en visiter les habitants de toutes les classes. Il parcourait chaque jour tantôt un village, tantôt un autre, et savait le nom de tous ses paysans, auxquels il ne parlait jamais qu'en gascon. Il se plaisait à s'occuper de leurs intérêts : pour mieux les connaître, il s'informait aux enfants des facultés de leurs parents. On l'a vu souvent aller vers ces derniers leur proposer les moyens de pacifier leurs querelles domestiques, pour arranger leurs affaires particulières et même pour leur porter des secours pécuniaires, sans que ces bonnes gens puissent savoir comment il avait pu être instruit de leur position[2].

Après avoir ainsi distribué ses jardins à l'anglaise, dressé sa généalogie, créé une substitution, exercé, à sa manière, ses droits seigneuriaux et mis son fils au collége, Montesquieu s'appliqua sérieusement à l'œuvre qu'il méditait depuis si longtemps et sur laquelle il comptait pour le recommander à la postérité.

1. Beaurein, *Variétés bordelaises*, t. IV et V. Bordeaux, 1785.
2. Bernadau, *mss.*

On a justement remarqué que les quatre grands novateurs du dix-huitième siècle avaient travaillé dans la solitude, Buffon à Montbard, Voltaire à Cirey, Rousseau à Montmorency, et Montesquieu à La Brède. Ce n'est que dans la retraite que l'on peut écrire, parce que la composition d'un livre exige une présence d'esprit et d'âme qui ne se trouve que dans le silence. Du moins, il n'y a d'œuvres supérieures que celles qui ont été faites loin du monde : les *Pamphlets* de Milton sont passés de mode, le *Paradis perdu* durera éternellement.

XII

Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains. Composition, corrections et publication : Le père Castel. — Traductions en plusieurs langues et commentaires du roi de Prusse. — *Esprit des Lois.*

Depuis huit ans, comme nous l'avons vu, on était gouverné par le quatrième cardinal qui ait régné sur la France. Fleury obligeait le libertinage d'esprit à se couvrir d'un masque, décourageait les discussions politiques en fermant le club de l'*Entre-Sol*, favorisait les sciences puisqu'on lui doit la mesure de la terre, et surtout poussait aux travaux sereins et fortifiants de l'érudition ou de l'histoire, dans lesquels se distinguaient Bouhier, Dom Calmet, Dom Bouquet, Dom Rivet, le P. Brumoy, Fréret, d'Olivet, Rollin, Mably et Voltaire même avec *Charles XII.*

Le choix de Montesquieu fut bientôt fait, car il a écrit [1] : « Rome *antica et moderna* m'a toujours enchanté. »

On connaît [2] de son écriture un manuscrit de

1. *Correspondance.* Lettre du 7 mars 1749.

2. Techener, *Description raisonnée d'anciens manuscrits*, in-8, Techener, 1862, 2e partie, p. 124.

soixante dix-huit pages in-douze, intitulé *Historia romana*, qui doit dater de son temps d'écolier. C'est une histoire romaine rédigée par demandes et par réponses. Elle contient d'abord l'origine de la ville éternelle; puis neuf chapitres sont consacrés à un résumé de toutes les guerres soutenues par elle depuis Romulus jusqu'à Jules César. Le dernier paragraphe est ainsi conçu : « Tunc Hoctavius Cæsar, cognomento « Augustus, imperatorum omnium maximus, poten- « tissimus, felicissimus, rerum omnium repub. poti- « tus est. »

Dans sa jeunesse, Montesquieu avait encore ébauché un discours sur Cicéron : « Celui de tous les anciens « auquel il aurait aimé le mieux à ressembler, » dit-il[1].

Nous savons qu'en 1716, l'académie de Bordeaux avait entendu de lui une dissertation sur la *Politique des Romains dans la religion* et qu'en 1721, le dialogue de *Sylla et d'Eucrate* fut lu par lui devant le club de l'*Entre-Sol.*

Quelques mois de séjour à Rome lui avaient causé une vive impression. La topographie de cette ville, les ruines du passé, la vue du présent lui donnèrent une intelligence supérieure de son sujet. D'ailleurs il disait[2]: « On ne peut jamais quitter les Romains : c'est ainsi « qu'encore aujourd'hui, dans leur capitale, on laisse

1. Labat. *Recueil de l'Académie d'Agen*, 1834.
3. *Esprit des Lois*, l. XI, ch. XIII.

« les nouveaux palais pour aller chercher des ruines ; « c'est ainsi que l'œil qui s'est reposé sur l'émail des « prairies, aime à voir les rochers et les montagnes ».

Le fils de Montesquieu nous apprend [1] qu'alors son père se livra sur ce sujet « à des lectures immenses « qu'il avait commencées en Angleterre. » Il y a plus [2] : un bénédictin de Saint-Maur qui, mécontent de son cloître, alla, sous l'habit séculier, se cacher pendant deux ans à La Brède, payait son asile en faisant des recherches relatives aux *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*. Comme le géographe ne rapetisse pas un fleuve parce qu'il indique ses affluents, je ne crois pas diminuer le mérite de Montesquieu en indiquant les auteurs qu'il s'est le plus assimilés, mais que lui seul pouvait s'assimiler aussi bien.

Polybe, ancien soldat, diplomate honoraire, Grec exilé chez les Romains, a consacré à ses ennemis quelques livres de son *Histoire générale*. Ce sont des récits raisonnés, où se découvrent les secrets de leur politique, l'esprit de leurs institutions et leur organisation militaire, et qui sont faits pour l'utilité des hommes d'État, des gens de guerre et des citoyens.

Tout autre est l'*Abrégé d'histoire romaine* de Florus. On y sent l'écrivain de profession, qui n'a pas été mêlé aux affaires ; il regarde le peuple dont il écrit les

1. Éloge de M. de Montesquieu, *infra*.
2. Bernadau, *mss*. Renseignements donnés par L. M. Chaudon.

annales comme un individu, et le suit de l'enfance à la jeunesse et de la jeunesse à l'âge mûr. C'est un véritable panégyrique « à la fois vague et concis, comme dit Villemain, dans un style épigrammatique et brillant ».

Montesquieu a dû lire avec bien du soin aussi l'auteur des *Discours sur Tite-Live*. Machiavel, élevé à l'école des gouvernements du quinzième siècle, développe dans cet ouvrage la théorie du succès et la justifie par des exemples, faisant plus de cas de l'expérience que des principes. Jamais Rome n'avait été le prétexte de réflexions politiques, diplomatiques et militaires aussi profondes et aussi sceptiques.

Paruta[1] était un homme d'État vénitien du seizième siècle. Le premier livre de ses *Discours* traite de la constitution des gouvernements de l'antiquité. Il établit notamment, par des considérations sages et élevées, que les rois de Rome ont fondé sa puissance, que la distribution du butin était bien entendue, qu'elle ne posait les armes que victorieuse, qu'elle dut sa force à ses institutions militaires, enfin, qu'elle fût ruinée par ses expéditions lointaines.

Les réflexions sur les divers génies du peuple romain sont aussi originales qu'ingénieuses. Saint-Évremont était un épicurien spirituel et sensé qui ne croyait pas que la pauvreté et la vertu romaines fussent de l'absti-

1. Alf. Mezières, de l'Académie française, *Etude sur les œuvres politiques de Paul Paruta*. Paris, Pichon, S. D., in-8.

nence. La façon dont il a expliqué le caractère des premières guerres de ses héros, et surtout la seconde guerre punique, démontre bien qu'il avait été du métier.

Bossuet, dans le *Discours sur l'histoire universelle*, est un Père de l'Église qui expose « la durée perpétuelle de la religion et les causes des changements arrivés dans les empires. » Il traite, en passant, avec un mouvement rapide et sublime comme le char de feu du prophète, des Romains, dont il attribue la grandeur au courage de ses soldats ainsi qu'à la sagesse de son Sénat, et la décadence à la jalousie des deux ordres, à l'abus des annexions et à la dépravation des mœurs.

Le membre puritain de la Chambre des communes d'Angleterre, Moyle, a divisé son *Essai sur le gouvernement de Rome* en deux parties. Les causes vraies et naturelles qui élevèrent ce peuple au plus haut degré de gloire et de puissance sont d'abord traitées. Vient ensuite la corruption de la république en monarchie absolue, attribuée à la négligence des anciennes lois, de la discipline et de la vertu [1].

Ces modèles furent loin de décourager Montesquieu, car Cuvier n'a pas hésité à s'occuper d'anatomie après Aristote et Buffon. Un des plus savants professeurs de l'université, M. Ed. Cougny [2], suppose que la *Grandeur*

1. Hallam, *Introduction à l'Histoire littéraire* du quinzième au dix-septième siècle, dit que Montesquieu a imité Bellenden.

5. L'*Instruction publique*, journal rédigé par M. Alf. Blot, 27 mai 1876.

des Romains est née de la préface de Tite-Live. J'hésite à le croire; à mon avis, la préférence de Montesquieu se porta sur Rome, parce que ses annales sont un résumé de celles de l'univers[1]. Il me semble en faire l'aveu quand il dit : « Je me trouve fort dans mes maximes, lorsque j'ai pour moi les Romains[2] ». D'ailleurs, considérant que l'histoire n'était qu'un recueil de faits épars réunis par des lettrés, tandis qu'elle devait être un abrégé méthodique emprunté à des écrivains qui y avaient joué un rôle, il se proposa, d'après l'expérience et l'observation, d'assigner à chaque fait sa place, à chaque homme son importance et de donner les lois politiques des événements. C'était créer la philosophie de l'histoire[3] : étude pleine de conjectures, mais déjà féconde en vérités utiles.

Le sujet et le but arrêtés, ses premières tentatives furent deux mémoires[4], l'un sur *les intempéries de la campagne de Rome*, et l'autre sur *la sobriété des habitants de Rome comparée à l'intempérance des anciens Romains*, qu'il lut à l'Académie de Bordeaux en 1731 et en 1732, sans qu'on en retrouve de traces.

Enfin, après avoir dessiné son plan, il se mit à l'exécuter.

Le livre, divisé en vingt-trois chapitres, comprend

1. Qui res ejus legunt, non unius populi sed generis humani fata discunt (*Florus*, in præmio).

2. *Esprit des Lois*, l. VI, ch. xv.

3. Cirot de La Vieville, *Actes de l'Académie de Bordeaux*, 1859, in-18. Bordeaux.

4. Actes de l'Académie de Bordeaux, vol. de 1828.

toute l'histoire de Rome depuis son origine jusqu'à sa fin, c'est-à-dire sous la royauté, la république et l'empire, le partage de cet État en deux parties et son effondrement.

L'espace est immense. Montesquieu, comme les dieux d'Homère qui parcouraient le monde en trois pas, embrassa ces vingt-deux siècles en quelques coups d'œil, avec une étude exacte et profonde des événements, une connaissance singulière des hommes, une merveilleuse sagacité des choses et une clairvoyance capable de suppléer aux lacunes : on dirait qu'il a retrouvé le registre où le Sénat consignait ses déclarations secrètes.

Les faits et les personnages ne sont qu'esquissés à grands traits, fiers et vifs, mais les effets et les mobiles sont peints avec détail, de la façon la plus lumineuse et la plus opportune, comme un exemple suit une proposition. Voici de ce livre une analyse très-bien faite par d'Alembert [1] :

Montesquieu trouve les causes de la grandeur des Romains dans l'amour de la liberté, du travail et de la patrie, qu'on leur inspirait dès l'enfance ; dans la sévérité de la discipline militaire ; dans ces dissensions intestines qui donnaient du ressort aux esprits, et qui cessaient tout à coup à la vue de l'ennemi ; dans cette constance après le malheur, qui ne désespérait jamais du salut de la république ; dans le principe où ils furent toujours de ne faire jamais la paix qu'après des victoires ; dans l'honneur du triomphe, sujet

1. Éloge de Montesquieu.

d'émulation pour les généraux; dans la protection qu'ils accordaient aux peuples révoltés contre leurs rois; dans l'excellente politique de laisser aux vaincus leurs dieux et leurs coutumes; dans celle de n'avoir jamais deux puissants ennemis sur les bras, et de tout souffrir de l'un jusqu'à ce qu'ils eussent anéanti l'autre.

Il trouve les causes de leur décadence dans l'agrandissement même de l'État, qui changea en guerres civiles les tumultes populaires; dans les guerres éloignées qui, forçant les citoyens à une trop longue absence, leur faisait perdre insensiblement l'esprit républicain; dans le droit de bourgeoisie accordé à tant de nations et qui ne fit plus du peuple romain qu'une espèce de monstre à plusieurs têtes; dans la corruption introduite par le luxe d'Asie; dans les proscriptions de Sylla, qui avilirent l'esprit de la nation et la préparèrent à l'esclavage; dans la nécessité où les Romains se trouvèrent de souffrir des maîtres, lorsque leur liberté leur fut devenue à charge; dans l'obligation où ils furent de changer de maximes, en changeant de gouvernement; dans cette suite de monstres qui régnèrent presque sans interruption, depuis Tibère jusqu'à Nerva et depuis Commode jusqu'à Constantin; enfin dans la translation et le partage de l'empire, qui périt d'abord en Occident par la puissance des barbares, et qui, après avoir langui plusieurs siècles en Orient sous des empereurs imbéciles ou féroces, s'anéantit insensiblement comme ces fleurs qui disparaissent dans des sables.

Montesquieu avait tellement étudié l'ancienne Rome et l'avait pratiquée avec tant de familiarité, qu'il a l'air d'y avoir vécu. On prendrait parfois sa manière de voir pour celle d'un patricien du temps, mécontent des concessions faites au peuple, dévoué au Sénat, favorable à César, furieux contre Lépide, plus admirateur du stoïcisme dans Brutus, Caton, Trajan,

Marc-Aurèle ou Julien l'Apostat, que du christianisme dans Constantin et ses successeurs, dans les croisés qui ont servi la civilisation, et dans les moines qui rendirent tant de services aux lettres, à la politique et à la religion.

Cependant, bien qu'en apparence, il ne s'agisse dans son livre que du peuple romain, on reconnaît à chaque instant que Montesquieu fait des allusions à l'Europe, et surtout à la France. De temps en temps, quelques mots vifs comme des éclairs, ramènent inopinément l'attention vers l'époque moderne et même vers les préoccupations du jour.

Il énonce, dès le premier chapitre, des aphorismes profonds, qui forment le caractère le plus marqué de son génie : « Comme les hommes ont eu, dans tous « les temps, les mêmes passions, les occasions qui « produisent les grands changements sont diffé- « rentes, mais les causes sont toujours les mêmes. » Quelqu'un[1] a prétendu que cet ouvrage avait été écrit moins pour répondre à son titre que pour exposer une série d'idées neuves et hardies sur les matières politiques, religieuses et morales. Pourquoi pas pour se venger du cardinal de Fleury ou de Chauvelin, qui avaient refusé d'employer l'auteur dans les ambassades, comme nous l'avons vu au chapitre x ?

Ce chef-d'œuvre de conception est encore un chef-d'œuvre d'exécution. Montesquieu, dans son style,

1. Alf. Chassant, *Bulletin du Bouquiniste*, 15 mai 1858.

est tantôt, comme Bossuet ou Corneille, noble, sublime, pittoresque, imprévu ; tantôt, comme Tacite ou Salluste, court et fort ; quelquefois aussi, antithétique comme Florus. Son art consiste dans la justesse et dans la vivacité des pensées. Il peint, parce qu'il a vu ; il enchaîne les détails, parce qu'il connaît les rapports ; son élégance n'est que de la précision, son énergie que de la profondeur, et la vivacité de ses tours résulte du mouvement naturel de son âme qui frappe l'imagination du lecteur et met en mouvement toutes ses facultés.

Cependant ce livre a des défauts. Il contient des phrases où l'auteur, à force d'avoir voulu être sententieux, est obscur, et d'autres où les pensées ne sont pas toujours clairement exprimées et manquent de transition. L'érudition actuelle [1] lui reproche de n'avoir pas connu les origines de Rome, l'essence de sa religion, les transformations de ses lois, l'organisation du patriciat et celle de la famille.

Si un homme peu lettré demande pourquoi tous les travaux sur Rome ont passé, tandis que celui-ci est resté ; pourquoi l'*Histoire romaine* de M. Mommsen est déjà passée de mode, tandis que les *Considérations* font partie des classiques universels ? c'est que le plus beau caillou du Rhin ne vaut pas le moindre diamant. « C'est que, comme dit fort bien « le dernier éditeur [2], Montesquieu étudie non point

1. Henri Martin, *Histoire de France*. Furne, 1865, t. XV.
2. Laboulaye, *Œuvres complètes de Montesquieu*. Garnier, 1875, 2e v.

« des choses passagères, non point des curiosités « d'antiquaire, mais les passions et les intérêts, les « vertus et les vices, qui, de tout temps, ont été le « ressort secret des passions. Voilà ce qui fait qu'on « le lira toujours, sinon comme un érudit, du moins « comme un maître en politique. »

Montesquieu, en relisant son livre, eut l'idée d'y insérer le chapitre sur « la constitution anglaise, » qui était fait alors[1] et qu'il mit plus tard dans l'*Esprit des Lois :* quelques réflexions l'en détournèrent ; il se con tenta d'y faire allusion et d'y indiquer sa théorie des trois espèces de gouvernement[2].

Après l'avoir bien travaillé et amené au point de perfection dont il était capable, un dernier scrupule s'empara de lui.

Le répétiteur de son fils au collége Louis-le-Grand était le P. Castel, collaborateur du *Journal de Trévoux* et du *Mercure de France*, que Voltaire appelait « le fou des mathématiques[3], » et Montesquieu lui-même, « l'arlequin de la philosophie[4], » du reste physicien aussi savant que paradoxal et jésuite aussi pieux que discret.

Montesquieu lui avait toujours « comme désavoué » les *Lettres persannes;* il le pria de lui « corriger religieusement[5] » la *Grandeur des Romains*.

1. Éloge de M. de Montesquieu, *infra*.
2. A la fin du chapitre IX.
3. Voltaire-Beuchot, *Lettre à Thieriot*, 10 avril 1738.
4. Auger, *Vie de Montesquieu*.
5. P. Castel, *L'Homme moral*. Toulouse, 1756, p. 100 et s.

On l'imprimait en Hollande par l'intermédiaire de l'ambassadeur. Le P. Castel recevait à Paris les feuilles en première épreuve et usait du droit qui lui avait été donné par l'auteur. Au XXII[e] chapitre, un ami commun voulut « réprimer sa liberté. » Montesquieu, pris pour juge, approuva les observations de son prote de conscience, en fit même quelques autres et lui demanda d'aller jusqu'au bout du volume. La lettre adressée alors par le jésuite à l'auteur contient des passages curieux [1].

« Monsieur, je n'aurois pas voulu tant de correctifs et de ménagements dans votre ouvrage. Il me paroit qu'il n'y avoit de bien pressant que les deux derniers endroits qui regardoient ou qui sembloient regarder l'autorité spirituelle de l'Église, et tout au plus les termes de *monachal* et de *monachisme*... Je ne puis cependant qu'applaudir au généreux parti que vous avez pris de tout adoucir... Parmi les correctifs que vous me faites l'honneur de me proposer, il y en a un qui dit : *Le schisme des Grecs fut surtout pernicieux en ce que les troubles ne furent plus apaisés chez eux par l'autorité de l'Église d'Occident.* Ce n'est pas avec les Papes que ces paroles-ci pourroient vous brouiller, mais avec le clergé de France. Je passe peut-être le but et mon observation est trop raffinée ; si vous disiez *par l'autorité de l'Église* tout court, vous ne vous brouilleriez sûrement avec personne ; au lieu qu'en disant l'*Église 'dOccident*, vous semblez donner au Pape l'infaillibilité qu'on lui conteste dans ce pays-ci... Il est pourtant vrai que les personnes d'un certain ordre ne se permettent ces insultes et ces hauteurs que dans les conversations; et que tout ce qui en transpire dans le public ne vient

1. Charles Nisard, *Mémoires et Correspondances inédites*, in-18. Paris, M.-Lévy, 1858, pp. 47-51.

que de la part de quelques petits auteurs ténébreux et anonymes, jeunes même et licencieux. »

Ces derniers mots visaient peut-être bien l'auteur des *Lettres persanes*. Montesquieu supprima la phrase soulignée et atténua les remarques sur les moines. Le double éloge du suicide[1] suscita plus de difficulté; toutefois l'écrivain céda aussi sur ce point et l'ouvrage parut en Hollande « exempt de reproche, » tel que le P. Castel l'avait corrigé.

La première édition est intitulée : *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, à Amsterdam, Jacques Desbordes MDCCXXXIV. Le titre rouge et noir est orné, comme fleuron, d'un buste dans une cartouche accosté de deux tritons, qui embouchent la conque marine. Ce livre in-12 a des *cartons* pages 17 et 18, 121 et 122, 179 et 180, 199 et 200, et un *errata*.

Dans un second tirage, Montesquieu rétablit[2] les articles anglo-romains sur Charles Ier et Brutus, car « il y tenait un peu. Mais les magistrats et lui-même « les supprimèrent définitivement, » pour pouvoir imprimer l'ouvrage en France et obtenir le privilége du roi.

Enfin le livre parut à Paris, chez Huart; et le P. Castel en publia dans les *Mémoires de Trévoux*, deux grands extraits, précédés de l'éloge de l'auteur anonyme.

1. Comte de Champagny, *Les Césars*, t. IV, p. 188.
2. P. Castel, *L'Homme moral*. Toulouse, 1756, *ubi supra*.

A ce moment les hommes d'État et les hommes de guerre n'étaient préoccupés que de la succession de Pologne, où la diplomatie française se battit pour sauver l'honneur militaire de la nation. Le clergé et les parlements venaient de se passionner aux miracles du diacre Pâris, et continuaient à se quereller sur la bulle *Unigenitus*. Les savants ne pensaient qu'au voyage de Maupertuis et de Clairaut, partis pour déterminer la figure de la terre. Les gens du monde et les philosophes s'engouaient pour deux chefs-d'œuvre inférieurs, l'un du cœur et l'autre de l'esprit, *Manon Lescaut* et surtout les *Lettres anglaises*.

Aussi le traité de Montesquieu, chef-d'œuvre de haute raison, eut-il peu de succès en France. Les salons qui faisaient la réputation dirent que les *Lettres persanes* avaient été la « grandeur » de Montesquieu, et que les *Considérations* étaient sa « décadence [1]. »

Bientôt les étrangers le dédommagèrent. A Londres, de suite son livre fut entre les mains de tout le monde et lu avec admiration par les plus grands connaisseurs. Deux Anglais, gens pratiques, se réunirent pour en donner plus tôt une traduction qui fut imprimée avant la fin de l'année. Il y en eut trois ou quatre contrefaçons en Hollande. La Prusse prépara aussi des triomphes à l'auteur; un jeune diplomate, le baron

1. Voltaire, Lettre à Thieriot, 1734, édit. Didot, 1820; — Bielfeld, *Lettres familières*.

de Bielfeld[1], vint de Berlin lui demander à mettre son ouvrage en allemand[2], et Frédéric II commença à écrire sur les marges de son exemplaire des remarques religieuses, politiques et morales, plus piquantes que celles qu'il fit sur le *Prince* de Machiavel. On en a dernièrement trouvé une copie qui ne tardera pas à être publiée[3]. Je ne sais si Montesquieu en eut connaissance, mais je crois qu'il eût été flatté d'avoir un aussi digne commentateur de son livre « pour lequel, dit un contemporain[4], il a lui-même une espèce de prédilection. » Et c'est le rêve de tout publiciste d'être lu, voire surtout approuvé par un homme politique.

L'existence d'un auteur n'était plus ce qu'elle avait été jusque-là, c'est-à-dire calme, discrète et renfermée dans le culte exclusif des lettres, dont il se laissait rarement distraire. Au travail philosophique et à l'activité littéraire se joignait, même chez les plus illustres, la préoccupation de leurs intérêts pécuniaires et la fréquentation du palais.

Montesquieu fut du nombre, et j'en ai réuni les preuves dans le chapitre suivant.

1. Bielfeld, *Lettres familières*. La Haye, 1763, t. II. *Lettre à M. Lamprecht*, 15 août 1741.

2. *Vie de Frédéric II*, in-8, 1792, t. II, p. 68. Il disait à Hertsberg que Montesquieu ni Tacite ne pourraient jamais être traduits en allemand.

3. Voir dans l'*Appendice*, Montesquieu et Frédéric II.

4. Bielfeld, *ibid*.

XIII

Montesquieu administrateur, vigneron, marchand de vin. — Ses procès. — Son esprit d'ordre et sa générosité.

Montesquieu était habile administrateur de ses biens et de ses revenus. Ses ouvrages et ses manuscrits prouvent qu'il avait une véritable expérience des choses. On[1] a estimé qu'à sa mort il avait eu soixante mille francs de rente (beau revenu pour le temps !), dont il avait donné la moitié à ses enfants. Il[2] a pu se rendre cette justice : « Je n'ai pas laissé, je crois, « d'augmenter mon bien ; j'ai fait de grandes améliora- « tions à mes terres ; mais je sentais que c'était plutôt « pour une certaine idée d'habileté que cela me donne- « rait, que pour l'idée de devenir riche. »

Quel que soit son motif, voici comment il arriva à la fortune. Ce sont trois moyens infaillibles : gagner de l'argent, ne jamais s'en laisser prendre, et surtout ne pas en dépenser.

Son premier soin fut d'améliorer ses terres. Mais

1. De Luynes, *Mémoires ;* — Soulavie, *Pièces inédites*, pour servir aux règnes de Louis XIV, XV et XVI.

2. *Pensées diverses.*

ce furent des difficultés partout, dans les vallées et sur les côtes. Les prairies étaient de mauvaise qualité et manquaient d'eau : il fit venir de Flandre un trèfle [1], dont la Gironde lui doit l'introduction, et il eut bien de la peine à persuader à ses tenanciers d'irriguer, « parce que ce n'était pas la coutume du pays. » Il défricha des landes et créa des métairies. Quant aux pentes qu'il voulait cultiver, ce fut pis encore. Il faut lire une lettre [2] bien administrative de l'intendant de la province au contrôleur général, datée du 18 avril 1727 :

J'ai reçu le placet présenté par le sieur de Montesquieu, pour demander la permission de planter en vignes trente journaux de landes qu'il a achetées le 24 décembre dernier, et le mémoire par lequel il prétend justifier que l'arrêt du Conseil, qui défend de faire de nouvelles plantations de vignes dans la généralité de Guyenne, est contraire au bien de cette province et du royaume.

Comme le sieur de Montesquieu a beaucoup d'esprit, il ne s'embarrasse pas de traiter des paradoxes, et il se flatte qu'à la faveur de quelques raisons brillantes, il lui sera facile de prouver les choses les plus absurdes.

Je vous prie de me dispenser de répondre à son mémoire et d'entrer en lice avec lui ; il n'a d'autre occupation que de chercher des occasions d'exercer son esprit. Pour moi j'ai des choses plus sérieuses qui doivent m'occuper, et je me contenterai de vous dire qu'avant qu'il eût fait cette acqui-

1. Lettre de Montesquieu à Guasco, du 5 décembre 1754 ; — *Bulletin des Sociétés savantes*. Imprimerie impériale, 1855, in-8, p. 132. Article de M. Silvy, conseiller d'État.

2. Francisque Michel, *Histoire du commerce et de la navigation à Bordeaux*, 1870, gr. in-8. Bordeaux, Féret, t. II, note 1, p. 152.

sition, et même avant que l'arrêt qui a défendu la nouvelle plantation de vignes eût été rendu, il était du sentiment commun de toute la province, que non-seulement il ne fallait pas souffrir qu'on plantât de nouvelles vignes, mais qu'il aurait été à souhaiter qu'on arrachât au moins un tiers de celles qui avaient été plantées depuis 1709. Son intérêt personnel le fait aujourd'hui changer de langage et non de sentiment ; car je suis persuadé qu'il est toujours dans les mêmes principes et que le mémoire qu'il vous a présenté est un jeu d'esprit, dont il connaît mieux que personne la fausseté...

Néanmoins, Montesquieu obtint, on ne sait comment, l'autorisation de planter des vignes, et les cultiva avec succès. On lit dans une de ses lettres inédites[1] à madame Dupré de Saint-Maur : « Je suis occupé ici à « faire du nectar ; le malheur est qu'Hébé ne le ver- « sera pas dans ma coupe. » En outre, personne ne fut un négociant plus habile à placer sa récolte. « Je « crains bien, écrivait-il en 1742 à Guasco, que, si la « guerre continue, je ne sois forcé d'aller planter mes « choux à La Brède. Notre commerce de Guyenne « sera bientôt aux abois : nos vins nous resteront « sur les bras, et vous savez que c'est toute notre « richesse. » Une autre de ses lettres de 1752 est plus piquante encore : « ... J'ai reçu d'Angleterre la ré- « ponse pour le vin que vous m'avez fait envoyer à « mylord Élibant : il a été trouvé extrêmement bon. « Le succès que mon livre a eu dans ce pays-là contri- « bue, à ce qu'il paraît, au succès de mon vin. » On

1. Cabinet de Gabriel Charavay.

prétend que ses crus ne payaient pas de droit d'entrée en Angleterre [1].

Le second moyen qu'il employa pour s'enrichir fut de protéger ses biens contre les empiétements du fisc et contre ceux de ses voisins.

Citons un exemple de sa conduite avec l'administration. En 1743, l'intendant de Bordeaux, Tourny, était un grand amateur de travaux publics et, à ce titre, un peu bourreau d'argent. Il fit augmenter les contributions payées par les nobles et par les magistrats dans la Guyenne. Le dixième de Montesquieu fut ainsi porté, en 1744, de sept cent cinquante à neuf cents livres [2].

On peut se figurer l'ennui du baron en présence de cette mesure qui élevait ses impôts. Trudaine, conseiller d'État et intendant des finances, était son ami; il lui présenta une demande en réduction de cote, dans un mémoire, où se trouvaient sans doute exposées les théories de l'*Esprit des Lois* [3] :

Les revenus de l'État sont une portion que chaque citoyen donne de son bien pour avoir la sûreté de l'autre, ou pour en jouir plus agréablement.

Pour bien fixer ces revenus, il faut avoir égard et aux nécessités de l'État, et aux nécessités des citoyens. Il ne faut point prendre au peuple sur ses besoins réels, pour les besoins de l'État imaginaires.

1. Bernadau, *mss*; — Fr. Michel, *Histoire du commerce*, ubi supra.
2. Archives municipales de Bordeaux.
3. L. XIII, ch. I.

Les besoins imaginaires sont ce que demandent les passions et les faiblesses de ceux qui gouvernent, le *charme d'un projet extraordinaire*, *l'envie malade d'une vaine gloire* et une certaine impuissance d'esprit contre les fantaisies...

Lorsque dans un État tous les particuliers sont citoyens, on peut mettre des impôts sur les personnes, sur les terres ou sur les marchandises...

Dans l'impôt de la personne, la proportion injuste serait celle qui suivrait exactement la proportion des biens.

Dans la taxe sur les terres, on fait des rôles où l'on met les diverses classes des fonds. Mais il est très-difficile de connaître ces différences, et encore plus de trouver des gens qui ne soient point intéressés à les méconnaître.

Que quelques citoyens ne payent pas assez, le mal n'est pas grand, leur aisance revient toujours au public : que quelques particutiers payent trop, leur ruine se tourne contre le public.

M. Trudaine promit un arrêt de dégrèvement, et le 6 août 1746, Montesquieu le remercia de lui avoir « rendu la sérénité[1]. »

Je passe à la manière dont notre homme protégeait ses droits contre ses voisins. Parmi les nombreux procès[2] qu'il soutint on m'excusera de faire un choix. Montesquieu et la comtesse d'Agénois vivaient en bonne intelligence, comme gens non mariés ensemble, lorsque, en 1731, le comte d'Agénois obtint, « Dieu sait comment et la princesse de Conti aussi[3] », le

1. Lettre inédite, vendue le 16 mai 1872, Catalogue Lachapelle, Ét. Charavay, expert.

2. Voir *Archives municipales de Bordeaux*, 25 juin 1727, 6 juin 1736, 26 janvier 1743. — Bibliothèque de Bordeaux, *Recueil de factums*, t. VII, nº 52, 81, t. XI, 2e série.

3. Saint-Simon, *Mémoires*. Édit. Chéruel et Regnier.

rétablissement en sa faveur du duché-pairie d'Aiguillon situé près de terres appartenant à notre homme. Les adversaires, qui s'aimaient beaucoup mais qui étaient intéressés, prétendirent avoir droit à un franc-alleu qui se trouvait dans la seigneurie de l'un d'eux. Ils faillirent se brouiller[1], étant tous deux processifs et entêtés ; au bout de dix-neuf ans, le Gascon, sans doute en dehors d'elle, alla trouver les gens d'affaires de la duchesse et transigea avec eux.

Montesquieu soutint encore, non sans péril pour sa popularité, un procès[2] contre la ville de Bordeaux, au sujet des limites alors incertaines des paroisses de Martillac et de Léogan dont il était seigneur. Voici des extraits de ses lettres inédites au syndic de la ville.

(10 août 1730)... Comme M. Roquette, qui se transporta, il y a quelque temps, sur les lieux, gâta tout par son incapacité et fit un plantement de bornes plus encore contre le sens commun que contre mes intérêts, je vous supplie d'agréer, pour la conservation de mes droits, qu'il a estropiés aussi bien que ceux de l'hôtel de ville, que je fasse un acte à MM. les Jurats qui puisse me mettre à l'abri d'un procès-verbal qu'on a tait...

(12 février 1732)... On est malheureux avec des gens qui ne cherchent pas la vérité, qui parlent sans savoir ce qu'ils disent, et agissent sans savoir ce qu'ils font...

(27 mars 1733)... Je vous fais faire, Monsieur, le seul acte que je sois capable de vous faire, c'est-à-dire *ratione officii*. Mon Conseil était d'avis de faire un arrêt de querelle ;

1. Lettre de Montesquieu du 16 mars 1752.
2. *Bibliothèque de Bordeaux*. Imprimés.

j'ai préféré le parti de faire simplement un acte conservatoire à MM. les Jurats. Je vous souhaite une bonne santé, Monsieur, et vous prie de me conserver l'honneur de votre amitié...

S'il est certain qu'il écrivait lui-même ces lettres, on peut soupçonner, au tour incisif de la discussion et à l'érudition de la défense, qu'il travaillait un peu lui-même, sous le nom de son procureur, aux mémoires judiciaires de 1741 contre « le sieur syndic, cet « homme si étendu dans ses écritures, qui tourne de « cent façons les plus petites objections... On voit « bien que les frais de la plaidoirie ne lui coûtent pas « grand'chose. Dispensateur d'un revenu de quatre « ou cinq cent mille livres de rente, une dépense de « quelques milliers de pistoles pour une lande qui « n'en vaut pas cinq cents ne le touche guère... « Quelle réponse à tout cela ? qu'un air de confiance « que prend le syndic chaque fois qu'il est abattu :

> Ducis ut ilex tonsa bipennibus...
> Per damna, per cædes, ab ipso
> Ducit opes animumque ferro[1].

Bien qu'il eût médit de la procédure, Montesquieu en avait, cette fois, fait un profitable usage pour lui-même. Car à l'issue de cette lutte, soutenue avec un peu d'âpreté peut-être, la ville de Bordeaux lui abandonna onze cents arpents de landes[2].

1. Horat. *Lyr.*, liv. IV, 4.
2. Lettre de Montesquieu du 9 avril 1754.

Sans doute, on hésite à convenir qu'il était plaideur, mais pourquoi soutint-il des procès pour d'autres que pour lui ? Je n'en citerai que deux de ce genre.

L'un [1] est au nom de sa chère académie de Bordeaux. En 1749, l'intendant de Guyenne, dont j'ai parlé déjà, avait besoin, pour l'alignement d'une rue, de traverser les jardins de cette société. Elle refusa de livrer passage et obtint du gouvernement des lettres patentes qui lui donnèrent raison. Tourny forma opposition devant le Parlement qui, en date du 29 janvier 1750, renvoya les parties devant le roi. Montesquieu avait mis dans son livre : « C'est un paralogisme « de dire que le bien particulier doit céder au bien « public... Si le magistrat politique veut faire quelque « édifice public, quelque nouveau chemin, il faut qu'il « indemnise : le public est à cet égard comme un « particulier qui traite avec un particulier. C'est bien « assez qu'il puisse contraindre un citoyen de lui « vendre son héritage et qu'il lui ôte ce grand pri- « vilége qu'il tient de la loi civile de ne point être « forcé d'aliéner son bien [2]. » L'Académie chargea donc de ses intérêts Montesquieu, qui alla solliciter à Fontainebleau où se trouvait alors la cour, et vînt à Paris consulter des avocats : le compte rendu de ses nombreuses démarches est dans une de ses lettres inédites du 30 octobre 1750, qui est bien curieuse

1. Actes de l'Académie de Bordeaux, 1848.
2. *Esprit des Lois*, l. XXVI, ch. xv.

pour l'histoire du droit administratif au dix-huitième siècle. Enfin un acte du 22 août 1753 termina le différend. L'Académie, après avoir reçu une compensation, consentit au percement de la rue. Comme il n'existait pas encore de règles fixes ou générales pour les expropriations d'utilité publique, les arrêts du conseil et les lettres patentes étaient tout; c'est peut-être à ce débat que nous devons l'indemnité *préalable* en matière d'expropriation. Il en avait posé le principe dans son livre, et M. Dufaure [1], son compatriote, s'en est éloquemment inspiré dans le rapport et la discussion sur la loi du 3 mai 1841.

L'autre procès [2], dont je dois la connaissance à M. le sénateur Sacase, est plus singulier. Charles-Louis-Joseph de Secondat était abbé de Nizor, ou Bénissons-Dieu, en Comminge. En 1752, le seigneur de Gontaut lui disputait la juridiction sur une des terres du couvent. Il appela à son secours pour débrouiller ce litige, mêlé de droit civil et de droit féodal, son frère Montesquieu. On rit de voir, aidant des moines à recouvrer leur bien, l'auteur qui avait dit des dervis [3] : « Ils ont en leurs mains presque « toutes les richesses de l'État; c'est une société de « gens avares qui prennent toujours et ne rendent « jamais; ils accumulent sans cesse des revenus pour

1. *Moniteur officiel*, 20 et 22 février, avril, mai 1840.
2. F. Sacaze. *Montesquieu à l'abbaye de Nizor*. Toulouse, in-8, 1867.
3. *Lettres persanes*, 118.

« acquérir des capitaux. Tant de richesses tombent « pour ainsi dire en paralysie; plus de circulation, « plus de commerce, plus d'arts, plus de manufac- « ture. » Il faut quelquefois permettre aux hommes d'être inconséquents pour qu'ils puissent devenir raisonnables.

J'ai observé que presque tous les procès de Montesquieu avaient abouti à des transactions. N'avait-il donc pas plus de confiance dans la justice civile qu'il n'en avait, à ce qu'on prétend, dans la justice criminelle, puisqu'on lui attribue ce mot : « Si quelqu'un « m'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame de « Paris, je commencerais par me sauver. »

Le dernier moyen employé par lui pour augmenter sa fortune fut l'écomie. Il conservait les biens qui lui venaient de son père, de son oncle et de sa femme autour de La Brède, de Montesquieu et de Clairac. Il plaçait son argent chez le banquier qui donnait les plus petits intérêts, mais qui était le plus sûr, et vivait de régime. « Ses habits étaient fort négligés, « dit un contemporain[1], et les étoffes en étaient des « plus simples. » — « Il avait, rapporte un autre[2], « deux assez mauvais chevaux de carrosse, et il ne « mangeait jamais chez lui : ce qui a fait juger qu'il était un peu avare. »

Il devait l'être, car il était très-frugal. Un de ses

1. Maupertuis, *Éloge de Montesquieu.*
2. De Luynes, *Mémoires*, t. XIV.

amis[1] raconte : « Je me rendis chez M. de Montes-
« quieu, rue Saint-Dominique, avec Dassier. Nous le
« trouvâmes occupé à déjeuner avec une croûte de
« pain et de l'eau et du vin. »

Une seconde raison tend à faire croire à sa parcimonie, son mépris pour les dissipateurs. Il était surtout révolté de la prodigalité de la plupart des colons américains qu'il voyait à Bordeaux dissiper en peu de mois des richesses considérables, et qui retournaient chez eux laissant peu de regrets, mais beaucoup de dettes. On connaît son mot à cet égard : « Ces gens-là
« viennent en France pour faire étalage de leurs
« trésors, ils n'étaient que leur sottise[2]. »

Pour l'excuser de ces habitudes d'ordre, je rappellerai sa conduite avec Sully. En outre, on sait qu'il donnait ses terres sous des redevances modérées, moins pour augmenter la population et la culture par intérêt bien entendu, que par générosité. Mais je veux rapporter un fait plus décisif et moins connu[3].

L'histoire nous apprend que, dans l'hiver de 1747 à 1748, la Guyenne, qui avait manqué de grains cette année-là, ne pouvait s'approvisionner par mer à cause de la guerre. Le 7 décembre, Montesquieu était à La Brède. On le prévient que ses vassaux sont menacés de la famine, dans sa terre près d'Aiguillon, à cinquante lieues de chez lui. Aussitôt de monter en chaise

1. Bernadau, le *Biographe bordelais*, in-8. Bordeaux, 1840.
2. Bernadau, *mss.*
3. Bernadau, *Histoire de Bordeaux*, in-12. Bordeaux, 1810.

de poste et d'arriver à son château. Il convoque d'urgence les curés des quatre villages, et en les attendant, il se rend compte des provisions.

Lorsque les ecclésiastiques sont là : « Messieurs, « leur dit-il, je vous prie de m'aider à procurer « quelque soulagement à vos paroissiens. Vous con- « naissez ceux qui manqent de blé ou d'argent pour « en acheter. Je veux que tout ce qui est dans mes « magasins leur soient distribué gratuitement : mon « intendant délivrera les quantités que vous fixerez, à « mesure que tous les besoins vous seront connus. Il « ne faut pas qu'on manque du nécessaire chez moi, « quand j'y ai du superflu. Messieurs, vous êtes de « braves gens, je m'en rapporte entièrement à vous « pour faire cette distribution. Vous m'obligerez de « seconder promptement mes intentions et de m'en « garder le secret. »

Montesquieu partit sur l'heure, ne voulant même pas dîner, afin de se dérober aux remercîments de ses curés et de ses vassaux. Selon l'ami qui l'accompagnait dans ce voyage, l'intendant distribua plus de deux cents boisseaux de froment et le boisseau valait, au marché, trente-deux francs. On peut donc évaluer cette munificence au moins à six mille quatre cents livres du temps. Pour comble, afin de prévenir le retour d'un pareil malheur, Montesquieu établit dans ses domaines des greniers de charité.

Quoi qu'en disent les contemporains, une telle conduite excuse quelques traits d'avarice ; bien mieux,

l'avarice mérite un autre nom quand elle permet d'être aussi généreux.

L'agriculture et les soins domestiques avaient fait oublier à Montesquieu les plaisanteries des salons sur la *Grandeur et la Décadence des Romains*.

Après avoir publié ce livre, il avait paru rentrer dans le repos. Mais le petit nombre de ses ouvrages ne l'a pas fait accuser de stérilité. On voit que sa lenteur à produire vient de son respect pour le public et de son amour de l'art : double culte auquel il ne voulait consacrer que les meilleurs formes de sa pensée. Du reste je vais dire quelques mots des œuvres littéraires qui coupaient sa vie de gentilhomme campagnard.

XIV

Montesquieu travaille à l'*Histoire de Louis XI*; correspond avec les Académies de Bordeaux, de Londres, de Lunéville (*Lysimaque*), de Berlin et de Cortone; donne des éditions définitives du *Temple de Gnide*, des *Lettres persanes*, de *Sylla et Eucrate*, du *Voyage à Paphos* et de la *Grandeur des Romains*. — Ouvrages divers.

Pendant les dix ans qui suivirent la publication de la *Grandeur des Romains*, Montesquieu se livra à une foule de travaux variés.

Je voudrais parler d'abord de certain fragment d'une *Histoire de Louis XI*. Est-ce l'ébauche ou le reste d'un ouvrage ? Les opinions paraissent partagées sur ce point : voici celle d'une personne qui a beaucoup étudié cette question.

Il existe quelque part[1] un manuscrit qui contient une sorte d'introduction, digne de la *Grandeur des Romains*. Le début est un tableau de l'état politique de l'Europe à l'avénement de Louis XI au trône. Selon l'auteur, cette situation était favorable à ce prince; et ce que les historiens attribuent à son habileté n'est que

1. *Biographie universelle de Michaud*. V° Montesquieu, par Walkenaër.

le résultat des circonstances où il se trouvait. Viennent ensuite des considérations sur ce qu'il aurait pu faire de grand et ce qu'il ne fit pas : puis cette réflexion : « Il ne vit dans le commencement de son règne que le « commencement de sa vengeance. » Le récit des cruautés qui accompagnèrent les dernières années de ce tyran se termine par cette pensée : « Il lui semblait « que pour qu'il vécût, il fallait qu'il fît violence à « tous les gens de bien. » Ce morceau[1] contient, comme c'était la mode alors, deux parallèles défavorables chacun à notre roi, pleins de finesse et de profondeur; l'un compare Louis XI à Tibère et l'autre à Richelieu.

M. Walckenaër a donné les raisons qui lui faisaient croire que notre publiciste avait eu l'idée d'écrire cette histoire et y avait renoncé. Il me semble, au contraire, que le chapitre que je viens d'analyser est le reste d'un ouvrage fini ; d'ailleurs l'ami[2] intime de la maison, les ducs de Luynes[3] et de Richelieu[4], qui l'avaient beaucoup connu, et le consciencieux critique du temps, Fréron[5], sont convaincants par leur unanimité; Montesquieu même en a parlé dans une de ses lettres d'octobre 1747.

Ils racontent qu'aussitôt son livre achevé, il le

1. Boyer Fonfrède, *Œuvres complètes*, t. IX.
2. Lettre de Montesquieu, Paris, octobre 1747 et notes.
3. *Mémoires*, ubi supra.
4. Soulavie, *Pièces inédites*, ubi supra.
5. *Année littéraire*, 1755.

fit transcrire et ordonna d'en mettre au feu le brouillon. Le secrétaire y jeta la copie. Le lendemain, l'auteur trouva l'original sur sa table et croyant que ses désirs n'avaient pas été exécutés, le brûla. Les mémoires dont il s'était servi avaient subi le même sort, au fur et à mesure qu'il n'en avait plus eu besoin. De la sorte ce travail fut perdu sans ressources, car il n'a jamais voulu le recommencer. On place la composition de ce livre de 1735 à 1739.

Entre temps, Montesquieu s'adonnait à d'autres ouvrages.

D'ordinaire, les membres de l'Institut de France acceptent le titre de correspondants des autres sociétés savantes et ne correspondent pas avec elles, se contentant de leur faire honneur. Il y a là une négligence dédaigneuse et maladroite. Notre grand écrivain n'en agissait pas ainsi, soit qu'il aimât à plaire, soit qu'il voulût montrer sa reconnaissance.

On connaît les relations qu'il eut avec l'Académie de Bordeaux et les dissertations qu'il y lut ou envoya. Voici, à ce propos, l'une de ses lettres inédites[1], datée du 27 juin 1737, au physicien et mathématicien Dortous de Mairan :

J'ai, Monsieur, une suite de microscopes, et je voudrais savoir de combien ils grossissent les uns aux autres. Je ne sais d'autre facon que de considérer un corps long comme un bout d'aiguille, de voir combien il paraît au microscope le

1. Cabinet du baron Feillet de Conches.

moins fin, plus long qu'à la vue ordinaire. S'il paraît une autre fois plus long, je dis : 2 × 2 font 4, 2 × 4 font 8 ; je dis donc : ce microscope grossit huit fois. Je vois ensuite l'aiguille à la seconde lentille, qui allonge trois fois plus que la première. Je dis : 3 fois 8 font 24 ; 3 × 24 font 72 : et je dis que cette seconde grossit soixante-douze fois plus que la vue simple ; ainsi de suite. Tout cela n'est que par estime. Y a-t-il une manière exacte de donner combien chaque microscope agrandit les objets, soit par le diamètre de la convexe ou la distance du foyer ; et cette manière peut-elle être aisément pratiquée par autres que les ouvriers, et dans les observations que l'on fait avec le microscope, la première manière, qui n'est fondée que sur une supposition qui ne peut jamais être exactement juste, suffit-elle ?

Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien me donner quelque éclaircissement là-dessus. Comme je mets en état les petits ouvrages que j'ai autrefois donnés à l'Académie de Bordeaux, et que j'ai un mémoire de quelques observations faites avec mes microscopes, je voudrais mettre au fait le lecteur, lorsque je dis que j'ai vu à la première, à la deuxième, à la huitième lentille. Mille pardons, Monsieur, de ce que je vous détourne de vos grandes et belles occupations. M. Senet me dit les bontés que vous aviez eues pour lui et pour mon don [1]...

Heureusement cette idée de Montesquieu n'eut pas de suite. Mais pourquoi les hommes tiennent-ils toujours à réussir contre leurs aptitudes : Frédéric II à jouer de la flûte et Voltaire à composer des comédies ? Voudrions-nous exceller en tout ?

On se rappelle qu'au moment du séjour de Montesquieu en Angleterre, en 1730, la Société royale

1. Voir ch. IV. Il s'agissait d'instruments de physique qu'il avait fait venir d'Angleterre pour les offrir à l'Académie de Bordeaux.

de Londres l'avait agréé au nombre de ses membres. Il lui envoya plusieurs communications dont deux sont analysées dans la *Bibliothèque raisonnée des savants de l'Europe* (Amsterdam, 1747). L'une rapporte un fait insignifiant de cristallisation, comme on voit s'en produire dans toutes les eaux fortement minéralisées. Par l'autre, il se vante d'avoir trouvé un *fucus* dans une fontaine thermale, où il y en a toujours. Chacun a le droit de n'être pas au courant de la science de son temps, mais de telles découvertes ne dévoilent que l'ignorance de celui qui les fait.

Je ne dirai qu'un mot du sublime épisode de *Lysimaque*, envoyé à l'académie de Stanislas, qui venait d'inscrire le nom de Montesquieu sur la liste de ses membres.

En nous montrant, dit M. Franck[1], le philosophe Callisthène souffrant la plus horrible mutilation pour avoir refusé d'adorer Alexandre à la manière de ses esclaves d'Asie, et un de ses plus vaillants généraux, Lysimaque, condamné aux bêtes féroces pour avoir témoigné quelque pitié à la victime de cette barbarie, Montesquieu, à ce que je soupçonne, a plutôt voulu nous donner une idée de l'antipathie qui existait alors entre les mœurs asiatiques adoptées par Alexandre et le libre esprit de la Grèce, demeuré vivant même dans son armée et à sa cour.

M. Franck se trompe. Sans doute, la philosophie stoïque n'était pas encore formulée, mais elle existait depuis Diogène; et c'est bien elle que Montesquieu a

1. *Revue contemporaine*, 30 avril 1858.

peinte dans ce morceau, après l'avoir admirée dans tous ses autres ouvrages où il dit :

Les diverses sectes de philosophie chez les anciens pouvaient être considérées comme des espèces de religions. Il n'y en a jamais eu dont les principes fussent plus dignes de l'homme, et plus propres à former les gens de bien que celle des stoïciens...

Elle seule savait faire les citoyens ; elle seule faisait les grands hommes ; elle seule faisait les grands empereurs.

Faites pour un moment abstraction des vérités révélées ; cherchez dans toute la nature, et vous n'y trouverez pas de plus grand objet que les Antonins. Julien même, Julien (un suffrage ainsi arraché ne me rendra point complice de son apostasie) : non, il n'y a point eu après lui de prince plus digne de gouverner les hommes.

Pendant que les stoïciens regardaient comme une chose vaine les richesses, les grandeurs humaines, la douleur, les chagrins, les plaisirs, ils n'étaient occupés qu'à travailler au bonheur des hommes, à exercer les devoirs de la société ; il semblait qu'ils regardassent cet esprit sacré qu'ils croyaient être en eux-mêmes comme une espèce de providence favorable qui veillait sur le genre humain [1].

Dans ces temps-là, la secte des stoïciens s'étendait et s'accréditait dans l'empire. Il semblait que la nature humaine ait fait un effort pour produire d'elle-même cette secte admirable, qui était comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus. Les Romains lui durent leurs meilleurs empereurs [2].

Jamais philosophie n'a mieux fait sentir aux hommes les douceurs de la vertu et la dignité de leur être que Marc-Antonin : le cœur est touché, l'âme agrandie, l'esprit élevé.[3]

1. *Esprit des lois*, l. XXIV, ch. x.
2. *Grandeur des Romains*, ch. xvi.
3. *Pensées diverses*.

Je suis convaincu que Montesquieu adressa quelque mémoire à l'académie de Cortone en Toscane. Cette société étrusque, qui s'était fondée en 1727, pour étudier les monuments de l'Italie primitive, le reçut dans son sein en 1728, sur la présentation de l'abbé Venuti. La dissertation qui y a été lue : « sur le préteur des étrangers » est-elle du Guasco ou de notre auteur? Elle a été du moins inspirée par lui.

Montesquieu écrivait le 25 novembre 1746 à Maupertuis :

... J'apprends par votre lettre la nouvelle que l'Académie (de Berlin) m'a fait l'honneur de me nommer un de ses membres. Il faut à présent que vous acheviez votre ouvrage et que vous me marquiiez ce que je dois faire à cette occasion ; à qui et comment il faut que j'aie l'honneur d'écrire et comment il faut que je fasse mes remerciements. Conduisez-moi et je serai bien conduit... Si vous pouvez, dans quelque conversation, parler au roi de ma reconnaissance et que cela soit à propos, je vous prie de le faire. Je ne puis offrir à ce grand prince que de l'admiration, et en cela même je n'ai rien qui puisse presque me distinguer des autres hommes.

Les lettres et les communications ne suffisaient pas à l'activité de Montesquieu. Il donnait la dernière forme à ses ouvrages déjà publiés.

En 1742, paraissait une édition corrigée, augmentée et illustrée du *Temple de Gnide*. Çà et là on remarque des améliorations de détail, mais la plus jolie est la fin de la préface.

Il n'y a que des têtes bien frisées et bien poudrées qui

connaissent tout le mérite du *Temple de Gnide*... Que si les gens graves désiraient de moi quelque ouvrage moins frivole, je suis en état de les satisfaire. Il y a trente ans que je travaille à un livre de douze pages qui doit contenir tout ce que nous savons sur la métaphysique, la politique et la morale, et tout ce que de très-grands auteurs ont oublié dans les volumes qu'ils ont donnés sur ces sciences-là.

En 1744, il publiait un *Supplément aux Lettres persanes*, où l'on remarque une préface, qui nous apprend le succès du livre et qui plaide pour les passages irréligieux de ce chef-d'œuvre. Parmi les douze lettres qui sont ajoutées, quelques-unes sont insignifiantes et relatives à l'intrigue du roman. D'autres traitent du droit de conquête, des tribulations des gens d'esprit, des libéralités des princes envers les courtisans, de l'influence du climat. Le reste contient des correctifs à une théorie hardie du suicide et des doutes sur la prescience divine.

Ses manuscrits renferment, sous le nom de *Suite aux Persanes* [1], quarante et une lettres sur les affaires de France depuis la minorité de Louis XV jusqu'à la fin du ministère du cardinal de Fleury. Pourquoi ne les joignait-il pas à son *Supplément?*

En 1745, Montesquieu, nourri par la lecture de Machiavel et la fréquentation des hommes d'État, publiait dans un journal [2] son œuvre de 1722, *Sylla et*

1. Labat. *Recueil de la Société d'Agen*, 1834. Le château de La Brède.

2. *Mercure de France*, février, 1745.

Eucrate, avec cette note : « Ce qu'on fait dire dans ce « *dialogue* à Sylla, n'est que pour développer son « caractère, qui était celui d'un homme cruel et d'un « mauvais citoyen, et en même temps pour inspirer « de l'horreur et du mépris. »

On trouve, en 1747, un tirage à part du fragment néo-grec que Montesquieu avait inséré autrefois dans *le Mercure de France.* L'opuscule prend le nom de *Voyage dans l'île de Paphos*, s'augmente d'une préface mêlée de quelques vers au musc et s'enrichit d'un épilogue à la fleur d'orange.

En 1748, les *Considérations* parurent revues, corrigées et augmentées. L'ouvrage avait été retouché en entier : l'auteur y ajoutait au moins quarante pages ; les anciennes notes étaient, en général, supprimées, modifiées ou intercalées dans le texte. De nouvelles notes moins longues, de nouvelles citations s'ajoutaient à celles qui étaient conservées ; le style surtout était plus correct et plus soigné. Les phrases incidentes, les répétitions, les amphibologies disparaissaient; enfin, les Béotiens, dont Montesquieu, dans les premières éditions, avait approuvé la sagesse au milieu des dangers dont Rome menaçait le monde, n'étaient plus alors que les « plus épais de tous les Grecs. » Dans cette dernière, il supprimait définitivement l'apologie du suicide, qui pouvait flatter les opinions des philosophes du dix-huitième siècle, mais dont toute l'histoire démontrait la fausseté. Les *Considérations* furent un livre nouveau, le texte fut arrêté,

il n'a plus varié. M. Olleris[1] a très-bien démontré que c'est le seul qu'ait avoué Montesquieu et que l'édition donnée par la famille est pleine de fautes et d'erreurs.

Je continue l'énumération des travaux de notre auteur. Mallet du Pan dit quelque part[2]: « Le fils de « Montesquieu a deux volumes in-folio écrits tout en« tiers de la main du président, avec ce titre sur le « dos : *Esprit François*. C'est un recueil de chansons « choisies par lui-même ». Voici ce qui, à ce sujet, me semble plus vraisemblable.

Il existe à la bibliothèque de la ville de Bordeaux un *sottisier*, qui lui vient de son Académie. C'est une collection manuscrite des vers les plus libres, depuis Régnier jusqu'à Grécourt, que leur note gauloise a empêché de publier en dehors des œuvres complètes, ou même d'imprimer. Je suppose que ce volume est celui dont parle Mallet du Pan, parce que Montesquieu aimait ce genre de recueil (nous l'avons vu déjà[3] en faire un, composé de satires), et parce qu'il contient des pièces qui lui sont attribuées par le copiste et qui sont confirmées ou corrigées de sa main même. J'en extrais trois morceaux de style différent, et médiocres comme tout ce qu'il a fait dans ce genre et qui expliquent son dédain pour la poésie : Montaigne

1. *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains*, Paris, Maire-Nyon, 1845.
2. Sayous, *Mémoire de Mallet du Pan*.
3. Chap. II, p. 22, *supra*.

l'a pénétré : « Puisque nous ne la pouvons aveindre, vengeons-nous à en mesdire[1]. »

***

Épigramme sur l'Académie française.

Tels sur l'Olympe radieux,
Homère nous dépeint les dieux,
Balançant les destins de Troye et de la Grèce :
Tels, dans le Louvre, abbés, évêques, cardinaux,
Marquis, comtes, ducs, pairs, magistrats, généraux,
Vrais demi-dieux en sçavoir, en sagesse,
Prononcent, la balance en main,
Sur GRATTER, GRATTE-CUL, GRATTIN.

***

Épître au curé de Courdimanche

Anacréon des curés de village,
Cher Courdimanche, honneur du Gatinois,
Des neuf Sœurs connais le langage,
Toi qui sur le Parnasse as grimpé quelquefois.
Favori du dieu de l'ivresse
Comme de celui des jardins,
Tu n'as point la délicatesse
De nos fades abbés blondins.
Ton gosier sans relâche avale ;
Rien ne peut de ta faim interrompre le cours ;
Tu joins à la soif de Tantale
Le plaisir de boire toujours.
Certes, pasteur, de toi je suis épris,
Lorsque...
Je te vois servir de modèle
Et d'exemple à tous les maris.

. . . .

Puisse la parque patiente
Ne te filer que des jours gras,

1. *Essais*. Édit. Dezeimeris et Barckhausen. Bordeaux, Géret.

Qui soient, jusqu'à la fin d'une vieillesse lente,
Partagés par quatre repas.

*
* *

Madrigal à madame la marquise de Prie.

Les dieux, que vous vîntes surprendre,
Disputaient entre eux, dans nos bois.
— C'est Vénus, disait l'un ; c'est elle, je la vois.
— C'est Minerve, dit l'autre ; et je viens de l'entendre.
— Il est vrai, dit le dieu Faunus ;
Oui, c'est Minerve, je vous jure,
Mais, je crois qu'elle a la ceinture
Que vous avez vue à Vénus.

Enfin Montesquieu entretenait une correspondance avec mesdames du Deffand et d'Aiguillon, le président Hénault, le commandeur de Solar, le duc de Nivernais, le chevalier d'Aydies, Bonnet et surtout sa fille Denise. Ces lettres et leurs réponses existent toutes, quoique le public n'en connaisse qu'un petit nombre. Du reste le style lourd, bien qu'un peu haché, avec des traits et des images brusques, n'a aucune des qualités du genre épistolaire. Mais il y a là des circonstances de sa vie, des détails sur ses grandes relations et des anecdotes curieuses de son siècle.

Comme Rossini, en composant le *Barbier de Séville* et *le comte Ory* et en refondant *Moïse*, Montesquieu, en écrivant les *Lettres persanes* et le *Temple de Gnide* et en corrigeant la *Grandeur des Romains*, se préparait à donner son chef-d'œuvre.

XV

Montesquieu et ses collaborateurs à l'*Esprit des Lois*.

Sans doute la pratique, la méditation et la lecture ont la plus grande influence sur nous. Cependant on ne peut récuser le proverbe : « dis-moi qui tu hantes, et je te dirai qui tu es ». Un des traits distinctifs de l'homme de génie est de prendre son bien où il le trouve, et de le trouver partout; il a l'air de n'avoir ni famille, ni amis, ni ennemis, mais seulement des collaborateurs : comme la plante qui, cherchant sa nourriture dans l'air où baignent ses feuilles, et dans la terre où plongent ses racines, transforme en sa propre substance les éléments qu'elle y puise.

L'*Esprit des Lois* a été entrevu sur les bancs de l'école de droit de Bordeaux, ébauché dans les *Lettres persanes*, fécondé dans les voyages de son auteur, et arrêté à l'époque de la *Grandeur des Romains*. Toutefois je suppose que Montesquieu emprunta beaucoup à ses relations pour composer son grand ouvrage.

Sans doute son frère [1], digne curé de Saint-Séverin

1. Duc de Luynes, *Mémoires*.

de Bordeaux, puis abbé de Nisors en Comminges, ne joua pas un grand rôle dans la vie littéraire de l'auteur de l'*Esprit des Lois*. Montesquieu, du reste, composa pour lui un sermon [1], que je serais bien curieux de posséder, et un morceau inédit [2] que je puis publier dans toute sa naïveté.

Il faudra m'adresser cette lettre : je la porterai.

M. Combes, supérieur des Missions étrangères.

Mon frère, en m'apprenant que le roi m'avait donne l'abbaye de Nisors, m'a fait connaître, Monsieur, les bontés que vous avez eues pour moi dans cette occasion. Je sens que je ne les puis devoir qu'au témoignage peut-être avantageux qu'on vous a rendu de moy. Je regarde cela comme un nouveau motif de devenir meilleur. Celui que vous honorez de votre estime doit être plus parfait qu'un autre. Je vous prie, Monsieur, d'agréer ma reconnaissance et de m'accorder votre amitié.

J'ai l'honneur d'être, avec tout le respect possible, Monsieur, votre...

Pas plus que de ce frère, on hésite à certifier que Montesquieu ait tiré beaucoup de l'excellent militaire auquel il a écrit la lettre suivante, qui m'est communiquée par M. Gérard West.

A La Brède, le 7 juin 1749.

Mon cher cousin,

Vous avez déjà appris la mort de M. de Rochefort, et cela me fait une vraie peine. Il vous a nommé tuteur. Je crois,

1. Labat, *Mémoires de la Société d'Agen*, 1831. Le château de La Brède.

2. Cabinet d'Étienne Charavay.

mon cher cousin, que vous pouvez très-bien, sans quitter le service, accepter cette tutelle, d'autant plus qu'elle vous est déférée de la manière du monde la moins onéreuse, et qui prouve le plus l'estime et la confiance que votre pauvre frère avait pour vous.

Mon cher cousin, les biens de vos neveux sont très-aisés à régir; ils se peuvent tous affermer; vous pouvez charger les fermiers des réparations; et il vous sera très-facile de trouver des fermiers solvables, en donnant les fermes à un prix raisonnable. Un honnête homme ne court jamais de risque à prendre une tutelle. Vous pouvez mettre les enfants en pension; toute votre peine sera de retirer ou faire retirer et garder toutes les quittances. Le temps va même venir que vous pourrez appeler votre neveu auprès de vous, et il aura auprès de vous une éducation que personne n'est plus capable de luy donner, et vous savez qu'à Agen cette éducation ne serait pas bonne.

Je crois donc, mon cher cousin, que vous devez demander un congé à cette occasion pour venir régler vos affaires et celles de vos neveux, et que vous pouvez à merveille faire tout cela sans quitter le service.

Je vous donne, mon cher cousin, les conseils que je prendrais pour moy-même. Je n'en sais pas donner d'autres. Quelle satisfaction serait-ce pour vous, qui aimez votre famille et qui avez toutes sortes de bonnes qualités, de pouvoir vous rendre à vous-même ce témoignage que vous en êtes le restaurateur, et que, non-seulement vous avez conservé à vos neveux leurs biens, mais que même vous les avez mis en état de se procurer leur avancement et de pouvoir travailler à acquérir de l'honneur.

Les honnêtes gens, dans ce monde, ne vivent pas pour eux seuls; c'est le lot des âmes communes de ne songer qu'à soy.

Je vous prie, mon cher cousin, de croire qu'il n'y a que l'amitié qui me dicte cette lettre, et que, sans cette amitié, vous ne l'auriez pas reçue.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

MONTESQUIEU.

Rien ne prouve donc que ces deux parents, son frère l'abbé, son cousin le militaire, sa fille aînée, ou le reste de sa famille aient été ses créanciers intellectuels. Mais peut-on nier qu'il ait mis à contribution son fils et sa fille cadette ?

Le fils de Montesquieu, comme on s'en souvient, naquit en 1716, à Martillac, près de Bordeaux. Son père le mit à huit ans au collége Louis-le-Grand, à Paris, sous la haute direction de P. Castel, afin qu'il eût plus de religion que lui-même[1]. Ses humanités furent excellentes et excellentes ses études de droit. Comme était sa mère, c'était un garçon candide, bon, modeste et simple, mais des distractions continuelles lui donnaient l'air un peu nigaud[2]. Marié à vingt-quatre ans, en 1740, il devint un époux accompli, un père tendre, un ami sûr, un parfait honnête homme, un chrétien éclairé. Aussitôt que l'âge le permit, on le fit nommer conseiller au parlement de Guyenne; il en remplit les devoirs avec autant de zèle que de conscience, mais rien ne put le persuader de reprendre la charge de président à mortier que son père, exprès, n'avait vendue qu'à réméré. Dans ses loisirs, il accomplissait des voyages de naturaliste, notamment à Baréges et dans les Pyrénées; il contribuait à réveiller l'attention

1. *L'Homme moral*. Toulouse, 1756, in-12; — Trublet, *Mémoires sur Fontenelle*.

2. Hérault de Séchelles, *Voyage à Montbar;* — *Actes de l'Académie de Bordeaux;* — Grimm, *Correspondance*, 15 août 1767. — Michaud, *Biographie universelle*, v° Montesquieu; — Bernadau, *mss.*

sur les services rendus par Olivier de Serres, dont il relisait sans cesse les ouvrages. On connaît de lui sur les sciences, sur le commerce et la marine, des mémoires qui sont fort médiocres. Il se contentait du nom de Secondat[1] et n'osait, par humilité, porter le nom illustré par son père, qui, d'ailleurs, par un sentiment aussi exagéré, le croyait supérieur à lui-même et le consultait sur ses travaux : singulier aveuglement ! Puisse ce brave homme n'avoir eu aucune influence sur l'*Esprit des Lois*. J'ai peur de me tromper, si j'en juge par la manière dont il a publié, en 1758 *la Grandeur des Romains* dans l'édition des *œuvres complètes* de son père. Nous le retrouverons plus tard.

La fille cadette de Montesquieu s'appelait Denise, et plus familièrement Mimi[2]. Un abbé, qui lui fit des vers italiens, insérés au *Mercure de France*[3] et traduits par Lefranc de Pompignan, vante sa beauté, sa vertu et ses talents ; mais on ne se rappelle que le début de cette pièce :

D'un père illustre adorable portrait...

Tous ceux qui l'ont connue attestent en effet que sa ressemblance physique et morale avec Montesquieu était frappante. Était-ce pour ce motif qu'il lui mon-

1. Voisenon, *Anecdotes littéraires.*

2. Notes de Guasco sur la lettre de Montesquieu du 10 février 1745 et sur la lettre de Montesquieu, sans date, à la comtesse de Pontac.

3. Février 1745.

trait une prédilection manifeste? Il existe de lui à elle, alors en pension au monastère de Paradis près du port Sainte-Marie, une correspondance dans laquelle il lui parle avec une grâce et une souplesse de style charmantes, d'un chat et d'un chien qu'elle aimait. Il lui dit, au sujet des lettres que les sœurs lui dictaient : « écris toi-même, ma chère fille ; j'aime mieux tes « petites niaiseries que tous les traits d'esprit que « ces dames peuvent te fournir[1]. » Sa personne[2] était vive et grâcieuse; sa figure très-agréable sinon très-jolie, et son caractère le plus enjoué du monde. Elle fut d'un grand secours à son père par les lectures qu'elle lui faisait pour soulager sa vue affaiblie. Du reste son instruction était assez grande pour que les livres les plus sévères, tels que Joinville et Beaumanoir, ne la rebutassent pas, et elle trouvait moyen d'égayer leur vieux langage par des saillies amusantes. Un poëte du pays[3] lui avait, à la mode du temps, adressé, dans sa jeunesse, un madrigal qui finissait ainsi :

Des ouvrages de votre père
Chacun vous juge le meilleur.

Quant à madame de Montesquieu, je rappelle pour la dernière fois qu'elle était calviniste. Sans doute l'époque n'était pas à la dévotion, mais on peut attri-

1. Chaudon et Delandine, *Dictionnaire historique*, v° Fitz-James.
2. Francis Hardy, *Memoirs of Charlemont*, 2 vol. in-8, 1812.
3. La Poujade. Bernadau, *mss.*

buer à l'influence de cette femme les idées protestantes qui sont répandues dans tous les livres de son mari.

Après avoir parlé des membres de sa famille qui l'entouraient pendant la composition de l'*Esprit des Lois*, je passe à ses amis et à son rival, qui me semblent avoir exercé quelque influence sur son ouvrage.

Pendant longtemps les hommes avaient eu, çà et là, entre eux des disputes ou des discussions philosophiques, religieuses, politiques et littéraires. Il devait arriver un jour qu'une maîtresse de maison leur offrirait l'hospitalité. Dès lors il leur fallut, pour lui plaire, mettre à sa portée les sujets les plus graves, traiter clairement les questions de finance, de morale et de législation, badiner sur les problèmes de la destinée humaine, fronder les supérieurs, plaisanter les égaux, et parler de tout à propos de rien, d'une manière facile, brillante, ailée comme une guêpe. La conversation moderne naquit, et après elle, le livre sérieux écrit légèrement, la brochure passionnée, le journal amusant et l'opinion publique.

C'est au dix-huitième siècle que reviennent véritablement l'idée et la pratique d'une telle institution. Les coryphées qui y ont le plus contribué sont mesdames de Tencin, Geoffrin, de Rochefort, du Deffand, et d'Aiguillon, que Montesquieu fréquentait assidûment.

Claudine Guérin de Tencin, d'une famille noble, fut d'abord religieuse. Mais bientôt son esprit et sa beauté l'aidèrent à se faire relever de ses vœux, sinon à se faire épouser. Le Régent, séduit par elle, nomma son frère successivement abbé, évêque, archevêque et cardinal, mais il refusa de la prendre pour son conseil. Law ne l'écouta pas plus; alors au lieu de se jeter dans l'agiotage, elle se jeta dans les agioteurs, ce qui est plus lucratif. Pareil insuccès l'accueillit, lors des querelles causées par la bulle *Unigenitus*, dans sa correspondance avec le pape en faveur des molinistes. Tout à coup en 1730, attristée, soit par le suicide d'un de ses amants, soit par l'arrivée de ses quarante-cinq ans, soit par le pressentiment de ce que devait être son fils d'Alembert, et voyant qu'elle ne pouvait diriger ni l'État, ni la galanterie, ni la religion, elle se piqua d'être la protectrice des arts. Le seul défaut de ce salon était que la maîtresse avait, comme auteur de deux jolis romans, des prétentions à l'esprit. Chacun y venait préparé à jouer son rôle, et l'envie d'entrer en scène n'y laissait pas toujours à la conversation la liberté de ses allures. Là; dans ce jeu de raquette qu'on nomme conversation, « avec plus de calme que Marivaux, Montesquieu attendait que la balle vînt à lui, mais il l'attendait[1]. »

Il trouvait madame Geoffrin, « capricieuse et acariatre[2], » et appelait son salon « une boutique, » quoi-

1. Marmontel, *Mémoires*, liv. IV.
2. Lettre de Montesquieu du 15 décembre 1754.

qu'il y allât, pour cause. Cette dame[1] s'était mariée trop jeune pour avoir eu le temps de s'instruire; elle avait annihilé son mari trop vite pour avoir pu se faire une famille : il lui fallut une occupation. Comme elle était fille de bourgeois et veuve d'un millionnaire, ses relations et sa fortune lui avaient permis de pénétrer dans toutes les classes. Elle avait observé que les grands seigneurs et les artistes, les gens de lettres et les fonctionnaires, les Français et les étrangers, qui ont tant besoin de se connaître et de s'aider, s'ignoraient et se dédaignaient. Son intention était de les réunir, de les mettre en rapport ensemble, de manière à ce qu'ils se fussent utiles et agréables les uns aux autres. Le premier soin qu'elle prit fut de faire passer le rabot sur les moulures de son appartement et de l'interdire à toutes les femmes : c'était dire que tout serait donné à la simplicité et rien à la coquetterie; enfin les discussions religieuses et politiques furent prohibées. Alors les hôtes les plus divers furent attirés soit par des services, soit par des flatteries, soit par les agréments de son salon. Ils furent retenus par des reproches; mais elle avait le reproche qui attire, qui confesse, qui dirige et qui rend désireux de s'améliorer. Le principal talent de madame Geoffrin était de mettre chacun sur son sujet, puisque nous avons tous un air que nous savons chanter; elle excellait à

1. F. Sarcey, *XIXe Siècle*, 27 août 1875, *Les Femmes sans esprit*, et 31 août 1875, *Les Maîtresses de salon;* — Ch. de Mouy. *Madame Geoffrin et Stanislas Auguste*. Paris, Plon, in-8, 1875.

le faire entendre à propos et à l'arrêter au besoin.

Marie de Vichy était née d'une famille noble et pauvre. Dès sa jeunesse, la curiosité qui devait faire le tourment de sa vie jusqu'à sa mort, s'empara d'elle. Une incrédulité précoce lui valut la visite de Massillon qu'elle découragea de la convertir. Elle essaya du mariage avec le marquis du Deffand, lieutenant général de l'Orléanais, qui la dégoûta par ses débauches, et qu'elle ne revit plus. On la mena à la cour, jeune, jolie, spirituelle et veuve : l'idée d'être la maîtresse du Régent l'amusa une quinzaine de jours. Aïssé, la fameuse Grecque, devint son amie pendant quelque temps; enfin, par contenance, elle prit un arrangement[1] avec le président Hénault. Son esprit vif et inquiet n'avait été nourri ni d'une instruction solide, ni de bons exemples, ni de principes religieux. Incapable d'une lecture sévère, incrédule au sentiment, sceptique par vanité, cosmopolite par relation, n'ayant, d'après son aveu même, « ni tempérament ni roman, » rien ne l'intéressait. Elle résolut pour se distraire d'avoir un salon. On vit de suite affluer chez elle, selon son mot, « les trompeurs, les trompés et les trompettes, » notamment la diplomatie européenne : grande ressource pour le futur auteur de l'*Esprit des Lois*, qui disait d'elle : « J'aime

1. *Un arrangement*, qui en bon anglais signifie un adultère, est, à Paris, aussi indispensable dans l'établissement d'une femme comme il faut, que sa maison, sa table, son carosse, etc. (Chesterfield, Lettre à son fils, 5 juin 1750.)

« cette femme de tout mon cœur; elle me plaît, elle « me divertit, il n'est pas possible de s'ennuyer « avec elle[1] ! » Quel dommage que le portrait qu'elle a fait de lui, en 1751, soit perdu ! L'ennemie intime de madame du Deffand était la duchesse de Chaulnes[2], une des femmes les plus caractéristiques du dix-huitième siècle. Les plaisirs de l'esprit, les bons mots et la galanterie étaient tout pour elle ; aussi la crainte de perdre l'homme qui l'aurait sauvée de la mort n'aurait pu l'empêcher de dire une saillie, et le libertinage lui avait donné la sagacité la plus pénétrante.

A côté de ces centres officiels de la conversation, Montesquieu en fréquentait d'autres qu'il préférait peut-être et dont il disait : « J'aime les maisons où je « puis me tirer d'affaire avec mon esprit de tous les « jours[3]. »

L'un de ces salons était tenu par la treizième fille du maréchal de Brancas, sœur du comte de Forcalquier et jeune veuve de M. de Rochefort[4], ces trois hommes d'esprit et de belles manières. Elle entourait de personnes aimables, ingénieuses et polies le duc de Nivernais, colonel en retraite, littérateur sans

1. Du Deffand, *Correspondance*, Ed. de Lescure, Plon, Lettre du chevalier d'Aydies, 28 janvier 1754.

2. *Ibid.*, Appendice.

3. Pensées diverses.

4. L. de Loménie, de l'Académie française, *La comtesse de Rochefort et ses amis*, in-8. Paris, M. Lévy, 1874 ; — L. de Loménie, *De l'influence des salons sur la littérature du dix-huitième siècle*, 26 décembre 1863, 13 février 1864, 11 juin 1864, *Revue des cours littéraires.*

conséquence et diplomate d'occasion. Le grand monde d'alors alliait à la dépravation des mœurs un goût très-vif pour les plaisirs de l'esprit, et ne se réunissait jamais sans être attiré et retenu par quelques comédies de société, petits vers, fables, opéras de paravent, madrigaux galants, divertissements en prose, couplets où l'on rivalisait tantôt de bonne grâce, tantôt de malice discrète. Montesquieu écrivait[1] du frère de cette maîtresse de maison : « Procurez-« moi une de ces badineries charmantes qui sortent « de son esprit comme un éclair. » On rencontrait quelquefois chez madame de Rochefort deux de ses sœurs, la marquise de Boufflers, qui fut fidèle à son amant, et la duchesse de Mirepoix, qui fut fidèle à son mari. Montesquieu a fait en vers les portraits de ces femmes rares pour le temps, et leur a adressé ce madrigal :

Vous êtes belle, et votre sœur est belle;
Si j'eusse été Pâris, mon choix eût été doux :
La pomme aurait été pour vous,
Mais mon cœur eût été pour elle.

Je voudrais parler de la maison favorite de Montesquieu. La duchesse d'Aiguillon[2] donnait, tous les sa-

1. Lettre à Duclos, 15 août 1748.

2. Lettre de Montesquieu du 8 décembre 1754, et notes de Guasco; — Rousseau, *Confessions*, liv. IX, 2e partie, 1756 ; — Madame du Deffand, *Correspondance*, édit. de Lescure, 1865, table ; — La Gorse, *Souvenirs d'un homme de cour*, 2 vol. in-8. Paris, 1805 ; — Saint-Simon, *Mémoires*.

medis, un souper. Là n'étaient invités ni son mari, l'amant obscène et irréligieux de la princesse de Conti, ni son fils, le ministre libertin et incapable de Louis XV, mais les hommes les plus brillants par leurs lumières, leurs talents et leur position, tant français qu'étrangers, séduits par son esprit abondant, actif, impétueux, original autant qu'orné, et par sa façon de parler élevée et ses manières obligeantes. « Son impartialité était si parfaite que les différents partis étaient contents d'elle, l'estimaient, l'aimaient et lui voulaient du bien. » Comme elle savait quatre langues, et que, selon le mot de Gustave III, « elle était le journal vivant de la cour, de la ville, des provinces et de l'Académie, » enfin qu'elle avait le jugement excellent, les auteurs la consultaient sur leurs ouvrages. Guasco lui dédia la traduction des satires russes du prince Cantemir, et Voltaire lui écrivit des lettres en vers.

Madame la duchesse d'Aiguillon, dit madame du Deffand, a la bouche enfoncée, le nez de travers, le regard fol et hardi, et malgré cela elle est belle. L'éclat de son teint l'emporte sur l'irrégularité de ses traits. Sa taille est grossière; sa gorge, ses bras sont énormes; cependant elle n'a point l'air pesant ni épais. La force supplée en elle à la légèreté.

Pendant ses séjours à Paris, Montesquieu, raconte un intime[1], vivait habituellement chez madame d'Aiguillon; il l'aimait beaucoup parce qu'il pouvait écrire

1. Lettre de Montesquieu du 8 décembre 1751 et la note de Guasco.

d'elle à quelqu'un : « Voyez-la, elle ne pense pas d'après les autres, » et parce qu'il rencontrait chez elle madame Dupré de Saint-Maur, femme de l'intendant de Bordeaux, qui devait lui fermer les yeux et dont il disait : « Elle est également bonne à en « faire sa maîtresse, sa femme ou son amie [1]. »

Après ses connaissances de Paris, il avait celles de province. On manque de détails sur les personnes qu'il fréquentait à Bordeaux; ou plutôt, je n'ai trouvé qu'un homme intéressant.

Barbot était un de ses anciens camarades de collége et d'école de droit, président à la cour des aides et créateur de la bibliothèque de Bordeaux, d'ailleurs esprit d'un jugement sain, et d'une vaste littérature; mais sa modestie l'a empêché de rien publier. On [2] lui a attribué celle des *Lettres persanes* qui roulent sur la morale ; l'assertion est évidemment fausse, cependant l'imputation est flatteuse pour lui. Ses talents et ses vertus lui avaient mérité la plus grande considération, Montesquieu avait l'habitude de le consulter pour ses ouvrages. C'est ainsi qu'il écrivait, à la date du 3 septembre 1742, cette lettre inédite [3] :

« Je vous dirai que Mademoiselle m'obligea, il y a quelque temps que j'étais chez elle, à lui lire un petit roman. Je voudrais bien vous l'envoyer pour savoir ce que vous en pensez au juste, et que vous m'écrivissiez un long jugement, afin

1. Lettre de Montesquieu du 4 octobre 1752 et note.
2. Quérard, *France littéraire*, v° Montesquieu.
3. Bibliothèque Cousin.

que je le corrigeasse. Il faudrait que le jugement portât sur le tout et sur les parties, même sur les fautes de style. Madame de Mirepoix, à qui je le montrai il y a quelques jours, et qui a prodigieusement de goût, me fit quatre ou cinq critiques très-bonnes et dont je profitai. Il faudrait donc, si vous voulez que je vous l'envoie, que vous me jugeassiez sans flatterie, car je sais bien que vous ne me jugez pas avec sévérité, que votre cœur sera pour, mais je voudrais que votre esprit fût contre; enfin ce serait pour moi un petit spectacle de savoir au juste ce que vous en pensez : je vous le ferais tenir et vous me le renverriez... »

Aux environs de La Brède, c'est différent[4]. On le rencontrait allant à l'Estivette pour y causer avec madame Duguat, qui ne manquait ni d'esprit ni d'instruction et qu'il appelait sa « madame de Tencin de campagne ; » il trouvait à Eyquem, madame Gaussen, qui réunissait la piété, la gaieté et le ton de la bonne compagnie; et à la Sangue, madame Dorly, femme d'un grand sens. Il possédait au plus haut degré le talent de se mettre à la portée de tous; aussi disait-il qu'il avait trouvé dans les campagnes de Bordeaux des Solons et des Démosthènes.

Il faut parler des autres collaborateurs de Montesquieu.

Tous les grands hommes ont eu près d'eux des confidents, des complaisants, des enthousiastes platoniques, admirateurs dévoués qui les défendaient ou les louaient à l'occasion, et qui se payaient en les voyant de près, heureux d'être les gardes du corps de

5. Latapie, *Projet de rosière à La Brède*. Bordeaux, 1823, in-4°.

ces rois, les satellites de ces soleils. Descartes avait eu le P. Mersenne, Boileau avait Brossette, Buffon Leblanc, et Montesquieu l'abbé comte de Guasco[1]. Ce riche et noble Piémontais, né en 1712, avait failli, dans sa jeunesse, devenir aveugle à force d'étudier. Après sa guérison, la reconnaissance lui fit embrasser l'état ecclésiastique, mais il l'embrassa sans s'astreindre à la résidence. Il vint à Paris en 1738. C'est sans doute à cause de lui que Montesquieu disait[2] : « Les Italiens font tableau quand ils parlent, et leurs expressions semblent avoir de la couleur. » Cette qualité, jointe à une érudition agréable, le fit distinguer du futur auteur de l'*Esprit des Lois*. Alors, parti pour quelques jours à Bordeaux, à La Brède ou à Clairac, il y passa des mois entiers chargé des aumônes de la baronne, qui était calviniste, confesseur de sa fille, qui était catholique, et conseil de son hôte, qui était à l'occasion calviniste et catholique. Le reste du temps était consacré à composer des vers, à traduire du russe, à briller dans les salons de mesdames Geoffrin ou d'Aiguillon, à faire des voyages, à concourir pour l'Académie des inscriptions qui le nomma membre étranger, sans oublier l'administration de son abbaye de Tournaye. Il est mort, en 1781, dans son pays, près de sa sœur, béni des pauvres, après avoir publié la plus grande partie

1. *Académie des inscriptions*, 1785, t. XLV ; — La Harpe, *Correspondance*, lettre 33 ; — Grimm, *Correspondance*, édit. Tourneux.
2. Caraccioli, *Vie de Benoît XIV*, p. 30.

de la correspondance de son maître et beaucoup de détails de sa vie.

Je veux dire aussi quelques mots du principal secrétaire de Montesquieu. En 1742, le grand homme cherchait un précepteur capable de surveiller l'éducation de son petit-fils. Il en parla à son médecin de Bordeaux qui lui présenta son meilleur élève et le fit agréer. D'Arcet[1] trouva le moyen de s'acquitter avec zèle de ses fonctions, de suivre ses études particulières et de mettre ses loisirs à la disposition du grand-père de son élève. Montesquieu lui fit faire des recherches dans les bibliothèques et même l'employa à classer les matériaux de l'*Esprit des Lois;* en récompense, il le mit en rapport avec tous les savants de l'Académie des sciences. Ces relations aidèrent D'Arcet à devenir un des plus illustres chimistes de la fin du dix-huitième siècle, et, qui sait? à être membre de l'Institut et sénateur du premier Empire. C'est peut-être lui, ancien étudiant en médecine, qui a suggéré à Montesquieu sa théorie des climats[2], laquelle est dans Huarte, Gallien et surtout Hippocrate; car il n'a fait qu'étendre et appliquer à la législation ce que les autres avaient dit des températures, des saisons et des positions topographiques relativement à l'hygiène[3].

1. Dizé, *Précis historiques sur la vie et les travaux de J. Darcet.* Paris, an X, 1802, in-8.

2. Bordeu, *Recherches sur l'histoire de la médecine;* — Guardia, sur Huarte.

3. Hippocrate, traduct. E. Littré. Paris, Baillière, 1840, in-8, t. II. *Traité des airs, des eaux et des lieux.*

« Ceux qui nous avertissent, dit notre auteur, sont les compagnons de nos travaux[1]. » A ce titre, je ferai figurer Voltaire dans cette galerie. Ses fanatiques se plaignent que Montesquieu affectait pour lui de l'indifférence et presque du dédain; ils voudraient au moins les mettre sur le pied de l'égalité. Qu'ils m'excusent de me reporter à 1748 et aux contemporains. Montesquieu, né en 1689, d'ancienne noblesse, président d'une cour suprême, occupait dans le monde une position importante, augmentée par la réputation de la *Grandeur des Romains* et par la gloire anticipée de l'*Esprit des Lois*. Voltaire, né en 1694, fils d'un procureur, indiscret et inconsidéré, était reçu dans la société pour ses bons mots, ses poésies légères et ses pièces de théâtre, et n'avait pas encore donné la *Loi naturelle*, le *Siècle de Louis XIV*, et l'*Essai sur les mœurs*. Je ne parlerai pas de ses critiques contre Montesquieu, après la publication de l'*Esprit des Lois*, et pour cause, mais de celles qui ont précédé. Elles ont été incessantes. Selon lui, « les *Lettres persanes*
« étaient puériles. C'est du frétin, c'est un piètre
« livre[2]... Les bons esprits font assez peu de cas
« de la frivole imagination des *Lettres persanes*
« dont la hardiesse, en certains endroits, fait le plus
« grand mérite[3]... Les *Lettres persanes* si aisées à

1. Défense de l'*Esprit des Lois*, 3e partie.
2. Madame de Graffigny, *Voltaire et madame Du Châtelet*. Lettre à M. Devaux, décembre 1738.
3. Lettre à Vauvenargues, 15 avril 1743.

faire[1]... » Il a trouvé le *Temple de Gnide* « bien mauvais[2]. » On connaît son opinion sur l'auteur de la *Grandeur des Romains* « qui a traité si légèrement une matière si importante[3]. » Le discours de Voltaire sur les *Contradictions du monde*[4] prononcé en 1744, dénonce Montesquieu comme impie. Ailleurs[5] il l'accuse du « crime de lèse- poésie. » Montesquieu répliquait bien : « Voltaire n'est pas beau, il n'est que joli[6]. « C'est l'homme du monde qui dit le plus de men- « songes dans le moins de temps possible[7] » et le reste[8]. Sa meilleure réponse est d'avoir profité des critiques et des exemples de son rival. On doit sans doute aux vivacités et aux impiétés de l'un, la modération de l'autre et l'hommage qu'il a rendu au christianisme dans l'*Esprit des Lois*.

A côté de ces collaborateurs douteux que la curiosité nous a fait connaître, il en existe d'incontestables que l'histoire nous offre d'elle-même.

1. Voltaire-Beuchot, *Dictionnaire philosophique*, v° Art poétique, t. XXVII, p. 119.
2. Madame de Graffigny, *ubi supra*.
3. Voltaire, *Œuvres*, édit. Didot, 1820. Lettre à Thieriot, 1734.
4. Voltaire-Beuchot, *Dictionnaire philosophique*, v° Contradictions.
5. La Harpe, *Lycée*.
6. *Pensées diverses*.
7. Bernadau, *mss*.
8. Lettre de Montesquieu du 28 septembre 1753.

XVI

Les prédécesseurs de Montesquieu : Boudha, Brahma, Confucius, Moïse, Platon, Aristote, Cicéron, Polybe, etc.

Aujourd'hui tout le monde est d'accord : l'homme est fait pour vivre en société, Ζῶον πολιτικον, et la politique est l'ensemble des lois qui règlent les rapports d'un gouvernement avec ses sujets et avec les autres États.

S'il est vrai que ces rapports vont s'améliorant, l'honneur doit en être reporté aux publicistes et aux philosophes ; car leurs idées, à mesure qu'elles l'ont mérité, sont entrées dans les lois et les institutions des peuples. D'ailleurs, l'histoire n'est que la suite des biographies de ces grands esprits. Nous chétifs, nous sommes le nombre qui les suit, qui s'éclaire, s'allume et s'échauffe à leur lumière ; eux seuls comptent dans l'humanité, répandant la civilisation et augmentant le progrès, ce flambeau qu'ils se passent de main en main au-dessus de nos têtes et qu'ils attisent en notre faveur.

Résumer, par ordre de date, les théories gouvernementales depuis l'origine jusqu'au dix-huitième

siècle, ce sera montrer les étapes par où les écrivains spéciaux avaient amené cette science avant Montesquieu et les emprunts qu'il leur a faits. On jugera mieux ainsi ce qu'il a ajouté aux connaissances qu'ils lui avaient transmises.

Sans doute, les peuples primitifs de l'Orient ne connaissaient pas la science politique [1]. Toutefois, Brahma, dans le code de Manou et dans les *Védas*, semble indiquer deux théories sociales de la plus haute importance : la théocratie et les castes.

« Chez les peuples barbares, dit Montesquieu [2], les « prêtres ont ordinairement du pouvoir, parce qu'ils « ont l'autorité qu'ils doivent tenir de la religion, et « la puissance que, chez des peuples pareils, donne « la superstition. » La division par castes, chez une nation civilisée, arrête l'essor du progrès, perpétue l'imperfection des méthodes, entretient l'insouciance et la rend stationnaire; mais elle a pu, dans l'origine, être un moyen d'ordre social et de répartition du travail.

Le boudhisme apporta dans ce pays un nouveau système social. Par opposition au brahmanisme, qui a tant d'idoles, cette législation prêcha l'unité de Dieu et même l'absorption en lui. La prédication de cette réforme, sans anéantir les castes, en adoucit les dif-

1. J'ai fait ce chapitre, ayant sous les yeux l'*Histoire de la science politique* (2 vol. in-8. Paris, 1872), ouvrage supérieur de M. Paul Janet, membre de l'Institut.

2. *Esprit des Lois*, l. XIX, ch. XXXI.

férences, et peu à peu devait amener la substitution de la théocratie à une féodalité militaire.

Le *Zend-Avesta* des Persans conserve bien encore un peu le régime des castes. Mais l'agriculture y étant recommandée comme un devoir sacré et les agriculteurs rangés parmi les grands, la théocratie n'y domine plus et les prêtres, au lieu de régner, se contentent de conseiller le roi.

En Chine, il y a eu de véritables publicistes, au sens occidental du mot. D'après les *Quatres livres* de ce pays, il n'y a ni caste, ni aristocratie de naissance. Le travail des mains est aussi respectable que celui de l'intelligence et la propriété est inviolable. Enfin, l'empire n'est pas héréditaire ; l'empereur doit faire agréer son fils par le ciel et par le peuple : le nombre des dynasties de ce pays prouve qu'il n'y a pas toujours réussi. En résumé, selon le mot perspicace de Montesquieu[3] : « ce doit être un gouverne-« ment paternel et administratif réglé par la cou-« tume. »

Moïse présente un contraste remarquable avec les autres législateurs d'Orient : seul son code s'inspira de principes supérieurs aux circonstances au milieu desquelles il se produisit. Rien n'était plus en opposition avec le génie idolâtre, indocile et sensuel du peuple qu'il devait gouverner. On peut le réduire à une loi : l'unité et la souveraineté de Dieu. Les Juifs

3. *Esprit des Lois,* liv. VIII, ch. XXI.

étaient toujours égaux grâce à l'année sabbatique, qui mettait les esclaves en liberté, et à l'année jubilaire, qui rendait leurs biens aux pères de famille. Sous l'administration du plus digne, il y avait douze tribus. L'une d'elles, sans richesse ni force, exerce un gouvernement spécial : les lévites ne sont que les ministres de Dieu, à qui remonte réellement l'autorité et à qui incombe de choisir les chefs capables de conduire son peuple.

Ce fut seulement par les récits des voyageurs et non par les textes mêmes que Montesquieu a connu ces législateurs. Il faut excepter Moïse, qu'il avait beaucoup lu et qui va nous servir de transition pour passer d'Orient en Occident.

Le plus ancien publiciste que nous offre l'antiquité classique est Platon.

D'après lui, la société doit être organisée en vue du bien moral, c'est-à-dire, de développer chez le plus grand nombre la science et la vertu ; il suffit de créer un gouvernement homogène et des citoyens patriotes. La manière de Platon pour obtenir ce double résultat est très-simple, comme le sont les utopies. Le premier but, l'unité dans l'État, on y parvient en excluant tous ceux qui ont une individualité, tels que les artistes ; il divise la société en quatre classes infranchissables ; il donne des droits et des devoirs pareils à l'homme et à la femme ; enfin il supprime les lois, qu'il remplace par l'éducation. La deuxième condition de cette société est le dévouement absolu à la patrie ;

Platon la remplit par une méthode plus facile encore : la famille et la propriété sont des institutions qui attachent l'individu, il les abolit, et mit à la tête du gouvernement des philosophes chargés de maintenir cette ruche d'abeilles dans leurs alvéoles. Malgré sa république, où manque l'initiative humaine, ce théoricien est grand ; c'est que, avant les autres publicistes, il a montré qu'une Constitution pondérée est la seule garantie de la liberté ; il a exigé que les législateurs donnassent les raisons de leurs lois, et il a réclamé que la société ne se contentât pas de punir les coupables mais cherchât à les corriger.

Si Platon a fondé la politique idéale, Aristote a fondé la politique expérimentale[1].

Le grand principe de celui-ci est l'utilité. Dans son livre, il enseigne comment les hommes doivent se conduire sous les diverses espèces de gouvernement, moins pour le réformer que pour en tirer le meilleur parti possible. La méthode d'observation qui lui a révélé tant de lois profondes et expliqué la raison de tant de faits, sans tenir compte de la justice absolue, l'a conduit à mépriser le travail manuel et à admettre l'esclavage ; mais ces erreurs sont peut-être moins celles de son esprit que celles de son temps. D'ailleurs, l'ouvrage d'Aristote débute par une in-

1. Aristote voulait satisfaire tantôt sa jalousie contre Platon, tantôt sa passion pour Alexandre. Platon était indigné contre la tyrannie du peuple d'Athènes.

Esprit des Lois, l. XXIX, ch. XIX.

troduction consacrée au droit naturel et à la critique de ses prédécesseurs. Il pose ensuite les principaux problèmes de la science politique : tels que les théories de la souveraineté, de l'exécution et des révolutions, avec l'analyse des diverses espèces de gouvernements. Selon lui, la noblesse et le peuple, les riches et les pauvres, les forts et les faibles sont deux ennemis naturels, aussi incapables d'obéir que de commander, qui ont le même goût pour la tyrannie. Les uns veulent partout l'inégalité, même là où elle est injuste ; les autres veulent partout l'égalité, même là où elle est impossible, s'agitant entre une inégalité arbitraire et une égalité violente. De là viennent toutes les révolutions : celles du peuple dans les démocraties, celles de la noblesse dans les aristocraties. Pour obvier à ces révoltes, il faudrait qu'aucun régime n'abusât de son principe, que dans la démocratie le peuple ne s'occupât que de l'intérêt de la noblesse et que dans l'aristocratie la noblesse ne s'occupât que de l'intérêt du peuple. Aristote, dans cette conjoncture, donne le pouvoir à la classe moyenne, qui lui paraît s'être toujours distinguée par la sagesse et qui est placée heureusement pour contre-balancer les projets despotiques de l'aristocratie et les penchants démagogiques de la démocratie. Tous ces principes sensés et pratiques se résument dans cette belle maxime d'une application éternelle : « L'autorité est d'autant plus durable qu'elle est moins étendue. »

C'est Cicéron et Polybe qui, en analysant les ressorts

de la Constitution romaine, permettent d'ajouter un chapitre à la politique de l'antiquité.

Pour ces publicistes l'autorité fut, à l'origine, l'apanage de la force. Peu à peu les idées du juste et de l'injuste se répandirent dans les esprits. On chercha alors à gouverner par l'équité ; mais les chefs, éblouis par l'éclat du commandement devinrent des tyrans. L'aristocratie succéda à la tyrannie, l'oligarchie à l'aristocratie et la démocratie à l'oligarchie. Les plus sages législateurs ont essayé de combiner, en les modérant l'un par l'autre, ces trois gouvernements. Polybe et Cicéron, retrouvent dans la Constitution romaine, au moment des guerres puniques, ces trois gouvernements mêlés avec tant d'art qu'il leur semble impossible de les démêler : le Consulat, c'est l'oligarchie ; le Sénat, c'est l'aristocratie ; le peuple, c'est la démocratie. Telle est la Constitution que ces publicistes nous présentent comme l'idéal.

Après cette théorie, on constate l'influence du stoïcisme et surtout celle du christianisme[1], sinon sur le gouvernement au moins sur la jurisprudence de Rome. Ce sont eux qui inspirent ces nouvelles et admirables sentences du Digeste : « Vivre honnêtement.
« Ne faire tort à personne. Rendre à chacun le sien.
« Le contrat tire son origine de l'affection réci-
« proque et du désir de se rendre service, car la
« société repose sur un certain droit de fraternité. Il

1. Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXIII, ch. XXI.

« vaut mieux laisser un crime impuni que de con-
« damner un innocent. La peine a été établie pour
« l'amélioration des hommes. La servitude est un état
« contre nature. »

Cependant à chaque bout du monde, apparaissent deux systèmes de gouvernement qui ont particulièrement exercé la sagacité de Montesquieu.

En Orient, le Koran, adressé à des peuples idolâtres, indolents, voluptueux et guerriers, maintint l'esclavage, proclama l'infériorité de la femme sur l'homme, consacra la polygamie, promit des récompenses sensuelles dans l'autre vie, donna une forme religieuse aux lois hygiéniques, enseigna le fatalisme et prêcha la guerre sainte contre les étrangers au nom d'un Dieu unique. En échange de ces services, Mahomet devint prophète et transmit à ses successeurs le pouvoir le plus absolu dont l'histoire fasse mention.

En Occident, il paraît résulter des codes barbares que les Germains, demi-sauvages, demi-nomades et passionnés pour la liberté, étaient gouvernés par une espèce de roi héréditaire dont la puissance était limitée. Au-dessus de lui était l'Assemblée générale de la nation, qui délibérait sur toutes les affaires communes, intéressant la paix et la guerre. Chaque homme était soldat et chaque soldat se serrait par groupe autour du plus brave et du plus fort. Lorsque ce chef de bande se changea en propriétaire, ses compagnons devinrent ses vassaux. De là un système ayant l'inégalité pour principe et la subordination

d'homme à homme pour objet. C'est la féodalité, qui a dominé surtout en France jusqu'au douzième siècle.

Au moyen âge, il semble que la principale idée politique appartient au clergé, prêchant la trêve de Dieu et créant la chevalerie. Il faut ajouter les jurisconsultes, dont le plus célèbre [1], Beaumanoir, appelé par Montesquieu lui-même « la lumière de ce temps-là et une grande lumière, » demanda l'extension du pouvoir royal et favorisa l'acquisition des fiefs par les roturiers.

Peu à peu, à la brutalité de ce temps, à la générosité qui l'accompagnait quelquefois, à la piété qui la corrigeait souvent, les princes du quinzième siècle substituèrent la cruauté et la mauvaise foi. C'était le temps où les auteurs de l'antiquité retrouvés se jetaient les uns dans l'érudition, les autres dans l'histoire, tous dans la liberté d'examen.

Machiavel eut le goût de lutter contre Aristote et Tite-Live, et de les vaincre sur leur terrain en parlant *ex professo* de matières dont ils n'avaient parlé que *de auditu*. Bien mieux : les publicistes jusqu'à lui avaient cherché des lois générales fondées sur l'analyse des faits. Son but fut plus pratique. Il était le contemporain de Louis XI, de Ferdinand d'Aragon, de Gonzalve de Cordoue, et « plein de son idole, le duc de Valentinois [2], » il mit leur conduite en maximes et convertit

1. *Esprit des Lois*, liv. XXVIII, ch. XLV.
2. Montesquieu, *Esprit des Lois*, liv. XXIX, ch. XIX.

en théories leurs passions et leurs intérêts, recommandant, avec la plus cynique indifférence du bien et du mal, de les imiter dans leurs succès. L'originalité de Machiavel n'est pas d'avoir inventé la politique empirique, mais de l'avoir mise par écrit. Les hommes d'État qu'on l'accuse d'avoir dépravés, l'étaient avant de l'avoir lu; mais ce n'est qu'après l'avoir lu que plus d'un lettré qui ne s'en vante pas est devenu historien.

L'invention de l'imprimerie, la réforme religieuse et la découverte du Nouveau Monde, qui viennent s'ajouter à la renaissance de l'antiquité, rendirent le seizième siècle fécond en écrits politiques. D'abord il faut signaler la *République* de notre compatriote Bodin. Ce livre est composé à peu près sur le plan du traité d'Aristote, et son cadre immense contient en les résumant tous les problèmes de la science. Son caractère consiste dans un grand nombre de faits historiques, dans des connaissances juridiques et mêmes économiques, dans la modération de ses idées. Le trait le plus remarquable est une polémique contre l'esclavage, pleine d'opportunité au lendemain de la prise de possession de l'Amérique par les Espagnols.

Au dix-septième siècle, la révolution d'Angleterre produisit deux grands publicistes, qui se firent les théoriciens, l'un des vainqueurs, l'autre des vaincus.

Selon Hobbes, le corps politique est semblable au corps humain; sa loi suprême est de se conserver.

Dans l'état de nature, les faibles sont opprimés par les forts et les forts par la ligue des faibles. Le seul moyen d'obtenir la sécurité de tous, c'est que chacun abdique son droit de défense en faveur d'un pouvoir central (roi, assemblée ou peuple), capable de soumettre les individus et de les maintenir dans l'ordre. La force est la loi ; donc tout pouvoir est légitime dès qu'il existe.

Au contraire, selon Locke, dans l'état de nature, il n'est pas permis à l'homme, pour se conserver, de tout faire ; il ne peut que se défendre. Ce publiciste posa le premier en principe que le respect de la personne et celui du travail est antérieur à l'état social. Le pouvoir civil, loin d'être fondé sur la renonciation de chaque citoyen à ses droits, n'est institué que pour les protéger ; il ne repose pas sur la force, ni même sur la puissance paternelle, il dérive du consentement du peuple; faute de quoi, l'*appel au ciel* est légitime.

En dehors de l'Angleterre, le dix-septième siècle a encore produit d'autres maîtres en politique.

Grotius, dans son traité *Du droit de la guerre et de la paix*, a fondé la théorie du droit des gens, et a fait de celle du droit naturel, autrefois rattaché à la morale, une science spéciale. Cette entreprise renouvela la jurisprudence, en essayant de la ramener à des principes philosophiques.

Puffendorf partage avec Grotius la gloire d'avoir déterminé l'idée du droit naturel. Mais son mérite propre est d'avoir distingué le droit naturel de la théologie

morale et des lois civiles ; il a également, au lieu de restreindre son sujet au droit de la paix et de la guerre, conçu le plan d'un système complet de la morale et du droit naturel.

Enfin, les deux prédécesseurs immédiats de Montesquieu ont été Bossuet et Fénelon.

Bossuet écrivit l'apologie du pouvoir absolu et du droit divin : c'est la théorie de la monarchie, telle que la pratiquait Louis XIV. La liberté de conscience déplaît à cet esprit entier, et l'esclavage lui semble une institution légitime. Mais il déclare que certaines lois fondamentales sont la limite du pouvoir, et que la vie et les biens des sujets n'appartiennent pas au souverain ; du reste en lui accordant tous les droits, il ne lui ménage pas les devoirs.

D'après le *Télémaque* et les écrits politiques de Fénelon, la royauté est réduite au rôle de pouvoir exécutif et doit, en toutes circonstances, s'inspirer de la volonté de la nation dans laquelle réside le pouvoir législatif. Son roi est le prince chrétien de l'Évangile, c'est-à-dire doux, humain, accessible, compatissant et libéral. Fénelon témoigna donc plus de largeur dans l'esprit que Bossuet, mais c'est moins au point de vue populaire qu'au point de vue aristocratique.

Je n'ai cité ici que les principaux publicistes qui sont venus avant Montesquieu. J'aurais dû parler aussi des jurisconsultes des écoles de Bologne, de Bourges, de Toulouse et de Paris ; car c'était un esprit positif qui a beaucoup profité des ces grands praticiens. On

se rappelle sa maxime : « il faut expliquer l'histoire « par les lois et les lois par l'histoire[1]. »

Voilà donc les prédécesseurs de Montesquieu. Il avait en outre des manières de travailler qui méritent d'être connues.

1. *Esprit des Lois*, liv. XXXI, ch. II.

XVII

Méthodes de travail : Conversations, Bibliothèques, Lectures, Méditation, Dictées.

Nous venons de voir les collaborateurs de Montesquieu et les sociétés qu'il fréquentait. Je crois intéressant et utile de faire connaître sa conduite dans le monde.

« Depuis la fureur que les cartes ont excitée, remarquait-il, on ne parle plus. Les vieilles femmes mêmes sont silencieuses. Le jeu, qui n'était chez elles qu'un prétexte dans la jeunesse, devient dans un âge avancé une passion qui dévore tous les autres plaisirs[1]. »

Son goût le portait à un autre amusement. Il pensait que, pour plaire dans le monde, il fallait n'avoir pas cette sensibilité qui s'attache vivement. Quelqu'un observait un jour devant lui que Fontenelle n'aimait personne. « Eh bien ! il n'en est que plus aimable en société, » répondit Montesquieu[2].

D'après Charlemont[3], « on était étonné de sa poli-

1. Bernadau, *mss.*
2. Trublet, *Mémoires sur Fontenelle*, 2e édit. Amsterdam, 1759.
3. Fr. Hardy, *Memoirs of Charlemont*, 2 vol. in-8, 1812.

tesse, de ses prévenances et de ses entretiens avec les dames. Le petit-maître le plus accompli n'était pas auprès d'elles plus amusant par la gaieté de la causerie, ou plus inépuisable à trouver et à dire les mille riens qui leur plaisent tant. »

Selon les mémoires de Chesterfield[1], « dans un salon ordinaire, Montesquieu ne répondait pas à l'idée qu'on se faisait de lui, mais dans une société choïsie, personne n'était plus aimable, plus spirituel et plus tout à tous. » On raconte pourtant qu'une demoiselle un peu galante, certain soir, lui adressa vingt questions qui l'impatientèrent. Il saisit le moment où elle lui demandait ce que c'était que le bonheur. « Le « bonheur, s'écria-t-il, c'est la fécondité pour les « reines, la stérilité pour les filles et la surdité pour « ceux qui sont auprès de vous[2]. »

Une autre fois, il disputait sur un fait avec un conseiller du parlement de Bordeaux, qui avait de l'esprit, mais la tête un peu chaude; celui-ci, à la suite de quelques raisonnements débités avec fougue : « M. le « président, s'écria-t-il, si cela n'est pas comme je « vous le dis, je vous donne ma tête ! — Je l'accepte, « répondit froidement Moutesquieu, les petits cadeaux « entretiennent l'amitié[3]. »

1. Matty, *Memoirs of lord Chesterfield*, 4 vol. in-4°. Londres, 1777. Sect. II, 17 27.

2. Laplace, *Pièces intéressantes et peu connues*. Bruxelles, in-8. 1787, t. V, p. 385 et 386.

3. Laplace, *ibid.*

Un homme, qui avait plus de zèle que de jugement, ayant fait tomber la conversation sur la religion, lui disait un jour avec vivacité : « On ne voit plus « aujourd'hui que des esprits forts. — Eh ! Monsieur, « interrompit Montesquieu d'un ton encore plus vif, « il y a pour le moins autant d'esprits faibles[1]. »

Une chose aurait pu lui causer un grand préjudice dans les salons : sa grande distraction. Ainsi[2] un jour qu'il dînait chez lord Waldgrave, devenu ambassadeur d'Angleterre, dans la chaleur d'une discussion il rendit sept fois de suite son assiette au domestique comme s'il eût fini de manger. Une autre fois[3], il partit de Fontainebleau et fit aller son carrosse devant lui afin de le suivre à pied pendant une heure dans la vue de prendre de l'exercice. Il alla ainsi à Villejuif près Paris, croyant n'être qu'à Chailly, près Corbeil. Un dernier exemple me vient encore du duc de Luynes qui l'avait connu.

M. de Montesquieu, un jour qu'il devait dîner chez le président Hénault avec M. d'Argenson, y arriva à deux heures ; il dit qu'il mourait de faim et demanda pourquoi on ne servait pas. On lui dit qu'on attendait M. d'Argenson et qu'il allait arriver. M. de Montesquieu sort dans la cour pour satisfaire un petit besoin. Il avait oublié de renvoyer son carrosse : ses gens, le voyant dans la cour, croient qu'il ne dîne pas dans cette maison ; le carrosse avance ; on ouvre la portière ; M. de Montesquieu monte et arrive chez lui ; il

1. Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, 1810.
2. Fr. Hardy, *Memoirs of Charlemont*, 2 vol. in-8, 1812. Dublin.
3. Duc de Luynes, *Mémoires*. Année 1755.

fut étonné de s'y trouver; il y avait trop loin pour retourner; il envoie quérir un morceau à manger au premier endroit.

L'historien ajoute : « Ces détails peignent son caractère. » Cependant un étranger, jeune[1], a remarqué qu'il n'avait pas de distractions dans la compagnie des dames.

Mais sa grande occupation dans le monde était la conversation. Les contemporains ne tarissent pas d'éloge sur elle. D'Argenson dit[2] :

Il portait dans la société beaucoup de douceur, assez de gaieté, une égalité parfaite, un air de simplicité et de bonhomie qui, vu la réputation qu'il s'est déjà faite, lui forme un mérite particulier.

Dans le feu des conversations, raconte Maupertuis[3], on trouvait toujours le même homme avec tous les tons. Il semblait encore plus merveilleux que dans ses ouvrages : simple, profond, sublime, il charmait, il instruisait, et n'offensait jamais.

Quand il parlait, ajoute Garat[4], ce dont il n'était ni prodigue ni avare, on était toujours sûr d'être avec lui. C'était tour à tour la gaieté piquante de Rica, les vues vastes et concises d'Usbeck, quelquefois l'énergique et pittoresque expression des passions de Roxane, et toujours cette même énergie lorsque sa haine contre le despotisme allumait son imagination.

Sa conversation, d'après d'Alembert[5], était légère,

1. Hardy, *ubi supra*.
2. Loisirs d'un ministre.
3. Éloge de Montesquieu.
4. *Mémoires sur le dix-huitième siècle*.
5. Éloge de Montesquieu.

agréable et instructive par le grand nombre d'hommes et de peuples qu'il avait connus. Elle était coupée comme son style, pleine de sel et de saillies, sans amertume et sans satire ; personne ne racontait plus vivement, plus promptement, avec plus de grâce et moins d'apprêt. Il savait que la fin d'une histoire plaisante en est toujours le but ; il se hâtait donc d'y arriver et produisait l'effet sans l'avoir promis.

Le secret de cette conversation, il n'y a qu'une femme qui l'ait deviné : c'est la duchesse de Chaulnes. Elle [1] a dit de Montesquieu avec impertinence : « Cet « homme venait faire son livre dans la société, il re- « tenait tout ce qui s'y rapportait ; il ne parlait qu'aux « étrangers dont il croyait tirer quelque chose d'utile. » La remarque n'est exacte qu'à demi, mais elle indique la voie. J'en conclus qu'il savait faire parler les gens de la science dans laquelle ils excellaient, le prince Eugène de stratégie, Law de finances, et les diplomates de politique, tous de sujets où il n'avait pas encore de parti pris, cherchant à se former une opinion personnelle et raisonnable. C'est bien ce qu'il écrivait au futur historien anglais, Hume, dans une lettre inédite [2].

Ce que vous dites sur la forme dont les jurés prononcent en Angleterre et en Écosse, m'a surtout fait un grand plaisir, et l'endroit de mon livre où j'ai traité cette matière est peut-être celui qui m'a fait le plus de peine, et où j'ai le plus sou-

1. Madame Necker, *Mélanges*. Paris, Pougens, 1798, in-8, t. III, p. 306.

2. Hill Burton, *Life and correspondance of Hume*. London, 1846, 2 vol. in-8, 1er vol., p. 304 et 456.

vent changé ce que j'avais fait, parce que je n'avais trouvé personne qui eût là-dessus des idées aussi nettes que vous avez...

Son ouvrage se faisait ainsi partout et chez tous, aussi bien dans les salons de Paris que dans ceux de Bordeaux et dans les champs de La Brède. Nous l'avons vu avec les gens du monde; il agissait de même avec ceux de la campagne. Selon d'Alembert [1], il leur cherchait de l'esprit, comme faisait Socrate. On connaît son mot [2] : « J'aime les paysans, ils ne sont pas « assez savants pour raisonner de travers. »

La conversation était donc une manière de travailler de Montesquieu. Rentré chez lui, il recueillait, comme l'abeille, le fruit de la journée, notant le soir les observations qu'il avait faites et celles qu'il avait entendues, les saillies de ses interlocuteurs et les siennes, ce qu'il avait dit et ce qu'il avait provoqué à dire. Je me trompe, peut-être, mais il me semble que beaucoup de livres du dix-huitième siècle ont été causés avant d'être écrits. On a la preuve [3] que ceux de madame de Staël ont été faits de cette manière.

Une autre source d'information était ses voyages. On ne saura combien ils lui ont été utiles qu'après la publication des notes qu'il y avait prises. Tous les pays lui ont fourni leur contingent. Pour ne citer que quelques exemples, un professeur de droit, qui est

1. Éloge de Montesquieu.

2. *Pensées diverses.*

3. Sainte-Beuve, *Châteaubriand et son groupe.* Paris, M. Lévy.

très-versé dans l'histoire administrative de la Guyenne, m'assure que Montesquieu y a puisé vingt faits qu'il a généralisé dans l'*Esprit des Lois*. Ainsi, quand il se plaint[1] de la mauvaise rédaction des Coutumes, il a certainement en vue celles de Bordeaux; il a emprunté un ancien usage du Médoc, quand il propose de donner des prix aux agriculteurs[2].

Ses plus ordinaires instruments de travail étaient les livres et les extraits[3], faits par ses ordres, dans un grand nombre de volumes. Il lisait toujours la plume à la main, mettant volontiers sur les marges et sur les *gardes*, des imitations[4] ou des notes dans un style digne de Marot et de Rabelais. Son mot le plus fré-« quent était : « Le malheur de certaines lectures, « c'est qu'en lisant, il faut se tuer à réduire ce que « l'auteur a pris tant de peine à amplifier[5]. »

Il existe six volumes in-quarto d'extraits et de réflexions, écrits par lui. Walckenaër[6] a été étonné, en les parcourant, que les pensées les plus remarquables et les plus profondes lui avaient souvent été suggérées par des ouvrages frivoles.

1. *Esprit des Lois*, liv. XXVIII, ch. XLV; — Lamothe, *Coutumes du ressort du Parlement de Bordeaux*.

2. *Esprit des Lois*, liv. XIV, ch. IX.

3. Montesquieu avait écrit ou fait copier trente volumes in-folio sur les lois, pour composer son sublime ouvrage, dit le Marquis de Fortia. *Autographes de savants*, réunis par Grille. Paris, 2 vol. in-12, 1853, 1er vol., p. 51.

4. Et. Charavay, *Amateur d'autographes*, nº de février 1874; — Tallemant des Réaux, édit. Montmerqué, et Paris, t. II, p. 305.

5. *Pensées diverses*.

6. *Biographie universelle*, vº Montesquieu.

On comprend que ce système lui ait fourni une mine de notes, de mots, de saillies, d'historiettes, d'observations qu'il s'est souvent donné un mal infini à utiliser et qui sont parfois déplacées dans son grand ouvrage.

Nous avons vu Montesquieu plus d'une fois, comme son compatriote Montaigne, *essayer* des sujets. On se rappelle le traité des *Devoirs*, les *Richesses de l'Espagne*, le *Discours sur la Considération et la Réputation*. Walkenaër [1] a eu entre les mains les épreuves d'un petit opuscule inédit, intitulé : *Réflexions sur la monarchie universelle en Europe*, que Montesquieu supprima « de peur, dit-il, qu'on interprétât mal quel- « ques endroits, » et qu'il a résumé dans l'*Esprit des Lois* [2]. Il existe, d'ailleurs, dans ses papiers, une liasse appelée : « Morceaux qui n'ont pu entrer dans l'*Esprit des Lois*, et qui pourraient former des dissertations particulières. » Les principales sont sur la *Puissance paternelle*, sur les *Obligations sur parole* et sur les *Successions*.

Montesquieu puisait à pleines mains dans ses *Essais*, y prenant des idées et des phrases, pour les transporter, les développer, les abréger, ou même les réfuter, dans son chef-d'œuvre.

C'est peut-être ici l'occasion de parler de sa bibliothèque. « Il est certain, dit-on [3], qu'en parcourant les

1. *Biographie universelle*, v° Montesquieu.
2. Livre IX, ch. VII.
3. Joseph de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*, notes du 4e entretien.

« livres rassemblés par un homme, on connaît en peu « de temps ce qu'il sait et ce qu'il aime. »

Montesquieu avait deux bibliothèques, l'une[1] de sept cent vingt-quatre, l'autre de quinze cent cinquante-six ouvrages. Je ne peux parler pertinemment que de la seconde, parce qu'elle a été décrite par le savant M. Gustave Brunet[2]. La théologie y comptait deux cent quatre-vingt-onze volumes, dont neuf Bibles et onze Nouveaux testaments; la jurisprudence, trois cent soixante-quatorze; les sciences, trois cent dix-huit, parmi lesquels on distingue deux Montaigne, deux Charron, trois Euclide, trois Apollonius, cinq Vitruve, deux Pline, beaucoup de livres de médecine et de science, même de sciences occultes; les belles-lettres, deux cent soixante-sept, au nombre desquels quelques ouvrages italiens, un Rabelais, trois Cicéron, quatre Virgile, quatre Horace et cinq Juvénal; et l'histoire trois cent six, dont deux Pausanias, deux Hérodote, deux Thucydide, trois Salluste, quatre Quinte-Curce, quatre Tite-Live, quatre César, quatre Florus, cinq Suétone et cinq Tacite, quelques ouvrages d'archéologie, deux Grégoire de Tours, trois Commines et un grand nombre de voyageurs. Cette collection comprenait ce que les littératures ont produit de plus important chez les Grecs et chez les Romains. Montesquieu s'écriait[3] : « J'avoue mon

1. Inventaire dressé après sa mort.
2. Bibliographie de la collection Migne.
3. *Pensées diverses.*

« goût pour les anciens ; cette antiquité m'enchante,
« et je suis toujours prêt à dire avec Pline : « *C'est*
« *à Athènes que vous allez, respectez les dieux.* »
Toutefois on peut penser, après avoir examiné sa bibliothèque, ce que Sainte-Beuve a écrit, après avoir lu ses ouvrages[1] : « Il ne connut jamais
« beaucoup cette première antiquité simple, naturelle,
« naïve : l'antiquité de Montesquieu était cette se-
« conde époque plus réfléchie, plus travaillée, déjà
« latine. »

Ces livres étaient un tiers à Paris et deux tiers à la campagne : ce qui indique où leur possesseur travaillait le plus. Le lecteur n'a peut-être pas oublié le château féodal où Montesquieu était né et où il faisait sa résidence de prédilection. Le rez-de-chaussée était réservé à sa famille, mais le premier étage était son habitation intime. On y monte encore par le même escalier en pierre tournant, situé à l'aile gauche.

En 1838, un Anglais[2] était venu en pèlerinage à La Brède ; quand on lui annonca qu'il allait entrer dans la bibliothèque de Montesquieu, il se découvrit et tomba à genoux.

Au fronton se lisait : *Hic mortui docent vivos mori*.

La pièce est immense[3] : de dix-sept mètres sur onze ; elle est percée de trois portes, celle d'entrée, puis une

1. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, sur Montesquieu.
2. Grouet, *La Brède*, in-8. Bordeaux, 1839.
3. Léo Drouyn, la *Guyenne militaire*, in-4°. Bordeaux, 1865.

à gauche et l'autre au fond. Sur la seconde, qui donne issue à une chambre à feu, est écrit :

> Au magistrat ren humble obéissance ;
> Il a de Dieu ces honneur et puissance.

On lit sur la troisième, qui permet de pénétrer dans une petite chapelle consacrée :

> Ton Dieu surtout aime d'amour extrême,
> Et ton prochain comme toi-même.

En face s'ouvre une antique cheminée, dont le manteau est décoré de peintures à fresque de la fin du quinzième siècle, qui représentent un combat à la lance de chevaliers armés de pied en cap.

Au centre de cette pièce s'élève une armoire à double face, et le long des murs s'étagent des bibliothèques, vitrées en plomb et remplies de livres que j'ai décrits et dont beaucoup portent des signets en tête. Ils ont l'air de n'avoir pas servi depuis la mort de Montesquieu.

La salle, mal éclairée par deux fenêtres qui donnent l'une au nord et l'autre au levant, jouit d'une vue délicieuse sur un paysage formé de vertes prairies, de grands bois et de nombreux canaux.

C'est dans cette pièce imposante, qui sentait la féodalité par ses décorations, la piété par sa chapelle, la magistrature par sa bibliothèque et l'Angleterre par le paysage en perspective, que Montesquieu dicta l'*Esprit des Lois*.

Sa vue très-basse l'avait de bonne heure empêché

d'écrire lui-même : à quoi on peut attribuer la rareté de ses autographes. Madame Necker [1] ajoute : « C'est « peut-être ce qui rendait son style si décousu. Il était « quelquefois des heures sans avoir une idée qui lui « plût. Son secrétaire était habitué à rester la plume « à la main de longs intervalles. Ainsi, lorsqu'il fit le « fâmeux chapitre sur le despotisme [2], il fut trois « heures avant de trouver ces deux lignes. » Buffon [3] complète le renseignement : « il était si vif que, la « plupart du temps, il oubliait ce qu'il voulait dicter, « en sorte qu'il était obligé de se resserrer dans le « moindre espace possible. »

Mais une fois la dictée faite, il modifiait seul les détails de style et point le fonds des idées. On connaît sa réponse à d'Alembert qui lui demandait de traiter, pour l'*Encyclopédie*, les mots « république » et « despotisme : »

« J'ai tiré sur ces articles, de mon cerveau, tout « ce qui y était. L'esprit que j'ai est un moule, on « n'en tire jamais que les mêmes portraits. Ainsi, je « ne vous dirais que ce que j'ai dit et peut-être plus « mal que je ne l'ai dit. Moi, je ne puis pas me « corriger, parce que je chante toujours la même « chose [4]. »

Du reste, Montesquieu, qui était épicurien dans le

1. *Mélanges*. Paris, Pougens, 1798, t. II, p. 47.
2. Voir ch. XVIII.
3. Hérault de Séchelles, *Voyage à Montbars*.
4. Lettre de Montesquieu du 16 novembre 1753.

sens le plus philosophique, n'abusa jamais de ses secrétaires. Dès que la fatigue était sur le point de venir, il cessait de dicter, de méditer, pour lire, causer ou faire une promenade[1]. On retrouve l'homme qui avait écrit : « Belle parole de Sénèque : *sic* « *præsentibus utaris voluptatibus, ut futuris non* « *noceas* [2]. »

Des collaborateurs aussi différents et des méthodes de travail aussi singulières lui permirent enfin de se mettre à l'*Esprit des Lois*.

1. D'Alembert, *Eloge de Montesquieu*.
2. *Pensées diverses*.

XVIII

Composition, lectures préalables et impression de l'*Esprit des Lois*.

Après la publication des *Lettres persanes*, Montesquieu avait commencé l'*Esprit des Lois*, vers 1724, et en avait trouvé, chez les Anglais, en 1730, la partie dogmatique, avant la composition de la *Grandeur des Romains*, puisqu'une note [1] de cet ouvrage parle de ses trois espèces de gouvernement.

Dès 1736, d'Argenson, qui s'était lié avec l'auteur au club de l'Entre-Sol, nous apprend qu'il connaissait des morceaux assez nombreux de cet ouvrage, car il en dit avec perspicacité [2] : « Je crains bien que l'en-
« semble n'y manque et qu'il n'y ait plus de chapitres
« agréables à lire, plus d'idées ingénieuses et sédui-
« santes que de véritables et utiles instructions sur la
« façon de rédiger et d'entendre les lois. »

La correspondance de Montesquieu établit qu'il ne s'adonna à son chef-d'œuvre qu'à partir de 1743, loin de Paris, non distrait par les dîners et les soupers,

1. Chap. IX, *in fine*.
2. *Loisirs d'un ministre*, Liége, 1787, in-8.

les spectacles ou les visites, pourvu de toutes ses notes, riche de nombreux extraits, au milieu d'une savante bibliothèque : ce fut un travail continuel, pendant deux années, et l'ensemble du livre fut dégrossi.

Alors il convoqua à en écouter la lecture son fils et l'abbé de Guasco, chez le président Barbot, dont j'ai ci-dessus parlé comme ils le méritent.

La réunion eut lieu le vendredi 12 février 1745, dans une des ailes de l'hôtel Bel, sur l'Esplanade de Bordeaux[1].

Montesquieu commença la lecture à dix heures précises du matin, et après une interruption nécessitée par le dîner, la continua jusqu'au soir; ainsi de suite pendant plusieurs jours. Les trois amis avaient la liberté absolue de juger et de critiquer. Dès que l'un d'eux faisait quelque remarque, l'auteur se montrait le plus facile du monde pour corriger, changer ou éclaircir. Car, comme Chateaubriant, il était inflexible aux critiques générales, mais les observations de détail le trouvaient toujours très-docile.

Au mois d'août 1745, la dernière main était mise aux treize premiers livres. On trouve dans la correspondance de Montesquieu les alternatives qui accompagnent la fin de tout grand labeur. Tantôt : « Ma vie avance et l'ouvrage recule[2], » tantôt : « Depuis trois

1. Lettre de Montesquieu du 10 février 1745, et notes de Guasco.
2. 16 janvier 1746 (45).

jours j'ai fait l'ouvrage de trois mois [1], » ou : « Mon travail s'appesantit [2]. »

L'*Esprit des Lois*, au mois de juin 1747, était achevé et mis au net; Guasco même en avait reçu une copie pour en faire la traduction. Elle est restée malheureusement inédite, car elle permettrait de rétablir des passages que la censure du gouvernement et la prudence de l'auteur l'ont obligé de supprimer [3].

Montesquieu, son manuscrit à la main, s'en alla à Paris le soumettre au jugement de personnes compétentes [4]. On ignore où eut lieu le comité de lecture. Je vais parler des membres qui le composaient et qui avaient été pris à dessein dans des spécialités diverses : Hénault, président honoraire au parlement, membre de l'Académie française et de celle des belles-lettres, surintendant de la reine, venait de publier son *Abrégé chronologique*, qui est un chef-d'œuvre d'histoire; Silhouette était alors commissaire du roi près la compagnie des Indes et avait une si grande réputation d'expérience dans les affaires d'argent, que Louis XV le nomma, un jour, intendant des finances; Helvétius, après s'être fait connaître par des vers de société, était fermier général, préparait le livre de l'*Esprit*, et Mon-

1. Paris, 1746.
2. Lettre de Montesquieu du 1er mars 1747.
3. Lettre de Montesquieu du 17 mai 1747.
4. Laplace, *Pièces intéressantes et peu connues*, 1785-90, t. V, p. 367 ; — *Œuvres posthumes* de Montesquieu, 1 vol. in-12. Paris, an VI, p. 420 ; — Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, in-8, 1810, p.

tesquieu[1] disait de lui : « Je sens que c'est un homme au-dessus des autres. » Saurin, avant de se faire une réputation par ses œuvres dramatiques, passait parmi les gens de lettres pour un esprit étendu, juste et profond, qui avait des connaissances variées, du goût et des mœurs. Il y avait encore Crébillon le romancier, et Fontenelle, le père du dix-huitième siècle. Hénault, opinant le premier, dit que l'ouvrage n'était pas achevé, quoique les matériaux fussent sublimes. Silhouette conseilla de le brûler. Crébillon et Fontenelle l'engagèrent à ne pas publier un livre qui ne leur semblait pas dans le bon genre de la littérature française. Helvétius, d'accord avec Saurin, voulut faire plus ; il écrivit leur opinion motivée[2].

Vous composez avec le préjugé, comme un jeune homme entrant dans le monde en use avec les vieilles femmes qui ont encore des prétentions et auprès desquelles il ne veut qu'être poli et paraître bien élevé. Mais aussi ne les flattez-vous pas trop? Passe pour les prêtres. En faisant leur part de gâteau à ces cerbères de l'Église, vous les faites taire sur votre religion ; sur le reste, ils ne vous entendront pas. Nos robins ne sont en état ni de vous lire ni de vous juger. Quant aux aristocrates et à nos despotes de tout genre, s'ils vous entendent, ils ne doivent pas trop vous en vouloir ; c'est le reproche que j'ai toujours fait à vos principes.

Saurin fut inquiet de cette lettre. Helvétius le rassura ainsi : « J'ai enveloppé mon jugement de tous les

1. Lettre à Helvétius, 11 novembre 1749.

2. *Œuvres complètes de Montesquieu*, édit. Laboulaye. Paris, Garnier, 1876, t. VI.

« égards de l'intérêt et de l'amitié. Soyez tranquille ;
« nos avis ne l'ont point blessé. Il aime dans ses amis
« la franchise qu'il met avec eux. Il souffre volontiers
« les discussions, y répond par des saillies et change
« rarement d'opinion... Son beau génie l'avait élevé
« dans sa jeunesse jusqu'aux *Lettres persanes*. Plus
« âgé, il semble s'être repenti d'avoir donné à l'envie
« ce prétexte de nuire à son ambition. Il s'est plus
« occupé à justifier les idées reçues, que du soin d'en
« établir de nouvelles et de plus utiles... Les lumières
« que les philosophes auront répandues éclaireront
« tôt ou tard les ténèbres dont ils envelopperont les
« préjugés ; et notre ami Montesquieu, dépouillé de
« son titre de sage et de législateur, ne sera plus
« qu'un homme de robe, gentilhomme et bel esprit.
« Voilà ce qui m'afflige pour lui et pour l'humanité,
« qu'il aurait pu mieux servir. »

Son ami Barbot prononça le vrai mot de la situation : « Président, laissez-les dire, ils ne vous enten-
« dent pas ; imprimez et vous irez plus loin qu'eux [1], »
et Montesquieu répliqua : « Si cet ouvrage a du succès,
« je le devrai beaucoup à mon sujet ; cependant je ne
« crois pas avoir manqué de génie [2]. »

Alors fut écrite la préface de l'*Esprit des Lois*, qui est si réservée, si religieuse, si patriotique et si humaine.

1. Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, in-18. Bordeaux, 1810.
2. *Pensées diverses*.

Il fallait passer à l'impression. J'ai trouvé, à ce sujet, des détails peu connus dans une lettre [1] écrite en 1785 par un professeur de l'école militaire, ancien secrétaire du marquis d'Ussé, nommé Detz.

C'était au retour d'une visite au maréchal de Belle-Isle, à son château près de Meulan. Montesquieu, qui avait envoyé son carrosse en avant, marchait à pied, les bras croisés derrière le dos, selon son habitude. La route était peu distante du bord de la Seine. Tout à coup, il la quitta pour prendre un sentier qui conduisait droit au fleuve. Par bonheur, Detz passait par là. Il connaissait Montesquieu pour l'avoir vu chez le marquis d'Ussé, son maître, et le savait aussi myope que distrait. Il accourt, et, le tirant par derrière, il empêche de tomber dans l'eau le grand homme, qui n'en était qu'à deux ou trois mètres. A quelque temps de là, et, en récompense, Montesquieu lui donna son manuscrit de l'*Esprit des Lois* pour le faire imprimer à son profit. Detz le porta à plusieurs libraires; mais, après l'avoir fait lire par des magistrats, aucun n'en voulut risquer les frais, car il s'agissait d'une dépense de 10 à 12,000 livres. Enfin, un attaché à la maison du lieutenant général, nommé Corbie, plus riche que Detz et plus avisé que les libraires, en fit l'avance : ce qui lui procura 5,000 écus de rente. Le fait est vraisemblable; j'attends qu'il soit réfuté pour cesser d'y croire.

1. *Archives de la Bibliothèque de Bordeaux.*

Dans tous les cas, le lieu et le mode d'impression étaient réservés à l'auteur. La Hollande avait eu ses *Lettres persanes* et sa *Grandeur des Romains;* pourquoi ne lui aurait-il pas donné son *Esprit des lois?* Il y songea d'abord, ensuite il eut « des raisons très-fortes « pour n'en point tâter, encore moins de l'Angleterre[1], » à ce qu'il dit, dans sa correspondance. Le Piémont, à cause de Guasco, le séduisit un instant; il hésita plus tard entre Soleure, Bâle et Genève.

Son choix s'arrêta sur cette dernière ville. Elle était sous le rapport de l'imprimerie une sorte de port franc[2] qui, en vertu d'anciens priviléges, pouvait faire entrer ses produits en France. Un autre motif décida Montesquieu : il avait connu à Rome un savant Genèvois, professeur de théologie et ministre de l'Église réformée, nommé Jacob Vernet[3], et l'avait apprécié surtout depuis ses démêlés avec Voltaire. Chose remarquable! les *Lettres persanes* avaient eu pour prote un abbé, et la *Grandeur des Romains* un jésuite; l'*Esprit des Lois* allait avoir un pasteur protestant.

Le résident de Suisse en France, Mussard[4], se chargea de porter le manuscrit. Montesquieu[5] pensa

1. Lettre du 6 décembre 1746.

2. Gaullieur, *Etudes sur l'Histoire littéraire de la Suisse française*, in-8. Genève, Cherbulliez, 1856.

3. *Mémoires historiques sur la vie et les ouvrages de M. J. Vernet*, in-8. Paris et Genève, 1790.

4. Palissot, *Mémoires;* — Sayoux, *Dix-huitème siècle à l'étranger*, Didier, Paris.

5. Lettre de Montesquieu. Paris, 4 mai 1747.

d'abord à mettre son ouvrage en six volumes in-12 ou en trois volumes in-8°; il se décida enfin à en faire deux in-4°.

Au sujet de l'impression, voilà ce qu'un ami de l'éditeur nous apprend [1] :

Vernet fut en correspondance réglée avec l'illustre auteur, qui lui envoya de jour en jour ses additions et corrections. J'ai entre les mains les premières variantes de l'*Esprit des Lois*, elles sont curieuses. Montesquieu avait si fortement médité son sujet qu'il n'eut aucune idée importante à modifier; mais il était singulièrement attentif au choix des tours et des expressions, il priait souvent son éditenr de faire substituer un certain mot à un autre, et, dans ces légers changements... On voit avec quel goût il composait; il voulait allier les grâces du style et la précision, la profondeur et l'élégance; il voulait satisfaire tout à la fois l'esprit et l'oreille. Que n'a-t-on ces corrections successives pour étudier les finesses de la langue?

L'auteur avait prié l'éditeur de lui faire librement les observations qu'il croirait convenables. « Vernet se « crut permis, dit Guasco [2], de changer quelques mots « qu'il ne croyait pas français, parce qu'ils n'étaient « pas en français de Genève. » Montesquieu [3] écrivit en 1749 à Hume : « Je fais faire une copie des correc- « tions que j'ai envoyées en Angleterre et à Paris, de « la première édition de Genève, en 2 volumes in-4°, « qui est très-fautive. » Il y a des mots et même des

1. Mémoires sur J. Vernet, *ubi supra*.
2. Note de Guasco sur la lettre de Montesquieu du 30 mai 1747.
3. Le 3 septembre 1749. — Hill. Burton, *Life and correspondance of Hume*. London, 1846, vol. 1, p. 456.

lignes sautés. Cependant, comme l'édition de Paris, à quelques corrections près, est semblable à celle de Genève, on doit croire que Montesquieu fut content de Vernet[1].

Pourtant[2] deux désaccords s'élevèrent entre les correspondants. Une fois, l'auteur voulait placer à la tête du XXe livre de l'*Esprit des Lois* une invocation aux muses ; l'éditeur la trouvait charmante mais déplacée dans un tel ouvrage, et n'obtint gain de cause qu'au bout de quinze jours.

L'autre conflit est plus grave : le manuscrit contenait « sur les lettres de cachet » un chapitre où elles étaient considérées comme une des armes les plus dangereuses du despotisme. Après avoir bien réfléchi, Montesquieu crut s'apercevoir que ni le gouvernement, ni le public n'étaient prêts encore à entendre ce qu'il y avait à dire sur cette matière, et il voulut absolument qu'on le supprimât : ce qui eut lieu.

Cette participation de Vernet à la publication de l'*Esprit des Lois* a fait dire[3] qu'il avait été le collaborateur réel de l'auteur : je n'ai rien à répondre à cette assertion.

Michelet[4] et Lerminier[5] ont prétendu aussi que le

1. Palissot, *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature*, à la suite de la Duncade, 1771, p. 317.

2. *Mémoires* sur Vernet, in-8. Paris, 1790, *ubi supra*.

3. Gaullieur, *Etudes sur l'histoire littéraire de la Suisse française*, in-8. Genève, Cherbulliez, 1856.

4. Vico, *Œuvres choisies*. Traduction et introduction. Paris, Hachette, in-8, 1835.

5. Introduction générale à l'*Histoire du droit*, ch. XIV.

fonds des idées de l'*Esprit des Lois* avait été emprunté à la *Science nouvelle*. Ce paradoxe a été réfuté par MM. Sclopis [1] et Franck [2] avec une grande autorité : « Il n'y a aucun indice que Montesquieu, dans ses « voyages, ait connu les ouvrages de Vico, dit l'un; » l'autre ajoute : « Cela me paraît d'autant moins pro- « bable que les travaux de Vico étaient à cette époque « presque ignorés des Italiens eux-mêmes. »

On désire ajouter un mot pour les diplomates. Le manuscrit de l'*Esprit des Lois* contenait un chapitre sur le « Stathoudérat [3], » où l'auteur faisait voir la nécessité d'un stathouder, comme partie intégrale de la Constitution des Provinces-Unies. Mais alors les Anglais venaient de faire nommer à ce poste le prince d'Orange : ce qui déplaisait à la France, qui profitait du gouvernement acéphale des Hollandais pour pousser ses conquêtes en Flandre. Montesquieu craignit [4] que ce passage ne fût mal accueilli dans sa patrie et ne l'envoya pas à Vernet. C'est bien là sa prudence ordinaire, qu'on retrouve dans une lettre à Guasco : « Je veux éviter toute occasion de chicane [5]. »

De ces trois morceaux supprimés, un seul, l'*Invocation aux Muses*, a été retrouvé et publié. Où sont les

1. Recherches sur l'*Esprit des Lois*, in-8. Turin, 1857.
2. *Revue contemporaine*, 1858.
3. Guasco, notes sur la lettre de Montesquieu du 17 juillet 1747.
4. Lettre du 17 mai 1747. — Raynal venait de publier l'*Histoire du Stathoudérat*, véritable manifeste contre les princes d'Orange.
5. 17 juillet 1747.

autres ? C'est affaire aux collectionneurs d'autographes.

Les gouvernements crient volontiers contre la littérature de leur temps, comme s'ils n'avaient pas celle qu'ils méritent; c'est pourtant un axiome que le pouvoir exerce une influence sur les écrivains les mieux trempés et les plus originaux. Je ne connais pas d'exemple qui le prouve aussi bien que celui de Montesquieu.

La Régence n'a pas de miroir plus exact que les *Lettres persanes ;* le *Temple de Gnide* est un des champignons littéraires nés sous le ministère de M. le duc; le cardinal de Fleury, en se montrant ombrageux pour les sujets nationaux et contemporains, jeta les gens de lettres dans les sujets anciens et étrangers, qu'ils remplissaient d'allusions comme en fourmille la *Grandeur des Romains*. Il est donc intéressant de voir qui gouvernait la France, quand fut composé et quand parut l'*Esprit des Lois*.

XIX

État de la France en 1748, au moment de la publication de l'*Esprit des Lois.* — Analyse.

Depuis 1745, le pouvoir était aux mains d'une femme extraordinaire[1] : cheveux châtains bouclés court, yeux étincelants, teint rosé, joues à fossettes, sourire enivrant, dents de perle, corsage voluptueux, le reste à l'avenant, avec un air folâtre ou impérieux à volonté; d'ailleurs, vingt-cinq ans à peine.

A ces charmes extérieurs, la nature avait joint les charmes de l'intelligence, développés par l'éducation et raffinés par le luxe. Jeliotte lui avait appris à chanter et à toucher du clavecin; Guibaudet, à danser; Crébillon, à jouer la comédie; Gai, à graver; Quesnay, à parler d'économie politique, et le diable à s'habiller.

Au surplus, elle était riche comme son fournisseur de père, sceptique comme sa proxénète de mère, irréligieuse comme son complaisant mari, élégante comme

1. Correspondance de madame de Pompadour, éditée par P. Malassis, in-8, Paris, Baur, 1877. — E. et J. de Goncourt, les *Maîtresses de Louis XV.*

Boucher et spirituelle comme Marivaux. Il ne lui manquait que ce qui ne se donne pas, la distinction et la grandeur.

On la voit, dans l'espoir de s'anoblir, se faire créer marquise ; pour se venger du dédain de la haute société, protéger les gens de lettres et les artistes ; tantôt favoriser les jansénistes et les parlementaires jusqu'à ce qu'ils menacent la puissance royale, tantôt seconder les philosophes contre les jésuites, sauf à s'en plaindre si la secte devient trop hardie : « ... Qu'est « devenue notre nation ? disait-elle[1]. Les parlements, « les encyclopédistes, etc., etc., l'ont absolument chan- « gée. Quand on manque assez de principes pour ne « reconnaître ni divinité, ni maître, on devient bientôt « le rebut de la nature, et c'est ce qui nous arrive... »

Il est impossible de réunir autant de beauté, de talent, d'intrigue, d'égoïsme et d'imprévoyance qu'en avait madame de Pompadour. Je me figure ainsi la fille de M. Jourdain. C'est d'elle que date l'arrivée aux affaires de cette bourgeoisie qui devait corrompre les arts, protéger l'Encyclopédie, expulser les jésuites, supprimer les parlements, réclamer les états généraux et faire guillotiner Louis XVI ; le tout avec regret.

Pour le moment, la vieille France, dans la guerre de succession d'Autriche (1745-1748), venait de jeter son dernier éclat : le peuple en appelant son roi « le

1. Lacretelle, *Histoire du dix-huitième siècle*. Paris, 1812, t. IV, p. 47. Lettre de Madame de Pompadour au duc d'Aiguillon.

bien-aimé, » la noblesse en gagnant les batailles de de Fontenoy, de Raucoux et de Lawfeld, et Louis XV en signant la paix infructueuse, mais honorable, d'Aix-la-Chapelle.

On était donc, en 1748 et sous Cotillon II, comme disait le roi de Prusse. L'ironie cédait la place à l'affirmation. Les écrivains, n'étant plus forcés de dissimuler leurs idées sous des formes légères, se mirent à dogmatiser. Buffon allait donner l'*Histoire naturelle*, Diderot les *Lettres sur les aveugles et les sourds-muets*, Condillac le *Traité des sensations*, Voltaire l'*Essai sur les mœurs*, Rousseau les *Discours contre l'inégalité des conditions et contre les sciences*, Quesnay le *Droit naturel* et les Encyclopédistes leur *Prospectus*.

Le livre de Montesquieu parut alors à Genève, en 2 volumes in-4° sans date, chez Barillot, sous ce titre : DE L'ESPRIT DES LOIX *ou du Rapport que les Loix doivent avoir avec la constitution de chaque gouvernement, mœurs, climat, religion, commerce, etc.; à quoi l'auteur a ajouté des recherches sur les loix romaines touchant les successions, sur les loix françaises et sur les loix féodales.*

Il avait pour épigraphe : *Prolem sine matre creatam.* On[1] a beaucoup cherché la signification de cet hémistiche d'Ovide. Les traducteurs[2] d'Aristote et de

1. *Mémoires de l'Académie de Caen*, in-8, 1860; Demiau de Crouzillac, *Recherches sur l'épigraphie de l'Esprit des lois.*

2. Barthélemy Saint-Hilaire, *Politique d'Aristote*, préface; — Villemain, *Discours sur la République de Cicéron.*

Cicéron, donnant un sens assez étrange[1] au mot *mater*, et expliquant cette devise par « livre sans modèle, » l'ont traitée de « présomptueuse. » Madame Necker[2] et Suard[3] tenaient leur explication de Montesquieu. « Pour faire de grands ouvrages, leur a-t-il « dit, deux choses sont utiles : un père et une mère, « le génie et la liberté... Mon ouvrage a manqué de « cette dernière. »

Qu'on m'excuse ! Il me semble utile de donner ici une analyse de ce livre, non pour en tenir lieu, mais au contraire pour encourager à le lire ; elle peut-être bonne à l'intelligence de mon travail. Les principales sont de Maleteste[4], de Bertolini[5] et de d'Alembert[6]. J'en ai choisi une plus concise, celle de M. Riaux[7], sans m'interdire d'y faire quelques modifications.

« L'*Esprit des Lois* est divisé en trente et un livres, divisés eux-mêmes en un nombre variable de chapitres. En général, Montesquieu multiplie les divisions : c'est sans doute ce qui explique l'extrême brièveté de certains chapitres de l'*Esprit des Lois*, qui forment à peine chacun un très-court alinéa.

1. Ed. Cougny, *Revue politique et littéraire*, 30 juin 1877.
2. *Nouveaux Mélanges*. Paris, Pougens, in-8, 1801, t. I, p. 190.
3. Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. XII, sur l'Académie française. — M. Nourrisson, Académie des sciences morales, 11 août 1877.
4. Œuvres diverses d'un ancien magistrat. Londres, 1784, in-8.
5. *Analyse raisonnée*, in-8. Genève, 1771.
6. *Encyclopédie*, Ve volume.
7. *Dictionnaire des sciences philosophiques*, par M. Ad. Franck. Paris, Hachette, 1875. Vo Montesquieu.

« Le but de l'auteur, dans cet ouvrage, n'est point d'exposer un plan de gouvernement, ni un système de législation, ni la description d'une société idéale... Son but, à la fois spéculatif et pratique, est celui-ci : étant donnée la nature humaine, avec ses conditions variables d'existence dans le temps et dans l'espace, comment la diriger politiquement et civilement, pour que les hommes soient le plus heureux possible et accomplissent le mieux leur destinée?...

« Quoique la métaphysique pure soit absente de l'*Esprit des Lois*, il était impossible à l'auteur de ne pas signaler, au moins en quelques mots, les principes d'où il part, et qui sont impliqués dans le cours de l'ouvrage. C'est aussi par là qu'il débute. Le livre I[er] intitulé *Des lois en général* se divise en trois chapitres, qui ont pour titre, le premier : *Des lois dans les rapports qu'elles ont avec les divers êtres;* le deuxième : *Des lois de la nature;* le troisième : *Des lois positives.* Dans le premier chapitre, Montesquieu donne des lois cette définition célèbre : « Les lois, dans la signification la plus étendue, sont les rapports nécessaires qui dérivent de la nature des choses ; et, dans ce sens, tous les êtres ont leurs lois : la divinité a ses lois, le monde matériel a ses lois, les intelligences supérieures à l'homme ont leurs lois, les bêtes ont leurs lois, l'homme a ses lois. » Partant de cette définition profonde qui exclut toute idée d'un fondement artificiel et arbitraire à l'établissement et à la conservation des sociétés, Montesquieu pose, presque comme un fait

évident de soi-même, l'existence de Dieu et le gouvernement de la Providence, « en vertu duquel, dit-il; chaque *diversité* est *uniformité*, chaque *changement* est *constance.* » Dans le chapitre second, il prend corps à corps la théorie de Hobbes sur l'état de nature et la nie radicalement. Loin de supposer que les hommes, pour se réunir en société, aient eu besoin d'une délibération, d'un contrat explicite, il déclare au contraire que, dans l'état sauvage, chacun, pénétré de sa faiblesse, se sent inférieur aux autres; que, loin de vouloir attaquer son semblable, il le cherche pour le connaître, parce que le besoin de vivre en société est un besoin de l'homme; que, par conséquent, la paix est le premier moment de l'état social. Dans le troisième chapitre, il établit que les hommes perdent le sentiment de leur faiblesse sitôt qu'ils sont en société, que l'égalité de la crainte fait place au sentiment des passions diverses et inégales qui les excitent et que c'est là ce qui donne lieu à l'état de guerre, lequel n'est ainsi qu'une conséquence de l'état de société, loin de lui servir de fondement. De là la nécessité des lois pour régler le *droit politique* et le *droit civil*, que Montesquieu ne sépare pas l'un de l'autre, et enfin pour régler le *droit des gens :* « car la loi en général, dit-il, est la raison humaine, en tant qu'elle gouverne tous les peuples de la terre; et les lois politiques et civiles de chaque nation ne doivent être que les cas particuliers où s'applique cette raison humaine. » Il ajoute immédiatement, comme une

conséquence de ce qu'il vient de dire : « Elles doivent être tellement propres au peuple pour lequel elles sont faites, que c'est un très-grand hasard si celles d'une nation peuvent convenir à une autre. »

« Telle est, pour ainsi dire, l'introduction de l'*Esprit des Lois*. Montesquieu y marque, avec la vigueur noble et élevée de langage qui lui est habituelle, ces deux vérités, très-contestées de son temps, sur lesquelles il croit que doit reposer l'édifice social : 1° le principe que les lois doivent être conformes à la nature des choses, et, partant, que les législations humaines ne doivent pas plus être arbitraires ni artificielles que les faits humains ou sociaux qu'elles ont mission de diriger et d'organiser; 2° cet autre principe que, s'il y a de l'absolu au fond des choses, si par conséquent, il doit y en avoir aussi dans les lois, pourtant il y a aussi de la variété, de la diversité ; que cette variété est assez grande pour empêcher que de bonnes lois faites pour une nation puissent convenir entièrement à une autre nation. Montesquieu s'éloigne ainsi et d'un seul coup, par ce dernier principe, de tous les théoriciens de l'utopie et du radicalisme, pour lesquels les faits et les circonstances n'existent pas, et qui considèrent les individus et les peuples comme des unités abstraites, construisent des systèmes... au lieu d'éclairer la voie si difficile et si étroite de la réalité, ou de préparer les éléments du progrès mesuré et durable. « La vie sociale, dit-il, a été « pour l'homme l'accomplissement d'une loi naturelle. »

Après ce début, Montesquieu traite, dans le IIe livre, *des lois qui dérivent directement de la nature du gouvernement.* Il distingue trois espèces de gouververnements, le *républicain*, le *monarchique*, et le *despotique.* « Le gouvernement *républicain* est celui « où le peuple en corps, ou seulement une partie du « peuple, a la souveraine puissance; le *monarchique*, « celui où un seul gouverne, mais par des lois fixes et « établies; au lieu que, dans le *despotique*, un seul, « sans loi et sans règle, entraîne tout par sa volonté et « par ses caprices. » Il détermine en particulier le caractère essentiel des lois propres à chacune de ces espèces de gouvernement et indique à quel point de vue il faut se placer pour faire de bonnes lois politiques et civiles sous la république, la monarchie ou l'autocratie. « Le peuple, dit-il, dans la démocratie, « est à certains égards le monarque ; à certains autres, « il est le sujet. La volonté du souverain y est le sou- « verain lui-même. Les lois qui établissent le droit de « suffrage sont donc fondamentales dans ce gouverne- « ment. » Le peuple nomme ses magistrats : la publicité du scrutin est donc nécessaire dans une démocratie. C'est l'inverse dans une république aristocratique, comme à Venise. L'aristocratie peut être un élément utile dans une république. Plus une aristocratie approchera de la démocratie, plus elle sera parfaite ; elle le deviendra moins à mesure qu'elle approchera de la monarchie.

« Les pouvoirs intermédiaires subordonnés et dépen-

dants constituent la nature du gouvernement monarchique, de celui où un seul gouverne par des lois fondamentales ; car s'il n'y a dans l'État, pour tout régir, que la volonté momentanée et capricieuse d'un seul, rien ne peut être fixe et, par conséquent, aucune loi n'est fondamentale. Le pouvoir intermédiaire le plus naturel est celui de la noblesse. Sans elle, on tombe dans le despotisme ou dans la démocratie. Le clergé, comme institution politique, peut avoir une place utile dans une monarchie.

« Le gouvernement despotique, c'est l'État réduit à un seul homme, à sa capacité personnelle, avec ses chances de grandeur et de petitesse. La seule loi fondamentale d'un pareil État, c'est l'établissement du vizir.

« Abordant ensuite, dans le livre IIIe, la discussion *des principes des trois gouvernements*, Montesquieu « prétend que « il y a cette différence entre la nature « du gouvernement et son principe, que la nature est ce « qui le fait être tel, et son principe, ce qui le fait agir. « L'une est sa structure particulière, et l'autre les pas- « sions humaines qui le font mouvoir. » Dans l'état populaire, la *vertu*, au sens antique du mot, est le principe fondamental. Lorsque les lois ont cessé d'y être exécutées, comme cela ne peut venir que de la corruption de la république, l'État est déjà perdu. Il faut également de la *vertu* dans le gouvernement aristocratique, quoiqu'elle y soit moins nécessaire. Dans l'État monarchique, les lois tiennent la place de

toutes les vertus républicaines. « Une action, dit-il, « qui se fait sans bruit y est, en quelque façon, sans « conséquence... Dans la république les crimes privés « sont plus publics, c'est-à-dire choquent plus la con- « stitution de l'État que les particuliers et dans les mo- « narchies les crimes publics sont plus privés c'est- « à-dire choquent plus les fortunes particulières que « la constitution de l'État même... L'*honneur*, c'est- « à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque « condition, prend, dans la monarchie, la place de la « vertu politique et la représente parfois. »

« Ce n'est point l'*honneur* qui est le principe des États despotiques : les hommes y étant tous égaux, on n'y peut se préférer aux autres; les hommes y étant tous esclaves, on ne peut se préférer à rien. L'honneur se fait gloire de mépriser la vie, et le despote n'a de force que parce qu'il peut l'oter. Voilà pourquoi la *crainte* est le principe du gouvernement despotique. La *vertu* n'y est point nécessaire, et l'*honneur* y serait dangereux. L'homme n'y est qu'une créature qui obéit à une créature qui veut.

« Pour que l'État demeure stable, selon le IV[e] livre, *les lois de l'éducation doivent être relatives au principe du gouvernement*. Elles sont les premières que nous recevons. La principale éducation que les hommes reçoivent, Montesquieu le reconnaît du reste, ce n'est pas dans les maisons d'instruction publique, c'est lorsqu'ils entrent dans le monde. Cela est vrai surtout des monarchies, où l'*honneur* ne s'apprend

que dans le monde. Dans les républiques, il faut que l'éducation, plus qu'ailleurs, inspire l'amour de la patrie. Car « ce n'est point, dit-il, le peuple naissant « qui dégénère ; il ne se perd que lorsque les hommes « faits sont déjà corrompus. » Dans ce livre, et c'est ce qui en fait l'originalité, Montesquieu a pour but d'indiquer non ce qui fait l'homme vertueux, mais ce qui fait le bon citoyen, qu'il s'agisse d'une république ou d'une monarchie.

« Passant ensuite aux autres lois, il établit d'une manière générale dans le livre V, que les *lois du législateur doivent être relatives au principe du gouvernement*. Dans le suivant, il indique les *conséquences des principes des divers gouvernements*, *par rapport à la simplicité des lois civiles et criminelles*, *la forme des jugements et l'établissement des peines*. Il déploie dans ces deux livres, sur la vertu dans la démocratie et dans l'aristocratie, sur l'équitable proportion des peines avec le crime, une justesse et une étendue de pensée qui saisissent d'admiration. Dans le livre VII il montre les *conséquences des différents principes des trois gouvernements*, *par rapport aux lois somptuaires au luxe et à la condition des femmes.* Il énonce sur le premier point des idées qui paraissent trop étroites aujourd'hui que les merveilles de l'industrie ont rhéabilité l'usage des objets de luxe, mais qui étaient supérieures aux vieilles théories admises de son temps. Comme conclusion des recherches précédentes, le livre VIII est consacré à l'examen des

causes et des remèdes *de la corruption des principes des trois gouvernements.* Ici reparaît avec force et un certain éclat l'esprit de modération de Montesquieu. « Le principe de la démocratie se corrompt, dit-« il, non-seulement lorsqu'on prend l'esprit d'éga-« lité, mais encore quand on prend l'esprit d'égalité « extrême, et que chacun veut être égal à celui qu'il « choisit pour lui commander. » Il développe cette thèse et fait sentir admirablement la ligne qui sépare la liberté de la licence, la démocratie de la démogagie. Il montre à merveille que ce qui perd la monarchie, c'est l'affaiblissement des pouvoirs intermédiaires, affaiblissement qui conduit presque toujours à un gouvernement absolu, tantôt monarchique et tantôt démagogique. Quant au gouvernement despotique, « son principe, dit Montesquieu, se corrompt sans « cesse, parce qu'il est corrompu par sa nature. » Comme on retrouve dans cette réflexion le dédain de l'homme qui a donné (l. V, ch. XIII) cette définition si éloquemment laconique : « Quand les sauvages de « la Louisiane veulent avoir du fruit, ils coupent l'arbre « au pied et cueillent le fruit. Voilà le gouvernement « despotique. »

« S'adressant ensuite à un autre ordre d'idées, Montesquieu s'occupe dans le livre IX, *des lois dans le rapport qu'elles ont avec la force défensive*, et dans le livre X, *des lois dans le rapport qu'elles ont avec la force offensive.* Il traite là, en passant, du droit de la guerre et du droit de conquête, et s'élève avec force

contre le prétendu droit de réduire les vaincus en servitude. Le chapitre xiv, consacré à Alexandre, est un des plus beaux et des plus entraînants qu'il ait écrits.

« Les livres XI et XII ont pour objet les *lois qui forment la liberté politique dans son rapport avec la constitution, et les lois qui forment la liberté politique son rapport avec le citoyen.*

« Tout le monde sait les discussions auxquelles a donné lieu la définition de la liberté politique. Voici celle que propose Montesquieu (l. XI, ch. iii et iv).

La liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un État, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à vouloir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. La liberté est le droit de faire tout ce que les lois permettent : et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tous le même pouvoir. — La démocratie et l'aristocratie ne sont point des États libres par leur nature. La liberté politique ne se trouve que dans les gouvernements modérés, mais elle n'est pas toujours dans les États modérés : elle n'y est que lorsqu'on n'abuse pas du pouvoir ; mais c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser : il va jusqu'à ce qu'il trouve des limites. Qui le dirait? La vertu même a besoin de limites.

« Le livre XII traite des *lois qui forment la liberté politique dans son rapport avec le citoyen.* La liberté politique, dans son rapport avec le citoyen, consiste dans la sûreté, ou dans l'opinion qu'il a de sa sûreté. La constitution peut être libre et le citoyen ne l'être pas ; dans ce cas, la constitution sera libre de droit et

non de fait. D'un autre côté, le citoyen peut être libre, et la constitution ne l'être pas; dans ce cas le citoyen sera libre de fait et non de droit. Montesquieu montre ici que c'est de la bonté des lois criminelles que dépend principalement la liberté du citoyen.

« Le livre XIII, qui est comme un appendice des deux précédents, traite *des rapports que la levée des tributs et la grandeur des revenus publics ont avec la liberté.* Le livre XIV a pour objet la célèbre question *des lois dans le rapport qu'elles ont avec la nature du climat.* Le ton absolu de quelques phrases a donné lieu d'accuser Montesquieu de matérialisme. Il continue dans les livres XV, XVI, XVII et XVIII, de discuter *la nature du climat et du terrain sur les lois de l'esclavage civil, de l'esclavage domestique et de la servitude politique.* Le chapitre v du livre XV, *sur l'esclavage des nègres* est un chef-d'œuvre d'ironie : il est impossible de stigmatiser avec une indignation plus amère et plus dédaigneuse la doctrine des partisans de l'esclavage des noirs.

« Les livres XIX, XX, XXI, XXII et XXIII traitent *des lois dans le rapport qu'elles ont avec les principes qui forment l'esprit général, les mœurs et les manières d'une nation, avec le commerce, avec la monnaie et avec le nombre des habitants.* Tout n'est pas irréprochable dans les théories de Montesquieu, il s'en faut; mais quand on se reporte à l'époque où il publia l'*Esprit des Lois*, on est étonné de la force avec laquelle il a secoué un grand nombre de préjugés fort

enracinés au milieu du dix-huitième siècle, et qui avaient presque la valeur d'axiomes. Sur ce point, comme sur tout le reste, sa liberté d'esprit est entière; et s'il se trompe quelquefois, le plus souvent ses idées sont fort en avant de celles de ses contemporains. Ce qu'il a dit du commerce et de son importance dans la vie d'une grande nation, du respect qui est dû à ses intérêts, n'était ni sans valeur, ni sans nouveauté à cette époque aristocratique.

« Le livre XXIV a pour objet les *lois dans le rapport qu'elles ont avec la religion établie dans chaque pays, considérée dans ses pratiques et en elle-même.* Il y examine les diverses religions par rapport au bien que l'on en peut tirer dans l'état civil et politique. Il pose parfaitement le problème politique de l'utilité des religions en ces termes : » La question n'est pas de savoir « s'il vaudrait mieux qu'un certain homme ou qu'un « certain peuple n'eût point de religion, que d'abuser « de celle qu'il a; mais de savoir quel est le moindre « mal : que l'on abuse quelquefois de la religion, ou qu'il « n'y en ait point du tout parmi les hommes. » La question ainsi posée est résolue par les enseignements de l'histoire. Il est curieux de rapprocher cette opinion de l'auteur des *Lettres persanes*, mûri par l'étude, par l'âge et par l'expérience, des attaques multipliées dont les religions en général et le christianisme en particulier étaient l'objet de la part de presque tous les écrivains du temps. Cette partie de l'*Esprit des Lois* atteste combien cette haute intelligence savait, à l'occasion,

se dégager de toutes les préoccupations du jour, et se défendre même des plus communes passions de son siècle. C'est dans le livre XXIV, que, développant les avantages de la religion chrétienne pour fonder et soutenir un gouvernement modéré, il s'écrie : « Nous « devons au christianisme et dans le gouvernement « un certain droit politique, et dans la guerre un cer- « tain droit des gens que la nature humaine ne saurait « assez reconnaître… Chose admirable ! la religion « chrétienne, qui ne semble avoir d'autre objet que la « félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans « celle-ci. »

« Le livre XXV intitulé : *des lois dans le rapport qu'elles ont avec l'établissement de la religion de chaque pays et sa police extérieure*, est comme le complément et l'application des idées contenues dans le livre précédent ; il est question des temples, des ministres de la religion, des monastères, de l'inquisition ; et sur chacun de ses points, Montesquieu énonce sa pensée avec une franchise entière, mais comme un homme d'État.

« Après avoir ainsi parcouru la série de problèmes qui touchent à l'établissement des sociétés et au maintien des gouvernements, Montesquieu aborde quelques questions d'un caractère général encore, mais moins universel que les précédents. Dans le livre XXVI, il s'occupe *des lois dans le rapport qu'elles doivent avoir avec l'ordre des choses sur lesquelles elles statuent.* Il s'applique à bien distinguer les lois divines

des lois humaines, et de marquer sur plusieurs points la limite morale qui est imposée au pouvoir du législateur. On retrouve, en parcourant ce livre, l'application constante de l'un des premiers principes proclamés par Montesquieu au début de l'*Esprit des Lois*, à savoir, que rien n'est arbitraire dans la société, et partant que les lois, loin d'aller contre les rapports naturels des choses, doivent, au contraire, les reproduire le plus complétement possible.

« Après avoir ainsi fait la théorie à peu près complète des principes qui doivent présider à la législation politique et civile de tous les gouvernements, quelle que soit d'ailleurs leur forme extérieure, Montesquieu en appelle à l'histoire des diverses législations du moyen âge, pour expliquer certaines particularités des législations modernes. Dans le livre XXVII, il parle *de l'origine et des révolutions des lois des Romains sur les successions*, et dans le livre XXVIII, *de l'origine et des révolutions des lois civiles chez les Français*. Enfin, dans le livre XXIX, il traite *de la manière de composer les lois*, donnant ainsi, comme épilogue, en quelque sorte, la théorie même de la théorie : « Je le dis, et il « me semble que je n'ai fait cet ouvrage que pour le « prouver : l'esprit de modération doit être celui du « législateur ; le bien politique comme le bien moral se « trouve toujours entre deux limites. » Ce livre aboutit à un très-court chapitre intitulé des *idées d'uniformité*, qui a été très-peu remarqué et qui sert, autant que les autres chapitres plus considérables, à caractériser

le génie politique de Montesquieu, génie ami des traditions et de l'histoire, ami du progrès, mais ennemi des révolutions et des bouleversements. Montesquieu, dans ce morceau, combat, par quelques phrases vives et énergiques, la manie de tout niveler, de tout réglementer de la même façon. « Lorsque les citoyens « suivent les lois, dit-il, qu'importe qu'ils suivent la « même. »

« Les deux livres suivants, le XXXe et le XXXIe, qui terminent l'*Esprit des Lois*, ont pour objet *des lois féodales chez les Francs*, *dans le rapport qu'ils ont avec l'établissement et avec les révolutions de la monarchie française*. Ces livres forment, pour ainsi dire, un hors-d'œuvre quant au reste de l'ouvrage. Montesquieu y déploie une érudition fort peu à la mode au dix-huitième siècle; c'est la partie qui a le moins résisté à la critique... Pourtant, on y retrouve encore les qualités de Montesquieu, sa haute pénétration et sa puissance à reconstruire le passé en donnant la clef et le sens des institutions civiles et politiques. »

Tel est, dans son ensemble et dans ses détails, cet ouvrage qui, le premier, classa les gouvernements en trois espèces, idéalisa le régime parlementaire, demanda des réformes dans les pénalités et formula le principe de la séparation des pouvoirs. D'ailleurs, il est composé avec toute la prudence d'un publiciste et tout l'art d'un écrivain, conçu par un puissant historien et un moraliste sagace, enfin écrit avec une modération de langage, une élévation de pensée et

une probité, qui commandent la soumission aux lois, l'amour de la patrie et l'admiration pour le christianisme. On sent que c'est un des chefs-d'œuvre de l'esprit humain[1], car il élève et éclaire notre intelligence, en nous entretenant de ce que l'auteur appelle « les grandes choses : la vie, la liberté, les biens et « toujours la religion[2]. »

D'ailleurs les vicissitudes de la publication de cet ouvrage sont curieuses à connaître.

1. P. Lacordaire, *Discours de reception à l'Académie française*, 24 janvier 1868 ; — Mignet, *Extraits et Notices*. Paris, Didier; — Bonald, *Théorie du pouvoir*.

2. *Esprit des Lois*, l. XXIV, ch. III.

XX

Publication de l'*Esprit des Lois*. — Cartons. — Interdiction et critiques.

Après que les lectures préalables, faites chez Helvétius, chez le président Hénault et ailleurs, eurent excité la curiosité la plus vive, Montesquieu donna, en septembre 1748, une édition refondue de la *Grandeur des Romains*, dont parlèrent toutes les feuilles périodiques[1], et s'en alla à La Brède.

En même temps, les deux volumes in-4° de l'*Esprit des Lois* sortirent de la presse suisse ; et on demanda au comte d'Argenson, directeur de la librairie française, la permission tacite de les introduire en France.

La censure était une institution dont les ministres se servaient quelquefois pour se défendre eux-mêmes, mais qui avait pour but utile et élevé de protéger contre la liberté de la presse les principes sociaux. Il y en avait de deux sortes : l'une s'exerçait sur les

1. *Correspondance de Grimm*, etc. Édit. Tourneux, Paris, Garnier, 1877, tome I, p. 181.

livres imprimés en France ; l'autre sur les livres qui, imprimés hors de France, voulaient y circuler.

Le grand moyen des censeurs était d'obliger les auteurs à mettre des *cartons* à leurs ouvrages.

Les *cartons* sont des feuillets substitués à d'autres, qui contenaient des phrases, contraires au gouvernement, à la morale, à quelque chose ou à quelqu'un qui veut être respecté. L'esprit des écrivains s'est souvent affiné dans ces exigences de l'autorité, loin de s'amoindrir ; néanmoins les textes primitifs sont curieux à connaître, et on comprend la valeur vénale et littéraire qui s'attachent aux volumes qui les contiennent. Les plus intéressants, jusqu'ici, ont été ceux qui ont précédé les cartons mis au *Don Juan* de Molière.

Je viens d'en trouver de plus piquants. Ils concernent Montesquieu. Ce grand écrivain soumit tous ses ouvrages à la Censure et toutes ses éditions originales en portent la marque.

Les quatorze cartons de l'*Esprit des Lois* sont si curieux que d'Aguesseau ne voulait pas que le public les connut[1]. Voici les principaux.

Le texte qui les a précédés a été relevé sur deux exemplaires. L'un, après avoir appartenu au Directeur de la librairie en 1748, enrichit la bibliothèque de l'Arsenal ; l'autre, qui est entre mes mains, a peut-être été la propriété du censeur chargé, avant de le laisser

1. Voir dans les *Œuvres de Montesquieu*, (édit. Parelle, 8 vol. 1824), une lettre écrite à M. d'Argenson par un de ses agents et attribuée à notre auteur, contre toute vraisemblance.

mettre en vente, de porter ses ciseaux sur ce livre immortel.

TEXTE CONNU	TEXTE PRIMITIF
L. II, ch. IV. — Les pouvoirs intermédiaires subordonnés *et dépendans*, constituent la nature du gouvernement monarchique, c'est-à-dire de celui ou un seul gouverne par des lois fondamentales. *J'ai dit les pouvoirs intermédiaires subordonnés et dépendans. En effet, dans la monarchie le prince est la source de tout pouvoir, politique et civil.* Ces lois *fondamentales* supposent nécessairement des canaux moyens par où coule la puissance.	Les pouvoirs intermédiaires, subordonnés constituent la nature du gouvernement monarchique, c'est-à-dire de celui où un seul gouverne par les lois fondamentales. Ces lois supposent nécessairement des canaux moyens par où coule la puissance.
L. II, ch. V. — Le Conseil du monarque... n'a point *à un assez haut degré* la confiance du peuple.	Le Conseil du monarque... n'a point la confiance du peuple.
L. III, ch. III. — Il ne faut pas beaucoup de probité pour qu'un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique se maintiennent ou se soutiennent.	Il ne faut pas beaucoup de probité pour établir ou pour soutenir un gouvernement monarchique ou un gouvernement despotique.
L. III, ch. VI. — Que si dans le peuple il se trouve quelque malheureux honnête homme, le cardinal de Ri-	Que si dans le peuple il se trouve quelque malheureux honnête homme, le cardinal de Richelieu dans son testa-

chelieu dans son testament politique *insinue* qu'un monarque doit se garder de s'en servir.

ment politique *déclare* qu'un monarque doit se garder de s'en servir.

L. III, ch. XI. — De quelque côté que le monarque se tourne, il emporte et précipite la balance, et il est obéi. Toute la différence est que dans la monarchie le prince a des lumières, et que les ministres y sont infiniment plus habiles et plus rompus aux affaires que dans l'état despotique.

De quelque côté que le monarque se tourne, il emporte toujours la balance. Il est vrai que les mauvais ministres dans la monarchie doivent avoir plus d'habileté; aussi en ont-ils d'avantage. Ils ont plus d'affaires; ils y sont donc plus rompus. Il est vrai que, pour s'en débarrasser, ils veulent quelque fois renverser les lois. Dans ce cas, ce gouvernement, en formant de pareils génies, est cet oiseau pui fournit la plume qui le tue.

L. IV, ch. II. — Il permet la *ruse*, lorsqu'elle est jointe à l'idée de la grandeur de l'esprit ou de la grandeur des affaires, comme dans la politique dont les *finesses* ne l'offensent pas.

Il permet la fourberie, lorsqu'elle est jointe à l'idée de l'esprit ou de la grandeur des affaires, comme dans la politique dont les ruses ne l'offensent pas.

L. X, ch. VIII. — Une république d'Italie tenait des Insulaires sous son obéissance : mais son droit politique et civil à leur égard était vicieux On se souvient de ce traité dans lequel elle promet qu'on ne les ferait plus mourir sur

Les Génois tenaient la Corse dans la sujétion : mais il n'y avait rien de si corrompu que leur droit politique ni de si violent que leur droit civil. On se souvient de ce traité dans lequel le Sénat promit aux Corses qu'on ne les ferait

la conscience informée du gouverneur.

plus mourir sur la conscience informée du gouverneur.

Enfin le chapitre VII du livre VIII se terminait par cet éloge de Louis XV, qui a été effacé.

La plus belle monarchie du monde est aujourd'hui gouvernée par un roi qui comprend que la plus grande force de son empire consiste dans l'amour de ses sujets et qui possède toutes les qualités propres à le mériter.

Après toutes ces corrections, dont la dernière est peut-être une représaille de Montesquieu contre les censeurs, l'*Esprit des Lois*, parut à Genève dans les premiers[1] jours de novembre 1748, mais il fut interdit en France.

Sur quoi un contemporain[2], qui écrivait ses mémoires au jour le jour, dit, au mois de février : « l'auteur est heureusement homme du monde, y plaît, y a des amis, de sorte qu'on ne lui fera pas plus de mal personnellement pour ce livre-ci qu'il n'en a eu pour les *Lettres persanes.* »

Il y a toujours eu des gens pour qui les défenses ne sont pas faites. La police laissa donc parvenir quelques exemplaires à ces privilégiés, de façon qu'ils pussent, non les lire à tête reposée, mais les parcourir en se les passant de main en main. Leurs opinions ont été recueillies.

1. Lettre du résidant de Genève au ministre des affaires étrangères, 11 novembre 1748. (*Archives du ministère des affaires étrangères.*)

2. D'Argenson, *Mémoires*, édit. P. Janet, in-12. Paris, t. V.

Les salons étaient alors, comme nous l'avons vu, la première puissance. Tout de suite un de ses anciens collègues au parlement de Normandie, auteur d'un très-médiocre *Essai sur le droit et la morale*, assura, chez Madame Geoffrin, qui le laissa dire, que « l'*Esprit des Lois* était un livre plat et superficiel et fait des épluchures du sien[1]. » « Les philosophes, riposte l'autre, prétendent que c'est un très-mauvais ouvrage, sans ordre, sans liaison, sans enchaînement d'idées, sans principes. C'est, disent-ils, le portefeuille d'un homme d'esprit et voilà tout[2]. » Madame du Deffand, qui excellait à mettre ses jugements en saillies, prononça que c'était « de l'Esprit sur les Lois[3], » et la société adopta le mot comme une appréciation et le fit circuler.

Après les bavardages, les écrits suivirent. Le public, en général, incapable de lire une œuvre sérieuse, aime qu'on la lui résume légèrement pour lui permettre d'en parler en conscience. Voici les principaux passages de la parodie qu'un comédien du roi, nommé Bonneval[4], publia avec succès pendant deux années.

> Vous avez lu l'*Esprit des Lois* :
> Que pensez-vous de cet ouvrage?
> Ce n'est qu'un pénible assemblage
> De républiques et de rois.

1. *Œuvres de Montesquieu*, édit. Laboulaye. Paris, Garnier, 1876, t. III, xxvi; — Clément, *Cinq années littéraires*. Paris, 30 janv. 1749.
2. Collé, *Journal*, février 1749.
3. La Harpe, *Lycée*, v° Montesquieu.
4. L'*Esprit des Lois...*, à MM. les éditeurs du *Journal helvétique*, s. d., in-4°, pièce. — Opuscules de M. F., t. III, table.

Le sol est la cause première
De nos vices, de nos vertus :
Néron, dans un autre hémisphère,
Aurait peut-être été Titus.
. . . .
Ainsi, sans un grand appareil,
On peut, dans le siècle où nous sommes,
Calculer la valeur des hommes,
Par les seuls degrés du soleil.
. . . .
La liberté n'est qu'un vain titre,
Le culte un pur consentement,
Et le climat seul est l'arbitre
Des dieux et du gouvernement.

La progression continua : après le vaudeville, les journaux. Le P. Berthier, sensible à la justice que l'*Esprit des Lois* rendait à la Société de Jésus[1], en fit parler dans les *Mémoires de Trévoux*, numéro d'avril 1749, d'une manière délicate. Après avoir attiré l'attention du lecteur sur ce livre et « applaudi de grand cœur au talent de l'écrivain, » le rédacteur « donna ses pensées sur quelques points où Montesquieu ne ménage pas assez la religion. »

Tout autre fut le ton des *Nouvelles Ecclésiastiques*. Dans leurs numéros du 9 et du 16 octobre 1749, les jansénistes, peut-être plus irrités[2] de l'éloge que le grand politique avait fait de leurs rivaux que de ses erreurs de doctrine, chargèrent l'abbé de La Roche[3]

1. *Esprit des Lois*, liv. IV, ch. vi.
2. Lettre de Montesquieu à M. de Stainville, 27 mai 1750.
3. Barbier et Billard, *Dictionnaire des ouvrages anonymes*, v° Critique de l'*Esprit des Lois*.

de réfuter l'auteur. Il taxa l'*Esprit des Lois* de « livre scandaleux, produit de la Constitution *Unigenitus.* »

Cependant le principal grief des deux critiques porta sur le fameux livre XIV[1], où l'auteur veut prouver l'influence absolue des climats sur l'homme, sur ses mœurs, sur sa religion et sur la nature de son gouvernement. Ce principe matérialiste a été, depuis, réfuté à fond par les médecins les plus compétents[2]; d'ailleurs, Montesquieu, avec sa manie des sciences, a émis dans quelques chapitres de son ouvrage au sujet de l'action des liqueurs fortes sur le sang et sur le mécanisme de la transpiration cutanée, des idées et des théories qui sont physiquement ridicules.

Quand les journaux eurent donné, les livres vinrent à leur tour. Le premier fut écrit par un fermier général. Claude Dupin[3] composa deux volumes de *Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé de l'*Esprit des Lois, et, avant de le publier, en distribua huit exemplaires, dont un tomba par hasard, bien entendu, entre les mains de Montesquieu. Cette citation peut en donner une idée suffisante :

Je finis, en vous observant que si vous prétendez à *quelque place*, vous ferez bien de prendre une autre route ; celle-ci ne vous y conduirait pas. Soyez sage, circonspect, ayez la tête froide ; pensez avant de parler, ne frondez point, aimez

1. Chap. II, X et XII.
2. *Mémoires et Campagnes de chirurgie*, t. IV, p. 136; — Michel-Lévy, *Traité d'hygiène*, 1857, t. I, p. 391.
3. *Infra*, un pamphlet inconnu contre l'*Esprit des Lois*.

votre patrie, faites que les autres l'aiment, respectez la religion et ceux auxquels vous êtes soumis, et vous réussirez dans vos desseins.

En 1750, l'abbé Delaporte avait publié dans un journal[1] des articles contre Montesquieu ; il les réunit en un volume sous le titre d'*Observations sur l'*ESPRIT DES LOIS *ou l'Art de lire ce livre, de l'entendre et d'en juger.* Le principal reproche du critique, qui a été souvent répété après lui, est le manque d'ordre. C'est pourquoi il résume sous cinq chefs, la religion, la morale, la politique, la jurisprudence et le commerce, toutes les matières traitées par Montesquieu. L'opuscule est médiocre, mais il fait honneur à l'urbanité, à la finesse et à l'esprit d'analyse d'un homme qui juge, à son apparition, une œuvre de cette portée.

Il parut ensuite un pamphlet[2], intitulé l'*Esprit des Lois, quintessencié par une suite de lettres analytiques* 1751. L'auteur, un abbé Bonnaire, traite partout Montesquieu « d'homme à chimères qui se joue de la raison, des mœurs et de la religion, de politique qui déraisonne, de rhéteur sophiste, de réfléchisseur volage, de Don Quichotte et de Cupidon. » Cet ouvrage, écrit d'un style moitié sérieux, moitié bouffon, toujours diffus, ne convenait ni au caractère du polémiste religieux, ni à la gravité du sujet.

La poursuite n'eût pas été complète si le grand

1. *Observations sur la littérature moderne*, par M. l'abbé D. Amsterdam, P. Mortier, 1750, in-12, t. III, *passim*.
2. 2 vol. in-12. Paris, 1751.

chasseur du dix-huitième siècle n'y eut pas tiré quelques coups de fusil. Le mécontentement de Voltaire venait, et du mal que les *Lettres persanes* avaient dit des poëtes et du bien que l'*Esprit des Lois* disait du christianisme. Aussi, dans le petit fascicule, appelé *Remerciement sincère à un homme charitable*, sous prétexte de défendre Montesquieu, l'accusa-t-il de manquer d'ordre, de faire des citations fausses et de n'avoir écrit qu'un ouvrage agréable. De plus, jaloux de la gloire politique de son rival, et de l'éloge qu'il paraissait avoir fait de la république suisse, en disant que « la démocratie est fondée sur la vertu, » il publia des *Pensées sur le gouvernement*. Je n'en citerai qu'un passage. « Dans un livre si bien intitulé de l'*Esprit sur les Lois*, on prétend que les religions sont faites pour les climats. » Ce qui était impertinent et injuste; car Montesquieu avait dit seulement[1] : « Il y a très-souvent beaucoup d'inconvénients à transporter une religion d'un pays dans un autre. »

Il existe encore une autre critique[2], inconnue jusqu'ici. Elle est du P. Castel : rien ne vaut mieux que d'en laisser rendre compte au jésuite lui-même, qu'on savait avoir corrigé la *Grandeur des Romains* et qu'on rendait volontiers responsable des erreurs de l'*Esprit des Lois*... « Arriva le troisième ouvrage de l'auteur... Je lui écrivis pour me plaindre... ; je puis montrer les lettres par lesquelles il m'avoue qu'il

1. *Esprit des Lois*, livre XXIV, ch. xxv.
2. *L'Homme moral*, in-12. Toulouse, 1756.

s'est à dessein caché de moi dans cet ouvrage, craignant que je m'y formalise de bien des choses... A peine m'eut-il donné son livre, qu'il vint de Bordeaux exprès m'en demander mon sentiment. J'avouerai qu'il me craignait un peu. Il me connaissait exact et inflexible sur les bons principes de la religion et du gouvernement. Il se croyait bien sain sur le premier article, et effectivement, à un article près et à quelques manques d'expression, je ne vois pas qu'il attaque le dogme et l'essentiel. Mais sur le gouvernement de l'État et celui surtout de l'Église, sur la discipline, je lui fis convenir qu'il était trop et tout anglican... »

C'est aussi vers le même temps que parurent les *Lettres persanes convaincues d'impiété.* L'auteur, le janséniste abbé Gauthier, y traite Montesquieu de « âme de boue [1] » et de « pourceau. » Cette réfutation n'est pas mal faite au point de vue théologique.

Le chef-d'œuvre, en face de ces préjugés, de ces prohibitions, de ces bons mots, de ces jugements, de ces critiques, ne réussit pas d'abord chez nous.

Montesquieu s'en consolait par des nouvelles fort agréables qui lui venaient de l'étranger ; il écrivait du reste dans une lettre de ce temps-là : « J'entends quelques frelons qui bourdonnent autour de moi, mais si les abeilles y cueillent un peu de miel, cela me suffit [2]. »

1. Pages 80 et 82.
2. Lettre de Montesquieu à Cérati, 24 novembre 1749.

XXI

Éloges et succès de l'*Esprit des Lois* à l'Étranger et en France.

Les citations de Montaigne viennent d'elles mêmes et malgré tout se placer dans cette histoire de Montesquieu, parce que plus on étudie ces deux grands écrivains plus on leur trouve de ressemblance.

L'auteur des *Essais* dit : « En mon climat de Gas-
« coigne, on tient pour drolerie de me veoir imprimé :
« d'autant que la cognoissance qu'on prend de moy
« s'esloigne de mon giste, j'en vaulx d'autant mieulx ;
« j'achete les imprimeurs en Guienne ; ailleurs ils
« m'achetent [1]. » Le même fait arriva à l'auteur de l'*Esprit des Lois :* son livre, critiqué en France, eut d'abord du succès à l'étranger.

A Turin, un ambassadeur dit publiquement [2] :
« Voilà un livre qui opérera une révolution dans les
« esprits en France. » Le roi de Sardaigne avait lu son livre et en faisait faire des extraits par son fils, le

1. *Essais*, édit. Dezeimeris et Barckhausen. Bordeaux, Feret, 1870-1874.

2. Lettre de Montesquieu, du 7 mars 1749. Note.

duc de Savoie [1]; il avait même agréé la dédicace de la traduction commencée par l'abbé de Guasco, et il avait permis au futur cardinal Gerdil [2] de commenter l'*Esprit des Lois* devant la société royale de Turin.

Maupertuis avait mandé à Montesquieu que le roi de Prusse l'étudiait, trouvant des choses où il n'était pas de son avis. Et Montesquieu lui avait répondu : « Je parierais bien que je mettrais le doigt sur ces choses [3]. »

La réussite avait été grande aussi en Suisse. Nous avons vu que l'*Esprit des Lois*, posant les principes des divers gouvernements, paraissait donner la *Vertu* comme principe de la démocratie. Cette classification fut vivement applaudie par les hommes qui étaient à la tête des cantons républicains [4].

L'effet fut plus vif encore de l'autre côté du détroit. Hume lui demanda la permission de donner une édition de l'*Esprit des Lois*. Montesquieu lui adressa cette lettre peu connue :

J'étais prêt à vous faire réponse, quand M. Lemosnier est

1. Lettres de Montesquieu de Bordeaux à l'abbé Venuti, s. d.; — D'Argenson, *Mémoires*, juillet 1749, édit. Janet.

2. Le 15 novembre 1750. Sclopis, *Recherches sur l'Esprit des Lois*, in-8. Turin, 1857.

3. Lettre de Montesquieu, 12 mars 1750.

4. Sayoux, *Dix-huitième siècle à l'étranger*. Paris, Didier ;— Gaullieur, *Etudes sur l'Histoire littéraire de la Suisse française*, in-8. Genève, 1856.

entré chez moi et m'a parlé de l'honneur qu'on veut faire à mon livre, en Écosse, de l'y imprimer[1]...

A la lecture des deux chapitres où l'*Esprit des Lois* donnait aux Anglais un compte rendu de leur propre constitution si judicieux et si piquant, si vrai et si nouveau pour eux-mêmes, lord Chesterfield après l'avoir lu pour la troisième fois, écrivit à Guasco[2] :

C'est dommage que M. le président de Montesquieu, retenu sans doute par la crainte du ministère, n'ait pas eu le courage de tout dire. On sent bien, en gros, ce qu'il pense sur certains sujets ; mais il ne s'exprime point assez nettement et assez fortement : on eût bien mieux su ce qu'il pensait s'il eût composé à Londres et qu'il fût né en Angleterre.

« Les papiers publics nous apprennent qu'on déchire « M. de Montesquieu en France, disait une dame « anglaise. Que n'a-t-il écrit ici, on lui eût érigé une « statue[3]. »

Enfin le succès allait venir à Montesquieu dans son propre pays.

Dès 1749, un conseiller au parlement de Dijon, publia l'*Esprit de l'*Esprit des Lois : excellente brochure, qui se vendit à deux éditions et excita la curiosité en faveur du livre défendu.

1. Hill Burton, *Life and correspondance of Hume*. London, 1848, t. I, p. 305 et 456.

2. Helvétius, *De l'Esprit*, Londres, 1780 ; — Lettre de Montesquieu du 12 mars 1752, Discours IV, ch. IV.

3. Labeaumelle, *Suite de la Défense*.

Deux hommes fort écoutés dans leur temps, D'Aydie et Titon du Tillet, en firent l'éloge. Montesquieu écrivit à l'un :

... Je suis bien charmé de la conversation que vous avez eue ; je ne crains rien là où vous êtes. M. de Fontenelle a toujours eu cette qualité bien excellente pour un homme tel que lui : il loue les autres sans peine.

L'autre reçut cette lettre, restée inédite [1] :

... Puisque vous trouvez, Monsieur, que j'ai habillé la raison d'un bon velours à quatre poils et d'une belle couleur, et que je l'ai placée au milieu d'un cristal de roche solide et transparent ; je vous prie de placer dans votre bibliothèque l'exemplaire que j'aurai l'honneur de vous envoyer.

On se rappelle que madame de Tencin se piquait d'obliger les gens de lettres et avait mille façons de le faire. En face de la prohibition mise sur l'ouvrage de son commensal, Piron eut ordre d'improviser un madrigal en faveur de Montesquieu. Ensuite elle pria un libraire de Paris de réimprimer furtivement [2] l'*Esprit des Lois*, força les habitués de son salon d'y souscrire (la souscription était de vingt-quatre livres), et en prit elle-même un grand nombre d'exemplaires, qu'elle distribua gratuitement. Aussi les contemporains [3] attribuent-ils à cette dame l'honneur d'avoir donné la première impulsion à ce chef-d'œuvre.

1. Cabinet du baron Feuillet de Conches.
2. Grimm, Diderot et Raynal, *Correspondance*, édit. Tourneux. Paris, Garnier, 1877, 1er vol., p. 265.
3. Auger, *Vie de Madame de Tencin ; — Œuvres de Montesquieu*. Édit. Belin, 1817, t. I, p. 7.

L'antithèse est trop piquante pour être vraie. Je ne veux pas nier le service que madame de Tencin a rendu à Montesquieu. Mais on apprendra[1] avec plaisir que Lamoignon de Malesherbes avait contribué davantage au succès de l'*Esprit des Lois*. Comme on l'a vu, la censure s'était, en 1749, opposée à la publication de ce livre. Dès qu'il fut directeur de la librairie, au mois de décembre 1750, il s'empressa d'en faciliter l'introduction en France et en autorisa promptement la réimpression dans le royaume.

Cependant les amis de Montesquieu insistèrent pour qu'il ne restât pas indifférent aux reproches d'irréligion. En les négligeant, il aurait eu l'air de les avoir mérités.

Peu après, au mois d'avril, parut la *Défense de l'Esprit des Lois*, à Paris, chez Guérin, sous la rubrique de : Genève, chez Barillot, 1750 [2].

Cette brochure est divisée en trois parties. Dans la première, l'auteur répond aux accusations générales des Jansénistes ; dans la deuxième aux accusations particulières ; la troisième contient des réflexions sur la manière dont on l'avait critiqué. Les éclaircissements, qui terminent, sont dédiés aux Jésuites. Cette *Défense* est un modèle. La grâce y est unie à la justesse, et la vivacité du style à la force du raisonnement. On y voit l'homme d'esprit, l'homme de

1. Boissy d'Anglas, *Vie de Malesherbes*. Paris, in-8, Treuttel, 1819, t. III, p. 65 et 72.
2. *Nouvelles ecclésiastiques*, 24 avril et 1er mai 1750.

génie, le politique et l'auteur, le philosophe et le chrétien. « Ce qui plaît dans ma *Défense*, disait-il[1], est de voir, non pas mettre les vénérables théologiens à terre, mais de les y voir couler doucement. »

Un seul passage est regrettable : Montesquieu, accusé de n'avoir pas parlé du *péché originel*, répond qu' « il n'a pas fait un traité de théologie. » Le mot est peu digne d'un si noble publiciste. Qu'on examine les erreurs les plus dangereuses qui aient, dans tous les temps, menacé les sociétés ; toutes s'appuient sur cette hypothèse, que nous n'apportons en naissant que de bonnes inclinations. Machiavel, « ce grand homme », comme l'appelle l'*Esprit des Lois*[2], a écrit sur cette question fondamentale : « Tous ceux qui ont traité de la politique ont démontré, l'histoire en main, que quiconque veut organiser un État et y établir des lois, doit partir de ce principe que les hommes sont mauvais et prêts à exercer leur malignité naturelle chaque fois qu'ils en trouvent l'occasion[3]. »

Le succès de la *Défense de l'Esprit des Lois* fut réel. Il s'accrut encore par la façon maladroite et médiocre dont les jansénistes et les jésuites y répliquèrent. Ils prétendaient que Montesquieu avait essayé de se justifier de quelques reproches sans y parvenir, et n'avait même pas tenté de le faire pour les autres.

1. Lettre à madame du Deffand, 13 septembre 1852.
2. Livre VI, ch. v.
3. *Discours sur les Décades*, liv. I, ch. III.

Le jugement de Voltaire sur eux est décisif [1] : « Ils auraient rendu plus de service à notre religion s'ils avaient combattu avec des raisons, mais ils ont été de mauvais avocats d'une bonne cause. »

Ces articles des *Nouvelles ecclésiastiques* reçurent, sous le titre de *Suite de la Défense de l'*ESPRIT DES LOIS, une réponse que Montesquieu estimait « faite par un protestant, écrivain habile et qui a infiniment d'esprit. » Il se nommait La Beaumelle ; il avait vingt-cinq ans, de l'admiration pour le livre nouveau, de l'enthousiasme pour l'auteur et un véritable talent de polémiste. Sa brochure discuta les critiques anciennes et récentes, et combattit tous les adversaires, de telle sorte qu'on l'attribua à Montesquieu. On peut la lire avec agrément.

Deux autres champions se mirent à réfuter : les jésuites, les jansénistes et l'abbé Delaporte. L'un, sous le titre d'*Apologie de l'*ESPRIT DES LOIS eut le défaut de vouloir tout défendre : il s'appelait Boulanger de Rivery. L'autre, Risteau, publia une *Réponse aux Observations*. Cette réfutation, logique et solide, rétorque souvent l'abbé avec avantage ; elle donne

1. Voltaire-Beuchot, t. LXIII, p. 530 ; — Joseph de Maistre, *Lettres*, t. II, 5e paradoxe, dit aussi : « Il n'y a pas, du moins en France, de plus grande réputation que celle de Montesquieu ; mais c'est que, dans ce genre, il n'y eut jamais d'homme plus heureux. Tout se réunit en sa faveur. Une secte puissante voulut absolument l'adopter et lui offrit la gloire comme un prix d'enrôlement. Les Anglais mêmes consentirent à lui payer en éloges comptants son chapitre sur la Constitution d'Angleterre. Pour comble de bonheur, il fut mal attaqué et bien défendu ; enfin, ce fut une apothéose. »

peut-être plus de précision à quelques points de l'*Esprit des Lois*. L'auteur, alors négociant à Bordeaux, devint, depuis, directeur de la Compagnie des Indes. Montesquieu faisait, dit-on, grand cas de ce travail [1] et avouait qu'il eût été embarrassé de répondre aussi bien à certaines objections de ses adversaires. Voici, du reste, une lettre inédite qu'il adressa le 19 mai 1751 à son jeune défenseur :

Les éloges flatteurs que vous donnez à mon livre, Monsieur, me consolent un peu des critiques qu'il a essuyées. Mais je ne puis penser comme vous sur le despotisme : un gouvernement, qui est tout à la fois l'état et le prince, vous paraît chimérique ; je pense au contraire qu'il est très-réel, et je crois l'avoir peint d'après la vérité... Il y aussi loin du despote au véritable roi que d'un démon à un ange...

Un autre triomphe est différent. On se rappelle la diatribe outrecuidante de Claude Dupin ; elle ne fut pas publiée. Chamfort [2] en prit prétexte pour inventer l'anecdocte connue :

M. de Montesquieu, dit-il, en eut connaissance et en fut au désespoir. On la fit imprimer, et elle allait paraître, lorsque M. de Montesquieu alla trouver madame de Pompadour, qui, sur sa prière, fit venir l'imprimeur et l'édition tout entière. Elle fut hachée, et on n'en sauva que cinq exemplaires.

Dupin au contraire écrit lui-même, dans une lettre

1. Bernadau, *mss.*
2. *Œuvres*, 4 vol. in-8, 1795.

inédite datée du 10 juin 1759, que possède son descendant, le prince Galitzin.

> Quand je me relus de sang-froid, je ne fus pas content ; je me trouvai faible, je me reprochai des personnalités, je jettai mes exemplaires au feu, à l'exception de deux.

L'auteur du *Remerciement sincère* et des *Pensées sur le gouvernement*, joua un vilain rôle dans cette marche triomphale. Montesquieu se contenta de dire avec dédain et finesse : « Quant à Voltaire, il a trop d'esprit pour m'entendre. Tous les livres qu'il lit, il les fait ; après quoi, il approuve ou critique ce qu'il a fait [1]. »

Montesquieu eut encore un succès. D'Alembert, non sans arrière-pensée, fit ainsi son éloge dans le Discours préliminaire de l'*Encyclopédie :*

> Un écrivain judicieux, aussi bon citoyen que grand philosophe, nous a donné, sur les principes des lois, un ouvrage envié par quelques Français et estimé de toute l'Europe, ouvrage qui sera un monument immortel du génie et de la vertu de son auteur et des progrès de la raison dans un siècle dont le milieu sera une époque mémorable de l'histoire de la philosophie.

Quelques accessoires manquaient à cette apothéose. Thomas raconte ce nouveau triomphe [2] : « Le « fils de Louis XV, qui fut le père de Louis XVI, « avait lu l'*Esprit des Lois* avec la réflexion d'un

1. Lettre de Montesquieu du 8 août 1752.
2. Éloge de Louis, dauphin de France, in-8. Paris, 1766.

« homme d'État. L'obscurité répandue quelquefois « sur cet ouvrage utile et profond lors même qu'il « ne paraît pas l'être, lui fit désirer d'entendre et de « compulser l'auteur lui-même. Déjà il était assez in- « struit pour l'admirer souvent et le combattre quel- « quefois. Il lui proposa ses doutes; et tel fut le suc- « cès de ses conférences que le Dauphin aima toujours « et respecta le grand homme, lors même qu'il ne « pensait pas comme lui. Ainsi, un roi célèbre du « Nord consulta Leibnitz sur la législation, et le « philosophe eut la gloire d'éclairer le prince. »

Montesquieu fut mis à la scène, dans une pièce anodine en trois actes et en prose intitulée : « *Les huit « philosophes errants*, ou Nouvelles découvertes de « Voltaire, de Maupertuis, de *Montesquiou*, du marquis « d'Argens, de l'abbé Prévost, de Crébillon, Marivaux « et le chevalier de Mainvilliers. Comédie du temps « présent. » Sans doute il n'y a rien en soi de très-honorable à être pris comme personnage de théâtre, mais cela prouve qu'on est à la mode, première étape de la renommée.

Enfin Carlo Faucci[1], peintre italien, avait dessiné le portrait de Montesquieu pour Guasco ; mais il était médiocre et pouvait rester inconnu du public. Un célèbre sculpteur en médailles, Dassier[2], occupé à

1. *Lettres familières.* Note de Guasco sur la lettre de M. de Secondat, 25 mars 1765.

2. Bernadau, *Le Viographe bordelais ;* — D'Alembert, *OEuvres posthumes*, 1805.

composer une suite des grands hommes du temps, vint exprès d'Angleterre lui demander à prendre son profil. Montesquieu lui dit : « M. Dassier, je n'ai jamais voulu laisser faire mon portrait ; Latour et plusieurs autres peintres m'ont persécuté pour cela pendant longtemps. Mais ce que je n'ai pas fait pour eux, je le ferai pour vous. Je sais, ajouta-t-il en souriant, qu'il y aurait plus d'orgueil à refuser votre proposition, qu'il n'y en a à l'accepter. » C'est la seule image authentique que nous ayions de notre grand publiciste. Le revers de cette médaille représente la Justice, à laquelle la Nature, sur un nuage, montre le Soleil d'une main, et de l'autre l'*Esprit des Lois*, en lui disant : *Hinc jura.*

D'ailleurs un journaliste [1] du temps achève de nous renseigner :

> L'*Esprit des Lois*, écrit-il, a tourné la tête a tous les Français. On trouve également cet ouvrage dans le cabinet de nos savants et sur la toilette de nos dames et de nos petits-maîtres. Je ne sais si l'enthousiasme sera long, mais il est certain qu'il ne peut être poussé plus loin.

On connaît le mot de Piron à une personne qui, voulant faire l'éloge de l'*Esprit des Lois*, se perdait dans les hauteurs du sujet : « Madame, croyez-moi, sauvez-vous par le *Temple de Gnide*[2]. »

Tous ces succès étaient grands, mais ils n'étaient

1. Grimm et Diderot, *Correspondance*, édit. Tourneux. Paris, Garnier, 1877, t. I, p. 265.
2. Laplace, *Pièces intéressantes*, 1785.

que la contre-partie des critiques qui avaient d'abord assailli l'*Esprit des Lois.* Des deux côtés, ce n'étaient que personnalités sans mandat, et avocats sans responsabilité. Des individualités autorisées allaient le juger.

XXII

L'*Esprit des Lois* devant les autorités religieuses : l'Assemblée du clergé, la Sorbonne et le Tribunal de l'*Index*.

On sait que le clergé de France tenait, tous les cinq ans, des assemblées générales pour traiter les questions intéressant la religion. Il y en eut précisément une en 1750. L'évêque de Sens, Languet de Gergy, à qui ses ouvrages de controverse avaient acquis une grande considération, fut chargé par ses collègues d'y faire un rapport sur un livre protestant dirigé contre les « immunités ecclésiastiques. » Il proposa d'examiner en même temps l'ouvrage de Montesquieu ; l'Assemblée s'y refusa. [1]

Cependant la même année, le 1er août, la Sorbonne[2] nomma des commissaires pour examiner l'*Histoire naturelle* et *l'Esprit des Lois*.

Buffon a dit[3] comme il en usa avec cette espèce

1. Grimm et Diderot, *Correspondance*, ubi supra, t. 1 ; — Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, in-4°, 1771.

2. Voir Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, in-4o, 1771 ; — *Nouvelles ecclésiastiques* du 23 janvier 1752.

3. Hérault de Séchelles, *Voyage à Montbard*.

de concile permanent : « Je n'ai fait aucune difficulté de lui donner toutes les satisfactions qu'elle a pu désirer... Ceux qui en agissent autrement sont des fous. »

Montesquieu se montra d'abord moins accomodant; il écrivait dans un passage inédit d'une lettre [1] publiée : « Cette Sorbonne est la mouche du coche ; elle croit qu'elle remue tout. » En réalité elle avait, sur son livre, dressé un projet de censure, dont voici le texte [2] :

Propositiones extractæ ex libro cui titulus, de l'Esprit des Lois, *etc. A Genève, chez Barillot fils*, 1750, *édit. in*-12.

I (t. II, p. 87). — La répudiation pour raison de la stérilité de la femme ne saurait avoir lieu que dans le cas d'une femme unique.

II (*ibid.*). — La loi des Maldives permet de reprendre une femme qu'on a répudiée. La loi du Mexique défendait de se réunir sous peine de la vie. La loi du Mexique était plus sensée que celle des Maldives.

III (p. 290). — Les scolastiques s'en infatuèrent (de la philosophie d'Aristote) et prirent de ce philosophe leur doctrine sur le prêt à intérêt ; ils le confondirent avec l'usure et le condamnèrent.

IV (p. 360). — L'argent est le signe des valeurs ; celui qui a besoin de ce signe doit le louer... C'est bien une action très-bonne de prêter à un autre son argent sans intérêt ; mais on sent que ce ne peut être qu'un conseil de religion, et non une loi civile.

V (t. III, p. 13). — Quand la religion donne des règles, non pour le bien, mais pour le meilleur ; non pas pour ce

1. A madame d'Aiguillon, 3 décembre 1753.
2. Mandements, in-4. Bibliothèque Mazarine, no 12222. B.

qui est bon, mais pour ce qui est parfait, il est convenable que ce soit des conseils et non pas des lois... Le célibat fut un conseil du christianisme : lorsqu'on en fit une loi pour un certain ordre de gens, il en fallut chaque jour de nouvelles pour réduire les hommes à l'observation de celle-ci. Le législateur se fatigua, il fatigua la société, etc.

VI (p. 50). — Je ne parlerai point ici des conséquences de la loi du célibat : on sent qu'elle pourrait devenir nuisible, à proportion que le corps du clergé serait trop étendu.

VII (p. 58). — Comme il n'y a guère que les religions intolérantes qui aient un grand zèle pour s'établir ailleurs... Ce sera une très-bonne loi civile, lorsque l'État est satisfait de la religion déjà établie, de ne point souffrir l'établissement d'une autre. Voici donc le principe fondamental des lois politiques en fait de religion. Quand on est maître de recevoir dans un État une nouvelle religion, ou de ne la pas recevoir, il ne faut pas l'y établir ; quand elle est établie, il faut la tolérer.

VIII (p. 40). — Lorsque la religion fondée sur le climat a trop choqué le climat d'un autre pays, elle n'a pu s'y établir... Il semble, humainement parlant, que ce soit le climat qui a prescrit des bornes à la religion chrétienne et à la religion mahométane.

IX (p. 36). — Quand Montézuma s'obstinait tant à dire que la religion des Espagnols était bonne pour leur pays, et celle du Mexique pour le sien, il ne disait pas une absurdité.

X (p. 286). — Du temps des premiers empereurs, les grandes familles de Rome furent sans cesse exterminées par des jugements. La coutume s'introduisit de prévenir la condamnation par une mort volontaire. On y trouvait un grand avantage : on obtenait l'honneur de la sépulture, et les testaments étaient exécutés ; cela venait de ce qu'il n'y avait point de loi contre ceux qui se tuaient eux-mêmes. Mais lorsque les empereurs devinrent aussi avares que cruels, ils ne laissèrent plus à ceux dont ils voulaient se défaire, le moyen de conserver leurs biens, et ils établirent que ce serait un crime de s'ôter la vie par les remords d'un autre crime.

XI (t. II, p. 71-72). — La loi de la polygamie est une affaire de calcul... Mais j'ai peine à croire qu'il y ait beaucoup de pays où la disproportion soit assez grande pour qu'elle exige qu'on y introduise la loi de plusieurs femmes, ou la loi de plusieurs maris. Cela veut dire seulement que la pluralité des femmes, ou même la pluralité des hommes, est plus conforme à la nature dans de certains pays que dans d'autres.

XII (t. Ier, p. 44-47). — La vertu n'est point le principe du gouvernement monarchique... L'honneur, c'est-à-dire le préjugé de chaque personne et de chaque condition, prend la place de la vertu et la représente partout... Ainsi, dans les monarchies bien réglées, tout le monde sera à peu près bon citoyen, et on trouvera rarement quelqu'un qui soit homme de bien ; car, pour être homme de bien, il faut avoir l'intention de l'être.

XIII (t. III, p. 16). — Non, il n'y a point eu après (Julien l'Apostat) de prince plus digne de gouverner les hommes.

I. Hæc propositio... est hæretica. II—XIII, hæretica.

Montesquieu présenta des mémoires et crut ne pouvoir mieux répondre au reproche d'irréligion qu'en produisant les témoignages qu'il a rendus à l'authenticité de la révélation. Ainsi :

L'homme pouvait à tous les instants oublier son créateur, Dieu l'a rappelé à lui par les lois de la religion [1].

Je n'examinerai les diverses religions du monde que par rapport au bien qu'on en tire dans l'état civil, soit que je parle de celle qui a sa racine dans le ciel, ou bien de celles qui ont la leur sur la terre [2].

1. *Esprit des Lois*, l. I, ch. I.
2. *Ibid.*, livre XXIV, ch. I.

Celui qui n'a point de religion est cet animal terrible qui ne sent sa liberté que lorsqu'il déchire et dévore[1].

Chose admirable ! la religion chrétienne, qui ne semble avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci[2].

Bayle, après avoir insulté toutes les religions, flétrit la religion chrétienne ; il ose avancer que de véritables chrétiens ne formeraient pas un État qui pût subsister. Pourquoi non ? Ce seraient des citoyens infiniment éclairés sur leurs devoirs et qui auraient un très-grand zèle pour les remplir[3].

Les principes du christianisme, bien gravés dans le cœur, seraient infiniment plus forts que ce faux honneur des monarchies, ces vertus humaines des républiques, et cette crainte servile des États despotiques[4].

Nous devons au christianisme, et dans le gouvernement un certain droit politique et dans la guerre un certain droit des gens, que la nature humaine ne saurait assez reconnaître[5].

D'ailleurs Montesquieu convint qu'il pouvait s'être énoncé d'une manière équivoque et offrit de faire les corrections que l'on jugerait nécessaires. La faculté de théologie nomma son syndic Millet et un de ses membres, Regnault, pour travailler avec lui à réformer son ouvrage. Du reste, comme dans les propositions incriminées il s'en trouvait quelques-unes concernant la juridiction, qui souffraient des difficultés, l'auteur gascon ne manqua pas de les faire valoir avec

1. *Esprit des Lois*, liv. XXIV, ch. II.

2. *Ibid.*, liv. XXIV, ch. III. — *Promissionem habens vitæ, quæ nunc est, et futuræ* (Paulus ad Tim., c. 4, v. 8).

3. *Esprit des Lois*, l. XXIV, ch. XXVI.

4. *Ibid.*, liv. XXIV, ch. V.

5. *Ibid.*, liv. XXIV, ch. III.

habileté et promit de donner une édition corrigée de son livre. La Sorbonne alors suspendit sa censure. Enfin Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, intercéda en faveur de Montesquieu, qui partit pour Bordeaux, abandonnant au prélat et aux docteurs la rédaction du traité de paix.

Mais le rédacteur janséniste des *Nouvelles ecclésiastiques* avait dénoncé l'*Esprit des Lois* à la Congrégation de l'*Index*.

Il existe, sous ce nom, à Rome, une commission de théologiens, dits consulteurs, instituée par le Concile de Trente, nommée par le Pape et présidée par un cardinal. Son devoir est de dresser la liste des livres contraires à la foi et dont la lecture est défendue aux catholiques, *donec corrigantur*.

Ce tribunal chargea d'examiner l'*Esprit des Lois* un de ses membres, appelé monseigneur Bottari, dont la droiture et l'érudition étaient connues. Aussitôt le duc de Nivernais[1], qui était ambassadeur de France à Rome, et qui avait beaucoup vu Montesquieu chez madame de Rochefort à Paris, s'émut et chercha à empêcher que l'ouvrage de son compatriote et ami fut condamné.

Son premier soin fut de mettre dans ses intérêts un des membres les plus éclairés et les plus savants du sacré collége, le cardinal Passionei[2], qui était en général prévenu contre les ordres religieux. Avec cette re-

1. Lettre de Montesquieu du 8 octobre 1750.
2. Cabinet de M. le comte Sclopis.

commandation, il pria Bottari[1] de lui communiquer son rapport et même de l'envoyer à l'auteur, afin de le mettre à même d'y répondre. C'était à la fin de mars 1750.

Le 2 juin suivant, Montesquieu adressa de Paris au cardinal Passionei, sans doute pour être communiquées à Bottari et surtout au Pape, les deux pièces inédites suivantes, qui appartiennent à un savant magistrat, conseiller à la cour de Bologne, M. Sozzi :

Monseigneur,

Ceux qui m'ont attaqué m'ont fait le plus grand honneur que je puisse recevoir, puisqu'ils m'ont attiré la protection de Votre Éminence : de sorte que je ne sais si leur inimitié est pour moi un trait de la bonne ou de la mauvaise fortune. La réputation de Votre Éminence dans le monde chrétien, celle qu'elle a dans le monde littéraire, me font regarder ses bontés comme la récompense de mes travaux. Et il est bien glorieux pour moi d'avoir obtenu la protection de celui dont j'avais tant l'ambition d'obtenir l'estime. Son Excellence M. le duc de Nivernais m'a dit, Monseigneur, tout ce que je vous devais, et je me suis senti flatté en lisant sa lettre.

J'ai l'honneur de lui envoyer quelques réflexions que j'ai faites sur celles de monseigneur Bottari ; et Votre Éminence verra que, s'il a trouvé quelquefois des termes qui n'exprimaient pas assez ou qui exprimaient trop, ou des endroits qui n'étaient pas assez développés, je suis cependant presque toujours d'accord avec cet illustre prélat sur le fond des choses. Et telle est la disposition de mon esprit et de mon cœur, qu'en me remettant toujours entièrement à vous et à lui, je respecterai toujours de si grandes lumières. Et si je désire que l'on soit content de moi dans les autres pays, ce désir est infini-

1. Cabinet de M. le comte Sclopis.

ment plus ardent à l'égard de Rome, par la raison qu'il n'arrive point que l'on veuille offenser ce que l'on aime.

Je supplie Votre Éminence de m'accorder la continuation de ses bontés, et, parmi tant de personnes qui en connaissent le prix, je puis dire que je tiens un rang distingué.

J'ai l'honneur d'être, avec un respect plein de la plus parfaite admiration, Monseigneur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

MONTESQUIEU.

A cette lettre était jointe la note ci-dessous.

L'auteur du livre intitulé l'*Esprit des Lois* a fait cet ouvrage dans la seule vue d'exposer quelques idées purement politiques sur les différentes lois des gouvernements anciens et présents.

Le public paraît avoir applaudi à ce projet digne d'un bon citoyen, dont le but était l'utilité publique; et il y a déjà eu vingt-deux éditions de ce livre.

Cependant quelques personnes, donnant des sens détournés et forcés à quelques-unes de ses expressions, ont prétendu y trouver des principes dangereux sur la religion.

Cette matière est au-dessus des lumières de l'auteur, qui n'a ni dû ni prétendu la traiter. Il a travaillé à un ouvrage[1] où il se justifie pleinement de ces imputations, et montre qu'elles viennent de ce qu'on n'a pas entendu sa pensée, ou qu'on a donné à ses paroles un sens tout autre que le nature. Cependant, quoiqu'il ait lieu d'espérer que cet ouvrage, qui doit avoir paru à Paris depuis quelques jours, dissipera jusqu'aux moindres nuages qu'on voudrait élever sur ses sentiments; comme il veut éviter même de scandaliser les simples, il supprimera et expliquera, dans une nouvelle édition qu'il ne tardera pas à donner, les endroits qu'on s'est efforcé de rendre suspects par une interprétation sinistre.

Dans ces circonstances, il se flatte que si la congrégation

1. La *Défense de l'Esprit des Lois.*

de l'*Index* voulait faire examiner son livre, elle attendrait au moins, pour porter un jugement, qu'elle eût vu les réponses de l'auteur et la nouvelle édition, et qu'elle daignerait faire attention qu'il ne s'agit point d'un ouvrage de doctrine et de théologie, mais d'un traité de politique dont la matière est absolument étrangère aux matières de doctrine et de dogme.

L'auteur, digne de considération par sa naissance et par la charge de président à mortier dont il est décoré, a mérité en Italie et à Rome, lorsqu'il y est venu, l'estime et l'amitié de tous ceux qui l'ont connu. Il semble digne, par là, qu'on ait quelques égards pour lui et qu'on soit moins prompt à flétrir son livre et à condamner les sentiments qui ont toujours été et seront toujours ceux de la plus saine et de la plus pure doctrine, et exempts de tout soupçon à cet égard.

Au reste, comme on l'a déjà dit, la réponse qu'il y a faite dissipera toutes les objections qui se sont élevées contre le livre; et l'édition à laquelle il travaille préviendra toutes celles qu'on pourrait faire à l'avenir.

Les postes allaient alors lentement. Les réponses de Montesquieu, envoyées de Paris le 2 juin 1750, n'étaient pas encore arrivées à Rome le 28 août.

Ce jour-là, le secrétaire de l'*Index* vint prévenir qu'il ne pouvait plus différer de mettre l'*Esprit des Lois* à l'ordre du jour de la première séance.

Le cardinal Passionei écrivit à Bottari immédiatement :

J'ose espérer que vous aurez demain ces papiers, qui vous sont indispensables, puisque vous devez faire, lundi prochain, votre rapport à la Congrégation. En effet, vous aurez besoin de les étudier, pour pouvoir lui exposer ce qu'ils contiennent et pour vous rendre compte si elle se contentera des explications du président.

Vous savez, du reste, qu'il se déclare prêt à changer et à

corriger, dans son livre, tout ce qu'elle ne saurait approuver.

A mon avis, c'est un acte de justice d'entendre un auteur, avant de le juger sur quelques idées particulières...[1]

La séance venue, dans les premiers jours de septembre, le prélat Bottari, au lieu de déposer son rapport, obtint à la majorité des voix de l'ajourner, sans doute sur la promesse donnée par l'auteur de faire une nouvelle édition. Mais le père Concina, dominicain, théologien ordinaire du pape, « lut un passage d'un de ses livres, qui contenait une sortie véhémente contre l'*Esprit des Lois* et notamment contre le chapitre où l'auteur dit que l'Inquisition n'est qu'une affaire de police, dans quelques pays ; qui diffère selon les pays ; qui peut avoir de la modération dans les uns et dans les autres de l'excès[2]. »

Montesquieu, informé, pensa de suite à répondre au P. Concina, mais des conseils l'en détournèrent.

Il écrivit, le 8 octobre 1750, au duc de Nivernais :

Sur la nouvelle qui me vint que quelques gens avaient dénoncé mon livre à la Congrégation de l'*Index*, je pensai que, quand cette Congrégation connaîtrait le sens dans lequel j'ai dit les choses qu'on me reproche... on me laisserait en repos à Rome; et que moi, de mon côté, dans les choses que je ferais, je changerais les expressions qui ont pu faire quelque peine aux gens simples, ce qui est une chose à laquelle je suis naturellement porté... Votre Excellence remarquera que si mes premières éditions contenaient quelques hérésies,

1. Cabinet de M. le comte Sclopis.

2. Montesquieu, lettres du 8 octobre 1750 et 8 avril 1752, avec les notes jointes de Guasco.

j'avoue que des explications dans une édition suivante ne devraient pas empêcher la condamnation des premières; mais ici ce n'est point du tout le cas : il est question de quelques termes qui, dans certains pays, ne paraissent pas assez modérés, ou que des gens simples regardent comme équivoques. Dans ce cas, je dis que des modifications ou des éclaircissements dans une édition suivante et dans une apologie, déjà faite, suffisent...

Cependant la *Défense de* l'ESPRIT DES LOIS avait paru au mois d'avril 1750[1]. La Congrégation eût en décembre une nouvelle séance qui devait être décisive. La minorité disait que l'assemblée du clergé de France avait refusé de condamner le livre de Montesquieu, que la Sorbonne allait l'absoudre et que l'auteur adhérait aux objections. La majorité demandait la censure de la première édition et de la traduction italienne faite à Naples. Par bonheur, le cardinal Quirini, préfet de la Congrégation et le plus important des prélats romains, dit qu'il avait été satisfait de la *Défense de* l'ESPRIT DES LOIS. Et sur les instances du duc de Nivernais, Benoît XIV défendit à la Congrégation de statuer.

Le souverain pontife était de l'école de saint Vincent de Lérins : *In certis veritas*, *in dubiis libertas*, *in omnibus caritas*. Il confirma la bulle *Unigenitus*, et il accepta de Voltaire la dédicace de *Mahomet*. Son mot le plus fréquent était : « Sachez que le pape n'a la main libre que pour les bénédictions. » Même il

1. Les *Nouvelles ecclésiastiques* des 24 avril et 1er mai 1750.

venait d'écrire, le 28 septembre 1748, à l'antiquaire Muratori[1] :

L'inquisiteur d'Espagne a interdit les ouvrages de feu le cardinal Noris. Je lui ai dit qu'on ne devait pas censurer les livres d'un grand homme, quoiqu'il s'y trouve des choses répréhensibles et qui mériteraient d'être relevées dans un auteur vulgaire. Pour me faire mieux comprendre, je lui ai rappelé qu'on n'avait mis à l'*Index* ni les Bollandistes, ni Tillemont, ni Bossuet, ni vous...

Au mois d'avril 1751, monseigneur Bottari, pour quelque motif qui échappe encore, fut remplacé par monseigneur Aimaldi, secrétaire des lettres latines et homme véritablement instruit, sur le compte duquel l'ambassadeur[2] écrivit à Montesquieu :

Je sais même qu'il est admirateur de votre ouvrage, et je le lui ai entendu dire publiquement dans le temps où il ne pensait pas être chargé de le rapporter. Outre cela, il est mon ami. Cependant il ne faut pas espérer que son jugement soit favorable, parce que la crainte de passer pour tolérant aura sur lui plus de force que sa propre opinion ; mais il m'a promis qu'il procéderait avec beaucoup de circonspection, par où nous gagnerons encore du temps, et c'est tout ce que je puis.

Qu'allait-il résulter de ce procès intenté à Montesquieu ? On se rappelle peut-être ce qui était arrivé en 1580, dans un cas pareil, à son plus illustre compa-

1. *Archivio Muratoriano*. Modène, 1872.
2. Duc de Nivernais. *Œuvres posthumes*, 2 vol. in-8, 1807.

triote et devancier. Voici du moins ce que Montaigne [1] nous raconte dans son curieux *Voyage en Italie :*

Ce jour, au soir, me furent rendus mes *Essais*, châtiés selon l'opinion des docteurs moines. Le maître du sacré palais se contentoit tant des excuses que je faisois sur chaque article d'animadversion que lui avoit laissée un *frater* françois, qu'il remit à ma conscience de r'habiller ce que je verrois estre de mauvais goust... (En partant) ils me prierent de n'avoir aucun egard à la censure de mon livre, en laquelle d'autres François les avoient avertis qu'il y avoit plusieurs sottises; ajoutant qu'ils remettoient à moi-même de retrancher en mon livre, quand je le voudrois réimprimer, ce que j'y trouverois de trop licencieux et, entre autres choses, les mots de *fortune*.

L'affaire de Montesquieu eut une suite bien différente. Monseigneur Aimaldi, nommé au mois d'avril 1751, mit presque une année avant de déposer son rapport. Attendait-il des éclaircissements qui n'arrivèrent pas ou qui parurent insuffisants? Il y eut une nouvelle édition du chef-d'œuvre, mais elle ne contenait pas de corrections sérieuses.

Alors la Congrégation rendit un décret de censure, daté du 2 mars 1752 [2], contre les deux ouvrages intitulés : l'un « de l'*Esprit des Loix*, ou du Rapport que « les loix doivent avoir avec la constitution de chaque « gouvernement, les mœurs, le climat, la religion, le « commerce, etc.; » et l'autre « *Spiriti delle Leggi*,

1. Montaigne, *Voyage en Italie*.

2. Index librorum prohibitorum, Mechliniæ, Hanicq, 1838, in-12.

« tradotto del francese in toscano, con alcune note dei « traduttori. » C'étaient la première édition de l'*Esprit des Lois* et sa traduction en italien, avant les corrections de l'auteur.

Du reste les canonistes sont formels et unanimes : il n'y a aucun déshonneur à avoir un livre condamné par la congrégation de l'*Index*. Seulement l'écrivain frappé doit accepter de cœur et d'esprit cette censure, comme on accueille un blâme de la part d'une personne autorisée et plus éclairée que soi.

Les Encyclopédistes riaient de ce tribunal et faisaient trophée d'obtenir ses arrêts, dépourvus de sanction pénale.

La conduite de Montesquieu pendant ce procès avait été pleine de déférence et de soumission envers l'Église. En échange le décret de l'*Index* fut, pour ainsi dire, gardé secret, à ce point même qu'aucun de ses contemporains n'en parle, et que l'homme[1] qui connaissait le mieux le dix-huitième siècle en niait encore l'existence en 1857.

Depuis cette sentence jusqu'à la mort de Montesquieu, qui n'eut lieu que trois ans après, il ne parut plus d'*Esprit des Lois*. A qui la faute ? aux libraires, au public, aux événements ou à l'auteur ?

Cependant les veilles que lui avaient coûtées son ouvrage ; la correspondance qu'exigeaient de lui ses admirateurs, ses critiques et ses juges, les soupers et

1. Sainte-Beuve, *Le duc de Nivernais ;* Causeries du lundi, t. XIII.

la conversation, l'avaient beaucoup fatigué. La perte presque complète de la vue l'avait aussi très-vieilli, quoiqu'il dît gaiement : » Je sais être aveugle[1]. » Il éprouvait le besoin de se fixer définitivement à la campagne.

1. *Memoirs of lord Chesterfield*, section IV, 1711.

XXIII

Pèlerinages des étrangers à La Brède. — Éducation de Latapie. — Retour de Montesquieu à Paris : La Beaumelle tiré de la Bastille ; Piron ; madame de Pompadour ; Buffon. — Éloge de Montesquieu par Suard ; dernières paroles de Montesquieu à ses disciples.

Peu à peu les critiques contre Montesquieu s'apaisèrent en France et à l'étranger. On vit bien encore quelques écrivains, tels que Holberg, Cataneo, Pecquet et Forbonnais, s'occuper de l'*Esprit des Lois*, mais c'était moins pour le critiquer que pour le vulgariser.

Après le succès de l'ouvrage, il y eut celui de l'auteur. Ce furent les poëtes qui, bien entendu, se mirent d'abord à lui adresser leurs hommages dans le *Mercure de France*[1] ou directement. Montesquieu, grâce au goût des salons du temps et peut-être par rivalité contre Voltaire, était un peu atteint de métromanie, si j'en juge par quelques pièces heureusement inédites. Il a dû, selon la mode du temps, répondre à ses enthousiastes en vers qui n'ajouteraient certainement rien à sa gloire si on les publiait.

1. Voir, année 1754, une épître de Desforges Maillard.

De jeunes publicistes lui écrivirent pour lui proposer leurs doutes, mêlés d'éloges. Dreux du Radier, avocat distingué, lui envoya une dissertation où il combattait une de ses opinions; Montesquieu, le 4 avril 1751, l'en remercia avec sympathie. On connaît deux lettres fort intéressantes qu'il répondit à un curieux écrivain, nommé Grosley. Celle qui est inédite contient ces mots :

Je serais ravi que, dans la recherche de la vérité, nous nous confirmions et nous nous convainquions l'un l'autre. Quelques observations, que vous me fîtes l'honneur de m'envoyer, lorsque mon livre parut, me firent juger que nous devions beaucoup espérer de vos connaissances et de vos lumières sur le droit français.

La correspondance ne suffit bientôt plus à ses admirateurs. Partout il s'organisa des pèlerinages pour venir le voir à La Brède.

Nul homme à talent ou sans talent, dit un enthousiaste français[1], ne fut jamais plus simple que Montesquieu dans son ton et dans ses manières : il l'était dans les salons de Paris autant que dans ses domaines de La Brède, où parmi les pelouses, les fontaines et les forêts dessinées à l'anglaise, il courait, du matin au soir, un bonnet de coton blanc sur la tête, un long échalas de vigne sur l'épaule, et où ceux qui venaient lui présenter les hommages de l'Europe, lui demandèrent plus d'une fois, en le tutoyant comme un vigneron, si c'était là le château de Montesquieu.

1. Garat, *Mémoires sur le dix-huitième siècle*, 2e édit. Paris, Belin, 1821, p. 102 et 103.

Un naturaliste génevois, Trembley[1], qu'il avait connu en Angleterre, écrivait à leur ami commun, Bonnet, après avoir passé quelques jours à La Brède, dans l'automne de 1752 :

Je ne puis vous exprimer les délices que j'ai goûtés pendant ce séjour. Que de belles, que d'agréables choses j'ai entendues! Que penserez-vous de conversations qui commençaient à une heure après-midi et qui ne finissaient qu'à onze heures du soir? Tantôt vous auriez entendu traiter les sujets les plus élevés, et tantôt vous auriez entendu rire de grand cœur à l'occasion de quelque conte exquis... J'ai beaucoup parlé agriculture avec M. de Montesquieu. Dans une conversation que nous avions eue sur ce sujet, il s'écria :

> O fortunatos nimium sua si bona norint
> Agricolas !

Il ajouta ensuite : « J'ai souvent pensé à mettre ces pa-« roles au frontispice de ma maison. »

Deux inconnus, dont un[2] futur membre de la chambre des Lords, vinrent exprès d'Angleterre pour le voir et lui écrivirent pour avoir une audience de lui :

Sa réponse, nous dit l'un d'eux, ne se fit pas longtemps attendre. Elle était charmante et favorable. Le premier rendez-vous d'une maîtresse ne nous aurait pas tenus plus éveillés toute la nuit que ne le fit cette flatteuse invitation ; et, le lendemain matin, nous nous mîmes en route de si bonne heure, que nous arrivâmes à sa campagne avant qu'il

1. Sayoux, *Le Dix-huitième siècle à l'étranger*. Paris, Didier.
2. Fr. Hardy, *Memoirs of Charlemont*, 2 vol. in-8. Dublin, 1812.

fût levé. Le domestique nous fit entrer dans la bibliothèque, où le premier objet qui s'offrit à notre curiosité fut un livre ouvert sur une table à laquelle il s'était probablement assis le soir précédent : la lampe éteinte était encore à côté. Impatients de connaître les lectures de nuit de ce grand philosophe, nous allâmes aussitôt au volume : c'étaient les *Élégies* d'Ovide, ouvertes à l'une des pages les plus galantes. Nous n'étions pas revenus de notre surprise ; elle augmenta encore lorsque nous vîmes entrer le président, dont l'aspect et les manières étaient tout à fait opposés à l'idée que nous nous étions faite de lui : au lieu d'un grave et austère philosophe, dont la présence aurait pu intimider des jeunes gens comme nous étions, la personne qui s'adressait à nous était un Français gai, poli, plein de vivacité, qui, après mille agréables compliments et mille remerciements pour l'honneur que nous lui faisions, nous demanda si nous ne voulions pas déjeûner ; et, comme nous nous excusions, car nous avions dejà mangé en route : « Venez promener, nous dit-il, il fait une belle journée ; je désire vous montrer comme j'ai tâché de pratiquer ici le goût de votre pays et d'arranger mon habitation à l'anglaise. » Nous le suivîmes. Bientôt à la lisière d'un beau bois coupé en allées, clos de palissades, et dont l'entrée était fermée d'une barrière mobile d'environ trois pieds de haut, attachée avec un cadenas : « Allons, s'écria-t-il après avoir cherché dans sa poche, ce n'est pas la peine d'attendre la clef ; vous pouvez, j'en suis sûr, sauter aussi bien que moi, et ce n'est pas cette barrière qui me gêne. » Ainsi disant, il courut à la barrière et sauta par-dessus le plus lestement du monde. Mais il avait remarqué notre embarras en l'abordant (car nous étions fort émus) ; il s'appliqua, à force de bienveillance, à nous mettre à notre aise. Peu à peu, son âge et son génie disparurent, si bien que la conversation devint aussi libre et aussi facile que si nous eussions été ses égaux de toutes façons. On parla arts et sciences. Il nous questionna sur nos voyages, et comme j'avais visité l'Orient, il s'adressa surtout à moi, s'intéressant aux moindres détails des pays que j'avais parcourus. J'ai pu le constater plus d'une fois, il regrettait de n'avoir pas vu ces contrées... Tout

en causant, nous nous promenions. Après avoir fait le tour de son domaine, arrangé en effet à l'anglaise, nous revînmes et nous fûmes reçus par madame la baronne et sa fille. Ce furent elles qui, avec le secrétaire du président, formèrent la société. Le repas fut simple et abondant. Après dîner, Montesquieu insista pour nous faire rester et ne nous laissa partir qu'au bout de trois jours, pendant lesquels sa conversation fut aussi amusante qu'instructive. Alors son secrétaire, qui était Irlandais, nous reconduisit à Bordeaux...

Il paraissait donc décidé à ne plus retourner à Paris, à cause de ses fatigues. Un autre motif peut-être le décidait à demeurer à La Brède. La femme de son arpenteur feudiste, Latapie, était allée accoucher en 1739 à Bordeaux[1]. Les mauvaises langues disaient que Montesquieu avait voulu suivre la première éducation du nouveau-né, qui était ardent et d'une sagacité peu commune, et sur lequel il avait des vues particulières. Le voisinage du grand homme et sa bienveillance portèrent l'enfant au travail. Admis près de lui, l'accompagnant dans ses promenades, l'aidant quelquefois dans ses recherches, écrivant sous sa dictée, prêtant à ses moindres paroles une oreille toujours attentive, il se livra à l'étude des langues anciennes, de l'histoire et des sciences exactes avec succès. Mes renseignements ne s'opposent pas à ce que Montesquieu ait eu des bâtards, mais aucun des ouvrages du fils Latapie, qui roulent tous sur la botanique, ne porte la marque d'une telle parenté[1].

1. Bernadau, *mss.*; — Académie de Bordeaux, Actes, 1824.

Cependant des dettes de reconnaissance à acquitter le ramenèrent à Paris.

On se rappelle qu'un jeune Français[1], professeur de l'Université de Danemark, avait des premiers, en 1749, fait connaître, et ensuite, en 1751, défendu l'*Esprit des Lois*. Depuis, La Beaumelle avait publié deux nouveaux ouvrages : l'un, intitulé *Mes Pensées*, qui a mérité un moment d'être attribué à Montesquieu, contenait quelques traits contre les hommes de lettres trop pensionnés ; l'autre était une nouvelle édition du *Siècle de Louis XIV*, où il avait relevé de nombreuses erreurs. Voltaire, deux fois piqué, parce qu'on l'attaquait dans ses intérêts pécuniaires et dans sa science historique, dénonça son adversaire au roi de Prusse, comme un homme dangereux, et au gouvernement français comme un pamphlétaire qui avait offensé la maison d'Orléans. La Beaumelle fut arrêté et mis à la Bastille le 24 avril 1753.

A la nouvelle de ce qui arrivait à son jeune défenseur, sur la demande de son rival, Montesquieu revint aussitôt de La Brède pour solliciter la mise en liberté de La Beaumelle, qu'il obtint le 12 octobre suivant. Il y a sur ce sujet une lettre inédite[2] de lui, adressée à La Condamine le 15 mars 1754 :

Je vous remercie des soins que vous vous êtes donnés pour La Beaumelle ; et comme il peut avoir besoin d'argent,

1. Anglivicl de La Beaumelle, *Vie de Maupertuis*. Paris, 1852, in-12 ; — Nicolas, *Vie de La Beaumelle*. Paris, 1852, in-8 ; — *la Spectatrice danoise*, recueil hebdomadaire.

2. Cabinet d'Étienne Charavay.

la Bastille n'en fournissant pas, je vous prie de disposer de moi...

Un second trait de bienfaisance signala son séjour à Paris. L'Académie française l'avait en 1753 nommé directeur, pour trois mois, selon l'usage. Dans l'intervalle, un de ses collègues mourut. Deux hommes de lettres briguèrent sa place ; c'étaient Buffon et Piron, le dernier avec plus de chances. Au jour de l'élection, le roi manda qu'il n'agréerait point le poëte de l'*Ode à Priape*. Le pseudo-traducteur du *Temple de Gnide* aimait beaucoup cet homme d'esprit, qui était comme lui, presque aveugle, comme lui auteur d'un *Lysimaque* (Callisthène), comme lui né en 1689, et qui avait composé un madrigal en faveur de l'*Esprit des Lois*. Il adressa immédiatement une lettre[1] pleine de cœur et d'esprit à madame de Pompadour, qui fut touchée ; et Louis XV accorda sur sa cassette une pension d'académicien au candidat évincé. Malheureusement, l'histoire ne finit pas là : Buffon[2], élu à la séance suivante, ne pardonna pas au protecteur de son adversaire. Il dit dans son discours de réception, qui était sur le style : « le grand nombre de divisions, « loin de rendre un ouvrage plus solide, en détruit « l'assemblage ; le livre paraît plus clair aux yeux, « mais le dessein de l'auteur paraît obscur. » Et il écrivit en note qu'il avait visé l'*Esprit des Lois*.

1. Éloge historique de Montesquieu, *infra ;* — Fréron, *Année littéraire*, 1776, t. III et IV.

2. Grimm et Diderot, *Correspondance*, édit M. Tourneux. Garnier,

Montesquieu fut plus heureux dans une autre élection. La mort de l'évêque de Vence, le P. Surinan, laissa vacant un fauteuil à l'Académie. On vit se mettre sur les rangs l'évêque de Troyes, Poncet de la Rivière, l'abbé Trublet, l'abbé de Boismont et d'Alembert. Je me suis souvent demandé pourquoi ce sont d'ordinaire les dames qui donnent les chances à ce concours, où elles ne peuvent prendre part? La marquise de Lambert avait été autrefois grande électrice; aujourd'hui ce sont Mesdames ***.

Voici la chronique d'alors[1]. La duchesse de Chaulnes s'intéressait à Boismont; mais mesdames d'Aiguillon et du Deffand sollicitaient avec la plus grande vivacité pour d'Alembert. Montesquieu, qui avait été très-loué dans la préface de l'*Encyclopédie*, comme on s'en souvient, répondit, le 12 septembre 1754, à la Sévigné du dix-huitième siècle : « J'ai plus d'envie que lui et autant d'envie que vous, de le voir de l'Académie; car je suis le chevalier de l'ordre du mérite. » Et d'Alembert fut reçu le 19 décembre 1754.

Du reste partout son plaisir le plus vif était d'aider le talent. On se rappelle comment il en usa avec Sully. Tantôt un praticien de Nérac, à sa sollicitation, se rendait à Paris et devenait médecin du roi; tantôt par

1877; — Piron, *Œuvres*, édit. Rigoley de Juvigny; — Nadault de Buffon, *Correspondance inédite*. Paris, Hachette. Notes; — De Luynes, *Mémoires*, 1863.

1. Madame du Deffand, *Correspondance*, édit. de Lescure, 2 vol. Plon, Paris, 1867.

ses encouragements, Romas avait la gloire, avant Francklin, de découvrir le paratonnerre. Voici des lettres[1] inédites qui feront connaître quelques-uns de ses protégés et l'appui qu'il leur accordait. Il écrivait à son ami Barbot[1] :

J'ai eu, il y a quelques jours, mon cher Président, un entretien avec M. Roux, médecin très-estimable, qui m'a donné en communication un mémoire *sur les dangers de la petite vérole.* Cet homme mérite secours et protection. Je lui ai conseillé de quitter la province, où rarement on apprécie le vrai mérite ; et je lui ai promis des lettres de recommandation pour quelques amis de Paris. Rapprochez-vous de cet homme ; il est de la bonne espèce et mérite d'être connu.

Il écrivait[2] à l'abbé Leblanc, le 13 septembre 1753 :

Je reçois, Monsieur, avec bien de la reconnaissance, et votre lettre et votre traduction de M. Hume, que j'ai lues avec beaucoup de plaisir ; et l'auteur ne pourra pas vous accuser d'avoir affaibli son original : chose que les auteurs font quelquefois, parce qu'ils estiment trop leur original.

Le 13 juillet 1753, Hume, l'auteur anglais, recevait cette lettre...[3].

M. de Jaucourt, qui a formé le dessein de traduire l'ouvrage de M. Wallace, me dit hier qu'il traduirait aussi le vôtre, sur le nombre des peuples chez les anciennes nations. Le public, qui admirera les deux ouvrages, n'admirera pas

1. Bernadau, *mss.*
2. *Revue rétrospective.*
3. Hill. Burton, *Life and Correspondance of Hume.* London, 1848, t. I, p. 305 et 456.

moins deux amis qui font céder d'une manière si noble les petits intérêts de l'esprit aux intérêts de l'amitié.

On connaît de Montesquieu avec un médecin des environs de Nérac, une correspondance [1] qui est pleine de coquetterie. Tantôt il lui dit :

Il paraît que vous n'avez pas besoin d'être soutenu par votre sujet, puisque vous me louez. J'ai lu avec bien du plaisir votre lettre, et je me rappelle avec non moins de plaisir l'homme d'esprit qui l'a écrite.

Continuez, lui dit-il plus loin, de cultiver les Muses ; elles demandent la jeunesse, ainsi que les Grâces. Jouissez longtemps des faveurs des unes et des autres.

Vous trouverez, Monsieur, ajoute-t-il ailleurs, que je fais réponse bien tard à votre lettre du 24 octobre. J'ai été toujours à cheval depuis ce temps-là, et j'aurais bien été flatté de vous voir... Ce que vous dites sur les Anglais est très-bien et très-sensé. Effectivement, ils aiment les grands hommes de leur patrie, et, dans cette nation extraordinaire, il y a peu de gens qui n'aient un coin de mérite personnel.

Vous avez envoyé, écrit-il enfin (23 mars 1752), Monsieur, un bâton à un aveugle, en m'adressant votre *Traité des maladies de la vieillesse*. Je puis encore dire avec plus de vérité qu'Horace :

Eheu ! fugaces, posthume, labuntur anni !

Votre livre sera le guide des vieillards ; il apprendra aux jeunes gens à ne pas se préparer, par la dissolution, de nouvelles infirmités pour cet âge avant-coureur de la mort.

Dans une lettre inédite à Bielfeld [2], datée de 1741, il lui annonce son arrivée à Paris et lui dit qu'il est

1. Bernadau, *mss.*
2. *Lettres familières* de Bielfeld, 1763.

« fort répandu dans le grand monde, fort dissipé, que « le séjour de la capitale le conduit au tombeau, mais « par un chemin de fleurs. » Une autre fois en lui parlant de l'affaiblissement de sa vue, il ajoute plaisamment : « Mon ami, je perds tous les jours un œil. »

Le 3 août 1745, Montesquieu écrivait à l'intendant de Guyenne[1] cette lettre presque inédite :

M. Stoup vient d'être porté, Monsieur, pour la jurade dans l'ordre des avocats, et il a eu les trente voix; ce qui est une chose bien rare. Il y a longtemps qu'il aurait été question de lui, si M. Cazalet, son beau-frère, pendant les trois ans qu'il a été porté et les deux ans qu'il a été jurat, ne lui avait pas été un obstacle. Il a été syndic des anciens en 1741. J'ai écrit pour lui à M. le marquis d'Argenson. Je vous serai bien obligé, Monsieur, si vous vouliez bien rendre service, vous dont on écoute tant la voix, à mondit sieur Stoup auprès de ce ministre. Vous parlerez pour un bon sujet, pour un homme qui a bien de la considération. Il est mon ami, et je serais bien flatté si cette qualité ajoutait quelque chose à celles que je viens de dire.

On doit parler d'un autre de ses protégés. L'Académie de Perpignan avait proposé comme sujet de son concours d'éloquence « l'éloge de Louis XV. » Un débutant remporta le prix en s'étendant, à l'exemple de Simonide, sur les écrivains du règne qu'il avait à louer, notamment sur Montesquieu. Celui-ci témoigna le désir de voir et de remercier son panégyriste,

1. *Archives historiques du département de la Gironde*, in-4°. Bordeaux, Lefebvre.

Suard[1], qui devint, grâce peut-être à ses conseils, un critique littéraire très-distingué. Ce morceau appréciait notre grand publiciste d'une manière qui lui plut ; car s'il aimait peu la louange de ses écrits, il était fort sensible à la vulgarisation de ses idées. Elles avaient fait des progrès depuis la publication de ses ouvrages.

J'ai dit combien le règne de madame de Pompadour avait dû favoriser les principes nouveaux. Il importe de convenir que Montesquieu avait été le premier à les émettre. Les *Lettres persanes* parurent avant les *Lettres anglaises* de Voltaire ; le *Projet d'histoire physique de la terre* précéda l'*Histoire naturelle* de Buffon ; l'*Essai sur les mœurs* de Voltaire vint après la *Grandeur des Romains ;* le *Contrat social* de Rousseau suivit de loin l'*Esprit des Lois ;* enfin l'*Essai sur le goût* donna peut-être à Diderot la pensée des *Salons.* Montesquieu avait, avant les encyclopédistes, prêché la tolérance ; avant Voltaire et Beccaria, demandé les réformes pénales ; avant Mably et Rousseau, enseigné la vertu politique[2]. Tous étaient ses disciples, ses admirateurs ou ses protégés, surtout Jaucourt, Raynal, Deleyre, Roux, Helvétius, Maupertuis et Diderot. L'un d'eux, Suard, nous a conservé les dernières paroles qu'il leur ait peut-être dites à ce sujet[3] :

1. Académie française, Rapport sur le concours d'éloquence, 1816. — Perennès, *Éloge de Suard.* Besançon, in-8.

2. Paul Janet, *Histoire de la morale politique*, 2 vol. in-8. Paris,

3. Garat, *Mémoires historiques sur le dix-huitième siècle et sur M. Suard.* Paris, in-8, 1821, 2e édit., 1er vol., p. 103.

Allons, Messieurs, vous êtes dans l'âge des grands efforts et des grands succès. Je vous invite à être utiles aux hommes, comme au plus grand bonheur de la vie d'un homme ; je n'ai jamais eu de chagrin dont une demi-heure de méditation n'ait adouci l'amertume. Je suis fini, moi ; j'ai brûlé toutes mes cartouches ; toutes mes bougies sont éteintes. Vous commencez, vous : marquez-vous bien le but : je ne l'ai pas touché, je crois l'avoir vu. L'homme n'a pas voulu ou n'a pas pu rester dans son instinct, où il était assez en sûreté, quoique très-près des animaux. En cherchant à s'élever à la raison, il a enfanté et consacré des erreurs monstrueuses ; ses vertus et ses félicités ne peuvent pas être plus vraies que ses idées. Les nations s'environnent de luxe des richesses et de luxe d'esprit ; et les hommes manquent très-souvent de pain et de sens commun. Pour leur assurer à tous le pain, le bon sens et les vertus qui leur sont nécessaires, il n'y a qu'un moyen : il faut beaucoup éclairer les peuples et les gouvernements ; c'est là l'œuvre des philosophes, c'est la vôtre.

Cependant les pèlerinages de ses enthousiastes, l'éducation de Latapie, la protection accordée à ses amis et les conversations ne prenaient pas tout son temps.

XXIV

Derniers travaux de Montesquieu. — Son style.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, Montesquieu avait encore sur le chantier un éloge du maréchal de Berwick. Ce travail est resté en ébauche, mais il fait penser à Tacite. On y sent un grand politique et un grand moraliste ; il s'exprime ainsi sur les mémoires de son héros :

> C'est un beau morceau de l'antiquité que la relation d'Hannon. Le même homme qui a exécuté, a écrit. Il ne met aucune ostentation dans ses récits : les grands capitaines écrivent leurs actions avec simplicité, parce qu'ils sont plus glorieux de ce qu'ils ont fait que de ce qu'ils ont dit.

Il composa encore *Arsace et Isménie*, pour peindre le triomphe de l'amour conjugal et le despotisme faisant le bonheur d'un peuple d'Orient. Ce roman paradoxal contient quelques tableaux ingénieux et énergiques, surtout des maximes et des réflexions politiques, où l'on retrouve l'auteur de l'*Esprit des Lois*.

La relation de ses *Voyages* le préoccupait également ; celle de l'Italie, dont deux cahiers sont consa-

crés à la galerie du grand-duc de Toscane, pourrait à elle seule fournir la matière d'un volume. Il ne voulait pas publier les notes qu'il avait prises dans les différents pays, avant de les avoir rédigées, comme l'ont demandé depuis certains raffinés [1], et il cherchait la forme à leur donner ; car on connaît sa théorie : « Nous aimons l'art, et nous l'aimons mieux que la nature ; c'est que l'art ne prend la nature que là où elle est belle [2]. »

Parmi ces papiers se trouve un petit ouvrage, mis au net, où un pythagoricien raconte les transmigrations de son âme et les divers personnages qu'il a remplis sur la terre. C'est un cadre qui renferme un tableau de mœurs et de caractère, dans le genre du conte de *Memnon* par Voltaire, mais inférieur en gaieté. Le titre de ce roman est : *Histoire véritable ou Métempsychologie.*

Il existe aussi, d'après Fréron[3], cent pages d'une *Histoire de Théodoric*, roi des Ostrogoths, que promettait l'*Esprit des Lois* [4].

Écoutons aussi ce que le père Castel [5] écrivait :

Je rappelle qu'étant allé voir, un jour, le célèbre président de Montesquieu, dans les commencements de notre amitié, il y a plus de trente ans, je le trouvai dans une espèce

1. Sainte-Beuve, *Montesquieu*, Causeries du lundi, 1852.
2. Fragments sur le goût.
3. *Année littéraire*, 1755.
4. Livre XXX, ch. XI.
5. *L'homme physique opposé à l'homme moral*, in-12, 1756.

de verve, et tout enthousiasmé de la découverte qu'il venait de faire, disait-il, d'un peuple spécialement conquérant de l'univers : ce peuple était les Tartares. Dans ce moment, M. de Montesquieu en était à la dix-huitième ou vingtième irruption conquérante que ce peuple avait faite dans notre triple continent, européen, asiatique, africain. Ce qui causait l'enthousiasme et faisait la découverte propre et spécifique de l'auteur, était que, prenant la chose dans toute sa rigueur, il voulait que ce peuple seul, à l'exclusion de tout autre, grec, romain, mède ou persan, fût créé par la nature ou donné de Dieu même, avec la qualité spécifique ou caractéristique de peuple conquérant. Je n'ai pas d'idée que M. de Montesquieu ait imprimé quelque part son idée de la vie tartare, conquérante d'office et par privilége spécial de la nature et de Dieu. En tous cas, on trouvera de lui des papiers relatifs, qu'on ne saurait trop tôt imprimer, non plus qu'une infinité de grandes pensées dont il m'a confié la connaissance, et peut-être le soin de les faire valoir à propos.

Je continue l'énumération des travaux qui occupaient notre publiciste.

Le docteur Bertrand de Saint-Germain, un des curieux de Paris les plus riches et les plus savants, ne croit pas commettre une indiscrétion en me communiquant les extraits ci-dessous, tirés des manuscrits de Montesquieu. C'est d'abord un *Mémoire sur le silence imposé sur la Constitution Unigenitus*, qui renferme ceci :

L'origine du mal et le mal même viennent de ce qu'on a, dans ces derniers temps, confondu la tolérance extérieure avec la tolérance intérieure... Tout le monde sait que la religion catholique n'admet en aucune sorte la tolérance intérieure...

Au dos de cet opuscule est écrit : « L'auteur du

mémoire ne prend part à ces disputes que parce qu'il en gémit. »

Vient ensuite un dialogue entre Xantippe et Xénocrate, dont voici un passage :

« Xantippe, lui dis-je, vous vous dédommagez de tout par l'admiration où vous jetez l'univers. — Xénocrate, me répondit-il, je ne connais pas cette espèce de bonheur qui ne se rapporte qu'à celui qui en jouit. La gloire nous sépare du reste des hommes, mais la vertu nous y réunit, et par là fait notre bonheur. »

Les autres notesde M. de Saint-Germain se composent de réflexions de Montesquieu, trouvées dans un de ses manuscrits intitulé : *Pensées diverses*. Je les donne comme il les a recueillies :

Il y a peu de choses bonnes, peu de mauvaises, et une infinité d'indifférentes.

Dans tous les gouvernements, on s'est plaint que les gens de mérite parviennent moins aux honneurs que les autres. Il y a bien des raisons pour cela, surtout une qui est bien naturelle : c'est qu'il y a beaucoup de gens qui se croient du mérite et peu qui en aient; il y a même souvent beaucoup de difficultés à en faire le discernement et à n'être pas trompé.

En France, ce ne sont pas les noms nobles, mais les noms connus qui donnent du relief.

L'humilité chrétienne n'est pas moins un dogme de philosophie que de religion. Elle ne signifie pas qu'un homme vertueux doive se croire plus malhonnête homme qu'un fripon, ni qu'un homme qui a du génie doive croire qu'il n'en a pas, parce que c'est un sujet qu'il est impossible d'affirmer. Elle consiste à nous faire envisager la réalité de nos vices et les imperfections de nos vertus.

Le nombre infini des choses qu'un législateur ordonne ou défend, rendent les peuples plus malheureux et non pas plus raisonnables.

Passons aux derniers ouvrages dont Montesquieu paraît s'être occupé, ce sont des fragments inachevés *sur le goût*, qui jettent une des plus fortes lumières sur son esthétique. Car, comme la plupart des vrais artistes, il professait la théorie de son talent. Son grand principe est la variété.

Ainsi (je résume Montesquieu), la curiosité est l'une des sources les plus vives de nos plaisirs ; on est toujours sûr de plaire à l'homme, en lui faisant voir beaucoup plus qu'on ne lui avait promis. L'art nous séduit plus que la nature, quand il agrandit l'horizon de la pensée.

L'esprit, selon lui, consiste à savoir frapper plusieurs organes à la fois ; et si l'on examine les divers écrivains, on verra peut-être que les meilleurs écrivains et ceux qui ont plu davantage sont ceux qui ont excité dans l'âme plus de sensations en même temps.

Aussi, dans ses ouvrages, s'applique-t-il à mêler les aphorismes aux anecdotes, à tirer un principe général d'un fait particulier, à faire des définitions, à déduire des conséquences, à soutenir des thèses, à soulever des questions, à résumer une vérité, à développer un paradoxe, à peindre à grands traits, à décrire avec détails, à traduire sa pensée sous la forme du dialogue, de l'allégorie ou de la fiction. Il ne néglige même pas les digressions ; « ceux qui savent en faire,

« dit-il, sont comme les gens qui ont de grands bras, « ils atteignent plus loin ; » enfin il met sous les yeux mille choses, tirées de tous les pays, de tous les arts, de toutes les sciences, de tous les hommes, de tous les livres et de toutes les civilisations.

En face de cette variété d'objets, il y a une variété de tons. Tantôt Montesquieu peint avec éloquence les guerres civiles des Romains, la guerre punique, la tyrannie de Tibère, le règne des Antonins, l'envahissement de l'empire par les Barbares, les victoires et les institutions d'Alexandre, le portrait de Charlemagne ou de Charles XII et le commerce des anciens. Tantôt et plus souvent il excite l'attention par des réflexions successives, des historiettes piquantes, des idées nouvelles, un tour inattendu, des allusions cachées, une obscurité calculée, une citation classique, une image concise, une galanterie même.

On peut dire encore que le défaut de méthode, si généralement condamné dans l'*Esprit des Lois* par les critiques, est plus apparent que réel. Je l'attribue à ce que Montesquieu faisait plus ses transitions par les idées que par les mots, et surtout j'imagine que ce désordre était un effet de l'art.

Cette manière d'écrire explique pourquoi ce chef-d'œuvre a coûté vingt ans de travail. Pourtant l'auteur reconnaissait très-bien que la variété même pouvait avoir des inconvénients ; elle pouvait empêcher d'approfondir suffisamment les sujets, aussi disait-il : « Je suis comme cet antiquaire qui, partant de son

pays, arriva en Égypte, jeta un coup d'œil sur les pyramides et s'en retourna »[1]. On sait le motif supérieur qui le décida à adopter cette méthode quand même : « Il ne s'agit pas, écrivait-il, de faire lire, mais de faire penser[2]. »

Ces règles en matière de goût ont été tempérées tant soit peu cependant par son habitude des affaires, son caractère, ses mœurs et le reste. Voyons l'une après l'autre l'effet de ces différentes influences.

Il avait l'esprit éminemment pratique. Son existence le prouve et ses livres s'en ressentent. La méthode expérimentale était la sienne et il n'aimait que les études qui peuvent être utiles. Aussi jamais œuvre politique n'avait été fondée sur tant de faits, pris chez tant de peuples civilisés, barbares, sauvages, anciens et modernes ; l'univers et le genre humain, à toutes les époques, y sont appelés à témoin et servent à appuyer les analyses les plus ingénieuses ou les plus profondes. Ce qu'on lui a tant reproché, ses anecdotes, sont des moyens de rendre des principes plus faciles à retenir ou de délasser l'esprit, et ses exemples tirés de peuplades obscures sont des allusions à la France.

Malheureusement, à ses yeux, la propriété, l'hérédité et le testament dérivent de la loi positive : c'est une erreur[3] qui a été exploitée par les socialistes en 1848. Mais les explications qu'il a données des questions de

1. *Esprit des Lois*, l. XXVIII, ch. XLV.
2. *Ibid.* l. XI, ch. XX.
3. Troplong, *De la Propriété d'après le code civil*, in-18.

droit civil, telles que les dots des femmes, la constitution de la famille et le mariage sont très-vraies et très-justes. Les jurisconsultes regrettent qu'il ne leur ait pas accordé plus de place.

Les économistes[1] aussi lui ont rendu justice, comme à l'un des fondateurs de leur science. Selon eux, il a bien saisi l'influence de la propriété, de l'agriculture et de l'industrie, quoiqu'il ait été opposé à l'emploi des machines ; l'*acte de navigation* lui plaît, autant que la liberté du commerce ; ce qu'il dit de l'impôt, sauf des impôts indirects, est exact ; les chapitres sur la population ne manquent pas de valeur, et ses idées sur la monnaie sont excellentes.

Outre ces deux preuves, tirées de la manière dont il s'est occupé de jurisprudence et d'économie politique, son goût pour les faits fut si déterminé qu'il lui a valu des blâmes dans tous les temps. Ainsi les philosophes se sont plaints qu'il ait négligé la métaphysique pour l'observation de la nature et qu'il ne fût pas assez théoricien ; d'ailleurs les moralistes[2] trouvent que l'*Esprit des Lois* n'instruit pas assez sur les bornes du juste et de l'injuste ; en effet l'auteur a suivi les principes d'une morale plus relative qu'absolue.

Son style subissait encore certaine autre influence. Une note[3] manuscrite du temps dit de Montesquieu :

1. Pascal Duprat, *Journal des Économistes*, Guillaumin, 1870.
2. Manzoni, *Osservazioni sulla morale cattolica*, Milan, 1855.
3. Chaudon, *mss.*; — Bernadau, *mss.* — *L'Espion dévalisé* et les

« Il n'était pas ennemi des plaisirs, même de ceux qu'un philosophe doit s'interdire. » Ses contemporains Duclos, Voltaire, étaient presque tous ainsi : Buffon, le conseiller Cideville et les présidents Hénault et de Brosses. Je veux le croire : la légèreté de conduite n'empêchait pas la gravité des études; elle ne leur donnait que des distractions fugitives; elle n'était pas contraire à la culture des lettres. Montesquieu lui-même a écrit, dans son chef-d'œuvre : « La société des femmes gâte les mœurs et forme le goût [1], » et dans une lettre inédite [2] du 3 août 1745 à M. de Tourny : « Les femmes vous amusent et ne vous retiennent pas. » Cependant la manière de vivre se reflète toujours un peu sur les écrits. C'est pourquoi le style des philosophes du dix-huitième siècle est plein de coquetterie et manque parfois du sentiment des convenances, comme leur existence elle-même.

On trouve dans les *Lettres persanes*, dans le *Temple de Gnide*, dans toutes les œuvres de Montesquieu et même dans l'*Esprit des Lois*, des phrases [3] qu'un

Mémoires secrets racontent une histoire gauloise arrivée au président de Brosses, en présence de Buffon et de Montesquieu, et prétendent qu'elle est tirée d'une lettre de Diderot à Catherine II. Le fait est dans la Correspondance de Diderot. Édit. Assezat-Tourneux. Paris, chez Garnier, t. XI, p. 246). Mais il est écrit à Grimm et n'a pas pour témoin Montesquieu.

1. *Esprit des Lois*, l. XIX, ch. XIX.

2. *Archives historiques du département de la Gironde*, ubi supra.

3. *Esprit des Lois*, l. XVI, ch. VI, VIII, X, XI ; l. XXVIII, ch. LXI; l. XIX, ch. V.

honnête homme d'aujourd'hui n'oserait lire devant une honnête femme.

Son caractère agissait aussi sur sa manière d'écrire.

Les contemporains [1] sont unanimes pour réclamer son affabilité, sa bienveillance. D'Aydie, le plus sincère, a écrit : [2] « Eh ! qui n'aimerait pas cet homme, ce bon homme, ce grand homme... et toujours digne d'admiration ou adorable. » On se rappelle en outre les secours qu'il donna à Sully et à ses paysans. Ajoutez son appréhension de faire de la peine à ses amis. « Vous fûtes, hier, écrivait-il à Guasco, de la dispute avec M. de Mairan sur la Chine. Je crains d'y avoir mis trop de vivacité [3]. » Le plus beau témoignage en sa faveur est cette pensée de lui : « J'ai toujours senti une joie secrète, lorsqu'on a fait quelque règlement qui allait au bien commun.[4] »

Pourtant on trouve, dans ses livres beaucoup de plaisanteries, mais aucune n'est amère. Les *Lettres persanes*, dont le fond est une satire, contiennent plus d'un trait léger et comique. D'ailleurs, lorsqu'il y parle des faveurs que les princes accordent aux courtisans, des beaux-fils qui se font gloire de troubler les familles, de l'agiotage de Law, de l'origine du droit naturel, des causes de la dépopulation, son style est

1. D'Argenson, *Mémoires ;* — De Luynes, *ibid.;* — Richelieu, *ibid.*
2. Lettre à Madame du Deffand, 28 janvier 1754, édit. de Lescure.
3. Lettre de Montesquieu, 1755.
4. *Pensées diverses.*

sévère et son accent humain. L'*Esprit des Lois* même renferme quelquefois du badinage, au lieu de raisonnement. La faute en est à la bonne humeur de Montesquieu et à son tempérament, qui lui faisaient voir les choses du côté gai. C'était aussi une nécessité du temps et un moyen de faire accepter des vérités à un public frivole. Néanmoins, il y a dans cet ouvrage, des cris d'indignation contre le despotisme, la traite des nègres et les fortunes faites par les traitants sur le peuple. Rien n'est plus élevé que ses paroles sur la philosophie stoïque, l'amour de la patrie, les avantages de la vie sociale et l'utilité de la religion chrétienne.

Du reste il s'est trahi dans une lettre à Guasco[1] : « Vos recherches vous feront lire des savants, et un trait de galanterie vous fera lire de ceux qui ne le sont pas. » Ce mélange de tons était si bien une habileté d'écrivain et un moyen de plaire, que dans la *Grandeur des Romains*, il est resté sérieux, sachant que ceux qui aiment l'histoire n'ont pas besoin d'être amusés. C'est à eux qu'il a dit (chap. XVI) :

> On sent en soi-même un plaisir secret lorsqu'on parle de cet empereur (Marc-Aurèle). On ne peut lire sa vie sans une espèce d'attendrissement : tel est l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de soi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes.

M. Guizot[2] a fort bien remarqué quelle influence

1. Paris..., 1746.
2. Guizot, *Essais sur l'Histoire de France*, IV, *in fine*.

avait exercé sur Montesquieu la profession qu'il avait remplie et la classe à laquelle il a appartenu. Il emprunta de toutes deux quelques préjugés; mais celle-ci l'a aidé à mieux comprendre l'histoire et à expliquer le passé avec plus de respect ; celle-là lui a inspiré le goût des pensées sérieuses et surtout « l'esprit de modération qui, a-t-il dit[1], doit être celui du législateur. »

Un homme des mieux informés, Grouvelle, ajoute[2] : « On assure que Montesquieu forma longtemps des « projets d'ambition : il se destina d'abord aux am- « bassades ; ensuite il aspira véritablement à la place « de chancelier. Il est impossible que de pareilles vues « n'aient pas influé sur ses opinions. »

Montesquieu porta encore dans ses ouvrages le génie et le patois de sa province. Je laisse à de plus compétents le soin de relever ses *gasconismes* [3] comme *essayer* dans le sens d'*user*, *fatiguer* ou *déplacer*, au lieu de *débourser*, sans compter les autres. Je me bornerai aux gasconnades.

La gasconnade est un jeu d'esprit, un trait d'imagination, une manière fanfaronne, brillante et ingénieuse de dire les choses. Tous les écrivains du sud-ouest de la France ont plus ou moins, du château de leurs pères, craché dans la Garonne. Sans doute Montesquieu a corrigé ce goût du terroir par la lecture des

1. *Esprit des Lois*, l. XXIX, ch. I.
2. *De l'autorité de Montesquieu*, 1786, p. 112.
3. *Œuvres complètes*. Édit. Laboulaye, *Lettres persanes*; Introduction ; lettres XI, XLV, LVII, etc.

grands modèles grecs, latins et français ; on en trouve cependant la trace dans ses écrits. Faut-il attribuer à cette cause ses chapitres d'un alinéa et les titres qu'il ne remplit pas? C'était l'opinion du marquis de Mirabeau sur Montesquieu : « Au milieu de sa gloire, ra-« conte-t-il, [1] j'osai lui dire : vous nous avez donné « toute autre chose que ce qu'annonce l'étiquette. » Je me permets aussi de ne voir que des gasconnades dans les phrases suivantes :

Ce beau système (la Constitution anglaise) a été trouvé dans les bois...[2].

A la Chine, il est permis de tromper... [3].

Dans une nation libre, il est très-souvent indifférent que les particuliers raisonnent bien ou mal ; il suffit qu'ils raisonnent : de là sort la liberté [4].

Après la bataille de Cannes, il ne fut pas permis aux femmes mêmes de verser des larmes [5].

On abandonnera son père, on le tuera même si le prince l'ordonne ; mais on ne boira pas de vin, s'il le veut et s'il l'ordonne [6].

Il faut écorcher un Moscovite pour lui donner du sentiment [7].

Enfin ce que l'on n'a pas assez remarqué, [8] c'est la

1. *Correspondant* du 25 décembre 1871 ; les Mirabeau, par M. de Loménie.
2. *Esprit des Lois*, l. XI, ch. VI.
3. *Ibid.*, liv. XIX, ch. XX.
4. *Ibid.*, l. XIX, ch. XXVII.
5. Grandeur des Romains, ch. IV.
6. *Esprit des Lois*, liv. III, ch. V.
7. *Ibid.*, l. XIV, ch. II.
8. Garat, *Mercure de France*, 10 avril 1784.

personnalité que Montesquieu met dans son style : « Un homme, disait-il, qui écrit bien, n'écrit pas comme on écrit, mais comme il écrit ; et c'est souvent en parlant mal qu'il écrit bien. [1] » On peut lui appliquer le mot qu'il a prononcé sur un de ses quatre grands poëtes de prédilection : « Dans la plupart des auteurs, je vois l'homme qui écrit ; dans Montaigne, l'homme qui pense. [2] »

Car c'est un grand charme de Montesquieu : il ne professe pas devant le lecteur, il cause avec lui, il le fait assister au travail de sa composition.

Je n'ai pas le temps de traiter à fond cette matière... [3].

Je viens d'attaquer, il faut que je me défende... [4].

Je ne saurais quitter ce sujet... [5].

Je n'ai pas le temps de développer... [6].

Dans cette foule d'idées qui se présentent à mon esprit, je serai plus attentif à l'ordre des choses qu'aux choses mêmes. Il faut que j'écarte à droite et à gauche, que je perce et que je me fasse jour... [7].

Je voudrais couler sur une rivière tranquille ; je suis entraîné par un torrent... [8].

Je ne sais si c'est l'esprit ou le cœur qui me dicte cet article-ci... [9].

1. *Pensées diverses.*
2. *Ibid.*
3. *Esprit des Lois*, l. XXIII, ch. XXIV.
4. *Ibid.*, l. XXX, ch. XXV.
5. *Ibid.*, l. XXI, ch. VI.
6. *Ibid.*, l. XXXI, ch. XXXIV.
7. *Ibid.*, l. XIX, ch. I.
8. *Ibid.*, l. XX, ch. I.
9. *Ibid.*, l. XV, ch. VIII.

Voici d'autres réflexions... [1].

Mais j'entends la voix de la nature qui crie contre moi... [2].

C'est ici qu'il faut se donner le spectacle des choses humaines... [3].

Je supplie qu'on me permette de détourner les yeux des horreurs de Marius et de Sylla... [4].

Ces saillies plaisent beaucoup, parce qu'elles montrent, à côté du génie de Montesquieu, son caractère et ses gestes. Aussi est-ce dans ce sens que Voltaire [5] a dit de lui : « C'est Montaigne législateur. »

On comprend pourquoi je me suis un peu appesanti sur le style de notre publiciste. Mon désir était d'analyser à fond l'écrivain, avant d'assister aux derniers moments de l'homme.

1. *Esprit des Lois*, l. VI, ch. v.
2. *Ibid.*, l. VI, ch. xvii.
3. *Grandeur des Romains*, ch. xv.
4. *Ibid.*, ch. xi.
5. L'*A*, *B*, *C*, dialogue.

XXV

Derniers moments, religion et mort de Montesquieu.

Le tempérament de Montesquieu avait toujours été solide ; la seule infirmité qu'il ait eue, fut une cataracte qui lui avait presque enlevé la vue. Nous avons sans doute, par ce malheur, été privé de quelque nouveau chef-d'œuvre, car il a mis sur ses tablettes cette pensée mélancolique :

> J'avais conçu le dessein de donner plus d'étendue et de profondeurs à quelques endroits de mon *Esprit;* j'en suis devenu incapable. Mes lectures m'ont affaibli les yeux, et il me semble que ce qui me reste n'est que l'aurore du jour où ils se fermeront pour jamais[1].

La dernière lettre de Montesquieu, encore inédite[2], est datée de Paris, où il venait d'arriver vers la fin de décembre 1754. Il y annonce que, pour ne plus respirer que l'air natal, il est bien décidé à se retirer à La Brède ; « que le bail de la maison qu'il occupe est

1. *Pensées diverses.*
2. Latapie, *Projet de rosière à La Brède.*

résilié; qu'il en a déjà parlé à mademoiselle Betty, sa ménagère, etc. »

Sur ces entrefaites[1], une indisposition suspendit son départ et l'empêcha d'abord de sortir de chez lui.

Sa demeure à Paris était rue Saint-Dominique-Saint-Germain, dans une maison que possédait une dame Ancelot, et qui, si je ne me trompe, portait, avant les démolitions récentes, le n° 27. Il en occupait seul l'avant-corps de logis, composé d'un rez-de-chaussée pour écuries, remises et cuisine, d'un premier mansardé pour les personnes à son service, et d'un entre-sol à son usage. Cet étage ne comprenait que cinq pièces : une antichambre, deux petites et deux grandes chambres. L'une de ces dernières, appelée salon de compagnie et transformée en véritable cabinet de travail, ne contenait rien de remarquable que deux tableaux, dont l'un représentait une bataille et l'autre une femme à mi corps, et une épée à garde d'argent massif dans son fourreau. On entrait dans la seconde des grandes chambres par une porte à deux battants, munie de portières en satinade à raies et précédée d'un paravent de six feuilles de damas cramoisi. Les murs étaient couverts d'une tapisserie « à personnages et verdure. » Ici se trouvait « une console à jour en marqueterie, surmontée d'une grande écritoire avec le cornet et la poudrière; »

1. Les détails suivants sont tirés de l'inventaire dressé après la mort de Montesquieu.

là « une commode en palissandre garnie de cuivre et couleurs avec dessus de marbre; » plus loin « une armoire de bois de chêne et une bibliothèque à deux volets; » sur la cheminée « une pendule en boîte carrée de marqueterie en écaille, ornée de bronze, de cuivre et couleurs, indiquant les heures et les minutes; » un peu partout « une chaise couverte en damas cramoisi et trois fauteuils pareils, dont l'un était à manchettes en tapisserie à l'aiguille. » En face de la fenêtre s'étendait « une couchette de cinq pieds de large, à piliers de bois de hêtre sur roulettes de cuivre, ornée de deux rideaux et de deux bonnes grâces en damas jonquille. »

Lorry[1], le médecin de Montesquieu, lui ordonna de prendre le lit et avertit d'ailleurs le secrétaire que son maître était attaqué d'une fièvre inflammatoire, susceptible de devenir une fluxion de poitrine. Immédiatement celui-ci prévint les parents et les amis du malade : son cousin, M. de Marans et son petit-cousin le comte d'Estillac, lord Bulkley, d'Arcet, le chevalier de Jaucourt. Mesdames d'Aiguillon et Dupré de Saint-Maur ne le quittèrent plus; Louis XV même envoya prendre de ses nouvelles par le duc de Nivernais.

Le troisième jour, on fit appeler en consultation le fameux Bouvard. Les deux médecins dirent qu'ils regardaient la maladie comme sérieuse.

1. *Année littéraire*, 1755.

Les derniers moments de Montesquieu ont été l'objet de plusieurs versions. Toutes sont d'accord sur les faits, mais les interprétations varient. Afin d'en juger mieux, il faut se reporter en arrière.

Dans sa jeunesse, par entraînement, par négligence, sa foi n'était pas très-vive, et il épousa une protestante [1]. Personne ne le nie.

On se rappelle la manière dont il accepta la dispense du Pape, lors de son voyage en Italie [2]. Il y a d'autres traits aussi caractéristiques.

Il est certain que cette pensée inédite est de lui-même : « Mettez dans une île sauvage un jésuite et un dominicain, et revenez-y au bout d'un an : le premier sera le confesseur du roi et le second le tribun du peuple. »

La seigneurie de Baron, près Bordeaux, lui appartenait. Il assistait le dimanche aux offices, mais il y lisait les *Éléments* d'Euclide, dont les figures de géométrie faisaient supposer au sacristain que c'était le livre de messe du diable [3].

Il y a sans doute, dans les *Lettres persanes*, un courant d'impiété qui tient à son temps, à sa jeunesse et au masque mahométan de ses personnages.

La *Grandeur des Romains* même contient des réflexions hostiles aux moines, un éloge des païens et

1. Chap. II, *supra*.
2. Chap. X, *supra*.
3. Ducourneau, *Guienne historique et monumentale*, t. I, 2e partie, p. 156.

une méconnaissance de l'arrivée du christianisme qui choquent la justice et la vérité [1].

Montesquieu a donné l'indifférence en religion pour base commune aux lois de tous les peuples; il a négligé les idées chrétiennes sur l'origine et la mission du pouvoir; enfin, selon lui, l'ordre social et l'histoire du monde dérivent de l'influence des climats.

Mais en aucun temps, malgré tous ces écarts, il n'a médit du christianisme directement. La *Grandeur des Romains* [2] même s'explique ainsi sur le protestantisme :

Il pensa bien y avoir en Orient à peu près la même révolution qui arriva il y a environ deux siècles en Occident, lorsqu'au renouvellement des lettres, comme on commença à sentir les abus et les dérèglements où l'on était tombé, tout le monde cherchant un remède au mal, des gens hardis et trop peu dociles déchirèrent l'Église au lieu de la réformer.

Il me semble voir son opinion intime dans ce passage tiré du recueil de ses *Pensées* posthumes :

Quand l'immortalité de l'âme serait une erreur, je serais fâché de ne pas la croire. J'avoue que je ne suis pas si humble que les athées. Je ne sais comment ils pensent, mais pour moi, je ne veux pas troquer l'idée de mon immortalité contre celle de leur béatitude d'un jour. Je suis charmé de me croire immortel comme Dieu même. Indépendamment des idées

1. Comte de Champagny, les *Césars*. Paris, Comon, in-8, 1841, t IV, p. 188.

2. Chap. XXII. Il dit aussi (*Esprit des Lois*, l. XXIV, ch. v) : Quand la religion chrétienne souffrit, il y a deux siècles, ce *malheureux* partage qui la divisa en catholique et en protestante.

révélées, les idées métaphysiques me donnent une très-forte espérance de mon bonheur éternel, à laquelle je ne voudrais pas renoncer.

On n'a donc jamais remarqué, dans l'*Esprit des Lois*, ces phrases émues?

Une religion qui laisse derrière elle la justice humaine, et commence une autre justice; qui est faite pour nous mener sans cesse du repentir à l'amour, et de l'amour au repentir, ne doit point avoir de crimes inexpiables. Mais, quoiqu'elle donne des craintes et des espérances à tous, elle fait assez sentir qu'il serait très-dangereux de tourmenter sans cesse la miséricorde par de nouveaux crimes et de nouvelles expiations; qu'inquiets sur les anciennes dettes, jamais quitte envers le Seigneur, nous devons craindre d'en contracter de nouvelles, de combler la mesure et d'aller jusqu'au terme où la bonté paternelle finit.

Sa déférence en matière religieuse était telle qu'il était lié avec beaucoup de prêtres, et que ses deux plus grands amis ont été, comme nous l'avons vu, un abbé et un jésuite, Guasco et le P. Castel.

En 1751, lorsque les immunités ecclésiastiques furent contestées, il ne crut point qu'il fallût ôter au clergé un privilége qu'il regardait comme l'ombre respectable d'un droit autrefois commun à toute la nation[2].

Pendant le premier succès[3] de l'*Esprit des Lois*, un de ses proches parents étant tombé dangereusement

1. Livre XXIV, ch. 13.
2. Maupertuis, *Eloge de Montesquieu*.
3. *Dictionnaire antiphilosophique*, 1767, p. 386.

malade, Montesquieu vola chez lui, le pressa vivement d'appeler un confesseur; et l'ayant persuadé, il courut à minuit lui en chercher un. La confession achevée, il ne consentit qu'avec peine qu'on différât jusqu'au jour à lui administrer la Communion.

On sait[1] qu'à sa mort, Montesquieu préparait une nouvelle édition des *Lettres persanes*, et qu'il en donna le manuscrit, hélas! perdu, à mesdames d'Aiguillon et Dupré de Saint-Maur, en leur disant : « Consultez avec mes amis et décidez si ceci doit paraître. » Une tradition a été recueillie dans le Comminges et rendue vraisemblable par M. le sénateur Sacase[2] : Montesquieu, dit-on, avait commencé à corriger son livre en 1752, à l'abbaye de Nizor, où les pieux solitaires, qu'il avait plaisantés avant de les connaître, l'avaient sinon converti tout à fait, au moins décidé à prendre cette grave et généreuse résolution.

Ce qui est plus précieux, il venait de remettre aux libraires une édition corrigée de l'*Esprit des Lois* qui devait paraître en 1757. On y trouve des changements dont quelques-uns étaient d'admirables modifications de style et dont la plus grande partie donnait satisfaction à l'autorité religieuse[3].

1. Collé, *Journal*, 10 février 1755 ; — Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, 1810, in-12 ; — Lettre de madame d'Aiguillon dans l'*Éloge de Montesquieu* par Maupertuis.

2. Montesquieu à l'abbaye de Nizor, in-8. Toulouse, 1867.

3. *Année littéraire*, 1776, t. VI, p. 43 ; — Avertissement de l'édition des *OEuvres de Montesquieu*, 1767, 3 vol. in-4°, t. I, p. 16.

Enfin Diderot[1] raconte que Montesquieu disait un jour en causant de religion : « Convenez, M. Suard, que la confession est une bonne chose. »

Après ces renseignements, on peut juger ce qu'ont dù être les derniers instants de Montesquieu. Il y en a des narrations faites pour le public, pour Louis XV et pour les amis : l'une vient d'un confesseur[2], l'autre d'un courtisan[3], plusieurs d'encyclopédistes[4], toutes publiées à des distances plus ou moins éloignées de l'événement et par conséquent peu sûres. La vérité doit être dans une lettre écrite le jour même de la mort de Montesquieu par une personne qui y assistait, qui est hostile aux faits qu'elle raconte, et qui est sans doute madame Dupré de Saint-Maur[5].

Il se fit ensuite lire la liste de ceux qui étaient venus le voir, et comme on lui lut : « M. le curé de Saint-Sulpice. — Comment dites-vous cela, interrompit-il ; recommencez. » Il se fâcha de ce qu'on n'avait pas laissé entrer le curé, et ordonna à chacun de ses gens en particulier de laisser entrer

1. *OEuvres*, Ed. Assezat-Tourneux. Paris, Garnier, 1876, t. XIX, p. 134 ; Lettre à mademoiselle Volland, 23 septembre 1762.

2. P. Routh, *Journal d'Utrecht*, 3 octobre 1755, et *Dictionnaire antiphilosophique*. Avignon, 1767, p. 386.

3. De Luynes, *Mémoires ;* — Soulavie, *Pièces inédites pour servir aux règnes de Louis XIV, XV et XVI*, 1793.

4. *OEuvres complètes de Montesquieu*, in-4°, édit. Plassan, 1796, t. V ; — *Correspondance* de Montesquieu, édit. 1767, lettre de madame d'Aiguillon à l'abbé de Guasco, ; — Dizé, *Précis historique sur la vie et les travaux de J. Darcet*. Paris, in-8, an X.

5. Mennechet, *Matinées littéraires*, in-12, 1847. Paris, t. IV ; — Fréron, *Année littéraire*, 1755.

M. le curé, à quelque heure qu'il vînt. Le curé y est allé ce matin vers les huit heures. Le curé lui a décoché en patelin son compliment. Le président a répondu que son intention était de faire tout ce qui convenait à un honnête homme dans la situation où il se trouvait. Le curé lui a demandé s'il avait, dans Paris, quelque homme de confiance dont il voulût se servir. Le président a répondu que, dans ces sortes de choses, il n'y avait personne en qui il eût jamais eu plus de confiance qu'en son curé; que cependant, puisqu'il lui laissait sa liberté, il y avait une personne à Paris, en qui il se confiait beaucoup, qu'il l'enverrait chercher, et qu'il ferait demander le Saint-Sacrement après qu'il se serait confessé. Le curé s'est retiré, et le président a envoyé chercher... qui croiriez-vous? Le P. Castel, jésuite, qui est arrivé avec son second. « P. Castel, lui a dit le président en l'embrassant, je m'en vais devant. » Après quoi, le P. Castel a laissé le président seul avec le jésuite. Il s'est confessé, et M. le curé de Saint-Sulpice lui a porté le bon Dieu vers les trois heures. Le curé, tenant l'hostie entre ses mains, lui a demandé : « Croyez-vous que c'est là votre Dieu? — Oui, oui, a répondu le président, je le crois, je le crois. — Faites-lui donc un acte d'adoration. » Il s'est assis sur son lit, a tiré son bonnet. « Faites un acte d'adoration, » a dit le curé. Alors le président a levé vers les cieux les regards et la main droite, dont il tenait son bonnet : il a communié. Après quoi, le bon Dieu, le curé et les jésuites sont revenus très-contents chacun chez eux. Quant au P. Castel, il ne se sent pas de joie.

C'est madame d'Aiguillon, dont la piété n'était pas non plus le faible, qui a rapporté les dernières paroles que Montesquieu ait dites [1] :

J'ai toujours respecté la religion; la morale de l'Évangile

1. Lettre de la duchesse d'Aiguillon à Maupertuis, dans l'*Eloge de Montesquieu*, par Maupertuis.

est une excellente chose et le plus beau présent que Dieu pût faire aux hommes.

Bientôt il cessa de prendre part à la conversation, perdit connaissance et entra en agonie. Dix-huit heures après, il était mort; le treizième jour de sa maladie, le lundi 10 février 1755, à soixante-six ans.

Aussitôt on ouvrit son portefeuille où se trouvait un paquet scellé de huit cachets aux armes de Montesquieu et sur lequel était écrit :

Ceci est mon testament du 26 novembre 1750, dont j'ai fait deux exemplaires, l'un pour porter avec moi dans les pays étrangers où je me propose d'aller, l'autre pour être remis par moi à M. Doyen pour, en cas que le premier soit perdu, l'ouvrir après ma mort[1].

Les formalités remplies, on lut :

Je soussigné, étant en mon bon sens, j'ai fait mon testament tout écrit de main, ainsi que s'en suit. Je commande mon âme à Dieu, et me remets pour les prières et frais funéraires à la volonté de mon héritier bas nommé, le priant de faire le tout avec une grande simplicité...

Le service eut lieu le 11, lendemain de sa mort, à l'église Saint-Sulpice; et son corps y fut déposé dans le caveau de la chapelle Sainte-Geneviève[2]. Il a disparu, sans que personne en ait pu retrouver la trace, même sous le Directoire[3], lorsque ses admirateurs le

1. Voir chap. XI, *supra*.

2. Bernadau, *Tableau de Bordeaux*, in-12, 1810; — Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, in-4°, 1771.

3. *Œuvres posthumes*. Paris, Plassan, in-12, 1798, p. 245.

firent rechercher avec les renseignements de la famille en ligne directe, qui existait encore : c'est sans doute qu'on l'a jeté dans les catacombes, en 1793[1].

Le convoi fut peu suivi. Comme parents, je n'y remarque[2] que le petit-fils de Montesquieu, Charles d'Armajan, ses cousins Joseph de Marans, le comte d'Estillac et Guérin de La Motte, qui signèrent à l'acte de décès. Sa femme et ses enfants manquaient, et Diderot[3] fut de tous les gens de lettres le seul qui s'y trouva.

Telle est l'histoire de la vie et des ouvrages de Montesquieu. Après avoir mis quinze ans à l'écrire, je ne crois pas indiscret de donner mon jugement sur lui.

1. *Les Catacombes de Paris.* Paris, Gaume, 1862, in-18, p. 85 et 239.

2. *Extrait du registre des actes de décès de la paroisse Saint-Sulpice pour l'année* 1755.

Le onze février 1755, a été fait le convoi et enterrement de haut et puissant seigneur Charles Secondat, baron de Montesquieu et de La Brède, ancien président à mortier du parlement de Bordeaux, l'un des quarante de l'Académie française, décédé le jour d'hier, rue Saint-Dominique, âgé de soixante-cinq ans, en présence de messire Joseph de Maran, ancien maître des requêtes honoraire, et de messire Charles Darmajan, petit-fils du défunt, et de messire Joseph Guérin de Lamotte, maréchal de camp, gouverneur de Philippeville et cousin du défunt, qui ont signé :

Signé : MARANS, DARMAJAN, GUÉRIN DE LA MOTTE, COMTE GUYONNET, DE GUYONNET DE COULON, COMTE MARANS, COMTE D'ESTILLAC, et ROLLAND, curé.

3. Grimm et Diderot, *Correspondance*, édit. Tourneux. Paris, 1877, t. II; — Diderot, *Œuvres*. Édit. Assezat-Tourneux. Paris, Garnier, 1875, t. IV, p. 151.

La civilisation, qui utilise tous les hommes de génie, sait que chacun d'eux a une nature différente. Quelques-uns ne se sont jamais livrés, n'ont point partagé nos passions, sinon par curiosité, et ne se sont proposé que d'être grands. Ils ont pourtant cru bien d'être aimés de leurs semblables, et ils se sont fait connaître d'eux par de bonnes actions et par des chefs-d'œuvre.

On dirait des demi-dieux, nés du cerveau de Jupiter, ne partageant ni le rire ni les pleurs, quelquefois s'occupant des hommes, d'ordinaire habitant les hauteurs sereines de la pensée, dans cette zone limpide de l'atmosphère où les nuages n'arrivent plus, calmes comme l'expérience, indulgents comme le scepticisme.

Montesquieu, ainsi que Gœthe et que Spinosa, paraît avoir été de cette race de Mentors. On m'objectera son mot : « Je suis amoureux de l'amitié[1]. » Que répliquer à son aveu : « L'amour a des dédommagements que l'amitié n'a pas[2]. » Ce qui détermine mon jugement, ce sont ses deux déclarations suivantes : « Je n'ai presque jamais eu de chagrin, encore moins d'ennui. J'étais l'ami de tous les esprits et l'ennemi de tous les cœurs[3]. » Cette phrase suffirait : « Je ne demande autre chose à la terre que de tourner sur son centre[4]. »

1. *Pensées diverses.*
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*
4. Lettre de Montesquieu à Maupertuis, 25 novembre 1746.

Enfin rappelons-nous le trait raconté dans toutes les *Morale en action*[1]. Montesquieu allait volontiers visiter sa sœur aînée à Marseille. Le premier dimanche de juin 1734, il eut l'idée de faire une petite excursion en mer. Un batelier lui offre sa barque, et les voilà partis. Le promeneur frappé des manières inexpérimentées de son pilote lui en fait l'observation. Le pauvre enfant répond qu'il a en effet un autre métier pendant la semaine et qu'il n'exerce celui de rameur que les dimanches, travaillant le plus possible pour racheter son père pris par des pirates, esclave à Tétouan, et appelé Robert. On revient au port et on se quitte. Six semaines après M. Robert est de retour dans sa famille, qui ne sait à qui elle doit la délivrance de son chef. Mais au bout de deux ans, le jeune homme qui pense toujours à son questionneur inconnu, le rencontre de nouveau. Il se jette à ses pieds avec effusion, en le bénissant et le suppliant de venir voir les heureux qu'il a faits. L'autre nie tout et se dérobe brusquement. Ce bienfait est resté anonyme jusqu'à ce que les enfants de Montesquieu aient, à sa mort, vu dans ses papiers qu'il avait chargé un banquier d'envoyer au Maroc, pour la rançon d'un Marseillais, une somme de sept mille cinq cents francs.

Sans doute cette action de Montesquieu est belle, comme sont beaux tous ses ouvrages; mais comme

1. *Mercure de France*, mai 1775; — Levizac et Moysant, *Cours de littérature*. Nouv. édit., Paris, Bossange, 1814, 1er vol., p. 178-182.

eux, elle offre un caractère de bonté dédaigneuse, venant d'un homme sec qui ne fait le bien que par acquit de conscience. Saint-Vincent de Paul n'aurait pas agi de la sorte ; il a ôté les chaînes d'un captif, mais il ne s'est pas arraché sans pitié à une reconnaissance légitime[1].

J'ose le dire, c'est la différence de la charité avec la bienfaisance, de l'amour du prochain inspiré par Dieu avec l'humanité dictée par la justice, et de l'époque précédente avec celle de Montesquieu.

Ses chefs-d'œuvre, pleins de patriotisme, d'expérience, de probité, de modération, de vertu civique et de génie, doivent être étudiés et admirés, car ils sont grands et nobles. Leur seule infériorité vient de ce qu'ils ne procèdent que de l'intelligence et ne s'adressent qu'à elle, sans passionner notre cœur ni enthousiasmer notre âme sensible aux grandes choses.

« Respectons, honorons donc[2], la libéralité naturelle et raisonnée. Mais reconnaissons toutefois qu'il manque à cette bonté et à cette bienfaisance une certaine flamme, comme il manque à tout cet esprit et à cet art social du dix-huitième siècle une fleur d'imagination et de poésie. Jamais on ne voit dans le lointain le bleu du ciel ni la clarté des étoiles. »

Pourquoi se plaindre et de ce temps et de cette vie de Montesquieu? Le véritable temps et la véri-

1. Madame Rolland, *Mémoires*, édit. P. Faugère, t. II, p. 195-196.
2. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, sur Madame Geoffrin.

table vie d'un grand homme ne commence qu'à sa mort. Car le caractère le plus marqué du génie et sa puissance réelle est d'intéresser la postérité, d'agir sur le sort des peuples et de contribuer à leur civilisation.

XXVI

Montesquieu posthume.

On ne sait si les querelles du parlement avec le clergé avaient absorbé toute l'attention, ou si les œuvres de Montesquieu étaient tombées en oubli, mais sa mort paraît avoir passé inaperçue en 1755[1].

D'ailleurs, il faut convenir que notre publiciste n'entra pas de suite dans la postérité. Sans doute les Académies[2] dont il était membre firent son éloge, les journalistes[3] de sa connaissance annoncèrent à leurs lecteurs la perte qu'ils venaient de subir, et plus d'un enthousiaste[4] composa des vers à sa louange.

1. Grimm et Diderot, *Correspondance*, édit. Tourneux. Paris, Garnier, 1877, t. II; — Dizé, *Vie de d'Arcet*, an X, in-8. — Lettre de madame d'Aiguillon à l'abbé de Guasco, dans les *Lettres familières* de Montesquieu, édit. 1767. — Madame du Hausset, *Mémoires*, édit. Baudoin, in 8, 1823, p. 139.

2. Académie française; — Académie de Berlin; — Académie de Stanislas.

3. Fréron, *Année littéraire*, 1755; — *Mercure de France*, ibid ; — *Evening Post*, ibid.

4. Piron, *OEuvres;* — Ximénès, *Essais de quelques genres divers de poésie;* — Turben, *Sur la mort de M. le président de Montesquieu*, mon illustre protecteur. Toulouse, 1755, pièce; — Bonneval, *Année*

Même, à la fin de l'année, en tête du cinquième volume de l'*Encyclopédie*, d'Alembert, en chef de secte habile, présenta l'apologie de Montesquieu, comme celle d'un collaborateur : ce qui était vrai et faux en même temps, car si l'auteur des *Lettres persanes* avait préparé les voies des philosophes, l'auteur de l'*Esprit des Lois* n'aurait pas tardé à se plaindre de leur marche [1]. Cette adoption par les distributeurs actuels de la réputation le grandit; toutefois, pour le populariser, il fallut un motif plus humain.

En 1762, à l'apparition du *Contrat social* de Rousseau, le peuple des lettrés qui ne permet pas qu'un homme de génie soit sans rival, et la haute bourgeoisie qui cherche toujours des défenseurs, pensèrent à l'*Esprit des Lois* de Montesquieu.

Les deux politiques formèrent deux écoles, l'une qui représentait le principe de liberté, l'autre le principe d'égalité. Le nom de celui-ci voulut dire libéralisme ou monarchie constitutionnelle, le nom de celui-là démocratie ou république radicale; et leurs élèves se battirent, qui contre un anarchiste, qui contre un aristocrate. Alors on multiplia [2] les éditions

littéraire, 1755; — Adami, sénateur florentin, *Lettres familières*, 1767, 2e édit.

1. « L'impartialité ! Voilà ce que les Encyclopédistes n'aimaient pas dans l'*Esprit des Lois*. » Nisard, *Histoire de la littérature française*, in-8. Paris, Didot, 1870, t. IV.

2. Louis Dangeau, *Bibliographie de Montesquieu*, 1874, in-8. Rouquette. Paris.

complètes de Montesquieu, on les enrichit de commentaires[1], on proposa son éloge au concours[2], on raconta les détails de sa vie, on mit sa bienfaisance au théâtre[3], on illustra trois fois le moindre de ses livres[4], on le traduisit dans toutes les langues, en anglais, en italien, en allemand, en russe, en latin et en vers français. [Tous les esprits qui abordèrent l'histoire, le droit, l'économie politique et l'administration générale, Quesnay, le marquis de Mirabeau, Raynal, Morelly, Servan, Malesherbes, Voltaire même, procèdent de Montesquieu. Ses succès ne se bornèrent pas à la France. Il inspira, en Italie, le criminaliste Beccaria et le législateur philanthrope, Filangieri; en Angleterre, le jurisconsulte Blackstone, et en Écosse, le philosophe Fergusson.

Son influence se fit sentir même sur les gouvernements. Catherine[5] écrivait à un encyclopédiste, en lui envoyant son *Instruction* pour le Code russe : « Vous verrez comment pour l'utilité de mon empire, j'ai pillé le président de Montesquieu sans le nommer. J'espère que si de l'autre monde, il me voit travailler, il me pardonnera ce plagiat pour le bien de vingt millions

1. Voir, *infra*, Monographie des livres pour et contre Montesquieu.
2. Garat, Barère et Marat furent les principaux concurrents.
3. Le duc d'Orléans jouait, dans une pièce de madame de Montesson, le personnage de Montesquieu.
4. *Temple de Gnide.*
5. Collection de documents publiés par la Société historique de Russie. Saint-Pétersbourg, in-4°, 1874; — *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1877, Rambaud, sur Catherine II et ses correspondants.

d'hommes qui doit en résulter. Il aimait trop l'humanité pour s'en formaliser. Son livre est mon bréviaire. » Elle ajoutait ailleurs : « Son *Esprit des Lois* est le bréviaire des souverains, pour peu qu'ils aient le sens commun. » Grâce à lui, la Prusse donne le premier exemple d'un code simple et clair, l'Allemagne fait disparaître un instant de ses lois la barbarie de plusieurs siècles ; la Pologne réclame une constitution ; la Toscane a un gouvernement plein de lumière et de liberté ; l'Espagne et le Portugal commencent un projet de législation sage et uniforme ; en Amérique, Washington, qui connaissait la présence d'un Montesquieu [1] dans l'état-major français, tire [2] d'un chapitre de l'*Esprit des Lois* « le modèle d'une belle république fédérative. » Chez nous enfin Louis XVI [3], qui avait autorisé le descendant de notre grand criminaliste à conserver le titre de baron [4] de son grand-père, abolit la question [5], et se prépare à accorder d'autres réformes.

Jaloux de tels exemples, le Tiers État, dans la rédac-

1. On ne peut croire que Montesquieu, s'il eut vécu plus longtemps, aurait tenu la conduite de ses enfants ; mais celle qu'ils ont eue indique peut-être l'éducation qu'il leur avait donnée. Aussi, j'indiquerai en note les principaux traits de leur vie. Et d'abord son petit-fils prit part, comme on le voit, à la guerre de l'Indépendance, et à son retour, fut nommé colonel d'un régiment français.

2. Éd. Laboulaye, *Revue de droit international*, 1869, nº 11.

3. Il commanda sa statue en marbre à Clodion, le sculpteur à la mode.

4. Michaud, *Biographie universelle*, vº Montesquieu ; — Baron de Lynch, *Notice sur le baron de Montesquieu.*

5. Vicomte de Falloux, *Louis XVI.*

tion des *Cahiers* qu'il remit aux États-Généraux reproduisit les idées de Montesquieu [1].

L'Assemblée Constituante, (17 juin 1787 au 1er octobre 1791) sembla d'abord s'y conformer [2]. C'est d'après ses principes que Necker fit le compte rendu, que Mounier regrettait dans le gouvernement la confusion des trois pouvoirs. On entendait un écho de l'*Esprit des Lois* dans le rapport de Bergasse sur l'organisation des tribunaux, dans l'apologie de la Constitution anglaise par Lally-Tollendal, dans maint discours de Clermont-Tonnerre, de Cazalès, de Malouët et même, vers la fin de la cession, dans le génie de Mirabeau. Cependant l'influence de Montesquieu [3] sur cette assemblée fut plus théorique que pratique. D'ailleurs il avait écrit [4] : « Abolissez dans une mo« narchie, les prérogatives des seigneurs, du clergé, « de la noblesse et des villes, vous aurez ou bien un « État populaire, ou bien un État despotique. »

Ses idées furent moins puissantes encore sur l'Assemblée législative (du 1er octobre 1791 au 21 septem-

1. Continuation de l'*Art de vérifier les dates.*

2. Pendant cette législative, le 30 mai 1791, des représentants avaient proposé de mettre au Panthéon les cendres de Voltaire et de Rousseau. Camus dit : « Je demande que le même honneur soit accordé à Montesquieu, le seul peut-être des écrivains qui soit mort avec l'espoir fondé qu'il n'y avait pas une ligne à effacer à ses écrits. » Et il parut un journal appelé les *Lettres persanes.*

3. Le fils et le petit-fils de Montesquieu ne se montrèrent pas enthousiastes de la Révolution, l'un dans son château de La Brède, l'autre à la tête de son régiment de Cambrésis.

4. *Esprit des Lois*, liv. II, ch. v.

bre 1792.) La parti le plus brillant [1] qui, comme tous les partis, après avoir fait de l'opposition avec les doctrines démocratiques, gouvernait avec les doctrines monarchiques, savait par cœur l'*Esprit des Lois*, mais s'en montrait le disciple républicain. Les ennemis de Vergniaud lui reprochaient ses lectures de Montesquieu. Buzot le cite souvent dans ses mémoires, et on en trouva un volume dans la cave où les Girondins s'étaient réfugiés pour échapper à la proscription : ils l'invoquaient, en s'écriant contre la France qu'elle avait mérité ses malheurs, puisqu'elle avait oublié ou dédaigné ses leçons [2].

Pendant le règne de la Convention (du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795), le fils de Montesquieu [3], déclaré *suspect* à quatre-vingts ans, est jeté vingt-sept jours dans un cachot de Bordeaux et gardé à vue chez lui. Tous ses revenus sont arrêtés et ses biens séquestrés. Il est réduit au plus horrible dénûment et les manuscrits de son père sont profanés. A la tribune, Saint-Just parle sans cesse du système de la vertu républicaine, et Robespierre parodie Montesquieu, en disant : « Le principe du gouvernement démocratique c'est la

1. Vatel, *Charlotte Corday et les Girondins*, 3 vol. in-8, 1864-1872 ; — ejusdem, *Vergniaud*, 2 vol. in-8.

2. Pendant l'Assemblée législative, le petit-fils de Montesquieu émigra.

3. *Le Républicain français*, fructidor an III, p. 4173. A cette nouvelle, le petit-fils de Montesquieu prit du service sous le comte de Puisaye et débarqua à Quiberon, où il fut du petit nombre de ceux qui échappèrent à la mort.

« vertu, et son moyen, pendant qu'il s'établit, c'est la « Terreur [1]. » Du reste, les Jacobins le traitent de robin, d'aristocrate, d'imbécile et d'enfant en législation. C'est l'honneur de ce grand esprit que sa voix calme et modérée ne peut être entendue ni pendant la dictature du peuple ni pendant celle des despotes.

Quand la Constitution de l'an III (26 octobre 1795) confia le gouvernement à un directoire, assisté de deux conseils, Montesquieu redevint à la mode. Sa fille [2], à Agen, dans une fête officielle, fut mise « au nombre des vieillards dont l'âge et les vertus devaient être offerts à la vénération publique. » En quatre ans, il parut quatre éditions de ses œuvres ; une même, imprimée in-folio, ornée de vignettes, enrichie de morceaux inédits, fut présentée [3] aux deux Chambres, qui l'acceptèrent avec respect. Même Pastoret aux *Cinq cents* et Goupil de Prefeln aux *Anciens*, proposèrent de lui rendre les honneurs du Panthéon.

Sous le Consulat (1799-1804), la vogue se prolongea, mais en décroissant. Chateaubriand invoqua l'autorité de Montesquieu dans le *Génie du Christianisme*, et La Harpe lut encore au *Lycée* une dissertation sur

1. Le 5 février 1794.

2. *Décade philosophique*, an V, n° 2, mercredi 11 octobre 1797, p. 114. — La *Gazette nationale* du 26 ventôse an VIII dit qu'elle mourut à Agen le 8 ventôse an VIII, à 73 ans. Son fils meurt en 1796 à Bordeaux, et son petit-fils propose au Directoire les manuscrits de son grand'père pour obtenir la levée du sequestre qui pesait sur La Brède.

3. Les 21 pluviôse an IV, et 12 ventôse an IV.

l'*Esprit des Lois*; l'Institut [1] proposa pour sujet de poésie un de ses mots les plus mal compris : « La vertu est la base des républiques. » Le gouvernement élimina son petit-fils de la liste des émigrés [2] et donna son nom à une rue de Paris. [3] Bonaparte enfin, lorsqu'il eut à nommer la Commission chargée de proposer une nouvelle législation, choisit pour la présider un disciple de Montesquieu. Le *discours préliminaire* de Portalis reproduit les grandes vues de l'*Esprit des Lois*; et dans la discussion où s'élaborent les codes Civil, Commercial et Criminel, notre auteur, sans cesse invoqué, fournit presque toujours la raison décisive. Triomphe du génie modéré, qui sait concilier les principes de conservation avec ceux du progrès.

Sous l'Empire (1804-1814), Napoléon, qui avait montré son peu de goût pour les publicistes, fit rentrer politiquement dans l'ombre, comme un idéalogue, Montesquieu. Son petit-fils, pour obtenir la levée du séquestre mis sur La Brède, avait proposé au directoire et au Consulat, ses manuscrits posthumes. On lui accorda sa demande à condition, je soupçonne, qu'il ne les publierait pas. Du reste, pendant les quinze ans de ce règne, il ne parut qu'une seule édition des œuvres de Montesquieu, encore avait-elle été commencée sous le régime précédent.

1. En 1803.
2. En 1801. Bernadau, *mss.*
3. Lazare, *Dictionnaire des rues de Paris*, le 7 prairial an X, Chaptal, ministre de l'intérieur.

La Restauration arrive. L'Académie française met son éloge au concours ; Villemain, à la Sorbonne, lui consacre deux leçons. Bordeaux lui élève une statue ; une fête annuelle est consacrée en son honneur[1] ; un auteur dramatique lui donne le rôle de la Providence dans une pièce[2] à succès ; un employé des douanes[3] lui consacre un poëme de vingt-six chants ; la duchesse de Berry[4] visite son château, et on publie une édition par an de ses œuvres complètes. Toutes ses théories libérales défrayent les journaux et les brochures en France, en Angleterre et en Russie. Car il avait le premier donné une idée nette de la liberté politique et montré comment elle peut être réalisée dans les Constitutions. D'ailleurs, l'exposé des motifs de la Charte de 1814 ressemble au fameux chapitre VI du livre XI de l'*Esprit des Lois*[5].

Sous la monarchie de juillet, qui fut si parlementaire, mais qui traversa tant de crises littéraires, in-

1. Latapie, *Fondation d'une rosière à La Brède*, in-4. Bordeaux, 1823.
2. La *Fausse clef*. Paris, 1823.
3. Dumont, Voir, *infra*, la liste des livres sur Montesquieu.
4. Le 23 juillet 1823. Voir Ribadieu, *Châteaux de la Gironde*, in-8. Bordeaux, 1855.
5. C'est dans cette période triomphante, le 19 juillet 1824, que, après avoir offert à Louis XVIII les manuscrits de son aïeul en échange de la pairie qui lui fut refusée, le petit-fils de Montesquieu meurt, sans postérité en Angleterre, où il s'était marié à une Anglaise. Chose remarquable ! Montesquieu, enfant d'une mère anglaise d'origine, né dans un pays qui avait été anglais, s'éteignit chez les Anglais, et ses idées sont appelées anglaises. Cependant un historien a pu dire : « Après avoir lu Montesquieu, on se sent toujours plus heureux d'être « Français. » (Michaud, *Biographie universelle*, v[is] Montesquieu. — Église de Bridge, Canterbury, Angleterre.)

dustrielles, économiques et sociales, Montesquieu n'eût pas moins d'influence que sous la Restauration. Le nombre de ses éditions, de ses statues et des articles ou brochures sur lui, diminua pourtant un peu, soit parce qu'on voulut réagir, selon l'usage, contre le régime précédent, soit plutôt parce que le goût des études sérieuses s'amoindrit. Si le succès de Montesquieu est en rapport avec la liberté politique, il indique encore mieux le niveau de l'esprit public.

La République de 1848 donna à la France le suffrage universel, malgré l'*Esprit des Lois* qui disait : « Il y a toujours dans un État des gens distingués « par la naissance, la richesse ou les honneurs. Mais « s'ils étaient confondus parmi le peuple, et s'ils n'a- « vaient qu'une voix comme les autres, la liberté « commune serait leur esclavage, et ils n'auraient « aucun intérêt à la défendre, parce que la plupart « des résolutions seraient contre eux [1]. »

Cependant, à dessein ou par mégarde, la seule mention qui fut faite de Montesquieu sous ce régime est dans un journal, qui le revendique comme socialiste.

L'empire de 1852, qui n'aimait pas le gouvernement parlementaire, procura peu de vogue en politique à notre publiciste, mais il se fit son disciple en histoire. Pendant ces dix-huit ans de règne, on trouve peu de

1. *Esprit des Lois*, l. XI, ch. VI. Il avait déjà dit dans la 86e *Lettre persane* : Dans ce tribunal, on prend les voix à la majeure ; mais on dit qu'on a reconnu par expérience, qu'il vaudrait mieux les recueillir à la mineure, et cela est assez naturel ; car il y a très-peu d'esprits justes, et tout le monde convient qu'il y en a une infinité de faux.

brochures sur Montesquieu, moins d'éditions de ses œuvres et point de ses idées appliquées. Le critique officiel[1] du temps dit même : « L'*Esprit des Lois* « fut un livre qui n'a plus guère d'autre usage que le « noble usage perpétuel de porter l'esprit dans la « haute sphère historique et de faire naître une foule « de belles discussions. »

Au contraire, depuis 1870, sans compter des *Lettres persanes* et des *Grandeur des Romains*, les œuvres complètes de Montesquieu ont déjà été tirées à trois éditions, dont une, préparée pendant deux ans de cours public, est annotée par un professeur de législation comparée au Collége de Franee, membre de l'Institut et sénateur, M. Ed. Laboulaye : commentateur digne de l'auteur.

L'avenir lui réserve sans doute quelque influence encore sur la civilisation. D'ailleurs il a flétri le *Congrès*[3], combattu le célibat[4], le duel[5] l'agiotage[6] et les persécutions religieuses[7] et glorifié philosophiquement le christianisme[8] comme institution sociale ; il a demandé l'abolition de l'esclavage[9] et de la traite

1. Sainte-Beuve, *Causeries du lundi*, v° Montesquieu.
2. C'était en 1867-1868 et 1868-1869.
3. *Lettres persanes* 66.
4. *Esprit des Lois*, l. XXIII, ch. XXI.
5. *Lettres persanes* 59 ; — *Esprit des Lois*, l. XXVIII, ch. XXV.
6. *Lettres persanes* 142 ; — *Esprit des Lois*, l. II, ch. IV; l. XXII, ch. XI.
7. *Grandeur des Romains*, ch. XX ; — *Lettres persanes* 85 ; — *Esprit des Lois*, l. XXV, ch. XIII.
8. *Ibid.*, l. XXIV, ch. VI.
9. Lettre à Grosley ; — *Esprit des Lois*, l. XV, ch. V et XVIII.

des nègres ; l'adoucissement des peines [1] surtout pour les sacriléges, la liberté des cultes [2], l'inviolabilité de la propriété,[3] la substitution [4] de l'impôt en forme contre sa perception par les agents de l'État et le gouvernement parlementaire [5] ; enfin il a donné la théorie de la séparation [6] des pouvoirs, la plus belle découverte des temps modernes.

On ne peut se faire une idée complète de Montesquieu, des services qu'il a rendus et de l'action qu'il peut exercer sur l'avenir, à moins de se reporter à une vieille chronique italienne.

Il existe, à Rome, dans l'église de Saint-Pierre-ès-liens, sur le mausolée de Jules II, une statue colossale. Moïse est assis, tenant sous son bras droit les tables du Décalogue ; sa tête, un peu tournée à gauche, est pourvue d'une épaisse chevelure d'où jaillissent les deux cornes symboliques. L'une de ses mains se joue dans sa longue barbe, l'autre en caresse les pointes. Malgré quelques détails trop finis et quelques vêtements inachevés, l'absence d'action chez ce géant de marbre est d'un effet irrésistible, et son aspect surhumain représente bien la puissance du génie se faisant obéir d'un regard. Michel-Ange,

1. *Lettres persanes* 83 ; — *Esprit des Lois*, l. VI, ch. IX, l. XII, ch. IV.
2. *Esprit des Lois*, l. XXV, ch. IX.
3. *Ibid.*, l. XXVI, ch. XXV.
4. *Ibid.*, l. XIII, ch. XIX.
5. *Ibid.*, l. XI, ch. VI.
6. *Ibid.*, l. XI, ch. VI.

qui « est le maître pour donner de la noblesse à tous ses sujets [1] », a trouvé dans les Saintes Écritures et dans sa grande âme, ce législateur revenu du mont Sinaï et transfiguré par le souffle de Dieu.

On raconte qu'un petit enfant, le dernier d'une nombreuse et pauvre famille, menait tous les jours ses frères aînés jouer en face de cette œuvre sublime, et l'admirait avec eux, immobile, enivré de l'éclat qui frappait son âme exaltée. Au bout de quelques années, les uns avaient pris involontairement une attitude plus noble, les autres devinrent sculpteurs ou peintres, tous eurent le goût des arts.

Ce petit garçon est mon image. Je voudrais avoir emmené avec moi, pour étudier la vie et surtout les livres du plus grand publiciste de France, les hommes qui désirent s'occuper des affaires publiques. Ceux-ci deviendraient législateurs, ceux-là philosophes, qui plus pratiques, qui plus savants, tous meilleurs citoyens.

Montesquieu dit dans la préface de l'*Esprit des Lois :*

Si je pouvais faire en sorte que tout le monde eût de nouvelles raisons pour aimer ses devoirs, son prince, sa patrie, ses lois; qu'on pût mieux sentir son bonheur dans chaque pays, dans chaque gouvernement, dans chaque poste où l'on se trouve, je me croirais le plus heureux des mortels.

Si je pouvais faire en sorte que ceux qui commandent augmentassent leurs connaissances sur ce qu'ils doivent pres-

1. Montesquieu, *Fragments sur le goût.*

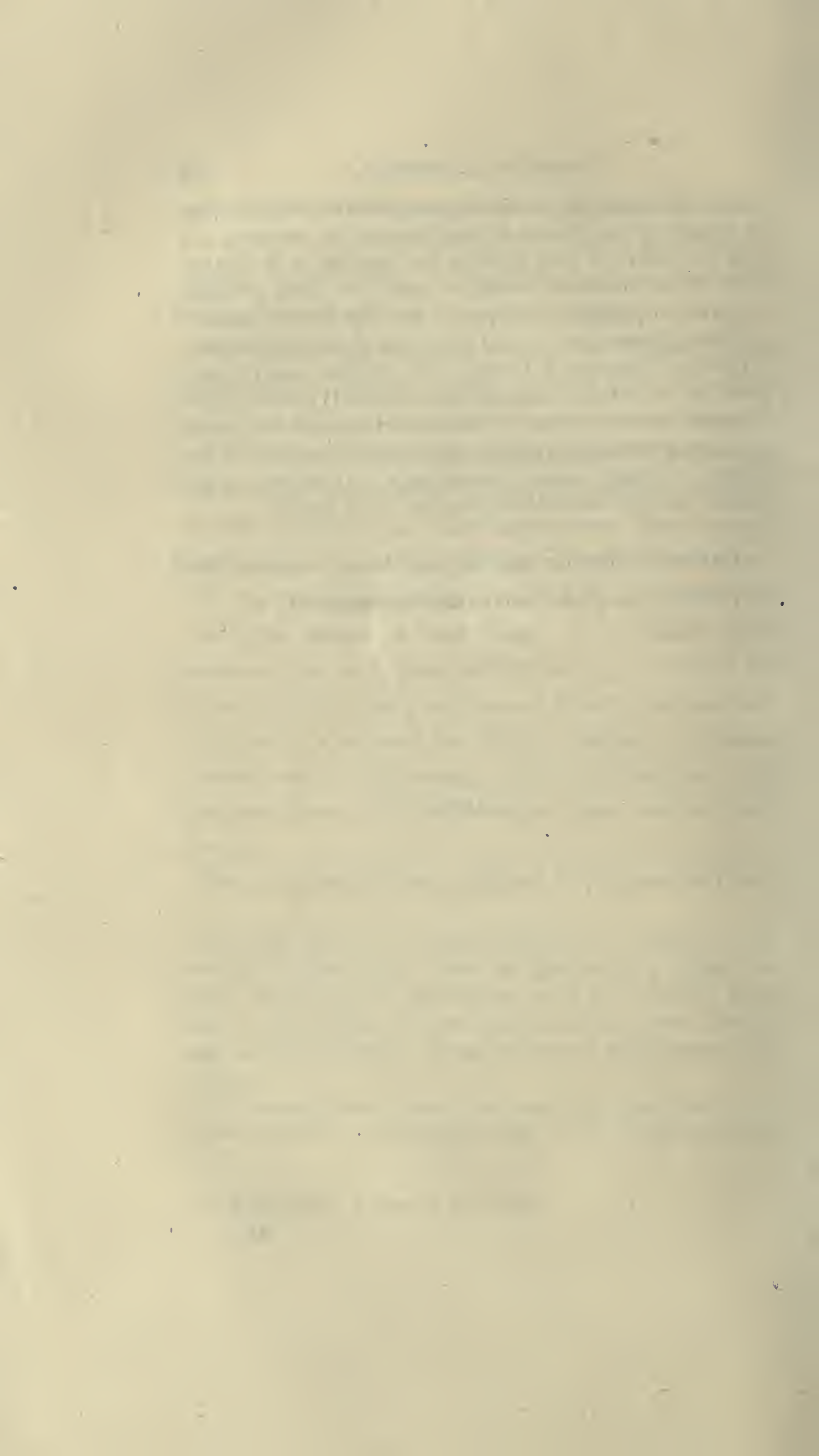
crire, et que ceux qui obéissent trouvassent un nouveau plaisir à obéir, je me croirais le plus heureux des mortels.

Je me croirais le plus heureux des mortels, si je pouvais faire que les hommes pussent se guérir de leurs préjugés. J'appelle ici préjugés, non pas ce qui fait qu'on ignore de certaines choses, mais ce qui fait qu'on s'ignore soi-même.

C'est en cherchant à instruire les hommes que l'on peut pratiquer cette vertu générale qui comprend l'amour de tous. L'homme, cet être faible, se pliant dans la société aux pensées et aux impressions des autres, est également capable de connaître sa propre nature lorsqu'on la lui montre, et d'en perdre jusqu'au sentiment lorsqu'on la lui dérobe.

Ce sera le dernier mot de mon livre, comme c'était le premier du chef-d'œuvre de Montesquieu.

FIN.



APPENDICE



APPENDICE

UN PAMPHLET INCONNU CONTRE MONTESQUIEU

Quand l'*Esprit des Lois* parut, en 1748, ce fut un enthousiasme universel, tempéré par une critique générale. Il y eut autour du livre de Montesquieu des luttes plus ou moins courtoises [1], qui se prolongèrent quelques années. M. Éd. Laboulaye, dans l'édition définitive qu'il donne de son maître, les a racontées avec son érudition et son charme habituels.

Mais il existe un pamphlet auquel les journalistes du temps ont fait allusion, que la génération suivante a cité sans le connaître et dont les bibliographes d'aujourd'hui parlent au lieu de le lire, sauf à en faire l'objet d'une légende : c'est un peu la fable de La Fontaine, *Les Femmes et le Secret*.

On trouve dans La Beaumelle (*Suite de la Défense de l'Esprit des Lois*, 1751) :

Un homme employé à lever les tributs du roi de Lydie

1. Voir ch. XX et XXI, *supra*.

avait fait imprimer une critique de l'*Esprit des Lois* en deux gros volumes. Il les supprima et fit bien.

Delaporte (*Observations sur la littérature moderne*, 1751), ajoute :

Il y a (dans l'*Esprit des Lois*) en particulier, un morceau digne de Juvénal contre les fermiers et les traitants. Je n'entreprendrai pas de réfuter son sentiment sur cette matière; un homme du métier l'a fait, dit-on, avec beaucoup de force; mais l'ouvrage est fort rare, et, quoique fait pour le public, il n'a été vu jusqu'à présent que par un très-petit nombre d'amis particuliers à qui, par un privilége spécial, on a bien voulu en procurer la lecture.

L'*Eloge de Montesquieu* par Maupertuis, en 1755, raconte ainsi le même fait :

Un auteur s'était donné beaucoup de peine pour composer contre Montesquieu un gros ouvrage qui allait paraître, ses amis lui conseillèrent de relire l'*Esprit des Lois*. Il le lut : la crainte et le respect le saisirent, et son ouvrage fut supprimé.

En 1767, un ami intime de Montesquieu publia en Italie, des *Lettres familières*[1] de lui. On lisait dans l'une d'elles :

Depuis le futile Delaporte jusqu'au pesant Dupin, je ne vois rien qui ait assez de poids pour mériter que je réponde aux critiques; il me semble que le public me venge assez et par

1. *Lettres familières* du président de Montesquieu, baron de La Brède, à divers amis d'Italie, 1767. S. L. (Florence), in-12; 2 vignettes et titre gravés. L'éditeur était l'abbé de Guasco; la date de la lettre citée doit être 1751 ; elle est écrite de Fontainebleau.

le mépris de celles du premier et l'indignation contre celles du second.

Au nom de Dupin était joint cette note :

Ce fermier général fit imprimer, à ses frais, une critique qu'il distribua à ses connaissances, à condition de ne point la prêter. On ne manqua cependant pas de faire tomber un exemplaire de cette critique entre les mains de M. de Montesquieu; et dès qu'il eut parcouru quelques parties de cette rapsodie, il dit qu'il ne valait pas la peine de lire le reste, se reposant sur le public. En effet, la mauvaise foi qu'on découvrit dans les citations des passages mutilés, à dessein de rendre l'auteur de l'*Esprit des Lois* odieux au gouvernement, ainsi que les mauvais raisonnements, l'indignèrent au point que M. Dupin crut devoir retirer les exemplaires distribués, sous prétexte d'en faire une nouvelle édition, pour corriger des fautes qui s'étaient glissées; mais cette nouvelle édition ne parut jamais.

Monsieur et madame Dupin furent vraisemblablement outrés de cette double mention; ils trouvèrent un écho à leur colère dans madame Geoffrin, qui paraît avoir été furieuse aussi d'une phrase de Montesquieu et d'une note de Guasco. Ils se réunirent sans doute pour faire faire, à Paris, des contrefaçons des *Lettres familières* et pour médire de l'auteur de l'*Esprit des Lois*.

Ces éditions corrigées existent : tous les bibliographes les ont plus ou moins signalées[1].

Ne connaîtra-t-on pas également les propos de ces

1. Voir *Biographie des Œuvres de Montesquieu*, par Louis Dangeau, in-8. Paris, Rouquette, 1874.

mauvaises langues? Il me semble les avoir reconnus dans les œuvres de Chamfort[1], qui fréquentait les salons de ces dames, qui disait : « J'excelle à traduire la pensée de mon prochain » et qui battait monnaie avec son esprit. Voici ses propres termes :

M. le président de Montesquieu avait un caractère fort au-dessous de son génie. On connaît ses faiblesses sur la gentilhommerie, sa petite ambition, etc. Losque l'*Esprit des Lois* parut, il s'en fit plusieurs critiques mauvaises ou médiocres qu'il méprisa fortement. Mais un homme de lettres connu en fit une, dont M. Dupin voulut bien se reconnaître l'auteur, et qui contenait d'excellentes choses. M. de Montesquieu en eut connaissance et en fut au désespoir. On la fit imprimer, et elle allait paraître, lorsque M. de Montesquieu alla trouver madame de Pompadour qui, sur sa prière, fit venir l'imprimeur et l'édition tout entière. Elle fut hachée, et on n'en sauva que cinq exemplaires.

O la puissance d'une satire dans un pays spirituel! A cette heure, tout le monde croit cette anecdote et madame Sand la consacrée dans ses *Mémoires*[2].

J'espère avoir indiqué ainsi comment elle est née; je vais tâcher de montrer la vérité qu'elle cache.

Il me paraît suffisant d'emprunter à la collection du prince Galitzin une lettre inédite de l'auteur lui-

1. *Œuvres*. Paris, 1795. *Maximes et Anecdotes*.

2. *Histoire de ma vie*, ch. II, 1865. Paris, Lévy, in-18; — Proyart, *Louis XVI détrôné*, in-8. Londres, 1800, p. 72; — Capefigue, *Madame de Pompadour*, in-18. Amyot, 1860; — Peignot, *Dictionnaire des livres condamnés;* — Techner, *Bulletin du Bibliophile*. Paris, mai 1859; *Notice sur Claude-Dupin*, par A. G. du Plessis; — Quérard, *France littéraire*, vº Dupin; — Barbier et Billard, *Dictionnaire des anonymes*.

même du pamphlet, Dupin, qui écrivait au sous-précepteur du dauphin, le 10 juin 1759 :

Je fus choqué de ce que l'auteur de l'*Esprit des Lois* avait écrit contre un état auquel le hasard m'a appelé et que j'ai tâché de remplir avec honneur : sentiments permis, nécessaires même à chaque individu pour le bien et l'utilité générale. Je fus surpris de ses efforts pour faire fraterniser le despotisme avec la monarchie, je fus fatigué de cette multitude de pointes, de saillies. L'humeur me prit et, en moins de quatre [semaines], je jetai sur le papier la valeur de trois volumes in-8°, et j'en fis imprimer seulement *huit* exemplaires. Quand je me relus de sang-froid, je ne fus pas content, je me trouvai faible, je me reprochai des personnalités, je jetai mes exemplaires au feu, à l'exception de *deux* que je ne pus retirer.

Du reste, sans l'aveu de Dupin, la connaissance du pamphlet pourrait sans doute suffire, pour montrer qu'un pareil livre a dû être détruit par l'auteur avant de voir le jour.

La difficulté était de trouver un des deux exemplaires subsistants. L'un est à Blois, chez M. G. du Plessis, bibliophile très-complaisant et trés-distingué, qui descend du fermier général ; l'autre est à Paris, à la bibliothèque de l'Arsenal, et il y vient de d'Argenson, qui était Commissaire de la librairie lors de l'apparition du livre.

Je ne veux pas en donner l'analyse, parce qu'elle a été faite[1] tout récemment et parce que Dupin a publié

1. Voir *Œuvres de Montesquieu*, édit. Laboulaye, t. III, p. XXXIX.

une seconde[1] édition de sa critique, où il a supprimé les personnalités.

Je m'en tiens à la première édition, qui est inconnue, et dont l'intérêt réside dans les détails.

En voici la description : *Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé* DE L'ESPRIT DES LOIS. Paris, Benjam. Serpentin, 1749. 2 vol. in-8°, papier de Hollande.

Cette critique est anonyme, comme l'ouvrage. Jamais Dupin ne s'y désigne et n'y désigne Montesquieu par son nom. Nous allons voir comment il l'appelle. Il lui dit tantôt (t. I, p. 404) :

> L'auteur n'est pas assez ferme sur ses étriers politiques.

Tantôt (t. I, p. 168) :

> Ce passage est un amas de contradictions et de faussetés.

Ou (t. I, p. 123) :

> L'auteur livré à une imagination qui l'entraîne, entasse contradiction sur contradiction, énigmes sur énigmes, sans s'embarrasser d'être entendu et probablement sans s'embarrasser de s'entendre lui-même.

Ailleurs (t. II, p. 100) :

> L'auteur ne nous a parlé que d'après des lectures qu'il n'a pas bien comprises et des ouï-dire de gens mal instruits, ou dont il n'a pas entendu le langage.

1. Observation sur un livre intitulé de l'*Esprit des lois*, sans lieu, ni date, ni nom d'imprimeur, 3 vol. in-8, papier de Hollande.

Plus loin (t. I, p. 111) :

Ceci est le comble de l'absurdité, et ce passage n'en manque pas; il n'y a pas un mot qui n'en soit une.

Enfin (t. I, p. 118) :

Je ne crois pas qu'une idée si singulière ait jamais passé par aucune tête.

Montesquieu avait dit (l. XVI, ch. VIII) :

Un livre classique de la Chine regarde comme un prodige de vertu de se trouver seul dans un appartement reculé avec une femme, sans lui faire violence.

Telle est la remarque de Dupin (t. II, p. 214) :

L'auteur est trop poli pour en user de la sorte, mais il n'a pas les mêmes ménagements pour les passages qu'il cite, et il leur donne impitoyablement la torture. Si les passages que l'auteur cite sans les rapporter sont aussi infidèles que ceux qu'il rapporte, ne sera-t-il pas vrai de dire que les personnes qu'il a employées à feuilleter les livres pour lui ramasser des autorités ne l'ont pas servi fidèlement?

Tout ce qui précède n'est que de mauvais goût. Attendons les personnalités. Je les ai rangées par ordre d'importance. Dupin traite ainsi le style de Montesquieu (t. II, p. 242) :

Le long séjour que l'auteur a fait dans les sérails d'Orient pour en apprendre les usages et les transporter en Occident, l'a familiarisé avec certaines expressions qui donnent un ton trop sultan à ses compliments.

L'impartialité du publiciste est appréciée de cette manière (t. II, p. 78 et 79) :

Comme l'auteur s'est fait imprimer dans la république de

Genève, il a cru devoir par reconnaissance annoncer à l'univers et consacrer au temple de mémoire la sagesse des lois génevoises avec son livre.

Veut-on connaître la demeure et les voyages de Montesquieu?...

Le commerce français n'avait pas été porté à un si haut point avant la dernière guerre. L'auteur cependant ne devrait pas l'ignorer puisque, communément, il a vu ou pu voir jusqu'à sept ou huit cents navires dans le seul port de Bordeaux (t. I, p. 342)... Quoique l'auteur ait fait quelque séjour en Angleterre (t. I, p. 348).

L'*Esprit des Lois* avait parlé de certains impôts (l. XIII, ch. VIII), Dupin nous apprend ainsi que l'auteur est noble (t. I, p. 380, t. II, p. 40):

C'est à la vente du sel et du tabac en France que ceci s'adresse. Les seigneurs jouissaient anciennement du droit de gabelle. Pendant les troubles et les divisions, les peuples étaient assujettis envers les seigneurs particuliers au payement d'un droit que l'auteur improuve aujourd'hui. Serait-ce parce qu'il est dans la main du souverain, qui l'a revendiqué sur les usurpateurs? On découvre aisément que le vœu de l'auteur serait que nos rois voulussent bien se contenter des seuls revenus de leurs domaines.

On sait combien Montesquieu est hostile à la ferme des impôts. Le fermier général se trahit là (t. I, p. 408) :

Ce n'est qu'un vingtième au total, moyennant lequel les deniers entrent au Trésor. L'auteur fait-il valoir ses terres à meilleur marché.

L'*Esprit des Lois* dit (liv. VII, ch. XVII) : « Il est contre la nature et contre la raison que les femmes soient maîtresses dans la maison. »

Les *Réflexions* répondent (t. II, p. 221) :

Serait-il possible que l'auteur, qui a vu tant de choses si extraordinaires, n'ait pas vu celle-ci qui est si commune?

Une fois entré chez Montesquieu, Dupin y examine tout, notamment les points les plus délicats (t. I, p. 254) :

Nous n'avons pas, assure-t-il, affaire à un moraliste sévère.

Il ajoute même (t. II, p. 248, et t. I, p. 109) :

L'auteur semble se déclarer l'apôtre de la polygamie et de l'esclavage des femmes.

Je ne sais ce que les femmes lui ont fait, il ne manque jamais une occasion de les humilier ?

Enfin l'*Esprit des Lois* avait dit (l. VII, ch. IX) :

Les femmes ont peu de retenue dans les monarchies, parce-que la distinction des rangs les appelant à la cour, elles y vont prendre cet esprit de liberté qui est le seul qu'on y tolère. Chacun se sert de leurs agréments et de leurs passions pour avancer sa fortune ; et, comme leur faiblesse ne leur permet pas l'orgueil mais la vanité, le luxe y règne seul avec elles.

Le fonctionnaire triomphe (t. I, p. 208) :

Ce n'est pas ici que l'auteur n'est pas clair... Je connais plusieurs femmes dans des monarchies, vivant dans des cours, qui sont très-aimables et très-raisonnables ; j'en connais qui ont des bontés pour lui, que certainement ne lui ont pas fourni les mémoires sur lesquels il a travaillé et d'après lesquels il aurait pu faire des portraits différents de celui-ci.

La probité du grand écrivain restait debout, le lettré de hasard dit de lui (t. II, p. 346) :

> Cet auteur a protesté qu'il ne l'était pas des *Lettres persanes* ; je le crois d'autant plus qu'on assure qu'il y a, dans la ville de laquelle il est, une personne qui les revendique.

Ces personnalités ne suffisaient pas au fermier général. Après avoir fait à l'homme de génie ses observations religieuses, morales, politiques et historiques, dans un style encore plus pédant que pesant, Dupin, voyant que le public n'est pas convaincu, se tourne directement vers Montesquieu et lui tient ce discours qui comble la mesure (t. I, p. 244) :

> Je finis en vous observant que, si vous prétendez à *quelque place*, vous ferez bien de prendre une autre route. Celle-ci ne vous y conduirait pas.
>
> Soyez sage, circonspect, ayez la tête froide, pensez avant de parler, ne frondez point, aimez votre patrie, faites que les autres l'aiment, respectez les religions et ceux auxquels vous êtes soumis, et vous réussirez dans vos desseins.

Telle est l'histoire du pamphlet et de la calomnie qui paraît l'avoir accompagné, comme le mensonge suit la faute. J'espère que les citations de Dupin confondront Chamfort et réhabiliteront Montesquieu, qui en avait peut-être besoin, car le feu noircit ce qu'il ne peut détruire.

MONTESQUIEU ET FRÉDÉRIC II

Le secrétaire du portefeuille de Napoléon I[er], Meneval, a publié la note suivante en 1845 (*Napoléon et Marie-Louise*, *Souvenirs historiques*. Paris, Amyot, t. III, p. 159) :

Après la bataille d'Auerstaëdt, à la fin d'octobre 1806, Napoléon se rendit à Berlin : il resta deux jours à Postdam. Il visita le palais de Sans-Souci, et le parcourut avec un vif intérêt, se faisant expliquer les moindres détails du séjour que le grand Frédéric avait fait dans cette résidence. Rien n'avait été déplacé. Dans la bibliothèque de Postdam, l'ouvrage de M. Chastenet de Puységur sur l'*Art de la guerre* était encore ouvert à la page où le roi avait cessé sa lecture.

Sur une table se trouvait un petit volume d'un format in-8° bâtard, imprimé en Hollande, relié en maroquin rouge et marqué sur la couverture d'un P, comme tous les livres de cette bibliothèque.

C'était un ouvrage de Montesquieu sur la *Grandeur de la Décadence des Romains*, chargé à chaque page de notes marginales de la main de Frédéric. Je portai ce livre à l'Empereur, qui le garda dans sa bibliothèque.

M. de Talleyrand, qui en avait entendu parler, me le demanda à Saint Cloud. Je le lui remis ; mais, malgré mes réclamations, je n'en ai jamais obtenu la restitution.

Depuis cette révélation, tous les lettrés ont cherché le petit volume que ce grand politique et ce grand capitaine avait annoté en secret, pour son usage personnel et sans crainte d'être lu.

Il y a quelques années, un heureux hasard fit trou-

ver sur les quais un exemplaire de la *Grandeur des Romains* (édition stéréotype de Didot, an XI, in-8°), sur lequel était écrite la mention suivante :

Avec des notes manuscrites de Frédéric le Grand, copiées avec son orthographe, sur un exemplaire, pris par Bonaparte dans la bibliothèque de Sans-Souci, prêté à M. Mollien qui me l'a prêté. B.

On apprit bientôt qu'un marchand de curiosités avait fait imprimer ce livre, texte et notes, en un volume in-4° sur papier de luxe et à petit nombre avec une préface de M. Félix Grélot, avocat à la Cour de Paris, et allait nous permettre de partager le plaisir de Napoléon et de M. de Talleyrand. Faux espoir! aucun éditeur n'a eu d'exemplaires de cette édition.

Sur ces entrefaites, dernièrement, je tombai dans une bibliothèque publique de Paris, sur une mauvaise *Grandeur des Romains*, qui portait cette inscription :

Les notes manuscrites de ce volume sont de Frédéric II, roi de Prusse, et ont été copiées sur un exemplaire appartenant à ce roi, où elles étaient écrites de sa main.

Mon premier soin a été de les transcrire. Je me hâte d'en publier quelques-unes, parmi lesquelles il y en a de politiques, de morales et de militaires.

Montesquieu dit (ch. IV) :

Ce n'est pas ordinairement la perte réelle que l'on fait dans une bataille — c'est-à-dire quelques milliers d'hommes — qui est funeste à un État, mais la perte imaginaire et le découragement, qui le prive des forces mêmes que la fortune lui avait laissées.

Frédéric souligne cette phrase et ajoute :

Très-vrai et très-solide. L'imagination frappée du soldat est un fantôme imaginaire qui gagne plus de batailles que la force réelle, ou la supériorité de l'ennemi.

Sur le texte de Montesquieu (ch. IV) :

Les conquêtes sont aisées à faire, parce qu'on les fait avec toutes ses forces; elles sont difficiles à conserver, parce qu'on ne les défend qu'avec une partie de ses forces.

Le roi de Prusse met :

Témoin Louis XIV, qui fit rapidement la conquête de la Hollande, et qui fut obligé d'abandonner les villes avec autant de précipitation, qu'il les avait prises avec promptitude.

La *Grandeur des Romains* dit (ch. V) :

Leur monarchie (celle des rois de Macédoine) n'était pas du nombre de celles qui vont par une espèce d'allure donnée dans le commencement : continuellement instruits par les périls et par les affaires, embarrassés dans tous les démêlés des Grecs, il leur fallait gagner les principaux des villes, éblouir les peuples, diviser ou réunir les intérêts; enfin ils étaient obligés de payer de leur personne à chaque instant.

Frédéric met au-dessous :

Ces rois de Macédoine étaient ce qu'est un roi de Prusse et un roi de Sardaigne de nos jours.

Montesquieu écrit (ch. XI) :

Fallut-il faire la guerre à Sertorius? on en donna la commission à Pompée. Fallut-il faire la guerre à Mithridate? tout le monde cria Pompée, etc.

L'annotateur met en marge, de son écriture la plus fine :

Il n'y a qu'à être à la mode dans le monde ; avoir le bonheur de plaire et avoir fait une action capable d'éblouir. Mais le malheur est que les modes passent et que personne ne peut se vanter d'avoir joui longtemps de ce préalable.

Le texte porte (ch. XI) :

Enfin, il (Pompée) s'unit d'intérêts avec César et Crassus : Caton disait que ce n'était pas leur inimitié qui avait perdu la république, mais leur union.

La note approuve ainsi :

Tant il est dangereux de se confier sans réserve à un ami, qu'aucun lien ne vous attache que celui de la politique : on voit journellement des exemples que de pareils amis se trahissent, qu'ils se détestent, qu'ils se persécutent, après avoir paru indissolublement attachés les uns aux autres. Ce n'était pas l'amitié qui les unissait, c'était l'intérêt ; et dès que cet intérêt n'avait plus lieu, on secouait le joug du prétexte et on suivait le principe.

Montesquieu fait cette réflexion (ch. XII) :

Je crois que si Caton s'était réservé pour la République, il aurait donné aux choses tout un autre tour. Cicéron, avec des parties admirables pour un second rôle, était incapable du premier ; il avait un beau génie dans une âme trop souvent commune ; l'accessoire chez Cicéron, c'était la vertu ; chez Caton, c'était la gloire. Cicéron se voyait toujours le premier : Caton s'oubliait toujours ; celui-ci voulait sauver la République pour elle-même, celui-là pour s'en vanter.

Frédéric s'écrie :

Pourvu qu'un citoyen contribue au bien public ! S'il le fait

pour le plaisir de faire le bien, il est d'autant plus louable; s'il le fait pour l'amour de la gloire, le principe n'est pas si beau, mais l'effet est le même.

Montesquieu (ch. XIII) :

Sylla, homme emporté, mène violemment les Romains à la liberté; Auguste, rusé tyran, les conduit doucement à la servitude.

Frédéric :

C'est que l'un suivait les impulsions d'un naturel franc et incapable de feindre, et l'autre prêtait à ses desseins dangereux toutes les couleurs de la vertu et de la justice.

Montesquieu (ch. XIV) :

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle que l'on exerce à l'ombre des lois et avec les couleurs de la justice, lorsqu'on va, pour ainsi dire, noyer des malheureux sur la planche même sur laquelle ils s'étaient sauvés.

Frédéric :

Un tyran spirituel est un animal bien dangereux : il ne se contente pas d'opprimer, mais il veut encore que le peuple bénisse la main qui le foule et le persécute.

Montesquieu (ch. XV) :

La même disposition d'esprit qui fait qu'on a été vivement frappé de la puissance illimitée de celui qui commande fait qu'on ne l'est pas moins, lorsqu'on vient à commander soi-même.

Frédéric :

Faiblesse toute pure, qui nous fait admirer avec extase

ceux qui tiennent un rang élevé dans le monde. Nos yeux sont éblouis de l'appareil de leur charge et de leur puissance, ce qui fait qu'on s'applaudit soi-même, quand on se voit dans un poste qu'on a tant redouté et qu'on aurait bien voulu posséder il y a longtemps.

Les hommes font consister leur bonheur en partie dans l'idée que le vulgaire s'en forme; et, pourvu qu'on les croie heureux, ils ne se mettent guère en peine de l'être réellement : ils sont charmés de savoir qu'on les craint, puisque cela leur donne une idée de supériorité de leur personne, et qui les égale en quelque façon au Tout-Puissant.

Montesquieu (ch. xv) :

L'empire avait été successivement occupé par six tyrans également cruels, qui trop souvent furent furieux, souvent imbéciles, et pour comble de malheur, prodigues jusqu'à la folie.

Frédéric :

Il est pourtant étrange que le corps de l'histoire romaine nous fournisse un catalogue très-nombreux de grands hommes, et que l'histoire des empereurs ne semble fourmiller que de monstres. N'y aurait-il pas quelque exagération dans les mauvaises qualités qu'on attribue à ses empereurs? ou bien, ne fallait-il connaître les Romains, pour les estimer en corps, et non point en détail?

Ces quelques citations doivent suffire pour donner une idée des notes de Frédéric sur Montesquieu. On ne connaissait jusqu'ici que celles des professeurs du Collége de France, de l'Université et des Séminaires, qui sont excellentes. Je me flatte qu'il me sera donné, quelque jour, de publier tout le commentaire d'un grand roi.

Un libraire de 1792 a dédié une *Grandeur des Romains* au peuple français, et un éditeur de 1869 en a dédié une autre à l'Immaculée-Conception. Je dédierai la mienne à ceux qui me liront.

BIBLIOGRAPHIE

LES ÉDITIONS ORIGINALES DE MONTESQUIEU

Les éditions originales de Montesquieu ont été l'objet de beaucoup d'erreurs; pour ma part surtout, j'en ai commis sous l'anonyme, sous un pseudonyme et sous mon nom.

Des recherches et des acquisitions nouvelles viennent sans doute de me permettre de les réparer. Je m'empresse de puplier ce que je crois la vérité; mais après l'avoir fait précéder, et pour cause, de quelques observations qui aideront à la recevoir.

Il y a plusieurs manières de faire des corrections à un livre imprimé : les principales sont d'y mettre des *errata* ou des *cartons*.

Les *errata* sont les relevés des fautes typographiques, échappées au prote : ils se placent au commencement ou à la fin des ouvrages; et, en général, ils émanent de l'auteur.

Les *cartons*, comme on l'a vu plus haut, sont des feuillets substitués à d'autres qui contenaient des phrases ou des mots désagréables au gouvernement. Les *cartons* sont visibles quand l'imprimeur a remplacé un feuillet par un autre, de façon à ce qu'il ait l'air monté sur onglet. Il sont faciles à reconnaître lorsque, en remplaçant les deux feuillets sur l'un desquels se trouvait une correction à faire, on a ajouté une astérisque à la *signature*. Faute de cette formalité les cartons sont presque impossibles à voir.

La présence de *cartons* dans un livre indique, d'ordinaire,

qu'il a été soumis à la censure et qu'elle a exigé des changements avant de le laisser paraître. C'est l'indice fréquent d'une édition originale.

Il peut se faire pourtant qu'une seconde étition (ou du moins le second tirage d'une première édition) ait plus de *cartons* que le premier. Le motif est que les uns représentent les exigences de la censure et les autres les *errata* absents.

LETTRES || PERSANES

Les bibliographes sont d'accord sur l'année où parurent les *Lettres persanes*. Ce fut en 1721. La difficulté est qu'il existe huit éditions de cette date :

— *Cologne*, *P. Marteau*, 2 *vol. in*-12 *écu.*

Le titre rouge et noir du 1er vol. porte un monogramme; celui du 2e, qui est aussi rouge et noir, porte deux enfants se tenant par la main.

Le 1er vol. contient des cartons pages 11 et 12, 103 et 104, 217 et 218, 223 et 224. Le 2e vol. en contient pages 85 et 86.

— *Cologne*, *P. Marteau*, 2 *vol. gr. in*-12.

Le 1er vol., titre noir, porte un coq. Le 2e volume n'a pas de titre.

— *Cologne*, *P. Marteau*, 2 *vol. gr. in*-12.

Le 1er vol., titre noir, porte une sphère. Le 2e vol. n'a pas de titre.

— Seconde édition, revue, corrigée, diminuée et augmentée par l'auteur :

— *Cologne*, *P. Marteau*, 2 *vol in*-12 *écu.*

Les titres rouge et noir des 2 vol. sont ornés d'un monogramme.

— *Amsterdam*, *Brunel*, 2 *vol. petit in*-12.

Les titres rouge et noir des 2 vol. sont ornés, le 1er d'une grenade, le 2e d'une sphère.

— *Amsterdam*, *Brunel*, 2 *vol. gr. in*-12.

Les titres rouge et noir des 2 vol. sont ornés, le 1er d'une sphère, le 2e d'un cristal à facettes.

— *Amsterdam, Brunel*, 2 *vol. in*-12.

Les titres rouge et noir des deux vol. sont ornés l'un et l'autre d'une sphère.

— *Amsterdam, Brunel*, 2 *vol. petit in*-12.

Les titre rouge et noir de chaque vol. portent, l'un un panier de fleurs sous un baldaquin, l'autre une sphère tenue par un dextrochère.

Telles sont les huit éditions des *Lettres persanes*, publiées en 1721, et que je possède. Quatre viennent de chez Brunel et quatre de chez Marteau.

M. Landrin (voir le *Conseiller du Bibliophile* de juin dernier), qui les a comparées avec soin, a savamment établi que le texte de Brunel est moins correct que celui de Marteau.

Gueulette, le bibliophile le plus curieux de nouveautés du dix-huitième siècle, possédait un exemplaire de Marteau.

C'est chez Marteau que parurent, à la fin de 1721, la seconde édition, revue, corrigée et diminuée par l'*auteur*; en 1744, le Supplément aux *Lettres persanes*, et, en 1752, les sommaires des *Lettres persanes*.

Il y a là, à mon avis, des présomptions que Marteau était l'éditeur ou du moins le pseudonyme de l'éditeur de Montesquieu.

Mais Marteau a publié 4 éditions des *Lettres persanes*, de format, de titres et de fleurons différents.

L'édition originale doit être celle qui a pour fleuron du premier volume un monogramme, et du second, deux enfants.

Mes motifs sont que le papier est plus fort et le caractère plus beau que celui des autres éditions : l'homme riche se fait imprimer ainsi. Le texte est le plus pur des quatre éditions; l'auteur l'a corrigé lui-même. Le monogramme du 1er vol. se trouve sur le 1er volume de l'édition intitulée 2e *édition revue par l'auteur*. De même que les éditions originales de la *Grandeur des Romains* et de l'*Esprit des Lois*, cette édition contient des cartons. Ils n'existent pas dans les autres éditions, *mais le texte en a été suivi* : ce sont les cartons exi-

gés par la censure, avant de permettre la vente du livre en France.

TEMPLE || DE || GNIDE ||

Cet ouvrage parut d'abord dans la *Bibliothèque françoise* d'Amsterdam, périodique, in-12 ; 2e semestre, 1724.
La première édition à part est de Paris. Simart, 1725, in-12, titre noir.

CONSIDÉRATIONS || SUR LES CAUSES || DE LA GRANDEUR || DES || ROMAINS || ET DE LEUR || DÉCADENCE ||

Il existe au moins cinq éditions de 1734. 1 vol. in-12, titre rouge et noir.

— *Amsterdam, Desbordes.*

Cartons, page 17 et 18, 121 et 122, 199 et 200. Un *errata.*

— *Amsterdam, Desbordes.*

Cartons, pages 5 et 6, 11 et 12, 121 et 122, 179 et 280, 189 et 190, 241 et 242, 255 et 256, 265 et 266, 273 et 274.
Cette édition contient, de plus que la précédente, une note justifiant le suicide, page 130, et un alinéa page 131.

— Par l'auteur des LETTRES PERSANES, *Amsterdam, P. Mortier.*

Cette édition contient les deux passages en faveur du suicide.

— Par L. P. D. M., *Amsterdam, Desbordes.*

Cette édition contient les deux passages en faveur du suicide.

— Paris, Huart, Clousier et Guillyn.

Cette édition ne contient pas les passages pour le suicide.

Pour reconnaître quelle est, de ces éditions, l'originale, il

faut se reporter à un livre du *P. Castel*, jésuite, ami de Montesquieu, l'*Homme moral*. Toulouse 1756, p. 100, où il dit :

« M. de Montesquieu me pria de lui corriger religieusement « son ouvrage de la *Grandeur des Romains*. Il l'imprimait en « Hollande par la médiation de l'ambassadeur, M. le comte de « Vanhœ. L'ouvrage parut exempt de reproche, tel que je « l'avais légitimé.

« L'article seul du *Suicide* se glissa dans une seconde ou « troisième édition. Les vrais magistrats et l'auteur même, « sans que je m'en mêlasse, le firent ôter... »

De ceci il résulte que la première édition parut en Hollande et ne contenait pas l'éloge du suicide. Ces deux conditions ne s'appliquent qu'à l'édition *Amsterdam, Desbordes*, qui a des cartons et un *errata*.

DE L'ESPRIT || DES || LOIX ||

ou du Rapport que les loix doivent avoir avec la cons- || titution de chaque gouvernement, les mœurs, || le climat, la religion, le commerce, etc.; à quoi l'auteur a ajouté || des recherches sur les loix romaines touchant les || successions, sur les loix françoises et sur les loix féodales.

On sait aujourd'hui (voir *supra*, p. 263), que le chef-d'œuvre de Montesquieu parut en 1748.

Personne n'a jamais vu cette date sur une édition de l'*Esprit des Lois ;* cependant tous les bibliophiles sont d'accord pour vaincre cette difficulté. Il s'agit d'une édition sans date, donnée à Genève.

Mais il y a plusieurs éditions dans ces conditions :

— *Genève, Barillot et fils*, 2 vol. in-4.

Cartons dans le 1er vol., pages 23 et 24, 27 et 28, 29 et 30, 37, 45, 37, 85, 87, 185, 37 et 38, 45 et 46, 47 et 48, 85 et 86, 87 et 88, 185 et 186, 227 et 228, 261 et 262, 227, 261 ; dans le 2e, pages 267 et 268, 273 et 274, 425 et 426, 427 et 428.

— *Genève, Barillot et fils*, 2 vol. in-4.

Fautes à corriger à la fin du 1er vol.

— *Genève, Barillot et fils*, 2 vol. in-4.

Fautes à corriger à la fin de chaque volume.

— *Genève, Barillot et fils*, 2 vol. in-4.

Trois *errata*, plus étendus que dans les éditions précédentes, et placés à la fin de la Préface et l'autre à la fin de chaque volume.

— *Genève, Barillot*, 3 vol. in-12.

Cette édition contient un *avertissement* qui commence ainsi : « Nous « donnerons une nouvelle édition de l'*Esprit des Lois*... Dans la vue « de ne laisser rien à désirer au lecteur, nous avons fait faire pour... « cet ouvrage, une *carte géographique*... »

Après cette énumération, il est facile de voir que la première édition ne peut être que celle que j'ai mentionnée en tête des autres, parce qu'elle n'a pas de *carte géographique* donnée par l'éditeur au public, pour le remercier du succès fait à son livre, et parce qu'elle a les fameux cartons exigés par la censure, et dont le texte a été observé dans les éditions suivantes.

ÉCRITS SUR LA VIE ET LES ŒUVRES DE MONTESQUIEU

Lettre critique sur le *Temple de Gnide*, in-8. Paris, 1725. (Catalogue de la Bibliothèque Lamoignon).

Le Temple de Gnide, le Muet babillard et la Sympathie forcée. Utrecht, 1733, in-8.

Gazettes ecclésiastiques des 9 et 16 octobre 1749, 24 avril et 1er mai 1750.

Réfutation détaillée des *Nouvelles ecclésiastiques de* 1749 dans les *Variétés sérieuses et amusantes*, de Sablier, 1765, in-8, t. II, p. 29-39.

Esprit de l'*Esprit des Lois*, (par le marquis de Maleteste), 1749, in-4 et in-8 [inséré dans les OEuvres diverses d'un ancien magistrat. Londres, 1784, in-8].

Réflexions sur quelques parties d'un livre intitulé *De l'Esprit des Lois*. 2 vol. in-8. Paris, Benjamin Serpentin, 1749 par Cl. Dupin).

L'Esprit de l'*Esprit des Lois*. A MM. les éditeurs du Journal helvétique. in-4, s. d., pièce. Couplets de Bonneval sur le chef-d'œuvre de Montesquieu.

Réponse à la *Défense de l'Esprit des Lois*. *Gazette ecclésiastique*, 24 avril et 1er mai 1750.

Examen critique l'*Esprit des Lois*, pour servir de préservatif au lecteur. Genève, 1750.

Critique de l'*Esprit des Lois* (par l'abbé de La Roche). In-12, 1751. Tirage à part des articles insérés dans la *Gazette ecclésiastique*.

Eclaircissement sur un passage du livre de l'*Esprit des Lois*. Dans le *Mercure de France*, juillet 1751.

Observations sur la littérature moderne, par l'abbé de La Porte. Londres ; Paris, Duchesne, in-12, 1751. Voir t. III et t. X.

Observations sur l'*Esprit des Lois*, par M. l'abbé de (La Porte). Amsterdam, 1751, in-18.

Réponse aux Observations (de l'abbé de La Porte) sur l'*Esprit des Lois* (par Risteau), 1751, in-12. Et à la suite des Lettres familières de Montesquieu. Édition 1768.

Lettres persanes convaincues d'impiété (par l'abbé Gaultier), 1751, in-12.

Remerciements sincères à un homme charitable sur l'*Esprit des Lois*, par Voltaire. 1751.

Esprit des Lois quintessencié (par l'abbé de Bounaire). 1751, 2 vol. in-12, s. l.

Apologie de l'*Esprit des Lois* (par Boulanger de Rivery), Amsterdam, 1751, in-12. Et à la suite des *Observations* de l'abbé de La Porte sur cet ouvrage, auquel il sert de réponse.

Observations sur l'*Esprit des Lois*, 2e partie, contenant une lettre tirée des feuilles de M. Fréron, un éclaircissement de M. de M..... sur l'*Honneur*, la *Vertu* et la *Crainte*; l'Examen critique, la suite de cet Examen, etc. Amsterdam, P. Mortier, 1751, in-12.

Suite de la Défense de l'*Esprit des Lois*, ou examen de la réplique du Gazetier ecclésiastique à la Défense de l'*Esprit des Lois* (par La Beaumelle). Berlin, 1751, in-12.

Pièces pour et contre l'*Esprit des Lois*. A. Philibert, in-12, 1752, Genève.

La Source, la Force et le véritable *Esprit des Lois*. Essai du comte de Cataneo. Berlin et Postdam, Voss, 1752; La Haye, Varon, 1753.

Holberg (M. le baron de). Remarques sur quelques positions qui se trouvent dans l'*Esprit des Lois*. Copenhague, O. Ch. Wentzel. 1753, in-8 à 86 p. *Ex libris* Éd. Fournier.

Extrait du livre de l'*Esprit des Lois* chapitre par chapitre (par de Forbonnais). Paris, 1753, in-12,

Opuscules de Fréron. Amsterdam (Paris), 1753, in-12, t. III.

Conjectures sur les vraies causes de la grandeur des Romains (par Holberg). Leipsig, in-8, 1753.

Réfutation du système de Montesquieu sur l'influence des climats (fragment d'un ouvrage intitulé : Essai politique sur le commerce du Portugal et celui de ses colonies). In-8, Paris, 1753.

Les huit philosophes errants, ou Nouvelles découvertes de Voltaire, de Maupertuis, de Montesquiou, du marquis d'Argens, de l'abbé Prévost, de Crébillon, etc. Comédie du temps présent (trois actes en prose), s. l., 1754, in-8.

Code de la Nature, ou le Véritable *Esprit des Lois* de tous temps négligé ou méconnu, avec cette épigraphe : « *Quæque diu latuere, canam.* Ovid. » (par Morelly). *Partout, chez le vrai sage*, 1755, et in-8 dans le tome II de la collection des Œuvres de Diderot. Londres, Amsterdam, 1773, 5 vol. in-8.

Éloge de Montesquieu, par d'Alembert. *Encyclopédie*, 5e vol., 1755.

Éloge de Montesquieu par Maupertuis, à l'Académie de Berlin le 5 juin 1755.

Éloge de Montesquieu, par Solignac de la Pimpie, secrétaire de l'Académie de Stanislas. Nancy 1755. Le 20 oct. 1755. Tome IV des *Mémoires* de cette Académie.

Éloge funèbre de M. le présid. de Montesquieu. (s. l. n. i.), 1755, in-12, et 1765, in-8. Pièce en vers, par Pierre Lefebvre de Beauvray,

Éloge de Montesquieu. *Mercure de France* de nov. 1755, Journal de Verdun, août 1756, et l'Europe illustre.

L'homme moral opposé à l'homme physique de M. R. (par le P. Castel). Toulouse, 1756, in-12.

Pièces concernant les ouvrages et la vie de M. le président de Montesquieu. Genève. Du Villard, 1756, in-8o.

Notice sur Monntesquieu, par Voltaire, dans le catalogue des écrivains du siècle de Louis XIV, 1757.

Grosley, de l'Influence des lois sur les mœurs ; Mémoire présenté à la faculté royale de Nancy. Nancy, Haner, 1757, in-4o.

L'esprit des maximes politiques pour servir de suite à l'*Esprit des Lois*, par Pecquet. Paris, in-12, 1757, 2 vol.

Analyse raisonnée de l'*Esprit des Lois*, du présid. de Montesquieu, par M. Pecquet. Paris, in-12. Prault, 1758, Nyon, 1768.

Éloge en vers, par Turben dans le *Conservateur* d'octobre 1758.

Le génie de Montesquieu, par Deleyre. Amsterdam, Arkstée et Merkus, in-12, 1758, 1759, 1762.

Observation sur un livre intitulé de l'*Esprit des Lois* (par Claude Dupin). 3 vol. in-8°, papier d'Hollande.

Lettre écrite de Perse à l'auteur de l'*Esprit des Lois*, dans le tome 88 du choix des *Mercures* et autres journaux, par M. de Laplace, 1763. Tirée du *Petit Réservoir*, t. I.

J. A. Ernesti. *Animadversiones philologicæ in librum francicum de Causis Legum*. Lug. Batav in-8°, 1764.

Observation sur le livre de l'*Esprit des Lois*, par Crevier. Paris, Desaint et Saillant, 1764, in-12.

Nécessité d'une réforme dans l'Administration de la justice... avec la réfutation de quelques passages de l'*Esprit des Lois* (par Linguet). Amsterdam, 1764, in-8°

Beccaria. Traité des délits et des peines, in-8°, 1764.

Théorie des lois civiles ou Principes fondamentaux de la Société, par Linguet. Londres, 1767, 2 vol. in-12.

L'*a b c*, ou dialogue entre A, B et C. Entretien sur Hobbes, Grotius et Montesquieu, par Voltaire.

Les Troglodytes, tragédie en 5 actes, par Courel de Villeneuve. Paris, Delalain in-8° de 67 pages, 1770

Lettres sur la théorie des lois civiles. Amsterdam, 1770, in-12.

Analyse raisonnée de l'*Esprit des Lois*, par Bertolini, in-8°. Genève, Philib. et Chirol, 1771, in-12, Leipsick, 1773, in-12, et Œuvres posthumes de Montesquieu. Paris, 1798.

De la félicité publique, par Chastellux, in-8°, 1772.

Alambic des Lois (l'), ou observation de l'ami des Français sur l'homme, sur les lois par (Rouillé d'Orfeuil). Hispahan, 1773, in-8°.

Trait de bienfaisance. *Mercure de France*, mai 1775.

Commentaire sur l'*Esprit des Lois*, par Voltaire. In-8°, Londres, 1777, 1778.

Les vrais principes du gouvernement françois, par un François (Gin). Genève, 1777, in-8°, et Genève et Paris, 1780, in-8°.

Mélanges littéraires ou *Journal des Dames*, par M. Dorat. Paris, 1778. Portrait de Montesquieu.

Panietnik o panu de M. Souvenir sur M. de Montesquieu. Leipsig et Dresde, librairie Grollowski, 1778, in-4°. On trouve p. 33 : « Miniature ou dépouillement en petites parties du livre de l'*Esprit des Lois*, » et p. 61 : « Défense de l'*Esprit des Lois*. (En polonais).

Anquetil Duperron. Législation orientale. 1778.

Robert Sciarts, comédie en 5 actes prose, par Madame de Montesson, dans

les œuvres anonymes, théâtre et mélanges. Paris, Didot, 1782-85, 8 vol. in-8°, t. II.

Discours sur l'*Esprit des Lois* de M. de Montesquieu, lu dans l'Université de Moscou, par Jacques Schneider, en français et en russe. Moscou, typographie de l'Université, in-8°, 1782.

Éloge de Montesquieu, adressé aux sages, par l'abbé Briquet de Lavaux, avocat au parlement de Paris. Londres et Paris chez Knapen, 1783, in-4°.

Idée du siècle littéraire présent, réduit à six vrais auteurs (Gresset, Crébillon, Trublet, Fontenelle, Montesquieu et Voltaire), par Daquin ou Blanchet. Sans date, in-12, 1784.

Montesquieu à Marseille, pièce en 3 actes, par Mercier. Lausanne, 1784, in-8°. Paris, Poincot, 1785, in-8°.

Le bienfait anonyme, comédie en 3 actes prose, par Jos. Pillies, Cailleau, 1785. Joué en 1783 au Théâtre-Français.

Muyart de Vouglans, conseiller : Lettre sur le système de l'auteur de l'*Esprit des Lois*, touchant la modération des peines. Bruxelles, (Paris, Durand), 1785, in-8°.

Éloge de Montesquieu, par Marat, 1785, dans l'*Avenir National* du 7 octobre 1866.

Traité des matières féodales et censuelles. Paris, Knaper, 1786, tome V.

Éloge de Montesquieu, par de Rutlidge. Londres, de Boe, 1786, in-8°.

Éloge de Montesquieu, suivi de l'analyse de l'*Esprit des Lois*, par M. B. (Beraud de Bordeaux). Londres, 1787, in-8° de 24 pages.

Imbert comte de Platière. Notice sur Montesquieu. 1787, 7 vol. in-4°. Voir 1er vol. Galerie universelle, Paris.

Les Trois philosophes : Montesquieu, Rousseau et Raynal, sur la nature de la monarchie et l'administration des finances, in-8°. Londres, 1787. — Catalogue de la Chambre de commerce de Bordeaux, p. 73, n° 667, t. I. Économie politique, pièces diverses, vol. 3, folio 195.

Observations sur Montesquieu, par Lenglet, avocat au parlem. Lille, Houx, 1787. Essai ou observations sur Montesquieu, par E. Lenglet, juge au tribunal de Bayonne. Paris, Froullé, 1792.

Le Bon fils ou la vertu récompensée. *Almanach des Muses*, 1787.

Très-humbles et très-respectueuses remontrances de l'ombre de Montesquieu au roi. Champs-Elysées, le 25 mai 1788, in-8°, 7 pages.

Opinion du présid. de Montesquieu sur la question des délibérations par tête ou par ordre dans les Assemblées législatives et sur l'exercice de la puissance exécutrice. (s. l. n. i. d.), 7 pages in-8.

Le disciple de Montesquieu à MM. les députés aux états généraux, ou

Supplément à la pétition des bourgeois de Paris et au rapport. — Suivi de quelques réflexions sur des instructions attribuées à S. A. S. Mgr le duc d'Orléans, par P. M. L. au R. D. C., in-8°, s. l., 1789.

Lettres de M. Helvétius au présid. de Montesquieu et à M. Saurin, relatives à l'aristocratie de la noblesse, 23 pages. 1789.

De l'autorité de Montesquieu dans la révolution présente, par Grouvelle, s. l. n. i., 1789, in-8°, et dans la bibliothèque de l'homme public de Balestrier de Canilhac, sous les noms de Condorcet, Chapelier et autres, t. VII. 1re année.

Lectures ou *Political principes, the subjects of eighten books, in Montesquieu's spirits of laws*, By David Williams. London, John Bell, 1789, in-8°.

Lettres persanes, ou Contes de la mère Boby; Journal pour 1789 et 1790, in-8°, 6 ou 12 nos.

Théorie des lois politiques de la monarchie française, 1790. Théorie des lois politiques de la France, par Mlle de Lézardière.

Pétition à l'Assemblée nationale, par Montaigne, Charron, Montesquieu, rédigée par Hennet. Paris, Desenne, 1791, in-8°.

Réflexions sur Montesquieu, par Bonnin, an III, 1795, Paris, 1824.

Opuscula academica, par Heyne, 1796. — 1811, 6 vol. in-8°.

Éloge, par Beraud. En Suisse an V, 1797, in-8°.

Addition en forme de notes au livre de l'*Esprit des Lois*, s. l. s. e., in-8°, 1798 (par Linden de Blittenwich).

Montesquieu peint d'après ses ouvrages, par B. Barère, an V, in-8°. Suisse, France et Londres.

Montesquieu considéré dans une république, par le citoyen Delacroix. Paris, Moutardier, an VI, in-8°, pièce.

Duchesne, Proposition de former une république suivant le plan du présid. de Montesquieu dans les montagnes de la Guyanne française, an X. Blois, Masson, nivose an X, 1 vol. in-8°.

Continuation faite par le citoyen Duchesne, à sa proposition de former, etc. Blois, germinal an X.

Dialogue sur ces mots de Montesquieu : La vertu est la base des Républiques, par Durand, à la Société de Nancy. Paris, 1805, in-8°; Nancy, Delahay, 1805.

Gœthe. *Neveu de Rameau*, 1805.

Barère. Éloges académiques, contenant celui de Montesquieu. Paris, 1806, in-8°.

Journal des Débats. Juillet 1808. Article de Boissonade.

Montesquieu bon français. Paris, Méquignon, in-8°, 1814.

Éloge de Montesquieu, par Villemain. Paris, F. Didot, 1816, gr. in-4°.

Auger, Notice sur Montesquieu, dans l'édition de 1816. Lefèvre.

Réfutation de la doctrine de Montesquieu sur la balance des pouvoirs, par le comte de Saint-Roman. Paris, Perronneau, 1816, in-8°.

Villenave, Notice sur Montesquieu dans ses œuvres, Paris, Belin, 2 vol. 1817.

Commentaire sur l'*Esprit des Lois*. par Destutt de Tracy, suivi d'observations inédites de Condorcet. Liége, 1817. Paris, 1819, in-8°. Paris, 1822, in-12.

De Voltaire, de Jean-Jacques et de Montesquieu. Paris, J. G. Dentu, 1817, in-8.

C. Lami, Institution du jury en France, ou Épitre à Montesquieu. Août 1819.

La politique de Montesquieu, ou Introduction à l'*Esprit des Lois*, par Alex. Tissot. Paris, Desoer, in-8°, 1820.

Tableaux analytiques de l'*Esprit des Lois*, par M. Th. Regnault, in-4°. Paris, 1820. Janet et Cotelle.

Lacépède. Notice sur Montesquieu, 1822.

La fausse clef ou les deux fils, par Frédéric et Laqueyrie, mélodrame représenté à la Gaieté, le 22 janvier 1823.

Macaulay, Revue d'Édimbourg, 1823.

Montesquieu, Encyclopédie de Brewster, 1823, article de Carlyle.

Projet de fondation d'une rosière à La Brède, par Latapie. Bordeaux, 1823, in-8°.

Opinion des Anglais sur le livre de Montesquieu, par Delafons, in-12, Paris, 1823.

Éphémérides universelles (10 février). — Paris, Corby, 1824.

Montesquieu, poëme en dix chants, dédié au duc de Plaisance, par Honoré Dumont, employé des Douanes, 1824, in-8°, à Abbeville, Deverité.

Notice sur le baron de Montesquieu, petit-fils de Montesquieu, par le comte de Lynch. Paris (Boucher), 1824, in-4°.

Les jésuites peints par Henri IV et jugés par Montesquieu, Voltaire, Raynal, Buffon, etc., avec des notes et des observations, par MM. P. et A. Paris, Picard, 1825.

Annales des Concours généraux. Paris, Bredif, in-8°, 1825, p. 337. Poésie latine. 1er prix. Blondel, élève du lycée Napoléon: Montesquieu et le jeune Robert.

Depping? Notice sur Montesquieu. Œuvres. Édit., 1825, Dalibon.

Une soirée chez Kantemir, traduit du russe de Batuchkoff, par Loustaunou. (Les principaux interlocuteurs sont Kantemir, l'abbé de Guasco et Montesquieu.) Le *Bulletin du Nord*, journal scientifique

et littéraire, publié à Moscou, par G. Le Cointe de Laveau, 2e année. 1er cahier, janvier, 1829.
Éloge de Montesquieu par Croussolle-Lami, Paris. Rignoux, in-8°, 1829.
Veitzel, Geschicte der Staatsw, 1832, t. I, p. 217.
Les Troglodytes, par H. Dumont, poëme in-4°; épisode tiré de Montesquieu et mis en vers. 2e édition. Morlaix, Guilmer, 1832.
Le château de La Brède par M. Labat, dans le Recueil de l'Académie d'Agen, t. III, 1834.
Schlosser, 1836.
Revue Germanique, mars 1837.
Griveau (Algar). *Étude sur un grand homme du XVIIIe siècle* dans l'Université Catolique, 1839, 1840, 1841 et 1842.
Specimen inaugurale de Montesquivio. Submittit Janus Heemskerk, in-8°. Amstelodami, Van Heteren, 1839.
Notice sur le Château de La Brède, par Ch. Grouet. Bordeaux, 1839, in-8°.
Étude sur Montesquieu, par Amédée Hennequin. Paris, in-8°, 1840. Extrait de la Revue du XIXe siècle.
Vie et portrait en pied de Montesquieu, par Audibert, dans le Plutarque français. Paris, Mennechet, 1841, gr. in-8°.
De Pioger, Études sur l'*Esprit des Lois* (Revue d'Aquitaine. Saint-Brieuc, Prud'homme, 1843), t. II, p. 287.
Rousseau de Genève et Montesquieu, par Cl. Simpl. Constituantiski, 1844 (Vers).
Considérations sur l'*Esprit des Lois*, par M. de la Seiglière. Faye, Bordeaux, in-8°, 1846.
Montesquieu, par Fr. Riaux, dans le Dict. des sciences philosophiques. Paris, Panckouke, 1849, in-8°.
Revue sociale, par Villegardille, mars 1850.
Machiavel, Montesquieu et Rousseau, par Venedey, 1850.
Montesquieu et les Lettres persannes, par M. Mayer, dans *Etudes et critiques anciennes et modernes*. Paris, F. Didot, 1850, in-8°.
Sainte-Beuve, Causeries du Lundi, 1852.
Mancini, Machiavelli e la sua dottrina politica. Turin, 1852.
Montesquieu, Études sur la philosophie du xviiie siècle, par Em. Bersot. Paris, Ladrange, 1852.
Montesquieu et Machiavel, par Fréd. Sclopis. Paris, A Durand, 1856, in-8° (Extrait de la *Revue Historique de droit français et étranger*.
Esprit des Lois (Recherches historiques et critiques sur l') par Frédéric Sclopis. Turin, imprimerie royale, 1857, in-8°, et Académie des siences de Turin, Mémoires, 1858.

Inauguration des statues de Montaigne et Montesquieu à Bordeaux, 1858.

Généalogie de Secondat de Montesquieu. Extrait du *Nobiliaire de Guienne*, par O'gilvy, 1858. Bordeaux, Gounouilhac, in-4°.

Les *Publicistes* du XVIIIe siècle, par Ad. Franck, dans la *Revue contemporaine*, 30 avril et 15 mai 1858.

L'Édition originale des Lettres persannes, par Hiver de Beauvoir. Archives du bibliophile, 1859, n° 13.

The saturday review, march 10, 1860.

Montesquieu à l'Académie, par Gallien, dans la *Critique française*, t. 3, p. 265, 15 février, 15 mars, 15 avril 1862.

Le président de Montesquieu et l'Esprit des Lois. Discours prononcé par M. de Raynal, à la Cour de Cassation. In-8°, Paris, 1865.

Montesquieu et sa philosophie politique, par J. Milsand. *Revue Moderne*, 1er novembre 1865.

Gandar sur Montesquieu (*Revue des cours publics*). Germère-Baillière, 1865.

Dialogue aux Enfers entre Machiavel et Montesquieu, ou la Politique de Machiavel au XIXe siècle, par un contemporain (Maurice Joly), Bruxelles, 1865.

L'*Histoire romaine* dans Montesquieu, par C. Dareste. Paris, 1866, broc. gr. in-8o. (Tiré des *Mémoires* lus à la Sorbonne).

Montesquieu à l'abbaye de Nizor, par M. Sacaze, in-8°. Jeux floraux, 1867.

Montesquieu, Bibliographie de ses Œuvres dans le *Bibliophile français*, n°s 3, 4, 7 et 14 de 1867. Nouvelle édition. Paris, Durand, in-12, 1872 ; nouvelle édition, Rouquette, in-8°, 1874.

O. Sigaudy. Discours à l'Académie de Montpellier sur Montesquieu, en 1867.

Discours, sur Montesquieu par M. Deltheil, substitut. Ducourtieux, Limoges, 1868, in-8°.

Études sur l'*Esprit des Lois* de Montesquieu, par Éd. Laboulaye. *Revue de droit national et de législation comparée*, 1869, 2e livraison.

Quelques mots sur Montesquieu, in-8°, 1869, par Jeandet. Bourg, Milliet-Bottié. (Extrait des *Annales* de la Société d'émulation de l'Ain, 1869).

Montesquieu. Sa réception à l'Académie française et la 2e édition des Lettres persanes Paris, in-8°, Didier, 1869.

Lamartine. *Cours familier de littérature*, t. XXVII. *Entretien* 158, février 1869.

L. Etienne. La littérature d'une génération. Avril, 1870. Revue des cours littéraires.

Idées économiques de Montesquieu, par Pascal Duprat, dans le *Journal des Économistes*, avril-juin, 1870.

Études sur Montesquieu, par F. Sclopis, dans la Revue de législation, juillet-août 1870.

La Monarchie de Montesquieu et la République de Jean-Jacques, par Ferd. Béchard, ancien député. (Extrait du *Correspondant*.) Paris, Douniol. 1872, in-8°

Montesquieu (le cardinal de Boisgelin, commentateur de), par le comte de Carné, dans le *Correspondant*, 10 mai 1874.

Montesquieu. L'*Esprit des Lois*. Son influence, par Em. Gimelle, avocat général. Discours à la Cour de Chambéry, in-8°. Chambéry, Puthod, 1874.

La véritable édition originale des Lettres persannes, par Arm. Landrin, conseiller du bibliophile du 1er juin 1876.

Bardoux, député. *Les Légistes, leur influence sur la société française*, in-8°, Paris, 1877, Germer-Baillière.

ICONOGRAPHIE DE MONTESQUIEU

PORTRAITS ORIGINAUX DE MONTESQUIEU

Deux artistes firent, de son vivant, le portrait de Montesquieu.

L'un le représenta avec sa perruque et sa robe de magistrat. Voici comme un contemporain, Guasco, dans une note jointe à une lettre du 25 mars 1765 (*Lettres familières*, S. D. 1767), nous en parle :

M. de Montesquieu ne s'était jamais soucié de se faire peindre, et ce ne fut qu'après des difficultés infinies qu'il accorda, aux instances de M. l'abbé C. de Guasco, qui était à Bordeaux avec lui, de se laisser tirer par un peintre italien qui passait par cette ville en revenant d'Espagne. Cet ami possède ce portrait, qui est assez ressemblant, et le seul qui existe fait d'après nature. Il m'a dit que le peintre assurait n'avoir jamais peint un homme dont la physionomie changeât tant d'un moment à l'autre, et qui eût si peu de patience à prêter son visage.

Ce médiocre graveur d'estampes était italien et s'appelait Faucci (Carlo). J'ignore ce qu'est devenue son œuvre.

La représentation de Montesquieu qui a eu le plus de succès est due à Jacob-Antoine Dassier, célèbre graveur de médailles, né et mort à Genève, (1715 et 1759), qui était attaché à la monnaie de Londres. La suite de ses médailles, qui représentent les hommes les plus illustres de son temps, est remarquable par la finesse du dessin et par la ressemblance, qui en augmente le prix.

Le père de madame Cottin, Risteau, raconte dans une

lettre datée de 1778 comment Dassier fit la gravure de Montesquieu.

Je me trouvais à Paris, en 1752, en revenant de Bretagne; j'y fis un séjour fort court. Deux ou trois jours avant mon départ pour Bordeaux, je fus dîner chez mes banquiers, MM. Dufour et Mallet. Ce dernier, me voyant arriver, me dit : « Je suis d'autant plus aise que vous soyez venu me demander la soupe aujourd'hui, que je vous ferai dîner avec un de nos anciens camarades de Genève. C'est notre ami Dassier, qui vient de Londres et qui va faire un tour chez lui. » Celui-ci arriva peu après. Nos premiers compliments faits, je lui adressai quelques questions sur le but de son voyage. Il m'avoua qu'étant occupé à faire une suite de médailles des grands hommes du siècle et ayant appris que M. de Montesquieu était actuellement à Paris, il y était venu exprès, et qu'il souhaitait que quelqu'un pût l'introduire auprès de lui pour lui demander la permission de prendre son profil et de faire sa médaille.

Alors, M. Mallet, l'interrompant, dit que personne mieux que moi ne pouvait lui procurer cet avantage. Je lui répondis que, quoique j'eusse pris congé de Montesquieu le matin même de ce jour, je me chargerais bien volontiers de la commission, sans oser me flatter de réussir; et après quelques instances de Dassier, je me déterminai à écrire, sur une carte, à M. de Montesquieu, pour lui faire connaître le désir qu'avait Dassier de le voir et lui demander le moment qui lui serait le plus commode. J'envoyai cette carte par mon domestique, qui revint avec la réponse de Montesquieu, écrite avec du crayon sur la même carte, en ces mots : *Demain matin, à huit heures.*

Le lendemain, je me rendis avec Dassier chez M. de Montesquieu, rue Saint-Dominique. Nous le trouvâmes occupé à déjeuner avec une croûte de pain et de l'eau et du vin. Après toutes les politesses de part et d'autre, M. de Montesquieu demanda à Dassier s'il avait apporté avec lui quelques médailles; sur quoi celui-ci lui en montra plusieurs. M. de Montesquieu s'écria en les examinant : « Ah! voilà mon ami mylord Chesterfield, je le reconnais bien. Mais, monsieur Dassier, puisque vous êtes graveur de la Monnaie de Londres, vous avez sans doute fait la médaille du roi d'Angleterre? — Oui, monsieur le président; mais comme ce n'est qu'une médaille de roi, je n'ai pas voulu m'en charger. — A votre santé pour ce bon mot, monsieur Dassier, dit M. de Montesquieu, qui tenait alors un verre plein. »

La conversation s'anima et devint alors d'autant plus intéressante que Dassier avait beaucoup d'esprit. Aussi, au bout d'un quart

d'heure, il fit venir très-adroitement la demande qu'il se détermina enfin à faire à M. de Montesquieu, de prendre son profil et de faire sa médaille. Il fit surtout valoir qu'il avait fait le voyage de Londres à Paris tout exprès dans l'espoir qu'il ne lui refuserait pas cette grâce.

Après un moment de réflexion de la part de M. de Montesquieu, qui occasionna une espèce de silence, il prit un ton sérieux et lui dit : « Monsieur Dassier, je n'ai jamais voulu laisser faire mon portrait à personne. Latour et plusieurs autres peintres célèbres, qu'il nomma, m'ont persécuté pour cela pendant longtemps. Mais ce que je n'ai pas fait pour eux, je le ferai pour vous. Je sais, dit-il en souriant, qu'on ne résiste pas au burin de Dassier, et même qu'il y aurait plus d'orgueil à refuser votre proposition qu'il n'y en a à l'accepter. » Dassier remercia M. de Montesquieu avec des transports de joie qu'il modérait avec beaucoup de prine. Il lui demanda enfin son jour. « Tout à l'heure, lui répondit M. de Montesquieu, car je compte aller, demain ou après-demain, à Pont-Chartrain voir M. de Maurepas, où je passerai quelque temps, et je ne pourrai disposer que de ce moment ; je vous conseille d'en profiter. » Sur quoi Dassier tira ses crayons de sa poche, et j'assistai une demi-heure à son travail. Il en était à l'œil lorsque je pris congé ; et alors se tournant vers moi : « Ah ! me dit-il, mon ami, le bel œil ! qu'il fera un magnifique effet ! »

Je partis le lendemain pour Bordeaux, et je ne vis plus Dassier qui, lorsque la médaille fut frappée, m'en envoya six en présent. Je n'en voulus accepter qu'une, et lui tint compte des cinq autres que je distribuai à son profit. M. de Montesquieu me dit, l'année suivante, à Bordeaux, qu'à son retour de chez M. de Maurepas il avait encore donné plusieurs séances à Dassier, et qu'il avait été fort long.

Voilà au vrai ce qui s'est passé dans cette occasion : il n'y a point eu d'autre témoin que moi.

RISTEAU [1].

Cette médaille a servi de type à tous les artistes qui ont voulu reproduire les traits de Montesquieu. Le malheur est qu'elle est rare; aussi beaucoup l'ont-ils copiée d'après d'autres, de seconde ou de troisième main. Pour la faire connaître j'en place la photographie en tête de ce volume.

1. Bernadau, le *Viographe bordelais.* Bordeaux, in-8, 1844.

COPIES DES PORTRAITS ORIGINAUX DE MONTESQUIEU

Statues.

Les principales ont été faites :

En 1783, par Clodion, terre cuite de 0m 40, à la manufacture de Sèvres (note de Chamfleury).
En 1822, par Raggi, au palais de justice de Bordeaux.
En 1858, par Maggesi, à la place des Quinconces, à Bordeaux.
En 1875, par X..., au palais de justice d'Amiens.

Bustes.

Les meilleurs ont été sculptés :

En 1768, par Lemoine, à la bibliothèque municipale de Bordeaux.
En 17..., par — , dans la collection de M. Double, à Paris.
En 18..., par — , au ministère des affaires étrangères (archives).
En 1867, par Mallet, à la bibliothèque Sainte-Geneviève, à Paris.
En 1872, par Cougny, à l'École normale supérieure de Paris.

Médailles.

Celle qui est donnée en prix par l'Académie de Bordeaux depuis 1864; elle est gravée par Bescher et Borrel.

Celle qui fait partie de la Galerie métallique des grands hommes français.

Portraits à l'huile.

Voir surtout la salle des séances de l'Académie de Bordeaux, et la salle des séances de l'Institut de France.

Portraits divers.

Le portrait de Montesquieu, par Carlo Faucci, a été reproduit par Ambroise Tardieu, par Gorneray, etc.

La médaille de Dassier a été copiée par A. Collas et notamment par Grateloup. Les principaux dessinateurs qui ont imité l'une ou l'autre de ces pièces sont Lemoine, Chaudet, Boilly, Burdey, Bonneville, Caunois, Chasselat, Desrais, de Tersan, Deveria, Delpech, Duponchel, Eisen, Finger, Julien, Hopwood, Marillier, Pourvoyeur, Saint-Aubin, Smith, Savoit, Savart, de Seve, Desmarest, Lebeau, Grevedon, etc.

HABITATION DE MONTESQUIEU

(CHATEAU DE LA BRÈDE)

Lithographies : Dans *La France Pittoresque;* dans le *Guide du Voyageur en France.* Paris, Didot; dans *La Brède,* par Grouet. Bordeaux, 1839.

Eau-forte : Dans *La Guyenne militaire,* par Léo Drouyn. Bordeaux, 1865.

Dessin : Jules de Gères.

Photographies : X, à Bordeaux.

ÉCRITURE DE MONTESQUIEU

Voir : *Isographie des hommes célèbres.* In-4, 1823 à 1827, Paris.
Lavater, *Essais sur la physionomie.* 4 vol. in-4.
Œuvres de Montesquieu, édit Dalibon. 8 vol. in-8, 1822, Paris.

SCÈNES REPRÉSENTANT MONTESQUIEU

Ponce, Les *Illustres français.* Paris, 1790, in-8.

PRINCIPALES VIGNETTES QUI ONT ÉTÉ DESSINÉES ET GRAVÉES POUR LES ŒUVRES PARTIELLES ET COMPLÈTES DE MONTESQUIEU [1].

Le Temple de Gnide, revu, corrigé et augmenté. Londres (Paris, Huart, 1742). Petit in-8. — 1 titre gravé avec fleuron, 1 frontispice et 7 vignettes non signées, sans doute dessinées par Pierre, gravées par Watelet et terminées par Cochin.

Il templo di Gnido, tradotto del francese. In Londra (Paris). Pet. in-8. — Mêmes figures.

Le *Temple de Gnide.* Nouvelle édition. Londres, Dresde, Walter, 1758. In-8. — Frontispice, gravé, non signé. Bruke.

1. Voir l'Amateur de Livres à vignettes du XVIII[e] siècle, par Ch. Mehl, in-8°, Paris, Rouquette, 1877.

Il templo di Gnido, nuovamente transporlato Parigi 1767, in-12. — 1 titre et frontispice gravé et une vignette par Eisen et Legrand.

Le *Temple de Gnide*. Nouvelle édition, avec figures, gravées par N. Le Mire, d'après les dessins de Ch. Eisen. Le texte, gravé par Drouet. Paris, chez Le Mire, graveur, avec privilége du Roi, 1772. In-8 et in-4, 104 pp. — Titre gravé, frontispice renfermant le portrait de Montesquieu en médaillon, vignette en tête de la dédicace (armes d'Angleterre), et 9 très-belles figures dont 2 pour *Céphise et l'Amour*.

Il existe un exemplaire in-4º de ce chef-d'œuvre artistique du dix-huitième siècle, avec les figures avant la lettre, dont quatre (celles du frontispice, des chants I, III et IV) sont découvertes. C'est M. Eugène Paillet qui le possède dans sa bibliothèque merveilleuse.

Le *Temple de Gnide*, par Montesquieu. Paris, Didot jeune, an III (1794). Grand in-8, papier vélin. — Le portrait et les 9 figures de l'édition de 1772 en épreuves fatiguées, plus 2 figures par Le Barbier, gravées par Le Mire et Thomas, pour *Arsace et Isménie*, histoire orientale, qui dans cette édition suit le *Temple de Gnide*.

Ce sont les figures de l'édition de 1772, usées jusqu'à la corde.

Le *Temple de Gnide*, suivi d'*Arsace et Isménie*. Paris, Didot jeune, 1795. In-18. — 1 titre avec le portrait de Montesquieu par Saint-Aubin, et 12 figures, dont 10 de Regnault, gravées à l'eau-forte par Bertaux et terminées par Baquoy, de Ghendt, Halbou, Lingée, Patas et Ponce, et 2 de Lebarbier, gravées par Courde et Patas.

Le *Temple de Gnide*, suivi d'*Arsace et Isménie*, par Montesquieu. Paris, P. Didot l'aîné, l'an IV de la République. 1796. Grand in-4, papier vélin. — 1 frontispice et 7 figures par Peyron, gravés par Chapuy et Lavallée, tous coloriés. Le frontispice n'est pas signé.

Édition admirablement imprimée à 100 exemplaires. Les figures, plus que médiocres, font tache dans ce beau volume.

Le *Temple de Gnide*, suivi des romans de l'auteur. Paris, Bailly (impr. Charpentier), 1797. In-8. — 3 belles figures de

Clavareau, gravées par Férée dont une pour *Céphise et l'Amour.*

Le *Temple de Gnide*, de l'imprimerie d'Egron. Paris, chez les principaux libraires, s. d. — 1 frontispice et 9 figures non signées.

Le *Temple de Gnide.* Paris, Pinard, in-f°, avec préliminaires à Ch. Nodier, figures de Lafitte et Deveria, gravées par Thompson, tiré à 140 exemplaires.

Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence. Amsterdam, Welstein, 1746, in-12, avec 1 frontispice non signé.

Considérations. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par l'auteur, à laquelle on a ajouté le dialogue de Paris, Gaillyn, 1748. In-12. — 1 frontispice par Eisen, gravé par Delafosse; 1 fleuron sur le titre et 1 vignette par Eisen, gravés par D. L. (de Longueil).

Considérations. Nouvelle édition. Lausane, chez Bousquet. 1749, in-12, avec un frontispice non signé et une vignette de Delamonce, gravée par Joubert.

Lettres persanes, suivies du *Temple de Gnide.* Genève, 1777, 2 vol in-18. — Joli front. de Marillier, gravé par de Launay.

Lettres persanes, 2 vol., 1784. In-18, portrait par Duponchel. Londres.

Œuvres. Londres, chez Nourse, 1767. 3 vol. in-4. — Beau frontispice dessiné par de Sève, gravé par Littret.

Œuvres de M. de Montesquieu. Genève, 4 vol. in-18. — 1777. 1 portrait de Marillier, gravé par de Launay.

Œuvres complètes de Montesquieu avec les nouveaux manuscrits. Paris, Plassan, an IV (1796). 5 vol. in-4. — 1 portrait par Chaudet, gravé par Tardieu, et 13 figures par Chaudet, Morreau, Perrin, Peyron et Vernet, gravées par de Ghendt, Girardet, Langlois jeune, Le Mire, Malapeau, Née, Patas et Pauquet.

Les figures existent avant la lettre sur grand papier vélin en grand in-4. Sept exemplaires ont été tirés in folio avec les eaux-fortes.

MÉMOIRE

POUR SERVIR

A L'ÉLOGE HISTORIQUE DE M. DE MONTESQUIEU

PAR M. DE SECONDAT, SON FILS.

Charles de Secondat, baron de La Brède et de Montesquieu, ancien président à mortier au parlement de Bordeaux, de l'Académie française, etc., naquit à La Brède, à trois lieues de Bordeaux, le 18 janvier 1689, d'une famille assez noble de la Guyenne. Son troisième aïeul, Jean de Secondat, sieur de Roques, était maître d'hôtel d'Henri I, roi de Navarre; et la fille de ce roi, Jeanne, reine de Navarre, qui épousa Antoine de Bourbon, fit présent à Jean de Secondat, par un acte du 2 octobre 1561, d'une somme de dix mille livres pour être employée à l'acquisition de la terre de Montesquieu. C'était, dit la reine dans cet acte, « pour les « très-grands et recommandables services que Jean de Se- « condat, sieur de Roques, son maître d'hôtel, avait ci-de- « vant et dès longtemps rendu au roi son père et à elle- « même, tant au fait de son état de maître d'hôtel qu'en « autres grandes et importantes charges qu'elle lui a com- « mises et lui commet journellement. »

Jacob de Secondat, fils de Jean, fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Henri II, roi de Navarre, qui fut Henri IV, roi de France; et en sa faveur ce roi érigea en baronie la terre de Montesquieu, « voulant, dit-il, reconnaître les bons, « fidèles et signalés services qui nous ont été faits par lui et « les siens. »

Ce n'était point une cour corrompue par une longue prospérité, où l'on prostituât à des services frivoles ou bas les

marques d'honneur et les récompenses dues aux services réels. Un jour, la comtesse de Guiche, que le roi aimait, allait à la messe à pied, suivie seulement de sa fille de chambre et de son page, qui portaient, l'un un petit barbet, l'autre un perroquet. L'ambassadeur du roi de France en témoigna une grande surprise, disant que c'était tout autre chose à la cour de son maître pour le brillant et la magnificence, et le grand nombre de seigneurs qui formaient ordinairement le cortége de la maîtresse du roi. « C'est, lui « répondit un vieux gentilhomme, parce qu'il n'y a à cette « cour-ci d'autres perroquets, singes ou barbets que ceux « que vous venez de voir. » Jacob de Secondat fut aussi lieutenant-colonel du régiment de Châtillon et ensuite mestre de camp, par brevet du 6 mai 1615.

Jean-Gaston de Secondat épousa Anne de Bernet, fille de Joseph de Bernet, premier président au parlement de Bordeaux, et il acquit une charge de président à mortier qui fut possédée après lui par Jean-Baptiste de Secondat de Montesquieu son fils.

C'était un des plus beaux génies et peut-être l'homme le plus libre et le plus juste de son temps. La Compagnie le regardait comme son véritable chef. Ayant perdu un fils unique qu'il avait, il laissa ses biens et sa charge à son neveu Charles de Secondat, auteur de l'*Esprit des Lois*.

Le père du jeune Charles, qui avait servi avec distinction mais qui avait quitté le service de fort bonne heure, donna les plus grandes attentions à l'éducation d'un fils dont il avait démêlé le mérite : c'était le père le plus tendre et le plus éclairé.

A l'âge de vingt ans, Charles, que nous n'appelerons plus que M. de Montesquieu, avait fait des collections et des extraits des immenses volumes qui composaient le corps du droit civil. Il fit, à l'âge de vingt-deux ans, un ouvrage, en forme de lettres, dont le but était de prouver que l'idolâtrie de la plupart des payens ne paraissait pas mériter une damnation éternelle. Cet ouvrage brille d'esprit et de traits d'une imagination vive et lumineuse.

Il fut reçu conseiller au parlement de Bordeaux le 24 fé-

vrier 1714 et président à mortier le 3 juillet 1716. Étant venu à Paris en 1722, il fut chargé par le parlement de présenter les remontrances que cette compagnie fit à l'occasion d'un nouvel impôt de quarante sous sur la sortie de chaque tonneau de vin. On se rendit aux remontrances et à l'habileté du négociateur. Mais dès qu'on cessa de le voir et de l'entendre, les idées de justice et de modération, de compassion pour les peuples qu'il avait inspirées, et la vue des vrais intérêts de l'État furent insensiblement détruites par des idées plus enracinées et plus impérieuses. On avait aboli l'impôt, on y substitua celui de trois sous pour livre sur toutes les marchandises en sus des droits ordinaires d'entrée et de sortie. On ne l'établit d'abord que pour un temps, mais il a toujours subsisté depuis.

En 1725, il fit l'ouverture du parlement de Bordeaux par un discours où règne une éloquence rapide et une profondeur de pensée qui annonçaient de quoi il était capable dans des choses tout à fait sérieuses.

L'Académie de Bordeaux était encore bien près de sa naissance lorsque M. de Montesquieu y fut reçu, le 3 avril 1716. M. le duc de La Force venait de la fonder et y avait établi un prix de physique. Le génie du nouvel académicien ne contribua pas moins à tourner du côté des connaissances solides celui de ses confrères, qui ne s'étaient réuni d'abord que par le goût pour la musique et pour les fleurs de la littérature. Il proposa lui-même trois prix sur l'anatomie, de trois cents livres chacun.

En 1726, M. de Montesquieu vendit sa charge de président à mortier pour la vie de l'acquéreur. C'est peut-être le seul homme que l'on doive louer d'avoir quitté une fonction publique pour laquelle il avait des talents, pour se livrer à l'inspiration de son génie et jouir de toute sa liberté. Le bien qu'il a fait à toutes les nations du monde et surtout à la sienne, l'emporte de beaucoup sur tout celui qu'il aurait pu faire en suivant les routes ordinaires.

Les *Lettres persanes* parurent en 1721.

J'ignore la date précise de la première édition du *Temple de Gnide* qui fut, je crois, en 1724.

M. de Montesquieu se présenta, en 1728, pour la place de l'Académie française vacante par la mort de M. de Sacy. Il avait les suffrages des académiciens, lorsque M. le cardinal de Fleury écrivit « que le Roi ne voulait point que l'on ad- « mit dans son Académie l'auteur des *Lettres persanes* ; qu'il « n'avait jamais lu ce livre, mais qu'il le connaissait suffi- « samment par un extrait fort fidèle qu'on lui en avait pré- « senté et qui faisait dresser les cheveux à la tête. » M. le maréchal d'Estrées entreprit de raccomoder tout. M. de Montesquieu déclara « qu'il ne se disait point auteur des *Lettres* « *persanes*, mais qu'il ne donnerait point de désaveu qu'il les « eut faites, qu'il renoncerait à la place de l'Académie s'il « fallait l'acheter à ce prix. » M. le cardinal de Fleury fut content de ce procédé, il lut les *Lettres persanes* et la paix fut faite. M. de Montesquieu fut reçu le 24 janvier 1728.

Le 5 avril 1728, M. de Montesquieu partit pour Vienne avec mylord Waldegrave, son intime ami, envoyé du roi d'Angleterre à cette cour, que nous avons vu depuis, pendant plusieurs années, ambassadeur d'Angleterre en France.

M. de Montesquieu était l'Usbek et le Rica de ses *Lettres persanes*. « Ceux qui aiment à s'instruire ne sont jamais oi- « sifs, écrivait Usbeck à Rhedi ; quoique je ne sois chargé « d'aucune affaire importante, je suis dans une occupation « continuelle, je passe ma vie à examiner ; j'écris le soir ce « que j'ai remarqué, ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu dans « la journée ; tout m'intéresse. Je vois les savants et les ar- « tistes célèbres, je fais des expériences de physique, etc. » Tel était alors M. de Montesquieu devenu même supérieur à Usbeck par toutes les études et toutes les réflexions qu'il avait faite depuis 1721.

Il eut souvent l'honneur de faire sa cour à Venise à M. le prince Eugène, auquel M. le duc de Bouillon l'avait particulièrement recommandé. Le prince lui demanda, un jour, en quel état étaient les affaires de la Constitution en France. M. de Montesquieu lui répondit que le ministère prenait des mesures pour éteindre peu à peu le Jansénisme et que, dans quelques années, il n'en serait plus question. — « Vous n'en « sortirez jamais, dit le prince ; le feu roi s'est laissé engager

« dans une affaire dont son arrière petit-fils ne verra pas « la fin. »

M. de Montesquieu partit de Vienne pour étudier la Hongrie, que peu de gens connaissaient bien. Il a écrit avec soin cette partie de ses voyages.

Il parcourut ensuite l'Italie. Il vit à Venise le fameux Law, auquel ne restait de toutes les richesses de la France dont il avait été le maître, qu'un assez beau diamant et la facilité d'enfanter toujours de nouveaux projets. Il jouait aux jeux de hazard; lorsqu'il avait perdu, il engageait son diamant et, lorsqu'il avait gagné, il allait le retirer. Un jour, la conversation roulait sur le *système*. Comme en Angleterre, le ministère fait à peu près ce qu'il veut dans le parlement avec de l'argent, M. de Montesquieu lui demanda pourquoi il n'avait pas songé à corrompre par le même moyen le parlement de Paris? « Ce ne sont pas de si grands génies qu'en Angle« terre, répondit Law, mais ils sont beaucoup plus incor« ruptibles. »

M. de Montesquieu vit plus souvent encore à Venise ce trop célèbre comte de Bonneval qui, flatté de converser avec un homme en état de l'entendre, lui parlait à cœur ouvert de toutes ses aventures, de toutes les actions militaires auxquelles il avait eu part, et du caractère de tous les généraux et de tous les ministres qu'il avait connus.

A Turin, M. de Montesquieu lia une étroite amitié avec M. le comte de Breille, qui a été depuis gouverneur de son A. R. M. le prince de Piémont, et avec M. le commandeur de Solar qui a été plusieurs années ambassadeur du roi de Sardaigne en France et qui l'est actuellement à Rome.

C'est dans cette ancienne capitale du monde que M. de Montesquieu s'arrêta le plus longtemps. Il eut le bonheur de d'y voir souvent M. le cardinal de Polignac alors ambassadeur de France et M. le cardinal de Corsini qui fut depuis élevé au souverain pontificat sous le nom de Clément XII. On sait avec quelle profondeur de vues M. de Montesquieu a examiné les gouvernements des pays qu'il a parcourus. Il vit dans l'Italie les ouvrages de Michel-Ange, de Raphaël et du Titien, avec ce génie et ce goût qui en auraient fait un grand a chitecte et

un grand peintre, si l'ordre des choses l'avaient borné à cela.

De l'Italie, M. de Montesquieu rentra par la Suisse en Allemagne, et, ayant vu soigneusement tous les pays qui s'étendent de l'un et de l'autre côté du Rhin, il s'arrêta quelque temps dans les Provinces-Unies, et de là il passa en Angleterre où il resta près de deux ans.

Il eut souvent l'honneur d'y faire sa cour à la reine d'Angleterre, qui s'était plu à s'entretenir avec Newton et Locke. Dans ce pays, où l'on trouve assez de gens qui ne craignent point d'être à eux-mêmes et qui se préparent aux grandes choses par de grandes études et de grandes méditations, M. de Montesquieu eut le temps d'approfondir la nature de gouvernement, de former des liaisons intimes avec tous les hommes célèbres d'alors, avec tous ceux qui ont depuis joué de grands rôles; et il lui en resta encore assez de temps pour commencer ces lectures immenses qui ont été la base de son ouvrage sur les *Causes de la grandeur et de la décadence des Romains*.

De retour en France, M. de Montesquieu se retira pendant deux ans entiers dans la solitude de La Brède pour achever ce grand ouvrage. Entouré de ses livres dont il avait fait une collection nombreuse, d'abord qu'il avait été maître de son bien et sans presque se donner d'autres distractions que de percer des routes et des promenades dans des forêts, de donner un nouveau cours aux ruisseaux et de changer en prairies des terrains arides.

Enfin le livre *sur les Romains* parut en 1733. Selon bien des gens, c'est le plus parfait de ses ouvrages. Vous trouverez difficilement quelque chose à y ajouter et rien du tout à retrancher.

Le livre sur le gouvernement d'Anglèterre, qui a été inséré dans l'*Esprit des Lois*, était fait alors, et M. de Montesquieu avait eu la pensée de le faire imprimer avec *les Romains*. Si cela n'eut pas lieu, ce n'est pas qu'il fut déterminé à entreprendre l'*Esprit des Lois*. La vaste étendue de ce projet, qu'il avait medité depuis longtemps, l'en avait souvent détourné; mais après deux ou trois mois de repos, le conseil de ses amis l'encouragea à s'y livrer. Il avait depuis longtemps

rassemblé des matériaux. Si, en lisant l'*Esprit des Lois* on se rappelle les *Lettres persanes*, on verra dans celles-ci les germes de plusieurs idées que l'on trouve étendues, approfondies, rectifiées dans l'*Esprit des Lois*.

L'ouvrage parut en 1748. La mémoire du succès prodigieux qu'il avait eu en est encore récente. La gloire de M. de Montesquieu parvint à son comble. Il fallait bien qu'elle excitât quelque jalousie; on ne parle déjà plus des écrivains obscurs qui avaient cru se signaler en l'attaquant. On parlera longtemps de sa *Défense*, ouvrage peut-être plus admirable que l'*Esprit des Lois*, parce que, sans y penser, M. de Montesquieu s'y est peint au naturel et qu'il était supérieur à ses ouvrages mêmes. C'est le ton de la conversation, c'est lui-même; et ceux qui ne l'ont pas connu personnellement ne peuvent s'en former une plus juste idée que par cet écrit si court et si précieux.

M. de Montesquieu était directeur de l'académie française, en 1752, lorsque M. Piron se présenta pour remplir la place vacante par la mort de Mgr l'archevêque de Sens. Les suffrages des académiciens se réunirent en sa faveur, mais le directeur de l'Académie reçut ordre de se rendre à Versailles; et le roi lui dit qu'il ne voulait pas que Piron fut élu. Après avoir reçu cet ordre et en avoir rendu compte à l'Académie, M. de Montesquieu écrivit la lettre suivante à Madame la marquise de Pompadour, qui lui avait témoigné quelque estime et quelque confiance.

Juin 1753.

« Madame,

« Comme vous êtes à Crécy, où il ne m'est pas permis d'aller, j'ai l'honneur de vous écrire ce qui se passa hier à l'Académie.

« J'y rendis compte des ordres du roi; et comme M. de Buffon avait prié ses amis de ne le point nommer dans ces circonstances, la plupart des académiciens n'ayant plus aucun sujet, se trouvèrent fort embarrassés, et demandèrent qu'on différât l'élection jusqu'à samedi en huit.

« Madame, Piron est assez puni pour les mauvais vers

qu'on dit qu'il a faits; d'un autre côté, il en a fait de très-bons. Il est aveugle, infirme, pauvre, marié, vieux. Le roi ne lui accorderait-il pas quelque petite pension? C'est ainsi que vous employez le crédit que vos belles qualités vous donnent; et parce que vous êtes heureuse, vous voudriez qu'il n'y ait pas de malheureux.

« Le feu roi exclut La Fontaine d'une place de l'Académie, à cause de ses *Contes*, et il la lui rendit six mois après, à cause de ses *Fables* : il voulut même qu'il fût reçu avant Despréaux, qui s'était présenté depuis lui.

« Agréez, je vous supplie, le profond respect, etc. »

Deux jours après, M. Piron eut une pension de cent pistoles, et il a obtenu depuis d'autres grâces.

Ce fut aussi en 1752 que M. Dassier, qui a fait des suites admirables de médailles des rois, des princes et des grands hommes modernes, vint à Paris pour dessiner M. de Fontenelle et M. de Montesquieu, et en frapper des médailles. M. de La Tour, ce peintre inimitable, si digne des beaux siècles de la Grèce et de Rome par ses rares talents et son amour pour la patrie, avait ardemment désiré de peindre M. de Montesquieu, uniquement pour le plaisir d'avoir le portrait d'un grand homme. M. de Montesquieu ne voulait pas que M. de La Tour travaillât uniquement pour son plaisir, et comme il n'était pas fort riche, mais qu'il était au-dessus de toute espèce de petite gloire, il éluda poliment les plus puissantes sollicitations qui lui furent faites. Il avait pris d'abord le même parti avec M. Dassier. « Croyez-vous, lui dit celui-ci, qu'il ne pourrait pas y avoir autant d'orgueil à refuser qu'à accepter ce que je vous propose? » M. de Montesquieu fut désarmé par cette plaisanterie, et il laissa M. Dassier faire tout ce qu'il voulut.

Je laisse aux génies les plus profonds, aux esprits les plus fins et les plus délicats, le soin de caractériser les différents ouvrages de M. de Montesquieu. Rien ne peut en donner une plus juste idée que ces ouvrages mêmes. Il y a peut-être autant de pensées dans l'*Esprit des Lois* que dans le recueil entier des lois romaines, fruit des méditations profondes des

plus grands génies qu'ait produit, depuis la naissance de la République jusqu'à l'empire de Justinien, une nation faite pour régir tous les peuples de la terre. On a dit avec assez de justesse que l'*Esprit des Lois* est le tableau du monde moral. Les lois de tous les temps, de toutes les nations y passent en revue ; l'esprit qui les a dictés, l'effet qu'elle ont produit y sont développés ; ainsi les Académies de Paris, de Londres, de Pétersbourg et de Berlin rassemblent tous les faits physiques dont la réunion, sous un point de vue, servira peut être un jour à deviner le système de la nature.

L'ordre règne dans les grandes parties de l'*Esprit des Lois*; peut-être y en a-t-il moins dans les détails. Si ce désordre apparent n'est pas un effet de l'art, c'est une ressemblance fort heureuse de l'ouvrage avec son auteur. M. de Montesquieu était plus capable que personne d'une attention longtemps soutenue, et toujours il quittait le travail avant d'en ressentir la moindre impression de lassitude. De là il se répandait dans le monde le plus brillant, le plus poli, le plus aimable. Ce n'était point par le repos que son esprit se délassait; c'était par un nouveau genre d'action. Il avait reçu de la nature un fond de gaieté inépuisable, et il l'augmentait encore par l'étude et la réflexion. De là est née cette variété dans l'*Esprit des Lois*. L'attention du lecteur, qui succomberait sous tant de méditations est ranimée par les idées riantes qui sont semées à chaque pas. Ainsi, dans la divine Iliade, Homère interrompt quelquefois la violence des combats, le trouble et le désordre de l'action pour présenter à son lecteur des scènes plus tranquilles et plus riantes.

Les ouvrages de M. de Montesquieu feront la gloire du siècle où nous vivons, comme les ouvrages immortels de Corneille, de Racine et de Molière font la gloire du siècle passé. Dans ceux-ci on trouvera peut être à un plus haut point cet art si difficile, puisqu'il est si rare, de composer un seul corps d'une infinité de parties différentes toutes bien assorties. On y trouvera plus de naturel dans les pensées, dans les expressions, dans les liaisons, et ce beau fini qui fait que les ouvrages paraissent toujours plus beaux,

plus ils sont regardés, mais on n'y trouvera pas un fonds d'idées plus riches et plus variées.

M. de Montesquieu était aussi admirable dans le monde que dans ses écrits; il avait une gaieté, une vivacité d'idées inexprimables; il se mettait à la portée de tous les esprits; il savait tout faire valoir. On ne sortait point d'avec lui sans être plus content de soi-même et sans reconnaître en même temps sa supériorité. Il ne disputait jamais qu'à propos, c'est-à-dire bien rarement. Il montrait alors de la vivacité et même du feu, mais encore plus de douceur et même d'aménité. La dispute finissait presque toujours par quelque chose d'obligeant pour son antagoniste, et il se faisait aimer de ceux qu'il n'avait pu convaincre.

Lorsqu'il fut question des Immunités ecclésiastiques, en 1751, il pensait que les droits du clergé devaient être respectés; que celui de contribuer librement aux charges de l'État lui ayant été commun autrefois avec tous les Français, l'ombre même devait nous en être chère. Il estimait beaucoup un petit livre qui parut quelques temps après sur l'utilité des états provinciaux.

Il disait qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tout le livre de l'abbé Dubos : *L'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, et qu'il en aurait fait une réfutation suivie, s'il ne lui avait fallu le relire une troisième ou quatrième fois : ce qu'il regardait comme le plus grand des supplices.

Il respectait et chérissait de tout son cœur l'autorité des Parlements, mais il croyait que ces compagnies prennent souvent l'ombre pour la réalité, et que pour s'attacher à des minuties, elles se privent souvent des moyens d'être vraiment utiles à la patrie.

Il pensait qu'il fallait tenir la *Constitution* pour reçue et empêcher avec soin qu'elle ne servit de prétexte pour faire violence à qui que ce soit et pour favoriser uniquement ceux qui par les choses du ciel cherchent à s'élever à celles de la terre.

M. de Montesquieu n'avait de passion que pour la vraie gloire, et il dédaignait celle qui pouvait être souillée par la

moindre tache. Il voulait s'élever au premier rang par la supériorité de ses efforts, et en même temps il cherchait à élever plutôt qu'à rabaisser ceux qui pouvaient y aspirer comme lui.

La facilité de plaire lui en inspirait le désir. Il était plus admirable encore dans la retraite que dans le monde : Sa conversation avec les gens de la campagne était toujours aussi gaie, aussi ingénieuse; il leur plaisait autant et paraissait se plaire autant avec eux. Il entrait dans tous les détails de leur vie privée; il prévenait ou accommodait leurs procès; il soulageait leur misère et surtout leur donnait de l'émulation pour le travail; dans les grandes nécessités comme dans la famine qui désola nos provinces, en 1749, il leur prodigua ses secours.

Il se maria, le 30 avril 1716, avec demoiselle Jeanne Lartigue, fille du sieur Pierre de Lartigue, lieutenant-colonel au régiment de Maulevrier, et il en a eu un fils et deux filles.

Il vivait avec beaucoup de frugalité et d'économie, et, par ce moyen, malgré les dépenses de ses voyages et de sa vie dans le grand monde, celles où l'engageait la faiblesse de sa vue et ce qui lui a coûté l'impression de ses ouvrages; il a transmis à ses enfants l'héritage médiocre qu'il a reçu de ses pères.

Toutes les *nouvelles publiques* ont annoncée sa mort comme l'événement le plus considérable et le plus funeste. Mylord Chesterfield fit insérer dans la *Gazette de Londres* l'article suivant :

« Le 10 février est mort à Paris, universellement et sincè-
« rement regretté, Charles de Secondat baron de Montes-
« quieu, président à mortier au parlement de Bordeaux. Ses
« vertus ont fait honneur à la nature humaine; ses écrits lui
« ont rendu et fait rendre justice. Ami de l'humanité, il en
« soutint avec force et avec vérité les droits indubitables et
« inaliénables... Il connaissait parfaitement bien et admirait
« avec justice l'heureux gouvernement de ce pays dont les
« lois fixes et connues sont un frein contre la monarchie qui

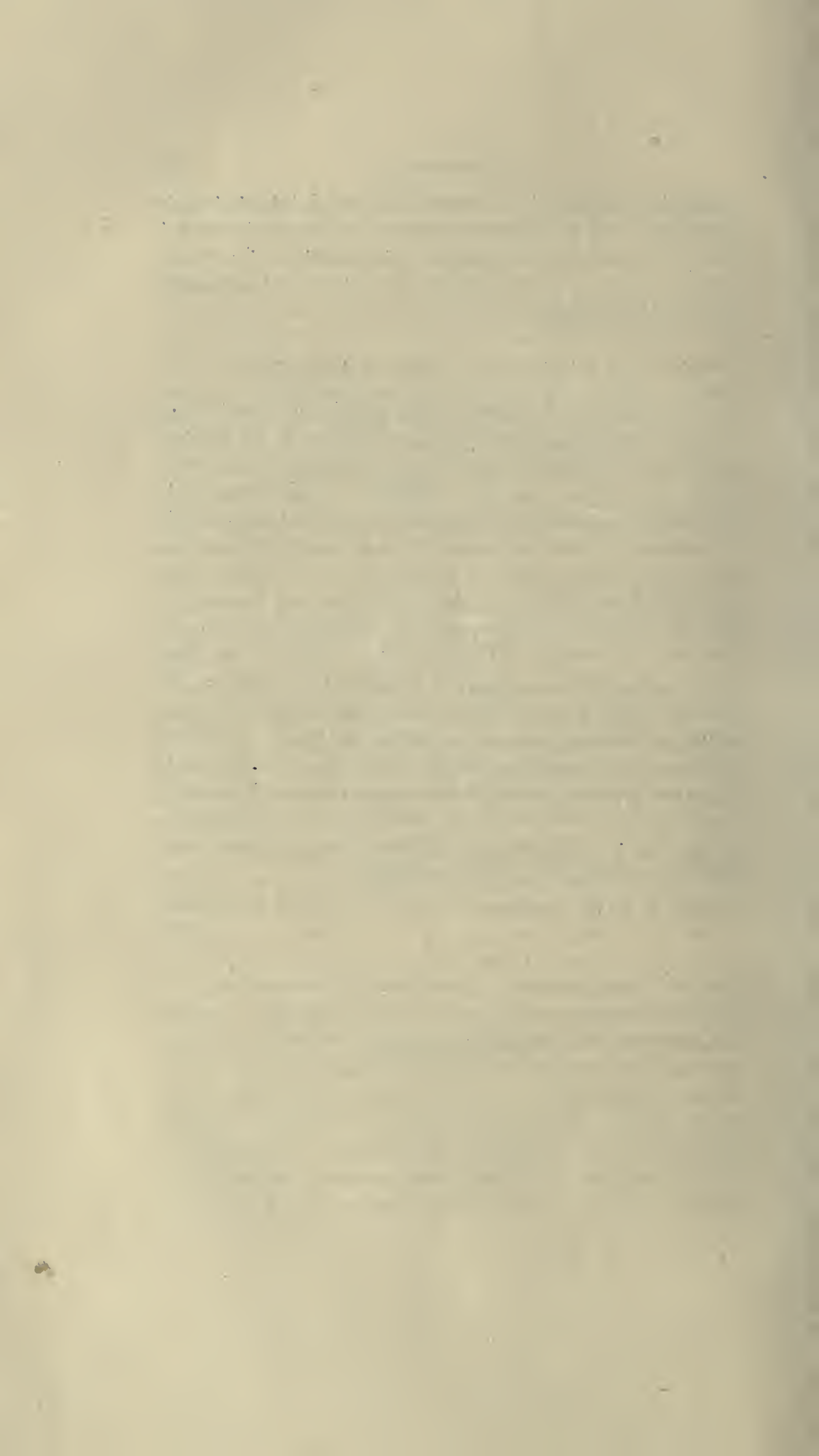
« tendrait à la tyrannie et contres la librté qui dégénérerait
« en licence. Ses ouvrages rendront son nom célèbre et lui
« survivront aussi longtemps que la droite raison, les obliga-
« tions morales et le vrai *Esprit des Lois* seront entendus,
« respectés et conservés. »

Voici ce qu'on lisait dans la *Gazette d'Amsterdam :*

« La république des lettres vient de faire une perte très-
« considérable dans la personne de l'illustre M. de Montes-
« quieu, ancien président à mortier au parlement de Guyenne,
« mort ici, le 10, d'une fièvre maligne. Il était membre de
« l'Académie française, de la Société royale de Londres et de
« l'Académie royale des sciences de Berlin. C'était un de
« ces hommes rares dont la nature ne produit qu'un petit
« nombre chaque siècle. Les *Lettres persanes* ont fait voir en
« lui un bel esprit philosophe; les *Considérations sur les*
« *causes de la grandeur des Romains et sur celles de leur déca-*
« *dence*, un profond politique; et l'*Esprit des Lois*, un des
« vastes et des plus sublimes génies qui aient paru de nos
« jours. Ce dernier ouvrage a essuyé de fortes critiques,
« mais il n'a pas laissé d'avoir beaucoup d'admirateurs.
« Tous les trois consacrent le nom de leur auteur à l'immor-
« talité, et il faut avouer que les grandes qualités de l'esprit,
« du cœur et de l'âme de M. de Montesquieu ont honoré son
« pays, son siècle et la nature humaine. »

14 mai 1755.

FIN DE L'APPENDICE.

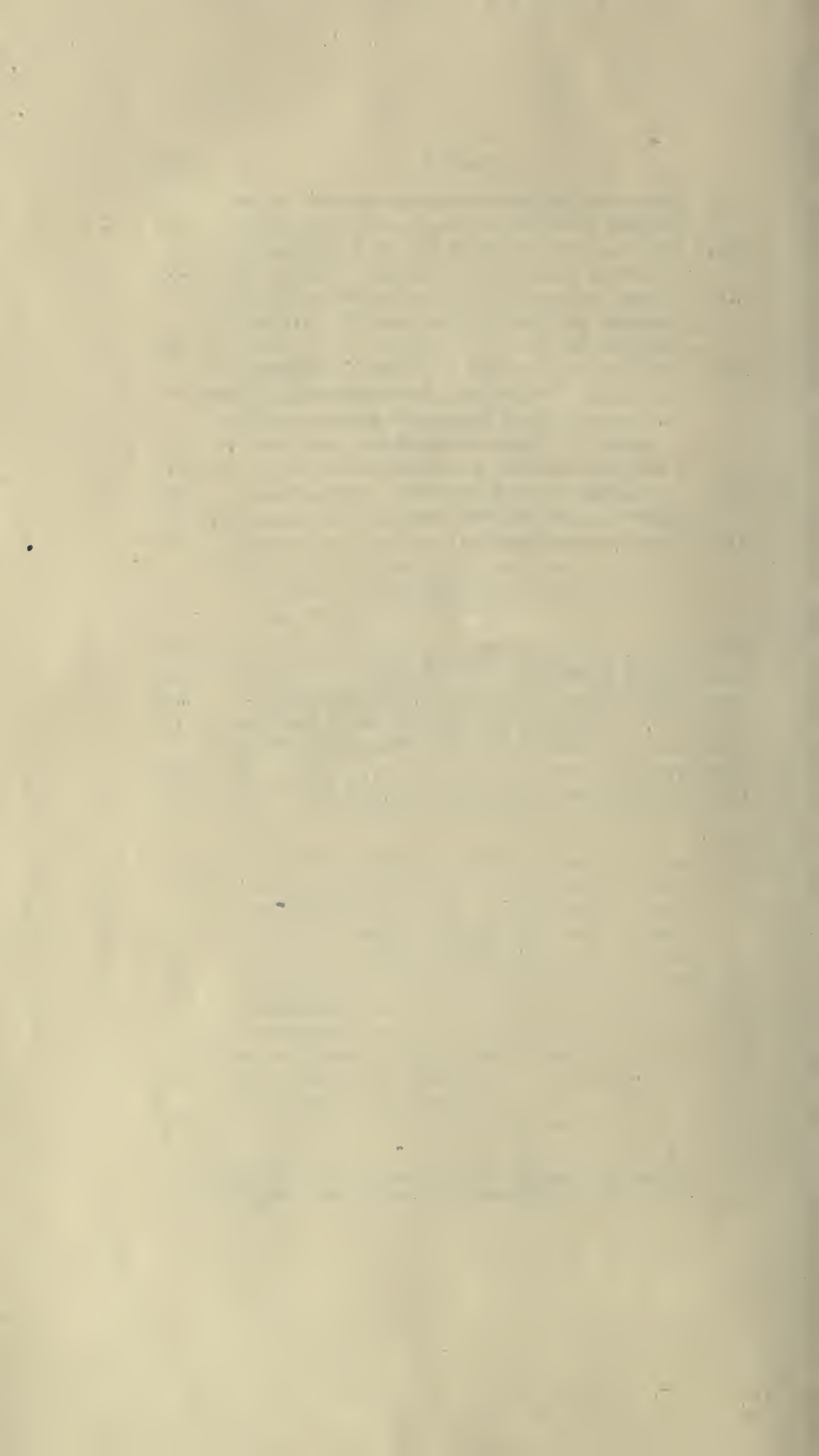


TABLE

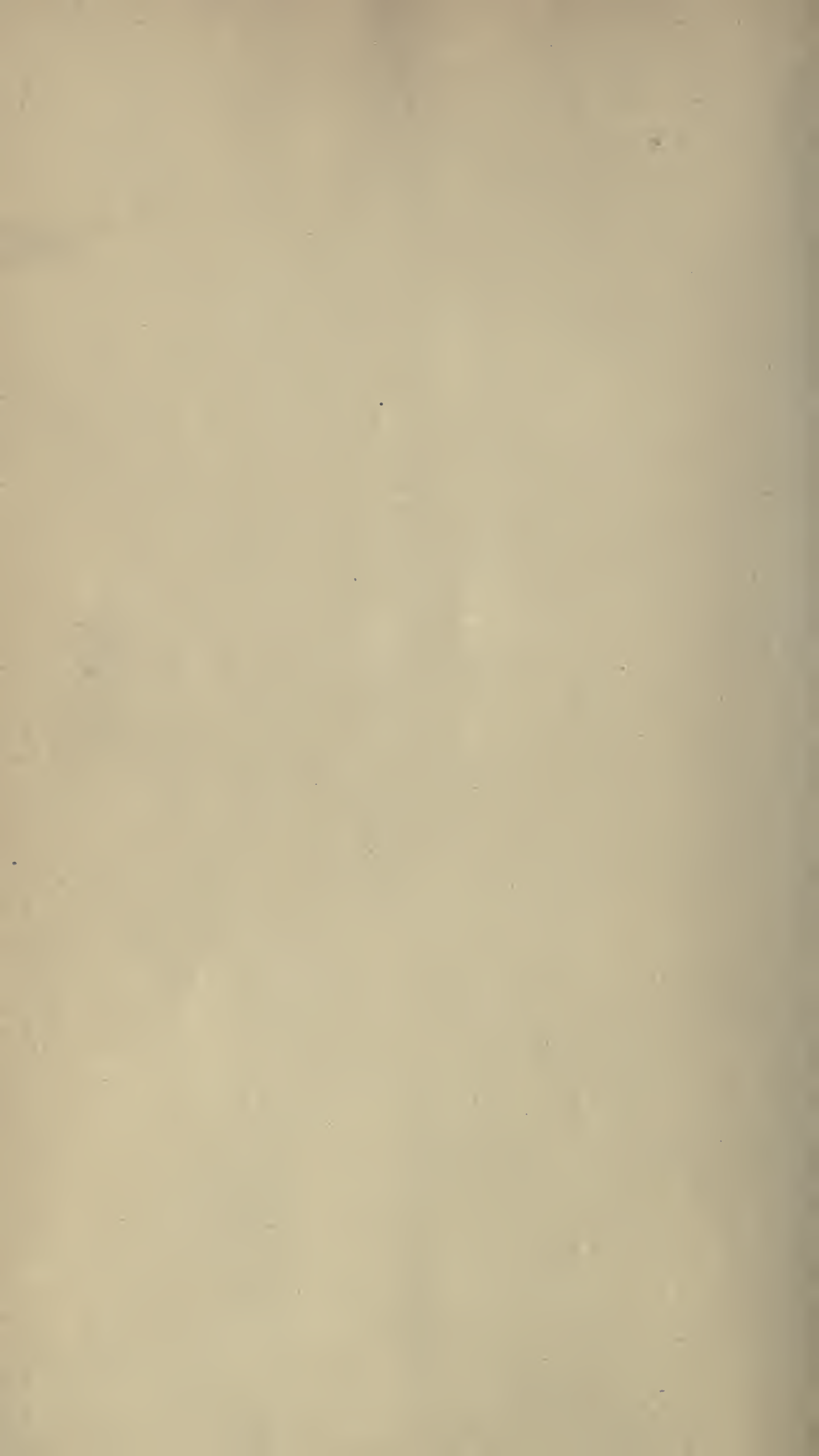
APPENDICE

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imp. E. Capiomont et V. Renault, rue des Poitevins, 6.

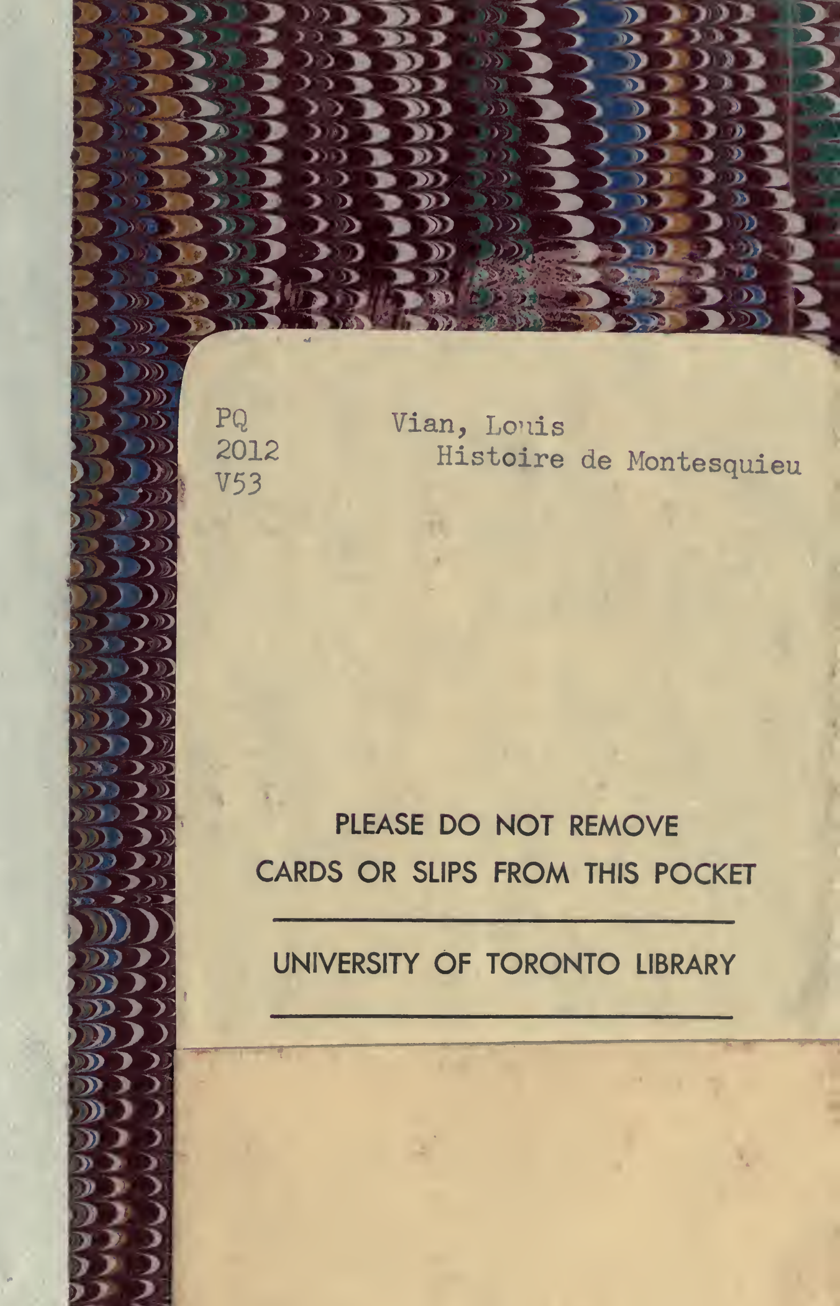











PQ
2012
V53
Vian, Louis
Histoire de Montesquieu
PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET
UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

